Universités francophones

Affaires, Entreprises et Francophonie

Avant-propos de Monsieur Michel Guillou
Préface de Monsieur Pham Minh Hac

AUPELF·UREF

Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche

Affaires, Entreprises
et Francophonie

Avertissement

Le présent ouvrage rassemble les textes des allocutions prononcées à l'occasion du colloque "Affaires, Entreprises et Francophonie" Cette première rencontre régionale, organisée par l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche avec le soutien du ministère français de la Culture et de la Francophonie et du ministère vietnamien de l'Éducation et de la Formation, s'est déroulée à Ho Chi Minh Ville les 25 et 26 novembre 1994

Les textes des interventions ont été remis par les intervenants, ou décryptés sur cassettes enregistrées lors du colloque

Les textes ont été relus et corrigés par les services de l'AUPELF-UREF

Ayant pu évoluer depuis la date des allocutions, les titres ou fonctions de leurs auteurs sont ceux qu'ils portaient ou exerçaient à la date du colloque

25 et 26 novembre 1994
Ho Chi Minh Ville

Affaires, Entreprises et Francophonie

Sous le haut patronage
du gouvernement de la République socialiste du Vietnam
Dans le cadre des manifestations préparatoires
au VI[e] sommet des Chefs d'État et de Gouvernement
ayant le français en partage

Organisé par l'AUPELF-UREF
en partenariat avec la section francophone de l'Association vietnamienne d'Informatique
et le concours des Comités nationaux vietnamien, belge, canadien et français
du Forum francophone des Affaires. Relations et support entreprises Axis et associés.

ISBN 2-920021-50-8
Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
Bibliothèque Nationale de France

Éditions AUPELF-UREF
3032, boulevard Édouard Montpetit
Montréal, Québec, Canada H3T1J9
© 1995, Montréal

Sommaire

Avant-propos 7
M. Michel Guillou
Directeur général-Recteur de l'AUPELF-UREF

Préface ... 9
M. Pham Minh Hac
Premier Vice-Ministre de l'Éducation et de la Formation du Vietnam

Programme du colloque .. 11

Discours d'ouverture 21

Première table ronde ... 71
L'entreprise francophone

Deuxième table ronde ... 111
Réalité et présence de la Francophonie

Troisième table ronde ... 199
La Francophonie, atout ou handicap économique

Quatrième table ronde ... 263
Promouvoir la Francophonie économique

Présentation du rapport général ... 319

Clôture officielle de la rencontre ... 331

Annexes ... 339

Professeur Michel Guillou
Directeur général-Recteur de l'AUPELF-UREF

Avant-propos

L'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche a conclu en 1994 un accord avec le gouvernement vietnamien pour que le français soit enseigné dans un grand nombre d'écoles primaires et secondaires. Cet accord porte sur 150 écoles et va permettre de redonner un élan à la Francophonie au Vietnam. Notre action s'est aussi portée sur l'enseignement supérieur. Ainsi, nous apportons notre soutien pédagogique et technique aux universités vietnamiennes et plus particulièrement aux filières francophones qu'elles mettent en œuvre.

Mais, il serait vain de nous investir autant dans l'éducation sans nous préoccuper d'offrir des perspectives d'emplois aux étudiants que nous contribuons à former. C'est pourquoi nous avons organisé en Asie du Sud-Est, une première rencontre régionale sur le thème "Affaires, Entreprises et Francophonie" afin de créer des liens entre étudiants, universitaires et chefs d'entreprises francophones.

Ce colloque contribue à définir une stratégie globale pour la Francophonie. Nous souhaitons pour le Vietnam, le Cambodge, le Laos, une Francophonie moderne, réaliste, utile, qui aille de l'école à l'entreprise. Nos actions prioritaires sont simples : former des francophones en ouvrant des classes bilingues, et en multipliant les filières dans l'enseignement supérieur, disposer de médias francophones à large diffusion, favoriser le sentiment d'appartenance à la Francophonie, au travers des entreprises francophones, appelées à développer un label francophone.

Enfin, nous ne devons pas oublier que l'adhésion au multilatéral francophone offre une ouverture de plus sur le monde extérieur, un atout de plus comme l'a souligné, à l'ouverture du colloque, Madame Ton Nu Thi Ninh, Directrice pour les organisations internationales au ministère des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam.

Pour que la Francophonie existe et représente un véritable intérêt pour les pays qui la composent, il est nécessaire de développer et d'organiser des solidarités économiques. La Francophonie d'avenir ne peut être que globale : éducative, médiatique et économique.

M. Pham Minh Hac
Premier Vice-Ministre de l'Éducation et de la Formation du Vietnam

Préface

L'organisation de ce colloque international est une grande contribution au renforcement de l'amitié, de la solidarité et de la coopération entre les peuples faisant partie de la grande famille de la Francophonie.

L'ouverture du Bureau régional de l'AUPELF-UREF au Vietnam et ses activités efficaces menées depuis deux ans, la présence des dirigeants des pays de la Francophonie ainsi que des chefs d'entreprises françaises et de plusieurs autres pays francophones participant à ce colloque, démontrent l'intérêt international pour les rôles politique, économique, culturel, d'éducation et de formation que joue le Vietnam dans la communauté de la Francophonie en général et en Asie en particulier.

Ce colloque constitue également pour différents partenaires une occasion précieuse de rencontres qui peuvent leur permettre une compréhension mutuelle pour établir ainsi des relations fructueuses.

Pour ce grand événement, et les bonnes relations que nous avons actuellement, les organisations du Vietnam à tous les échelons, ont fait des efforts continus pendant ces dernières années pour favoriser des coopérations multiples avec les pays et les organisations internationales de la Francophonie.

Nous pouvons dire que ces accords ont pu être déployés grâce en grande partie à la politique de renouveau qu'a appliquée le Vietnam depuis 1987. Cette politique nous a offert des conditions favorables à l'élargissement des relations et des coopérations bilatérales et multilatérales, à l'accession rapide du Vietnam dans la communauté internationale et dans celle de la Francophonie.

Sur le plan économique et pratique, nous sommes très heureux de voir en nombre de plus en plus grand la présence et les activités multiples des grandes banques et entreprises françaises au Vietnam. Le chiffre d'affaires avec les pays francophones augmente chaque année. La France est un des premiers pays ayant de gros investissements au Vietnam.

Pourtant, la coopération économique, les investissements de développement ne peuvent être efficaces sans une contribution active de l'Education et de la Formation. Le niveau d'instruction, la qualification de la main-d'œuvre constituent, en effet, un élément déterminant du succès des projets et de la reconstruction du pays.

Programme

Présidents de séance

25. M. PHAM MINH HAC, Premier Vice-Ministre de l'Éducation et de la Formation du Vietnam

27. M. Michel GERVAIS
Recteur de l'Université Laval (Québec), Président de l'AUPELF-UREF

---

31. Monsieur Jean-Louis ROY
Secrétaire général de l'ACCT, représenté par M. Philippe Delalande

33. ***La Francophonie des Sommets***
M. Christian VALANTIN, Vice-Président de l'Assemblée nationale du Sénégal
représentant personnel de S.E.M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal
au Conseil permanent de la Francophonie

37. ***L'ambition francophone***
M. Maurice PORTICHE, représentant Monsieur Jacques Toubon
Conseiller auprès du Ministre français de la Culture et la Francophonie

41. ***Les priorités économiques du Vietnam***
Mme DO NGOC TRINH
Vice-Présidente du Comité d'État pour la Coopération et les Investissements
de Ho Chi Minh Ville – CECI

43. ***La Francophonie économique***
M. Xavier DUGOIN, Président du Conseil Général de l'Essonne
Président de la Chambre francophone des affaires économiques
Représenté par Monsieur Jean SAGUI

47. ***Le Forum francophone des affaires,***
un instrument essentiel de la création d'un espace francophone des affaires
M. Antoine Louis HAREL
Président du Bureau international du Forum francophone des affaires,
Président de Harel Mallac & co, Ltd (Ile Maurice)

51. ***L'économie au Vietnam et les entreprises***
M. DUONG VAN DAY, Vice-Président de la Chambre de Commerce du Vietnam,
Directeur général de Saigon Tourist

53. ***La Francophonie. L'Asie du Sud-Est et la France***
M. Alain JUPPÉ, Ministre des Affaires étrangères de la République française

59. ***La Francophonie au Vietnam***
Mme TON NU THI NINH, Directrice pour les organisations internationales représentant
le Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam

61. M. René DUVAL, Président de l'Union internationale
des journalistes et de la presse en langue française
26e congrès de la presse francophone

65. ***La Francophonie a un avenir si... Pour une Francophonie globale***
Professeur Michel GUILLOU, Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF

L'entreprise francophone

Présidents

73. M. Le Ngoc Thi
Directeur du Bureau Europe de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Vietnam
Secrétaire général du Comité national vietnamien du FFA

75. M. Jacques Marie
Président du Comité d'Affaires Français au Vietnam, Directeur général de Total Vietnam

Rapporteur

109. M. Laurent Schawb
Représentant du Groupe Français de Consultants pour l'Asie

Conférences introductives

77. ***L'entreprise francophone au Vietnam***
Type et nature : poids économique et situation relative
M. Michel Drobniak
Conseiller commercial, Poste d'Expansion économique, Ambassade de France au Vietnam

81. ***Le point de vue des investisseurs***
M. Jean Luc Richard, Directeur du Développement SCPA

Études de cas

83. ***L'agroalimentaire***, BGI : M. Jean-Claude Lenormand, Directeur général

85. ***Orsan*** : M. Philippe Poletti, Directeur général

89. ***Proconco*** : M. Philippe Serenne, Directeur général

91. ***Leaprodexim*** : M. Phan Dinh Do, Directeur général

Conseils aux entreprises pour réussir leur implantation au Vietnam

93. M. Gérard Holtzer, Directeur du Bureau Ernst & Young, Ho Chi Minh Ville

97. M. Doan Viet Daitu, Directeur général Open Asia

99. ***Le système bancaire et perspectives d'avenir***
M. Pierre-Alexandre Muyl
Directeur général du Crédit Lyonnais Vietnam, Vice-Président du CAFV

101. ***Le rôle de la langue dans la politique de l'entreprise***
M. Philippe Delalande
Directeur du Bureau régional Asie-Pacifique
de l'Agence de coopération culturelle et technique

107. ***L'environnement juridique et l'enseignement du droit***
M. Bach, Avocat au Barreau de Ho Chi Minh Ville

Réalité et présence de la Francophonie

Présidents

113. M. Michel AURILLAC
Ancien Ministre
Président de la Fondation internationale pour l'Éducation et la Recherche

115. M. LÊ BA THAO
Président de l'Association des géographes vietnamiens

Rapporteur

195. M. Michel COMBAL, Ancien Ambassadeur de France

Conférences introductives

117. ***Les résonances contemporaines***
Professeur Georges CONDOMINAS, École des Hautes Études en Sciences Sociales, France

121. ***France et Vietnam, les réalités d'un dialogue culturel de trois siècles***
Professeur NGUYEN THE ANH, École pratique des Hautes études, France

129. ***La Francophonie au Vietnam, esquisse d'une réflexion***
M. Bertrand de HARTINGH, École française d'Extrême Orient

133. ***Les relations du Vietnam avec les pays francophones***
M. NGUYEN VAN CUNG, Directeur adjoint du département des Organisations internationales du ministère vietnamien des Affaires étrangères
Correspondant national du Vietnam auprès de l'ACCT

137. ***L'enseignement du français au Vietnam***
Mme TRAN KIM LAN, Directeur adjoint au département des Relations internationales du ministère vietnamien de l'Éducation et de la Formation

139. ***L'enseignement du français au Cambodge***
M. KONG PHIRUM, Directeur de l'École royale d'Administration du Cambodge

143. ***Le français dans les formations supérieures au Vietnam***
M. Georges HIRSCH, Directeur du Centre franco-vietnamien de formation à la gestion - CFVG

145. ***L'enseignement supérieur en français dans l'Asie du Sud-Est : quelques exemples***
M. Bernard CAVAILLÉ, Institut de technologie du Cambodge

153. ***Thaïlande et Francophonie***
Mme Yajai SANYALAKSIRI, Professeur à l'Université de Bangkok, Thaïlande

157. M. Robert MOLINARI, Directeur général du Groupe ACCOR, Asie-Pacifique
Président de la Chambre de commerce franco-thaï

Réalité et présence de la Francophonie

159. ***Le français, langue juridique***
M. Roger JACQUIN-PENTILLON, membre du Conseil d'État (France)

165. ***Les médias francophones au Vietnam et en Asie du Sud-Est (presse écrite)***
M. PHAM VAN DUC,
Rédacteur en chef du quotidien le *Courrier du Vietnam*, Agence vietnamienne d'information

169. ***État des lieux des médias en français au Vietnam***
M. Pierre-Bernard LAFONT, Directeur d'études, École Pratique des Hautes Études,France

173. ***Les médias francophones au Vietnam et en Asie du Sud-Est (audiovisuel)***
Mme Madeleine de LANGALERIE-ROBIN, Chargée de mission auprès du Président de TV5.

175. M. Philippe SAINTENY, Directeur des programmes de Radio France International

177. ***Les enjeux de l'édition francophone au Vietnam***
M. Marc MOINGEON, Directeur de Hachette Livres Éducation, France

181. ***Propositions pour renforcer l'usage du français***
M. Paul MARCEL, Cité internationale universitaire de Paris

185. ***Pour l'essor d'un espace francophone au Vietnam***
M. HUYNH THE CUOC
Président de l'Université de Langues et d'Informatique de Ho Chi Minh Ville

187. M. LY CHANH TRUNG
Président du Cercle francophone d'Information culturelle et scientifique de Ho Chi Minh Ville

189. M. HOANG HUU DAN, traducteur littéraire, Ho Chi Minh Ville

La Francophonie, atout ou handicap économique

Présidents

M. Gérard V. L. NGO, Avocat au Barreau de Paris

M. Michel SAILLARD, Inspecteur général de Gaz de France

Rapporteur

257. M. Pierre GUIDONI, Ancien Ambassadeur de France

Conférences inaugurales

201. ***La Francophonie, atout ou handicap économique***
M. Gérard V. L. NGO, Avocat au Barreau de Paris

207. M. Michel SAILLARD, Inspecteur général de Gaz de France

211. ***La "non-Francophonie"***
M. Pierre GUIDONI, Ancien Ambassadeur de France

213. ***Le CFEC***
M. Michel BASSI, Directeur général de la Société Française de Production
Vice-Président du Comité français des Expositions et Conventions

215. ***Banque francophone et économie vietnamienne : quelles synergies ?***
M. Dominique NGUYEN HUYNH CANH, Directeur du Pôle logistique du CIC Paris
Président du Club Perspectives France-Vietnam

219. ***Le droit francophone :***
atout ou handicap pour l'entreprise dans la négociation d'un contrat
M. Daniel TAPIN, Avocat d'affaires Ernst & Young

223. ***Pour un pôle économique francophone et moderne dans l'Asie du Sud-Est***
M. Christian LECHERVY, Délégation aux affaires stratégiques, Ministère de la Défense
Maître de conférences à l'IEP de Paris

229. ***La construction européenne, la Francophonie et le Vietnam***
M. FROMENT-MEURICE, Ancien député européen, Conseiller d'État

233. ***Espaces et populations francophones :***
des marchés en expansion, une préférence francophone
Professeur Alain METTON, Membre de l'Institut universitaire de France
Directeur du Groupe de recherche CNRS - Commerce

239. ***Les affaires sociales, le santé publique, la Francophonie et les nouveaux outils d'information***
M. Pierre-Mary BUÈS, Délégué Général de l'AVIMS

251. ***L'atout des collectivités locales***
M. Gérard REBREYEND
Président de la Commission Coopération internationale du Conseil régional d'Ile-de-France.

255. ***Contribution pour un développement de la Francophonie au Vietnam***
M. DUONG VAN DAM, Avocat

Promouvoir la Francophonie économique

Présidents

265. ***Promouvoir la Francophonie économique***
M. Do Huu Ngu, Vice-Président du Forum Francophone des Affaires vietnamien, Secrétaire général de l'Association industrielle de Ho Chi Minh Ville

M. Bernard Attali, Président du Conseil de surveillance de la banque ARJIL, France

Rapporteur
M. Jacques J. P. Martin, Conseiller technique auprès du Directeur général de l'AUPELF-Recteur de l'UREF, Secrétaire général du colloque

Conférence inaugurale

267. M. Bernard Attali, Président du Conseil de surveillance de la banque ARJIL

Le rôle des institutionnels dans l'aide aux investissements

269. ***Les actions de la Direction des relations économiques extérieures***
M. Michel Drobniak, Conseiller commercial au poste d'expansion économique Ambassade de France au Vietnam

271. ***Le Forum francophone des Affaires et la promotion de la Francophonie économique***
M. Florian Rompré, Secrétaire général international du FFA

273. ***La COFACE en Asie***
M. Lafage pour Mme Bessiere, Directeur de la COFACE, France

Exemples de réussite d'entreprises francophones

275. M. Gérard Kuster
Directeur du Centre international d'Information, Lyonnaise des Eaux

277. ***Société DEGIMI, Canada***, M. Denis Gauthier

279. ***VIET BICE, Vietnam***, M. Quyet Do-Boi

283. ***Sport et Francophonie***, M. Alain Danet

Les outils à renforcer : la publicité, la formation et l'information

287. ***Promouvoir l'information technique des milieux professionnels en Francophonie***
Mme Annick Rousset, Directrice de la communication, ACTIM, France

289. ***Au delà des produits, la publicité comme vecteur de la promotion de la Francophonie économique***
M. Jean-François Minne, Président-directeur général de Cactus Communication

295. ***Un préalable : l'apprentissage du français comme langue économique***
M. Christian Vulliez, Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Promouvoir la Francophonie économique

299. ***La formation du français et en français***
Mme Leila REZK, Directeur de Cabinet du Directeur Général-Recteur de l'AUPELF-UREF

301. ***L'action de l'institution consulaire pour préserver le développement de la Francophonie***
M. Jean-François BERNARDIN
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, France

303. ***La presse magazine de langue française, le CD Rom***
Mme Micheline OERLEMANS, Directeur Général adjoint du journal *Le Point*

Propositions pour renforcer la Francophonie économique

305. ***De la nécessité de la norme et de la certification jusqu'au label francophone***
M. VAN PHUC LE, APAVE, France

309. ***Créer un label francophone et le promouvoir***
M. Alain LÉNAUD, AXIS & Associés, France

311. M. Jean-Yves ROSSI, Directeur général de l'Association permanente des Chambres de métiers

313. ***Une agence de promotion de la Francophonie économique***
M. Christian FORMAGNE, Conseiller auprès du Président de la banque ARJIL, France

SÉANCE DE CLÔTURE

Présentation du rapport général

319. M. Bernard CASSEN, Journaliste au *Monde Diplomatique*, Rapporteur général

325. M. Arthur BODSON, Recteur de l'Université de Liège,
Vice-Président de l'AUPELF-UREF, Rapporteur général

Clôture officielle de la rencontre

331. M. Boulieng KHAMPHOUN, représentant du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat du Laos

333. M. Nouth NARANG
Ministre de la Culture et des Beaux-Arts du Gouvernement royal du Cambodge

337. M. PHAM MINH HAC
Premier Vice-ministre de l'Éducation et de la Formation de la République socialiste du Vietnam

Discours d'ouverture

Michel Gervais
Recteur de l'Université Laval, Québec
Président de l'AUPELF-UREF

Monsieur le Vice-Président de la Chambre de commerce du Vietnam,
Monsieur le Président du Bureau international du Forum francophone des affaires,
Monsieur le Vice-Président du Forum francophone des affaires du Vietnam,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs.

J'ai l'honneur de vous présenter Monsieur Pham Minh Hac

Premier Vice-Ministre de l'Éducation et de la Formation du Vietnam et coprésident de ce colloque.

M. Pham Minh Hac
Premier Vice-Ministre de l'Éducation et de la Formation du Vietnam

Au nom du ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam, je souhaite la bienvenue à vous tous, Mesdames et Messieurs, les dirigeants, les ministres et représentants des organisations internationales, des entreprises des pays membres de la Francophonie ainsi qu'à tous nos invités à ce colloque "Affaires, Entreprises et Francophonie", organisé dans la ville portant le nom du cher président Ho Chi Minh.

De grands changements dans la vie socio-économique du peuple vietnamien ont été réalisés. Avec la politique d'ouverture basée sur le fait que le Vietnam est prêt à être partenaire de tous les autres pays, le Vietnam participe d'une manière active aux coopérations bilatérales et multilatérales. Cette politique accentuée par le caractère travailleur du peuple vietnamien, a permis au Vietnam d'entrer dans une période de développement plus prometteuse que jamais. Et nous comprenons fort bien qu'il n'y ait de coopération, de développement et de prospérité que dans une situation de paix et de stabilité.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le Vietnam a une relation de longue date avec la France et les pays francophones. Les marques de la culture francophone restent bien voyantes dans la culture vietnamienne. Plus de vingt projets, petits et moyens, dans l'éducation et la formation ont été mis en réalisation et réalisés.

Rien qu'en 1993 et 1994, plusieurs centres de formation franco-vietnamiens ainsi que ceux de l'ACCT et de l'AUPELF-UREF ont été mis en fonctionnement pour la formation de la jeunesse du Vietnam.

Ce sont l'Alliance française à Hanoï, le Centre régional de la Francophonie à Ho Chi Minh Ville, le Bureau Asie de l'AUPELF-UREF à Hanoï, le Centre français à Da Nang et à Huê, le Centre franco-vietnamien de formation à la gestion à Hanoï et Ho Chi Minh Ville, sans compter l'Institut francophone d'informatique en cours de constitution avec la coopération de l'AUPELF-UREF.

Les accords signés entre le Vietnam et la France et l'AUPELF-UREF ont permis d'ouvrir dans trois grandes villes et autres provinces, des classes bilingues dès l'école primaire. Dans un avenir proche, nous aurons un contingent de scientifiques de talent qui parlent bien le français.

Chaque année, des centaines de stagiaires vietnamiens bénéficient d'une bourse du gouvernement français et d'une coopération internationale de la Francophonie.

Rien qu'en 1994, plus de 250 étudiants spécialistes français, belges et des organisations francophones sont venus au Vietnam pour faire des études et travailler dans les écoles.

D'autre part, les échanges dans la recherche scientifique ont contribué pour une part importante au développement des relations de solidarité et d'amitié entre le Vietnam et les pays francophones.

Les étudiants francophones, à la recherche de travail, veulent bien utiliser le français dans leur profession, dans les entreprises. Et l'installation des entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises et des entreprises multinationales francophones, élargit et amplifie l'enseignement du français au Vietnam.

Il faut donc que ces entreprises aient des contacts avec les centres de formation, les universités, et les soutiennent dans leurs activités.

Le Vietnam a créé et crée toujours des conditions favorables à l'enseignement du français à tous les niveaux. Un grand nombre de professeurs français, belges sont affectés dans les universités des grandes villes. Ils ont contribué pour une grande part à l'enseignement du français.

Pourtant nous avons encore beaucoup à faire pour élever les relations, la coopération, à la dignité, aux compétences, aux capacités latentes de chaque pays, et pour concentrer les forces de tous les pays francophones.

Je suis sûr que ce colloque est une occasion où chaque participant va avancer des idées, des propositions pour élargir nos relations multilatérales et bilatérales.

Je souhaite en conséquence au colloque un bon succès et un avenir radieux aux relations, à la coopération dans tous les domaines, répondant aux attentes de tous les peuples francophones.

Michel Gervais
Recteur de l'Université Laval, Québec
Président de l'AUPELF-UREF

Croyez que c'est avec un grand sentiment de fierté pour notre organisation, l'AUPELF-UREF, un très grand plaisir et le sentiment qu'un nouveau pas est franchi dans notre coopération avec le Vietnam, que je vois s'ouvrir ce matin ce colloque tant attendu sur les Affaires, les Entreprises et la Francophonie.

Il faut bien le reconnaître, cela n'a pas été une affaire facile de déplacer ici un nombre aussi important de responsables de grandes entreprises de tant de pays de la Francophonie aussi éloignés les uns des autres. Leur réponse enthousiaste à notre invitation est bien le signe que nous répondons à une attente, à un besoin ou du moins à une curiosité à la fois vis-à-vis de la Francophonie encore bien méconnue du monde des affaires et des entreprises, qu'à l'égard d'une région, l'Asie du Sud-Est et notamment d'un pays, le Vietnam, qui constitue une frontière nouvelle et prometteuse de la Francophonie.

Une telle manifestation ne s'improvise pas. Son succès, nous le devons à l'engagement, au soutien d'un grand nombre d'entre vous dont vous me permettrez de citer quelques-uns. Nos remerciements vont d'abord au Gouvernement de la République socialiste du Vietnam qui a bien voulu nous accueillir à Ho Chi Minh Ville, et qui a manifesté son très grand intérêt à l'égard de notre projet. Les conversations que nous avons eues avec Madame la Vice-Présidente de la République, comme avec vous, Monsieur le Vice-Ministre, nous ont permis de mesurer les attentes de notre pays hôte. Nous avons été encouragés et soutenus par le ministère français de la Culture et de la Francophonie sans lequel nous n'aurions pu mener à bien ce projet. Sa contribution de même que celle de l'ambassade de France au Vietnam a été rien moins qu'essentielle. L'Association des informaticiens du Vietnam et la Chambre de commerce nous ont apporté un appui stratégique indispensable dans le montage de l'opération. Je remercie également au nom de l'AUPELF-UREF les représentants du Forum francophone des affaires, aussi bien le Président du Bureau international de Montréal que les représentants des sections des pays de la région qui se sont joints à nous.

On connaît le travail important que réalise le Forum francophone des Affaires dans la construction d'un espace économique de la Francophonie et nous sommes heureux qu'il se joigne à cette réunion de réflexion commune des universitaires, des représentants du monde des affaires et des représentants des États et gouvernements de la Francophonie.

L'Union des journalistes de langue française vient de tenir son assemblée générale à Hanoï et à Ho Chi Minh Ville. Plusieurs représentants des médias francophones ont bien

voulu, à cette occasion, participer à nos travaux et je les en remercie. Il convient également de souligner l'appui offert par les nombreux autres parrains de cette manifestation et partenaires de l'AUPELF-UREF dans son organisation, qu'il s'agisse des Chambres de commerce et d'industrie, de la Mairie de Paris, ou des sociétés privées qui nous ont apporté leur soutien moral et matériel.

Enfin, ce colloque n'aurait pas eu lieu sans l'engagement personnel de tous ceux qui interviendront, les présidents comme les rapporteurs des tables rondes, et de toute l'équipe qui a, non sans difficultés, relevé les défis de cette entreprise.

Merci à vous tous de vous être déplacés, parfois de très loin, merci à tous nos partenaires vietnamiens, mais aussi cambodgiens, laotiens et thaïlandais, universitaires, représentants des administrations, d'avoir répondu généreusement à notre invitation.

Notre colloque a pour thème "Affaires, Entreprises et Francophonie". Il s'agit d'une thématique nouvelle car on est peu habitué à associer la Francophonie, qui a encore, hélas, une réputation d'entreprise vaguement culturelle et linguistique, quelque peu ringarde au demeurant, et les affaires où l'on fait référence à du concret, du tangible, des produits, des flux d'argent, des opérations commerciales, des industries mais, au bout du compte aussi, du travail, de l'emploi et de l'espoir pour nos jeunes. Francophonie et Entreprises peuvent apparaître malheureusement comme deux mondes hétérogènes. Mais si l'on y songe un peu, rien n'oppose ces deux réalités et à moins que l'on ne se résigne et que l'on ne se soumette au départ à l'hégémonie culturelle, mais aussi à l'usage d'une seule langue, tout nous invite au contraire à un rapprochement de ces deux mondes.

Il importe dès lors que les instances de la Francophonie et le monde des affaires apprennent peu à peu à se parler, à se comprendre et à cheminer ensemble. Le bout de chemin que nous faisons à Ho Chi Minh Ville permettra aux uns et aux autres de coopérer et d'ouvrir des perspectives nouvelles de développement.

Ce colloque est pour nous, Association internationale des universités et centres de recherche partiellement ou entièrement de langue française, un prolongement naturel de ce que nous faisons maintenant tous les jours dans nos universités.

Car réalisons-le, dans chacun de nos pays, du fait qu'elles sont les lieux par excellence de la formation supérieure des ressources humaines et l'un des principaux -sinon le principal foyer d'innovation scientifique et technologique – les universités sont de plus en plus reconnues à juste titre comme des éléments clés du développement économique. Et si elles ne doivent pas se laisser asservir à ce seul impératif, elles reconnaissent bien volontiers qu'elles ont une mission de service à la société et qu'aujourd'hui cette mission appelle un rapprochement avec le monde du travail, des entreprises et des affaires que vous représentez ici.

Je suis le recteur d'une université francophone du Québec, la plus ancienne du Canada, et la plus ancienne université francophone du continent nord-américain. Notre

attachement à la Francophonie constitue une des lignes de force de nos politiques et de nos engagements. Or cet engagement n'est pas sentimental. Il n'est pas nostalgique. Nous voulons au contraire que la Francophonie qui est notre patrimoine soit inscrite dans notre vie quotidienne, qu'elle soit utile pour notre développement.

Le rassemblement francophone ne peut se contenter en effet d'être une idéologie, quelque généreuse et juste qu'elle puisse être. La Francophonie ne peut se limiter à un rassemblement bisannuel des Chefs d'État et de Gouvernement. Elle doit avoir des retombées concrètes, substantielles, pour nos sociétés. Elle doit être fondamentalement, quotidiennement, utile et gagner ainsi en crédibilité dans les sociétés où nous vivons. C'est la seule voie pour nous, comme francophones, comme universitaires et comme chercheurs.

Pour l'AUPELF-UREF, qui rassemble la quasi totalité des universités et grands centres de recherche de la Francophonie, c'est aussi la seule ligne d'action rentable. Depuis qu'elle s'est associée au Sommet francophone, l'AUPELF-UREF a fait le choix de s'intégrer à cette Francophonie utile, à cette zone de solidarité en vue du développement.

C'est bien le sens du dialogue qui s'établit entre nous. Nous engageons une réflexion commune des universités, chercheurs et chefs d'entreprises pour servir en commun nos sociétés, pour faire progresser ensemble à la fois la Francophonie et son espace économique commun. Je souhaite pour ma part que nos travaux aboutissent à des résultats concrets, que des ententes se nouent, que des stratégies communes se mettent en place. Nous n'avons certainement pas à intervenir dans votre domaine, ni dans celui des autres instances de la Francophonie. Nous souhaitons simplement faciliter la réflexion et conjuguer la dynamique universitaire francophone et la nouvelle dynamique à laquelle cette rencontre doit donner naissance. A tous, je souhaite un excellent colloque et je vous remercie de votre attention.

Jean-Louis Roy

Secrétaire général de l'ACCT
Représenté par Philippe Delalande,
Directeur du bureau régional Asie-Pacifique de l'ACCT

Le Secrétaire général de l'ACCT, Jean-Louis Roy, aurait aimé pouvoir prononcer devant vous l'allocution qu'il me demande de vous lire.

Il y a 25 ans, cette année, un groupe restreint de pays francophones décidait d'instaurer entre eux des coopérations culturelles et techniques. Vous le savez cette entreprise est née en Afrique. Elle a donné lieu à l'élaboration d'un traité, d'une convention internationale à laquelle adhère aujourd'hui un pays sur quatre dans le monde, de l'Océan indien au Maghreb, de l'Asie à l'Europe, de l'Afrique subsaharienne aux Caraïbes et Amérique. Voilà l'origine de la création de l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie, c'est-à-dire l'ACCT. Et il y a dix ans, sur les acquis des quinze premières années, le Président de la République française a invité les Chefs d'état et des gouvernement des pays francophones à se réunir au titre du partage d'une même langue, mais aussi de la recherche de valeurs communes.

Ces conférences de nos Chefs d'État et de Gouvernement, qui se réunissent régulièrement, la prochaine sera au Bénin en 1995, ont progressivement élargi les mandats de la coopération multilatérale francophone. Ainsi, au Sommet de Dakar en 1989, a été affirmée l'adhésion commune à une conception de l'État de droit et des libertés qui s'est déployée depuis dans une coopération majeure, sous le vocable de Droit au service du développement. C'est ainsi qu'à l'occasion du Sommet de Québec a été approfondie l'idée d'une coopération économique par la création d'un institut de l'énergie, organe subsidiaire de l'ACCT, dont le siège est à Québec.

Au Sommet de Chaillot, en 1991, a été consolidé le champ de la coopération économique par l'appui réaffirmé au Forum francophone des Affaires, qui rassemble des opérateurs économiques de nos pays, et à l'ACCT par la création d'une Direction générale du développement économique. Dans ce même esprit, le Fonds de soutien à la production audiovisuelle a soutenu la production d'un magazine économique sur TV5, et l'ACCT tiendra à Cotonou prochainement un symposium international sur "L'épargne en milieu urbain". Elle réunira au Caire une conférence des ministres de la Justice qui aura pour thème – et c'est nouveau – le Droit et l'Économie. Il se tiendra aussi à Paris une conférence sur les télécommunications dans l'espace francophone.

Ces dernières années également, l'École internationale de la Francophonie à Bordeaux, a multiplié les offres de formation dans le domaine économique. Et depuis 1989, l'Agence

qui est chargée par les Sommets d'assurer la présence concertée des pays membres de la Francophonie aux conférences mondiales arrêtées par les Nations Unies, a permis que les pays francophones aux conférences de Rio, La Barbade, Le Caire, demain Copenhague ou Pékin, organisent la préparation de ces conférences, qui pour la plupart ont des liens directs avec l'économie.

Donc, la coopération multilatérale a investi progressivement le champ de l'économie et nos amis vietnamiens ici connaissent bien l'ensemble de ces domaines puisqu'ils ont participé à leur défrichement.

Et voilà qu'aujourd'hui, l'AUPELF-UREF, opérateur spécialisé dans l'enseignement universitaire et dans la recherche fondamentale, organise les présentes assises qui portent sur l'économie et l'entreprise dans la région du Sud-Est asiatique.

Je souhaite un plein succès à ces assises. Leur thème est d'une importance majeure et leur localisation aussi. L'Agence a depuis quelques temps développé avec de nombreux partenaires au Vietnam des activités dans le domaine économique, dans l'agriculture, l'environnement, l'énergie, l'édition technique ou économique, l'information, et la plupart de ces partenaires sont sans doute ici aujourd'hui.

Au nom de l'Agence, je tiens à saluer ces partenaires et à réitérer mes vœux les plus fervents pour la bonne réussite de ces assises, des coopérations qui nous réunissent aujourd'hui au titre de la Francophonie, dans la métropole économique d'un des pays fondateur de notre communauté.

Christian Valantin
Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal
Représentant personnel du Président de la République du Sénégal
au Conseil Permanent de la Francophonie

La Francophonie des sommets

Je voudrais tout d'abord saluer la République socialiste du Vietnam, son peuple, son gouvernement, et je le fais, au nom du Président de la République du Sénégal, le Président Abdou Diouf. Depuis 1989, l'ordre du monde a été totalement bouleversé, les États-Unis sont devenus la superpuissance, faisant valoir au monde pour qu'il l'adopte, leur propre vision de la démocratie, de l'économie et de la culture. Que devient dans ce contexte, une Francophonie de 150 millions de parlant français, peut-être davantage, rassemblant il est vrai le quart des Nations-Unies, mais comptant en son sein plus de pays pauvres que de pays riches ? On pourrait conclure, sans plus tarder, qu'elle ne pèse pas bien lourd, et que le combat qu'elle mène est aussi vain qu'inutile. Et pourtant, disons tout de suite qu'il ne s'agit pas d'un combat. Contre qui donc, l'Amérique ? Ce serait ridicule.

Ce dont il est question, c'est de préserver la richesse et la diversité des peuples de la planète. En ce sens, la Francophonie et les quarante-sept pays qui y adhèrent, portent témoignage ; c'est un espace multilingue, multiculturel, sur lequel coexistent deux mille langues dont le français, qui donne à tous la possibilité de se parler, de se comprendre, de partager un même idéal de justice, de solidarité et dignité. Ce dont il est encore question, c'est ensemble, de permettre à la langue française que les peuples francophones ont adopté sous des formes diverses, de tenir sa place au sein de sociétés en pleine mutation. Il s'agit moins de défendre et d'illustrer la langue française comme au temps de la Pléiade, ou du discours de Rivarol, que de construire avec d'autres, cette nouvelle civilisation de l'information qui est en train de se substituer à celle de l'industrie et de la matière. L'accélération de l'histoire oblige nos pays pauvres à sauter les étapes. Seule, la Francophonie, avec le sens du respect de l'autre qui est sa marque de fabrique, est en mesure de les prendre dans le train de la modernité, sans chercher à les assimiler, à les réduire, à les faire disparaître. Comment le pourrait-on dans ce grand pays qu'est le Vietnam, avec ses traditions et sa culture millénaires ? Et sa fierté nationale, que tant d'épreuves surmontées justifient pleinement.

Oui, la Francophonie est moderne. Nos amis vietnamiens en ont déjà les preuves avec l'Institut d'Informatique de Hanoï, qui ouvrira bientôt ses portes, et les douze filières francophones. Le tout, grâce à la coopération que l'AUPELF-UREF, notre université de langue française, entretient depuis presque deux ans, avec celles de Hanoï, de Ho Chi Minh Ville, de Huê et de Can Tho.

La Francophonie s'est toujours voulue un espace de développement. Au fil des ans, au travers de projets aussi divers que variés, des constantes sont apparues : l'éducation l'enseignement, la recherche, la culture, l'information scientifique et technique, la communication, l'état de droit et la démocratie, et la langue française dans ses multiples fonctions, traversant l'ensemble de ces domaines. Il devient évident que les actions qui en constituent la trame, renferment de grandes potentialités et peuvent générer des richesses que l'on ne soupçonne pas. Les enjeux de la communication numérique sont considérables, l'unité de compte est de l'ordre du milliard de dollars. La relation enseignement d'excellence-recherche-entreprise, est désormais essentielle pour l'économie ; parler français favorise à l'évidence les échanges sur un marché de plus de 500 millions d'habitants.

D'ores et déjà, on peut dire, sans crainte de se tromper, que s'il y a un espace économique francophone, c'est celui des immatériels : l'information, les ressources humaines, les dirigeants que vous êtes, l'image de marque de vos entreprises, la culture d'entreprise, sont des leviers puissants de valorisation maximale de vos entreprises. Ces immatériels créent aussi des produits à très forte valeur ajoutée : un clip publicitaire, un village de vacances, un traitement de texte, un événement sportif, un journal télévisé, des transactions financières, constituent ses biens. Depuis le premier sommet de Paris, en 1986, les Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, ont donc tracé les orientations de la Francophonie, fixé ces objectifs, construit progressivement sa programmation. Le prochain sommet de Cotonou au Bénin, dans un an, en novembre 1995, devrait prendre des décisions importantes en la matière, car la Francophonie est avant tout politique.

Que quarante-sept pays partagent la langue française et s'assemblent sur cette base dans une communauté de destin, ne relève pas d'une démarche purement technocratique, mais d'un choix essentiellement politique. Les décisions qui doivent, en définitive orienter, définir et dessiner le projet francophone, ne peuvent venir que des chefs d'État et de gouvernement. A Paris, en 1986, ils l'avaient compris, eux qui avaient mis en place des mécanismes politiques pour préparer les sommets et suivre l'application de leurs résolutions. Il ne s'est pas passé un seul sommet francophone depuis et il y en a eu cinq, sans que le fonctionnement des institutions n'ait fait l'objet de résolutions et ce n'est pas terminé.

Aujourd'hui, les Chefs d'État et de Gouvernement, ont délégué au Conseil Permanent de la Francophonie, le soin de suivre pour eux, sous l'autorité de la conférence ministérielle de la Francophonie, la mise en œuvre de nombreuses résolutions, pas moins de vingt-cinq au dernier sommet de Maurice. Le Conseil, s'est réuni au moins une fois

tous les trimestres. Il est présidé par le pays hôte de la dernière conférence, Maurice, en l'occurrence. C'est l'occasion ici, de vous saluer maintenant, au nom de Madame Shirin Aumeeruddy-Cziffra, Présidente du Conseil Permanent de la Francophonie ; ce Conseil prépare et approuve les budgets, pour vous donner un chiffre, le budget, la charge annuelle du budget pour 1994 de la Francophonie est de l'ordre de 850 millions de francs français. Le Conseil en surveille l'exécution, fait des arbitrages, évalue. Il confie, à trois opérateurs, la mise en œuvre de ses actions et sous son contrôle, ces trois opérateurs, l'Agence de coopération culturelle et technique, l'unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, l'opérateur principal et généraliste des sommets, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, qui est l'opérateur spécialisé pour l'enseignement supérieur et la recherche et TV5, qui diffuse aux quatre coins du monde des images de la Francophonie. En dehors de son rôle d'opérateur principal, de loin le plus important, l'ACCT s'est vue confier par le sommet de Chaillot, le soin d'assurer le secrétariat des instances. D'autre part, elle accueille dans un Fond Multilatéral Unique, les contributions des États qui financent les projets choisis par les sommets. Je ne voudrais pas oublier de citer ici le Forum Francophone des Affaires, sa participation à ce colloque est plus qu'opportune, lui qui est en charge des rencontres organisées à l'occasion des sommets entre acteurs économiques francophones.

La construction institutionnelle de la Francophonie n'est pas achevée.

Au sommet de Maurice, les Chefs d'État et de Gouvernement, renouvelaient leur volonté de voir se renforcer la dimension politique de la Francophonie et de ses institutions. Un Comité de réflexion a été créé, qui doit faire des proposition en ce sens au Sommet de Cotonou. Il est clair que pour s'adapter à une situation mondiale en perpétuel devenir, pour répondre aux attentes et pour réduire les écarts de développement à l'intérieur de l'espace francophone, pour tirer profit du progrès technologique, pour que la langue française fasse signe au monde et lui révèle en permanence la richesse et la diversité de ces peuples, il faut une Francophonie politiquement forte, dotée de moyens puissants et d'un projet cohérent.

A vous tous, qui êtes ici pour réfléchir sur le thème "Affaires, Entreprises et Francophonie", je voudrais dire tout l'intérêt de cette rencontre, entre vous, d'abord, mais aussi entre vous et nous, universitaires et politiques. Je salue cette initiative de l'Agence pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il est bon que l'AUPELF-UREF puisse dialoguer avec les entrepreneurs – j'emploie ce terme dans sons sens le plus noble – avec les entrepreneurs que vous êtes, pour permettre aux politiques que nous sommes, d'être en mesure de savoir ce que devrait être l'espace économique francophone, et de prendre éventuellement des décisions. Vos travaux constitueront sans nul doute un apport appréciable à la construction de la Francophonie, de cette Francophonie, qui est enracinement et ouverture, comme le dit notre maître à tous le Président Léopold Sédar

Senghor. C'est encore plus vrai aujourd'hui qu'hier, et le peuple qui nous reçoit, nous donne de vraies raisons d'espérer, lui qui manifeste la force de son sentiment national, et sa capacité à s'ouvrir aux autres. Il nous appartient, à nous politiques, universitaires et acteurs économiques francophones de recevoir le message.

Ce sera la chance de la Francophonie. Merci et bon succès à vos travaux.

Maurice Portiche
Conseiller auprès du Ministre français de la Culture et de la Francophonie
Représentant M. Jacques Toubon

L'ambition francophone

"Le français, ce merveilleux outil, trouvé sur les décombres de la colonisation", disait Léopold Sédar Senghor, un des éminents fondateurs de la Francophonie. C'est dire que dès l'origine, la Francophonie était avant tout d'inspiration linguistique et culturelle.

Tout d'abord, l'AUPELF est née en 1961, à l'initiative d'universitaires désireux de coopérer, dans la langue qu'ils ont en partage. Ensuite, les États se mobilisent en 1970, pour fonder dans le même esprit de coopération et de solidarité que les universitaires, une organisation intergouvernementale centrée sur la culture, ciment des pays membres. Ainsi prit corps l'ACCT à Niamey, il y a maintenant déjà un quart de siècle. De culturelle, la Francophonie est devenue politique, avec l'institution de la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, dont la première se tint à Paris en 1986.

Monsieur Christian Valantin vient de nous en faire une présentation magistrale. Telles sont, à grands traits, les principales étapes de la construction francophone. Celle-ci a suivi, on le constate, l'évolution de la situation internationale. La décennie soixante, marquée par un formidable mouvement de décolonisation, a frayé la voie à la mise en place d'une coopération multilatérale francophone. Elle s'est développée, ne l'oublions pas, dans un contexte de guerre froide, où les rivalités idéologiques ont prévalu malheureusement sur le impératifs du développement. Or, depuis la chute du mur de Berlin, les données internationales ont radicalement changé. La fluidité internationale qui en est résulté, a procuré a l'entente francophone, un champs d'activité considérable. C'est pourquoi au Sommet de Maurice l'année dernière, le ministre français de la Culture et de la Francophonie lança l'idée d'une alternative francophone. Alternative politique, pour faire face à une situation géopolitique nouvelle, alternative culturelle, pour éviter l'uniformisation de notre village planétaire.

Si l'Union Européenne a aujourd'hui besoin d'un supplément d'âme, "l'Europe si c'était à refaire", disait en effet Jean Monnet, "il faudrait commencer par la culture", l'alliance francophone, quant à elle, j'en suis convaincu, aspire à un supplément

économique. La conférence organisée à Ho Chi Minh Ville par l'AUPELF-UREF sur le thème "Affaires, Entreprises et Francophonie", n'est donc pas seulement opportune, elle nous fait un double clin d'œil. Le premier, c'est le choix du lieu ; capitale économique d'un pays appelé à connaître un essor significatif d'ici le début du troisième millénaire, Ho Chi Minh Ville offre le symbole d'une Francophonie portée par l'espoir, et portée par l'avenir. Au-delà du développement de la péninsule indochinoise, qui peut et doit se décliner en français, le second clin d'œil, c'est notre capacité à établir un véritable dialogue nord-sud, au sein de l'espace francophone.

Tout laisse à penser, que de la façon dont nous organiserons la relation économique au sein de notre communauté, de la façon dont nous conduirons le développement de nos pays les moins avancés, dépendra tout simplement l'avenir de la Francophonie. En effet, le choc des idéologies étant passé, nous sommes en présence de la froide réalité des chiffres. Mais, derrière ceux-ci, il y a l'homme qu'il ne faut pas désespérer, qu'il ne faut plus désespérer. Nous, les francophones, qui sommes les premiers dans la course au regroupement selon nos affinités culturelles, ne soyons pas les derniers dans celle du regroupement selon nos intérêts économiques. Or, ces dernières années sont riches en événements qui doivent nous interpeller.

Après la constitution de l'association de libre échange nord-américain, ALENA, nous venons d'assister à deux événements considérables par leur portée future. Tout d'abord, le premier novembre dernier, la tenue à Casablanca du sommet économique sur le Proche-Orient et l'Afrique du Nord. Certes, aucune grande décision n'y a été prise, mais c'est le lancement d'une dynamique extraordinaire, puisqu'elle se fixe pour objectif de mettre sur pied un espace de développement, lequel sort à peine d'un demi-siècle de conflits. Plus récemment et plus proche d'ici, le second sommet Asie-Pacifique, APEC, réunissant le 15 novembre dernier, dix-huit pays membres au palais de Bogor dans la banlieue de Jakarta, a posé les bases d'une communauté Asie-Pacifique solidaire. Les riches aideront les pauvres dans un respect mutuel, tel fût la conclusion du Président Suharto, l'hôte de cette manifestation historique.

Devant ces grandes évolutions de fond, la Francophonie ne saurait rester inactive. Ces tendances profondes, elle les pressentait déjà lorsqu'au Sommet de Québec en 1987, elle émit l'idée de bâtir un espace économique francophone. Deux ans plus tard à Dakar, fut créé le Forum Francophone des Affaires dont le secrétariat international est à Montréal, et qui se structure sur la base d'un réseau de Comités Nationaux. Le Forum Francophone des Affaires constitue un commencement de réponse au défi économique.

Cela dit, quel est l'état des lieux ? Force est d'observer que comme le bourgeois gentilhomme qui faisait de la prose sans le savoir, les relations économiques se développent déjà au sein de la communauté francophone sans toutefois qu'il y ait une véritable prise de conscience collective du phénomène. Si modestes soient-ils, les flux

commerciaux francophones existent. Au total, le sixième des exportations des pays francophones se fait entre eux. Le tiers du commerce extérieur des pays francophones du sud est réalisé avec le monde francophone. Les investissements réciproques des pays francophones du nord sont importants.

De ces données, on peut déduire qu'un espace économique francophone est en formation d'une manière empirique, qu'il est potentiel et qu'il peut s'organiser, se rationaliser dans l'intérêt bien compris des pays qui le constituent.

Il faut valoriser les atouts de ce marché en puissance de 500 millions de personnes. Les affinités linguistiques et culturelles peuvent faciliter la communication et par conséquent les échanges commerciaux. Les disparités entre des pays développés et des pays moins avancés, loin d'être nécessairement un handicap insurmontable, posent le cadre au sein même de notre espace d'un dialogue nord-sud. Un dialogue de solidarité où les plus favorisés aident ceux qui le sont moins.

Puisque notre démarche est d'abord culturelle, pourquoi ne pas tout faire pour rendre applicable une préférence communautaire qui permettrait la libre circulation de nos biens et de nos produits culturels ? Comment ne pas comprendre que cette préférence culturelle sera de nature à créer des richesses et des emplois, à renforcer des industries à même de faire face à leurs concurrentes anglo-saxonnes ?

Dans le même esprit, nous devons entre pays du nord, et ce, pour le bénéfice ultérieurement des pays du sud, créer au plus tôt des partenariats industriels dans les domaines du multimédia et des autoroutes de l'information. Le but est de créer sur ces autoroutes une voie francophone sur laquelle circuleront des véhicules francophones.

Voilà pour l'immatériel. En ce qui concerne les produits matériels, chacun pressent qu'il convient d'aller encore de l'avant. A cet égard, des pistes méritent probablement d'être explorées. Les secteurs privés et publics doivent agir de concert et lancer des initiatives conjointes où l'intérêt individuel rejoint l'intérêt collectif.

Une chambre de commerce francophone vient d'être fondée. Faisons en sorte que cet instrument puisse être utile à la communauté francophone dans son ensemble. Faisons en sorte que ses futures actions puissent s'articuler avec celles du FFA.

Préparons le devenir mais ayons en la matière une démarche pragmatique.

Enfin, il ne saurait y avoir de développement sans financements importants. Explorons dans ces conditions la faisabilité de l'idée d'une banque de développement francophone, idée qui sera, me semble-t-il, débattue lors d'une table ronde cette après-midi ou demain.

L'enjeu est tel que l'imagination et l'audace doivent être au service de la Francophonie. Je remercie donc sincèrement l'AUPELF-UREF de nous donner l'occasion rare de réfléchir librement et lucidement sur le destin de notre entreprise commune, la Francophonie de demain.

Mme Do Ngoc Trinh
Vice-Présidente du Comité d'État pour la Coopération et les Investissements de Ho Chi Minh Ville, CECI

Les priorités économiques du Vietnam

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de parler en vietnamien, mon discours sera traduit.

Permettez-moi d'abord de remercier les coprésidents du colloque de me donner l'occasion de parler devant vous et de souhaiter au colloque une très bonne réussite.

Au cours des six dernières années, avec la politique du renouveau, l'économie vietnamienne est sortie pas à pas de la crise et a obtenu des premiers résultats encourageants. Ces quatre dernières années de 1991 à 1994, le PNB moyen annuel a augmenté de 8,05 %. Le volume de production industrielle a augmenté de 5,4 % et celui de l'industrie de près de 2,5 %. Les importations ont augmenté de 20 % et le total des investissement de 30 %. La structure de l'économie est aménagée pour augmenter le volume des productions et des services. Jusqu'à maintenant, le Comité d'État pour la Coopération et les Investissements étrangers, a délivré 1090 permis, pour un volume de 9 milliards 613 millions de dollars américain.

Parmi ces investisseurs, la France occupe le cinquième rang sur quarante-cinq, avec un total de 645 millions pour 66 projets d'investissement. Les Français investissent dans les domaines de l'exploration et de la production du pétrole, de la production de pierres, de la construction des ports, de la télécommunication, de la pharmacie, des produits des Beaux-Arts, du bois, des confections pour l'alimentation et des produits alimentaires, des produits de mer, du plastique, du caoutchouc, de l'hôtellerie, du tourisme et des bâtiments pour l'habitation. Pourtant, à côté des résultats obtenus, nous avons rencontré encore beaucoup de difficultés et il faut les surmonter. Nos bases matérielles et techniques sont encore très faibles et petites, le niveau technologique est encore très arriéré, l'infrastructure est faible, et surtout les procédures pour les investissements sont encore très compliquées.

Le Comité d'État pour la Coopération et les Investissements étrangers, ainsi que les autres ministères du gouvernement, cherchent actuellement à réduire les procédures pour

les investissements, à réduire le temps d'examiner les procédés des projets pour faciliter les investissements au Vietnam, pour réaliser les objectifs fixés, pour que l'économie vietnamienne d'ici à l'an 2000, les investissements directs de l'étranger au Vietnam soient de 18 à 20 milliards de dollars américains. Ces investissements seront répartis de manière suivante : premièrement, construire les bases industrielles pour que la production du pétrole atteigne d'ici à l'an 2000, une production d'environ 20 millions de tonnes de pétrole brut, construire une raffinerie et en faire une autre après l'an 2000. Amener le gaz sur le continent, pour l'électricité et pour le gaz chimique. Pour atteindre ces objectifs, le capital nécessaire sera à peu près de huit milliards de dollars américains.

Deuxièmement, construire environ dix zones industrielles, et dans ces zones industrielles, on va construire à peu près 600 entreprises pour la production des articles de consommation courante avec un investissement de 5 milliards de dollars américains. En dehors des centres industriels existants, on va construire d'autres centres et, ces centres ne se situant pas seulement dans des zones existantes mais dans d'autres zones, avec un capital d'à peu près deux milliards de dollars américains.

La plupart des projets sont déjà signés. Construire 5 à 6 cimenteries avec un volume de 7 à 8 millions de tonnes et un capital d'environ 1,5 milliard de dollars américains. Développer les entreprises de l'industrie lourde comme métallurgie, mécanique, électronique, chimie avec un volume de 1,2 milliard de dollars américains. Investir dans le domaine de l'agriculture, des forêts, de l'aquaculture et surtout dans le traitement des produits alimentaires avec un volume d'environ 800 millions de dollars américains. L'investissement pour les transports, pour les routes, télécommunication, l'infrastructure demande environ 1 milliard de dollars américains. Les bases pour le tourisme et pour le service nécessitent environ 1,5 milliard de dollars américains.

Le Vietnam et la France entretiennent depuis très longtemps des liens d'amitiés et on se comprend très bien.

La récente visite du Président français, François Mitterrand, au Vietnam a marqué un pas important dans le développement de l'évolution entre les deux pays sur tous les domaines. Particulièrement, au cours de sa visite au Vietnam, le Ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, a réaffirmé sa politique prioritaire vis-à-vis du Vietnam, et encouragé les investisseurs français à investir au Vietnam. Et je crois que ce sont des conditions nécessaires et importantes pour que les investisseurs français investissent davantage au Vietnam.

Xavier Dugoin
Président du Conseil général de l'Essonne
Président de la Chambre francophone des Affaires économiques
Représenté par M. Jean Sagui

La Francophonie économique

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les regrets du Président Xavier Dugoin de ne pas avoir pu vous présenter, lui-même, les réflexions menées à son initiative et sous sa direction par la Chambre francophone des Affaires économiques sur le thème qui lui a été proposé "la Francophonie économique", et ses regrets de ne pas pouvoir ainsi vous manifester personnellement son intérêt pour la Francophonie en général pour laquelle il s'est beaucoup investi, et pour vos travaux en particulier.

Notre président est parfaitement conscient que l'un et l'autre ne sont que le prolongement dans le champ de l'économie d'une plus grande solidarité francophone et un gage de pérennité pour l'ensemble de cette vaste communauté. "Francophonie économique" est une expression d'un emploi récent. Aussi, est-on en droit de se demander ce qu'elle recouvre, car force est de constater que la liaison entre Francophonie et économie ne faisait pas partie de l'acte de naissance de cette communauté consensuelle et que sa prise en compte n'a pas accompagné ses premiers pas. En témoignage, faisons appel à l'un des trois promoteurs de cette communauté, le Président Senghor. Dans son "Ce que je crois" publié en 1988, l'ancien Président de la République du Sénégal a donné plusieurs définitions de la Francophonie pour en marquer l'ampleur. Nulle trace dans ces définitions du moindre argument économique, de la moindre motivation économique. Pour notre prestigieux auteur, la culture reste le problème essentiel de la Francophonie. Enfin, pour mieux souligner le caractère particulier de cet ensemble géoculturel, à son origine, le Président Senghor en fait une étude comparée avec le Commonwealth ; voici son jugement : "Conformément à la pratique comme à la théorie de cette dernière association, une fois admis l'anglais comme langue de communication internationale, mais maintenues les différences culturelles, l'objectif du Commonwealth est la prospérité économique, le bien-être, le Wealth de chaque nation dans le cadre d'une paix mondiale. Dans la Francophonie, sans négliger l'aspect économique du problème, dont la zone franc est la préfiguration, il s'agit de mettre l'accent sur la culture, sans répudier pour autant l'économie ni la politique".

Le Président Senghor voulait que l'on mît l'accent sur la culture parce qu'il y voyait le facteur le plus efficace du développement scientifique et technique, partant, économique et social. Mais depuis, l'économie s'est infiltrée dans les débats des instances de la Francophonie. Tout le monde s'accorde à reconnaître que le Sommet des Chefs d'État de Québec en marque l'émergence ; lancer cette nouvelle appellation, promouvoir le concept de Francophonie économique n'est plus insolite et cela pour d'autres raisons plus fondamentales. Parce que ce concept traduit à l'échelle de notre ensemble, une évolution générale des esprits contemporains, que nous évoquons en premier lieu.

Parce qu'il recouvre une réalité économique encore mal appréhendée, mais non négligeable, qui sera le second point rappelé dans ce bref exposé des travaux de la Chambre française des affaires économiques. Enfin parce qu'il est logique et sans doute nécessaire, lorsque se rétablit, entre les peuples qui possèdent en commun un tel patrimoine, une communauté culturelle enracinée dans des relations anciennes, que celle-ci fasse le projet de mieux connaître toutes ses potentialités pour se projeter dans l'avenir et promouvoir ensemble le développement le plus rapide de tous et le bonheur de chacun.

Dans l'évolution générale de la pensée contemporaine, il nous a paru important de relever deux orientations récentes qui intéressent à des degrés différents notre réflexion.

La primauté de l'économique et la mondialisation de l'économie. La primauté de l'économie est un constat de plus en plus partagé par les observateurs de la vie économique internationale. On a écrit : "Le monde actuel assiste résigné à une extension sans précédent de la logique économique à toutes les sphères de la vie sociale". Gérard Kebabdjian, auteur de "L'Économie mondiale", généralise : "Toutes tentations pour instituer politiquement les internationales du genre humain se sont soldées par des faillites cinglantes". C'est peut-être une conclusion un peu hâtive mais sûrement valable pour un certain nombre d'entre elles. L'illustration la plus frappante de cette évolution est celle de l'Europe où le marché commun, donc l'économie, a été le moteur de l'unification communautaire, et où les prochaines étapes de l'union sont explicitement soumises au respect de critères strictement économiques. Ce primat de l'économie est, sans aucun doute, l'une des raisons qui ont conduit quelques auteurs à utiliser les termes de Francophonie économique, alors même qu'à la demande du Président de la République Française et des États et Gouvernements rassemblés au Sommet de l'Ile Maurice, l'an passé, avec une belle unanimité, l'Assemblée lançait un défi aux négociations uruguayennes du GATT en posant l'exception culturelle.

Est-ce une barrière acquise au développement de la réglementation des échanges commerciaux internationaux ? Qui peut l'affirmer ? C'est en tout cas une frontière sur laquelle il conviendra d'être attentif. N'est-ce pas également un signe qui peut annoncer que la primauté de l'économique n'est pas définitivement inscrite dans l'évolution des idées comme fin de toute idéologie ?

Il n'est nullement besoin de faire appel à la méta-économie pour annoncer que l'interdépendance des économies nationales a été constitutives d'une macro-économie mondiale. Pour les opérateurs économiques, le champ d'interventions, le champ d'informations qui préparent l'action ne sont plus du ressort national, ni international, ils sont devenus mondiaux. Et les calculs auxquels ils se livrent, tant pour produire que pour vendre, se font à l'échelle de la planète. N'a-t-on pas vu en quelques mois, les États-Unis créer une zone de libre échange avec ses voisins, le Canada et le Mexique, assister, il y a un mois environ le Roi du Maroc, promoteur d'une zone économique dans la région méditerranéenne.

Plus récemment encore, le Président Bill Clinton se rendait à Bogor, petite ville à l'est de Jakarta, pour signer, dans le cadre de l'APEC (Asia Pacific Economy Cooperation), un accord pour la création d'une zone de libre échange avec 17 partenaires dont une frontière maritime au moins se baigne dans les eaux de l'Océan Pacifique.

Alors pourquoi ne pas concevoir pour la Francophonie et avant la fin de ce siècle un renforcement des liens économiques tels qu'il deviendra possible d'envisager pour le XXI[e] siècle, une évolution vers l'organisation d'une zone économique, réunissant tous ses membres ? Il suffit de quelques données globales significatives pour dresser les contours généraux de ce que l'on peut appeler actuellement, l'espace économique francophone. C'est d'abord un ensemble de consommateurs et d'acteurs économiques d'environ 500 millions de personnes, regroupées en 47 États, mais c'est un ensemble démographique évolutif qui, selon les études du Fonds des nations unies pour la population, publiées en 1992, pourrait atteindre 850 millions de personnes dans une trentaine d'années, un marché attractif. C'est un ensemble communautaire, planétaire et non régional.

La Francophonie ne se partage pas ; elle est européenne, américaine, proche orientale, indienne, asiatique et océanienne. Cette distribution géographique est-elle un obstacle à la construction d'un même ensemble économique, à l'heure des entreprises multinationales, à l'heure des délocalisations, à l'heure de la vertigineuse progression des techniques de communication, qui peut conférer une grande mobilité aux facteurs de production et une quasi instantanéité aux décisions qui les concernent ?

D'autant que certaines pièces de cet ensemble dispersé obéissent déjà à des règles économiques identiques, notamment monétaires dans le cadre de la zone franc.

Mais quel est donc actuellement le poids de cet espace économique francophone ? Dans le cadre de ce bref exposé, quelques indications globales en donneront la mesure. Les pays francophones représentent un peu moins de 9 % de la population mondiale et du quart des États du monde. Leur PNB global, en 1993 avoisine 11 % de la production mondiale. Quant à leur commerce extérieur, il s'élevait à un sixième du commerce mondial en 1989. Ajoutons, enfin, à titre illustratif que sa consommation moyenne d'énergie par habitant est supérieure à la consommation moyenne dans le monde. Il

apparaît ainsi que l'ensemble des pays francophones a une importance économique supérieure à son poids économique. Dans un premier temps, à la recherche d'une vision plus précise de la situation de l'industrialisation de ces pays et de la part qui y apporte la Francophonie, la Chambre francophone des affaires économiques s'efforce de dresser un inventaire des implantations industrielles et commerciales de chaque pays francophone dans les autres pays de l'ensemble.

Les premières études portent sur les implantations françaises. Elles seront publiées dans le cadre d'un annuaire dont le premier tome est en cours et concerne environ 1500 entreprises. Progressivement ces annuaires s'enrichiront de fiches et de données précisées. Nul doute que ces travaux et ceux du centre d'études et de recherches sur les relations économiques francophones, et bien d'autres qui les compléteront seront autant d'éléments qui faciliteront la réflexion qui précédera l'étude sur l'évolution de cet ensemble.

Il est bien évident qu'il est urgent d'agir et de choisir les formules les plus appropriées pour que rapidement, des propositions parfaitement documentées soient faites au prochain Sommet de la Francophonie pour l'étude de l'évolution d'une zone francophone économique. A cette fin, la Chambre francophone des affaires économiques suggère qu'une mission exploratoire soit rapidement confiée à un organisme permanent à vocation économique déjà engagé dans l'action, étoffé par quelques experts et hommes d'affaires afin de devenir un opérateur du sommet des Chefs d'État ayant pour objectif de faire des propositions pour la réunion suivante. Cette méthode a été utilisée par l'APEC. Elle peut, sans faire l'économie des négociations qui engageront les États et en prenant en compte la situation et la détermination de ceux-ci, faciliter l'élaboration de propositions préparées dans l'intervalle des sommets et hâter ainsi, par la suggestion de mesures appropriées, les décisions de ceux-ci.

Le Président Xavier Dugoin, dans les semaines qui viennent, prendra à ce sujet les initiatives qu'il juge nécessaires. Au terme de cette relation, je n'aurais garde d'oublier d'adresser à l'AUPELF-UREF, les vifs remerciements de notre président, pour avoir permis à cette chambre de prendre part activement à ce colloque dont l'importance pour la Francophonie ne lui échappe pas.

Antoine Louis Harel
Président du Bureau international du Forum francophone des affaires

Le Forum francophone des affaires, un instrument essentiel de la création d'un espace francophone des affaires

En tant que Président du Forum francophone des affaires, je suis heureux d'être présent à l'occasion de cette première rencontre régionale placée sur le haut patronage du Gouvernement de la République du Vietnam et organisée par l'AUPELF-UREF avec le concours du Forum francophone des affaires, plus particulièrement de nos comités nationaux, vietnamiens et français ainsi que de notre Secrétariat international. Je tiens ainsi à vous remercier pour votre volonté démontrée de resserrer et de développer les liens d'affaires dans l'espace économique francophone encore largement à mettre en valeur à l'avantage des peuples qui composent à ce jour, les 47 États et Gouvernements de pays ayant le français en partage.

Parler d'affaires dans la Francophonie, peut sembler, a priori, aléatoire, compte tenu de l'espace géographique éclaté et des disparités économiques et sociales des pays membres. Et pourtant, c'est le pari audacieux fait à Québec en 1987, lors de la tenue du deuxième Sommet de la Francophonie, que de vouloir rassembler les communautés d'affaires nationales constituées chacune en comité du Forum francophone des affaires, ayant pour vocation le développement des échanges commerciaux, industriels et technologiques, ainsi que l'amélioration de la coopération entre leurs membres. Une nouvelle institution de la Francophonie était née. Résolument ouverte et novatrice dans son approche pragmatique des échanges économiques, sous l'ensemble unificateur de la Francophonie universelle. Le Forum francophone des affaires ou FFA est d'ailleurs reconnu par le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie comme un organisme officiel de la Francophonie.

Très vite, pour une organisation non gouvernementale, à vocation multilatérale, le Forum francophone des affaires, parce qu'il répondait à des besoins latents et précis, prit son envol. Des structures opérationnelles étaient mises en place au deuxième forum de Dakar, en 1989 et la charte du FFA était adoptée en 1991, au troisième forum de La Rochelle. Le quatrième forum de Maurice en 1993 consacrait les succès de participation

antérieure des entreprises et abordait, dans toute sa problématique le thème de l'investissement et du partenariat, ce précisément pourquoi le Forum francophone des affaires avait été créé. Notre organisation est dirigée par un Bureau international de douze membres provenant de tous les horizons de la Francophonie. Elle comprend également un Secrétariat international établi à Montréal depuis 1990 et 24 comités nationaux dans autant de pays. L'objectif est d'en créer 16 nouveaux pour atteindre les 40 au prochain Forum, le cinquième qui se tiendra en septembre 1995, à Cotonou, au Bénin.

Comme vous le voyez, le Forum francophone des affaires s'appuie désormais sur un réseau opérationnel dans plusieurs pays du Nord et du Sud avec la volonté manifeste de développer les affaires en s'appuyant sur l'emploi d'une langue commune, soutien d'ailleurs au concept d'exception culturelle francophone défendu et approuvé à l'unanimité par les Chefs d'État et de Gouvernement au Sommet de la Francophonie à Maurice en novembre 1993. Cette bataille menée autour de l'exception culturelle alors que les négociations du GATT entraient dans une phase critique et finale, illustre bien la nécessité où nous sommes de réagir à la standardisation de nos sociétés, quelles que soient les appartenances éventuelles à des blocs économiques continentaux ou à des sphères économiques et régionales d'influence.

L'accroissement des échanges multilatéraux et la mise en place de moyens conséquents pour les promouvoir sont une nécessité si nous voulons créer un espace économique, dynamique et fort, dont la Francophonie culturelle traditionnelle dépend, pour son épanouissement à long terme. Loin de s'opposer au culturel, l'économique le sous-tend et le favorise. De la même façon, les échanges multilatéraux ne briment en rien les rapports bilatéraux, mais viennent s'y superposer, pour étoffer davantage, les liens économiques qui unissent l'ensemble des pays de la grande famille francophone. Je dirais même qu'il en va de la survie de la Francophonie. En effet, si nous ne nous préoccupons pas de développer l'espace économique francophone, au profit de ses membres, les autres forces économiques en jeu imposeront inévitablement leur langue appelée à supplanter progressivement l'influence et la culture francophones avec les diversités que nous lui connaissons aujourd'hui.

La Francophonie multilatérale que nous défendons au FFA appelle à tracer de nouvelles frontières économiques fondées sur la solidarité, la culture commune et le co-développement en résistance à l'uniformisation linguistique et culturelle à laquelle la globalisation des marchés nous entraîne. Mais ne nous leurrons pas. Cette Francophonie, qui sera ce que nous voudrons bien lui apporter est un nouvel espace économique, fait tout autant de concurrence, que de coopération et d'alliance. C'est la loi du genre dans notre milieu professionnel. Il ne s'agit pas de réduire la concurrence, il s'agit de créer de nouvelles potentialités. C'est à vouloir faire germer ces potentialités que le FFA emploie les moyens dont il dispose et s'efforce d'en obtenir de nouveaux. Pour que la

Francophonie prenne le virage économique, il est indispensable que tous les intervenants impliqués dans ce secteur unissent leur force, pour se donner, chacun dans son domaine respectif, des moyens propres à faire de la Francophonie économique une réalité, aussi concrète que l'est la Francophonie culturelle.

La Francophonie est une grande et belle ambition. Elle peut satisfaire nombre de nos préoccupations économiques et culturelles. Faisons en sorte que cette ambition trouve dans ses réalisations profitables et concrètes l'espoir que nous plaçons en elle, et sans lequel, notre volonté d'entreprendre et de réussir sera vaine. Je laisse le soin au Secrétaire général du Forum francophone des affaires, Monsieur Rompré de vous entretenir avec plus de précisions des activités en cours dans notre organisation.

Je souhaite beaucoup de succès à vos travaux et remercie le Vietnam pour son chaleureux et sympathique accueil.

M. Duong Van Day
Vice-Président de la Chambre de commerce du Vietnam
Directeur général de Saigon Tourist

L'économie au Vietnam et les entreprises

Au nom de M. Doan Duy Thanh, Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Vietnam, tout d'abord, je vous remercie de me permettre de prendre la parole à l'occasion du colloque organisé par l'AUPELF-UREF. Aujourd'hui, je voudrais vous présenter un sujet intitulé "Économie du Vietnam, situation et perspectives". L'innovation économique du Vietnam se réalise depuis les dernières années 80, c'est réellement une réforme profonde et générale visant à transformer une économie à l'échelle centrale planifiée en une économie de marché au sens socialiste, adaptable à la réalité vietnamienne.

Parallèlement au processus de l'innovation économique, nous rénovons graduellement le système politique et administratif en vue de l'érection du pouvoir gouvernemental. Après une décennie de réformes, jusqu'à présent l'économie vietnamienne est sortie de la crise et a enregistré une augmentation prometteuse. La balance commerciale a aussi des changements positifs. Les chiffres totaux de l'exportation en 1993 s'élèvent à 3 milliards US dollars, l'importation à 3,3 milliards US dollars, et le niveau d'augmentation de l'exportation s'élève à 31 % par rapport à 1992. L'exportation de riz seule, en 1993, s'élève à 1,8 million de tonnes et le potentiel de l'exportation de riz s'élève annuellement à plus de 2 millions. En général, l'économie du Vietnam, après des années de pénurie de vivres, devient désormais une économie "accumulatrice". Le niveau de vie de la population s'améliore considérablement. Malgré les premiers achèvements importants, l'économie du Vietnam reste encore à l'étape de transition et n'est pas une économie parfaite de marché. Les marchés de la main-d'œuvre et des capitaux sont encore à l'état primaire.

Le marché financier n'est pas encore formé, l'environnement juridique dans l'infrastructure "souple" de l'économie actuelle est encore insuffisant et non uniforme. L'appareil de l'administration et le personnel n'ont pas assez de connaissances et d'expérience dans la gestion en matière micro et macro-économique. Les équipements industriels d'une majorité des entreprises en activité sont de la vieille génération ; leurs rendements sont faibles, causant des prix de revient élevés, ne pouvant être concurrentiels

sur les marchés nationaux et internationaux. De plus, le niveau de l'épargne et l'investissement intérieur n'atteignent pas 10 % de la production brute domestique en 1993. Le chômage reste donc très important. Le budget d'État reste déficitaire, tandis que la balance de paiements se déséquilibre considérablement.

Ce sont là les grands déficits du développement du Vietnam dans les années à venir.

Devant ces déficits et ces opportunités, le Parti, le Gouvernement et le peuple vietnamien sont déterminés à continuer la réforme profonde, générale et absolue dans les prochaines années, dans les directions suivantes.

Premièrement : créer des environnements favorables pour le développement rapide, stable et sain de l'économie de marchandises. Élever le pourcentage de l'épargne et de l'investissement domestique. Mettre en évidence l'attraction des investissements étrangers, transformer la structure économique au sens d'industrialiser, et de moderniser, pour obtenir une vitesse de développement économique de 8 à 10 % par an, et qu'en l'an 2000, la production totale et nationale soit le double de celle de l'année 1990. Deuxièmement, continuer à appliquer la politique d'ouverture. Développer fortement l'économie extérieure, la capacité de l'exportation du pays. S'intégrer graduellement dans l'économie mondiale et régionale. Dans l'immédiat, tâcher de maintenir la cadence d'augmentation minimale d'exportation au niveau de 20 % par an.

Troisièmement : développer effectivement les programmes de développement social. Pousser les réformes administratives en vue d'augmenter l'effet des activités gouvernementales. Maintenir la stabilité politique sociale. Créer un environnement favorable pour le développement politique. Dans l'élan actuel, on pourrait dire que l'augmentation potentielle de 8 à 9 % chaque année, de l'économie du Vietnam, s'avère réaliste. Cependant, pour maintenir cette cadence, le Vietnam doit être persistant sur les directions prévues, notamment la continuité de l'innovation, l'ouverture au sens de l'établissement d'un système complet de l'économie du marché, la transformation de la structure économique : rétablir la zone économique d'État, y compris les entreprises d'État, le système financier et bancaire, et les organismes administratifs d'État, en vue d'assurer leurs effets dans les conditions de l'économie de marché ; exterminer la corruption, la contrebande, diminuer le déficit budgétaire, maintenir l'inflation à un taux modéré.

Plus que jamais, le Parti, le Gouvernement et le peuple vietnamien savent clairement que le développement économique du Vietnam dépend tout d'abord de sa force intérieure, de la capacité du Gouvernement du Vietnam à mobiliser et utiliser effectivement toutes ses ressources. En même temps, la coopération et l'assistance de la communauté internationale jouent aussi un rôle très important. Le Vietnam qui est un pays de 71 millions d'habitants, riche en ressources potentielles inexploitées, est toujours à la disposition des hommes d'affaires du monde entier, venant pour le commerce, l'investissement, sur la base de l'intérêt commun, de la richesse et du développement de tous les partenaires.

Alain Juppé
Ministre des Affaires étrangères de la République française

La Francophonie
L'Asie du Sud-Est et la France

Affaires, Entreprises, Francophonie : je ne vous cache pas que ce titre, lorsque je l'ai découvert sur les documents de votre colloque, m'a quelque peu intrigué. Sans doute parce qu'il s'inscrit en faux contre une idée toute faite qui veut que le français soit une langue réservée aux écrivains, aux poètes et aux intellectuels. Je ne saurais d'ailleurs le regretter, ne sous-estimons pas cette dimension essentielle de la langue que nous avons en partage. Elle est importante, elle est précieuse. Mais elle a peut-être fini par gommer une autre réalité, une autre dimension de notre langue, celle de la science, de la recherche, de l'économie, de l'entreprise, bref, de tout ce qui fait la vie quotidienne et la modernité. Et je voudrais vous féliciter d'avoir voulu rappeler, en choisissant ce thème et en réunissant ici des hommes d'entreprises notamment, que le français est aussi une grande langue de communication moderne, pour les entrepreneurs, pour les cadres, pour les salariés de vos entreprises, pour vos universitaires, pour vos savants, pour vos élus, pour les gestionnaires des collectivités publiques.

Et je vous félicite doublement de l'avoir fait ici, bien sûr, au Vietnam. Voici un pays où notre présence qui a été profonde pendant tant d'années, je m'en suis rendu compte depuis que je suis arrivé ici il y a trois jours, à Hanoï, hier à Huê, aujourd'hui à Ho Chi Minh Ville, cette présence profonde s'est un peu estompée, ou même parfois effacée pendant une trentaine d'années. Et voici, que depuis quelques temps, le Vietnam a choisi la voie du renouveau, la voie de la réforme, de l'économie de marché et qu'il se tourne, vers nous, vers la France, mais aussi vers l'ensemble de la communauté francophone pour l'aider sur le chemin du redressement. Dans le même temps, par souci d'identité d'une certaine manière et en tout cas d'originalité, il souhaite renouer avec l'un des aspects de l'histoire qu'il a en commun avec nous, avec ce qui finalement peut créer la plus grande intimité entre deux peuples, je veux parler bien sûr de la langue. Et n'est-il pas d'une certaine manière extraordinaire de voir le Vietnam prêt à relever le défi que constitue l'organisation sur son sol en 1997, du prochain ou en tout cas, du deuxième

sommet des pays ayant le français en partage après celui qui se tiendra tout prochainement à Cotonou.

Extraordinaire puissance de renouvellement et d'innovation de l'histoire.

La France a estimé qu'elle avait le devoir de répondre à cet appel et que c'était aussi son intérêt. Elle l'a fait, je crois, depuis plusieurs années, avec beaucoup d'imagination, et beaucoup d'audace, particulièrement depuis le voyage qu'a fait ici le Président de la République Française en février 1993, et la visite que nous a rendue en France, le Premier Ministre du Vietnam au mois de juin 1993. La France, en effet, a été l'un des tous premiers pays, peut-être le tout premier, à s'engager pour aider le Vietnam à réintégrer la communauté internationale. Elle l'a aidé à régler le difficile problème de l'apurement de ses arriérés auprès du Fonds Monétaire International, elle l'a aidé, dans le cadre du Club de Paris, à rééchelonner sa dette, et elle a elle-même donné l'exemple sur le plan bilatéral en effaçant cinquante pour cent de ses créances ; puis est venue la levée de l'embargo commercial américain et petit à petit, la pleine réintégration de ce pays dans la communauté internationale, avec sans doute, en 1995, son entrée dans l'Association des nations du Sud-Est Asiatique.

Et, je l'espère, peut-être avant la fin de l'année 1994, sûrement en 1995, la France y veillera lorsqu'elle assumera la Présidence de l'Union Européenne, la conclusion d'un accord de coopération entre le Vietnam et l'Union Européenne.

Sur le plan proprement bilatéral, nous avons considérablement accru notre aide, et nos positions dans ce pays. Quelques chiffres, mais je ne voudrais pas en abuser ; en 1989, nous consacrions toutes sources de financement confondues, 25 millions de francs à notre aide et à notre coopération avec le Vietnam ; en 1994, le chiffre est de 600, vous voyez l'accélération spectaculaire qui a été opérée. Nous sommes, on a pu le constater, il y a quelques jours, lors de la réunion organisée sous l'égide de la Banque Mondiale à cette fin, le deuxième donateur international du Vietnam après le Japon, et si l'on ne considère que les pays non asiatiques, le premier investisseur, le premier fournisseur. Je voudrais saluer tout particulièrement le rôle de nos entreprises qui n'ont pas attendu, comme on le leur reproche parfois, que le paysage s'éclaircisse peut-être tout à fait, pour prendre des risques et venir ici investir et s'installer.

Enfin, le Vietnam est, en Asie, le premier bénéficiaire de la coopération culturelle scientifique et technique que la France déploie tout autour de la planète, et si l'on fait même le bilan global de cette coopération sur l'ensemble de la scène internationale, le Vietnam se classe au quatrième rang. Le voyage que j'ai effectué ici, qui m'a permis avant-hier de rencontrer les plus hautes autorités du Vietnam, à Hanoï, avait pour but de confirmer, de consolider, d'étendre ce qui a déjà été réalisé, à un moment où la concurrence se fait vive, et où tout le monde s'intéresse désormais à cette région, à ce pays, à ses voisins, d'éviter la banalisation et d'une certaine manière, la marginalisation de la présence qui est la nôtre et

des positions que nous avons prises. Cela va impliquer, de notre part, de nouveaux efforts. Et de nouveaux efforts en particulier pour la promotion de notre langue, c'est le sujet de votre colloque aujourd'hui, de façon que la langue française, soit dans la vie quotidienne, d'un usage aussi courant que possible, et pour cela, elle doit être plus présente que ce n'est le cas, par le livre, par la presse écrite, la radio, la télévision ; peut-être, souhaitons-le, même si ce que j'ai lu montre qu'il y a encore beaucoup à faire, la publicité et l'affichage.

Aux côtés de la langue vietnamienne, elle a sa place dans les gares, les aéroports, les lieux de travail et de loisir, les ateliers, les bureaux des entreprises, comme dans les restaurants ou les salles de spectacle. La consolidation de la connaissance du français s'impose donc et je suis heureux d'évoquer ici l'élan donné à l'opération d'enseignement bilingue, avec l'appui apporté à notre effort bilatéral par le récent accord qui a été signé par l'AUPELF-UREF et l'ACCT.

Quatorze provinces seront, à ce titre, dotées de classes primaires et secondaires d'enseignement intensif du français et en français, avec un objectif de six cents classes ; le dispositif comporte à l'heure actuelle, cent dix-huit classes, regroupant trois mille six cents élèves. Je me réjouis également que la France ait pu répondre à la demande formulée par les autorités Vietnamiennes, d'ouvrir dans un avenir proche, trois lycées bilingues. Cette action que nous menons ici, doit bien évidemment s'intégrer dans une perspective plus régionale, et je serais tenté de dire que le Vietnam peut constituer, d'une certaine manière, pour l'influence de la Francophonie, une sorte de tête de pont en Asie du Sud-Est. D'abord parce qu'il est le voisin de deux autres pays de tradition francophone, le Cambodge, dont je salue le Ministre de la Culture, et le Laos ; ensuite parce que le Vietnam, je le signalais tout à l'heure en commençant ce bref propos, se rapproche de l'ASEAN, de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique, où il trouvera, je l'espère, un siège de membre à part entière, dans le courant de l'année 1995.

Et, la France a tenu, elle aussi, à donner à sa coopération cette dimension régionale. C'est dans cet esprit, que, vous le savez, nous avons reçu, il y a peu de temps, le Président des Philippines, Monsieur Ramos, en visite officielle en France. Se sont succédé, également, à Paris, le Premier Ministre de Malaisie et le Premier Ministre de Singapour au cours des derniers mois. Ceci nous a permis de signer, avec ces pays, des accords de partenariat, en pays tiers. Nous avons également lancé l'idée, qui se concrétise peu à peu, de la création d'un centre d'affaires à Singapour, pour épauler nos petites et moyennes entreprises, nos petites et moyennes industries dans l'ensemble de la région. Au-delà même de l'ASEAN, c'est à l'ensemble de la zone Asie-Pacifique, que nous devons nous intéresser. Nous regardons avec beaucoup d'intérêt les progrès de l'APEC, qui s'est fixé un objectif très ambitieux de réalisation d'une zone de libre échange et nous souhaitons très sincèrement que, entre l'Union Européenne et l'APEC, puissent se créer, au fil des années, lorsque cette association aura pu trouver son propre point d'équilibre, des

relations aussi confiantes et aussi ouvertes que possible, car rien ne serait plus dangereux, bien sûr, que de voir se reconstituer, fût-ce à l'échelle de continents entiers, des blocs commerciaux n'ayant pas entre eux les relations d'ouverture et de commerce nécessaires.

Voilà pourquoi nous attachons autant d'importance à ce qui se passe ici, parce que, je le répète, nous insérons les progrès accomplis dans une vision d'ensemble. Que vient faire me dira-t-on, dans cet immense ensemble, où la langue anglaise est plus présente que jamais, la Francophonie ? A-t-elle, au-delà des réalisations que j'évoquais, et qui peuvent apparaître comme ciblées sur tel ou tel pays, un espoir de se développer et un rôle à jouer ? Je le crois profondément ; et je suis sûr que votre colloque, aujourd'hui, apportera de nouveaux arguments, et de nouvelles raisons de le croire. Je crois que notre langue peut apporter en effet, une sorte de supplément, "un plus", serais-je tenté de dire. Elle peut d'abord, faciliter le rapprochement et la pénétration de nos entreprises, qui peuvent trouver, dans la similitude des législations, des pratiques économiques et commerciales, des comportements de chaque jour, de la façon, finalement, de voir le monde, des conditions favorables à la constitution de solides et fructueuses associations. Elle peut aussi, associer à nos produits, dans cette zone, une image de qualité, de technologie, de différence, d'originalité. Et, sans doute faut-il, dans cet esprit, encourager les réflexions qui ont été engagées sur le thème de la création d'un label francophone, ou d'une charte des entreprises francophones. Et puis, c'est peut-être l'essentiel, la Francophonie, ici comme ailleurs, doit affirmer sa dimension et sa signification politiques.

Il ne s'agit en aucune manière, d'un combat défensif, ou d'une bataille d'arrière garde. Il s'agit, tout au contraire, d'une recherche tournée vers l'avenir, d'une recherche d'identité, de pluralisme, de respect de la personnalité de chacun, et donc, d'une certaine manière, de la liberté de tous. Je crois que nous n'aurions rien à gagner, pas plus dans cette région qu'ailleurs, à voir s'étendre un peu partout, autour de nous, une sorte d'uniformité dans la façon de s'exprimer, et donc, parce que la langue n'est pas innocente, bien entendu, dans la façon d'aborder les problèmes. Cet espace de pluralisme, de diversité, de liberté, doit être aussi un espace de solidarité, de recherche du progrès économique, de l'enrichissement culturel, de l'ouverture sur le monde. C'est vraisemblablement l'ambition la plus haute, le défi le plus difficile, mais sans doute le plus stimulant, que peuvent se fixer ces 47 pays qui ont choisi, il y a peu de temps à Maurice, ce nouveau titre, cette nouvelle dénomination, de pays ayant le français en partage.

Et, c'est la raison pour laquelle, lorsque j'ai appris, que se tenait ici, à Ho Chi Minh Ville à l'occasion du déplacement que j'y faisais, ou en tout cas coïncidant avec ce déplacement, votre colloque, que j'ai été très heureux de modifier quelque peu mon emploi du temps pour venir vous saluer, vous dire que la France, comme l'ensemble de ses partenaires de la Francophonie, regarde avec le plus grand intérêt les travaux de ce colloque, qu'elle en attend des suggestions précises, des propositions concrètes, et

surtout la réaffirmation de ce que j'évoquais en commençant, à savoir que ce bien commun qui est le nôtre, cette langue française que nous aimons, parce qu'elle nous donne tellement de joie et d'occasions d'épanouissement personnel, est aussi pour nous, un moyen de développement, un moyen de présence dans un monde de plus en plus compétitif, un moyen d'exister, de nous développer, de porter nos idées et notre conception du monde.

Mme Ton Nu Thi Ninh

Directrice pour les organisations internationales, représentant le Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam

La Francophonie au Vietnam

Notre ministre des Affaires étrangères Nguyên Manh Câm et notre Vice-Ministre Trân Quang Co, responsable de la Francophonie au sein de la Direction de notre Ministère, auraient voulu pouvoir assister au présent colloque sur le thème : "Affaires, Entreprises, et Francophonie", entre autres, et particulièrement parce que Monsieur Alain Juppé a tenu, malgré le programme très serré de sa visite au Vietnam, à rehausser l'importance et la signification de ce colloque en venant faire une allocution à son ouverture. Étant retenus à Hanoï, par d'autres obligations, ils m'ont déléguée pour prendre ici la parole en leurs noms et vous souhaiter la bienvenue dans notre pays et bon succès aux travaux du colloque.

Si la politique extérieure du Vietnam est indissociable de l'ensemble du processus de réforme et de renouveau de notre économie et de notre société, ce que nous appelons le Doi Moi, dont elle est à la fois le vecteur et la résultante, on pourrait non moins affirmer, que l'engagement du Vietnam à l'égard de la Francophonie fait partie intégrante de cette nouvelle politique extérieure. En effet, une des orientations importantes de la diplomatie vietnamienne dans les dernières années, est la volonté du Vietnam de s'insérer et de s'impliquer dans les instances multilatérales qui assument de plus en plus un profil saillant dans la vie et les relations internationales et dont la communauté francophone est l'un des pôles. Cette adhésion au multilatéralisme francophone, offre au Vietnam, une ouverture de plus sur le monde extérieur, un atout de plus, un avantage comparé en fait, alors que nous nous préparons à devenir membre à part entière de l'ASEAN. Il ne saurait donc y avoir de choix à faire pour le Vietnam, entre le français et l'anglais. Il ne peut y avoir que complémentarité enrichissante.

Le Vietnam se veut membre actif de la communauté francophone, non pas parce que l'usage de la langue française y est numériquement majoritaire, mais parce que nous sommes mûs par la conscience et le désir qu'il nous faut valoriser les acquis positifs du passé pour les mettre au service du présent et de l'avenir du pays. Il est donc clair que notre appartenance à la Francophonie procède de circonstances historiques, et d'un choix

politique conscient, qui devrait nous permettre d'élargir et de diversifier au maximum l'éventail de notre interaction avec le monde extérieur, tout en accordant une place privilégiée à une communauté francophone à laquelle nous sommes également liés par des affinités linguistico-culturelles. Mais tout choix politique doit être nourri et conforté par des actions concrètes. A cet égard, l'année 1994 a vu toute une série d'activités qui démontrent, d'une manière éloquente, la vitalité de la Francophonie au Vietnam : ouverture des bureaux régionaux de l'ACCT et de l'AUPELF-UREF, visite du Ministre français de la Culture et de la Francophonie, Monsieur Jacques Toubon, et du Président en exercice de la Conférence Ministérielle de la Francophonie, le Ministre des Affaires étrangères de l'Ile Maurice, la tenue il y a quelques jours des 26e assises de l'UIJPLF à Hanoï, le Vietnam en étant tout récemment devenu membre, ainsi que l'organisation du présent colloque à Ho Chi Minh Ville. Et, bien sûr, notre participation active à la prochaine conférence ministérielle de la communauté à Ouagadougou. Dans le quotidien, tout une série de projets sont en cours d'exécution dans le cadre de la Francophonie, de l'Institut Francophone d'Informatique aux filières et classes bilingues.

D'autre part, si nous voulons que la Francophonie au Vietnam soit plus qu'une disposition passéiste, vouée à se rétrécir inexorablement comme une peau de chagrin, et puisse s'ancrer solidement dans le présent et le devenir du Vietnam, il faut lui donner de vigoureuses amarres économiques, en particulier, dans la phase initiale d'industrialisation et de modernisation dans laquelle notre Doi Moi s'est engagé. C'est là le sens pratique, et la portée fondamentale du présent colloque qui devrait éclairer notre réflexion commune sur le comment de la construction d'un espace économique francophone au Vietnam. A l'évidence, une implantation de plus en plus large et profonde d'entreprises françaises et francophones au Vietnam constituera un puissant stimulant pour que la jeunesse vietnamienne apprenne le français et s'initie à la culture francophone. En même temps, si, avec le concours d'entités telles que l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche ou la Fondation internationale pour l'éducation et la recherche, nos établissements universitaires, pouvaient alimenter un vivier de main-d'œuvre francophone de qualité, cela ne pourrait que faciliter l'implantation de ces entreprises francophones. Bref, un des sine qua non du renforcement et de l'épanouissement de la Francophonie au Vietnam, est la synergie à créer, entre l'espace économique francophone d'une part, et le réseau d'enseignement, de recherche et de formation ainsi que l'environnement médiatique et culturel francophone de l'autre, dont la participation à ce colloque offre une illustration vivante.

Pour conclure, permettez-moi encore une fois, au nom de notre ministre des Affaires étrangères, de vous dire l'intérêt que nous portons au thème du colloque et de vous souhaiter des délibérations fructueuses pour l'avenir de la Francophonie au Vietnam et un séjour agréable dans notre pays.

René Duval

Président de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française

Nous sommes heureux d'être parmi vous après notre 26ème congrès, que nous venons de tenir à Hanoï, dans des conditions qui méritent tous nos remerciements aux autorités vietnamiennes, qui en ont facilité la tenue et qui ont tenu à y participer en la personne de la Vice-Présidente de la République, du Premier Ministre, des Ministre et Vice-Ministre des Affaires étrangères, et du Ministre de la Culture et de la Communication vietnamiens. Et nous sommes parmi vous à double titre, physiquement d'abord et ensuite, par l'exposition sur la presse francophone, que nous avons préparée à la demande de l'AUPELF-UREF et que je vous engage à visiter dans la salle de droite en entrant dans ce Palais de la Réunification.

L'une des qualités essentielles du journaliste, c'est aussi d'avoir un peu d'insolence. Je ne vais pas y déroger, en vous parlant, comme on me l'a demandé, des médias, relais indispensables de la Francophonie. Tout d'abord, entendons-nous sur la définition de la Francophonie. Le Petit Robert, tout en rendant à César ce qui lui appartient, c'est-à-dire en rappelant que la paternité du mot revient au géographe Onésime Reclus, l'un des cinq frères Reclus, qui chacun à des titres divers ont enrichi le patrimoine culturel et intellectuel de la France, et en rappelant que la formule n'est pas neuve, puisqu'elle date de 1880, le Petit Robert, donc, donne la définition suivante : "Ensemble des peuples francophones (France, Belgique, Canada [Québec, Nouveau-Brunswick, Ontario] Suisse, Afrique, Antilles, Levant)". Que voilà une définition réductrice, seulement politique, et pour tout dire inexacte. Et nous le savons bien, vous qui êtes universitaires, hommes d'affaires, et nous qui sommes journalistes, la Francophonie c'est à la fois moins simpliste et plus vaste.

C'est cet espace immatériel, car il recouvre les cinq continents, qui rassemble tous ceux qui parlent, lisent et écrivent le français de par le monde, que cette langue leur soit maternelle ou seconde parce qu'ils en apprécient la rigueur, les nuances et la richesse culturelle. L'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, que j'ai l'honneur de présider, en est un bel exemple, puisqu'elle a des membres dans quatre vingt-quatre pays. Et nous savons bien aussi, malheureusement, qu'à l'intérieur des frontières des quarante-sept nations ou régions que compte la Francophonie politique, bon nombre d'habitants ne sont pas des francophones. En France même, une enquête de l'INSEE, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, réalisée durant l'hiver 86-87, révèle, confessons-le, des chiffres effarants.

Sur 37 millions de personnes valides de plus de dix-huit ans vivant en France métropolitaine à l'époque, plus de 9 %, soit 3,3 millions, éprouvaient des difficultés graves à parler français, à le lire ou encore à l'écrire ou enfin à le bien comprendre. Ainsi comptabilisé, l'illettrisme touchait alors 1,4 million d'immigrés et 1,9 million de Français. Sur ce total de 3,3 millions, il n'y avait que 566 000 personnes nées à l'étranger, qui étaient analphabètes parce que jamais scolarisées. Pour les autres, il s'agissait d'une dramatique régression. Après une mauvaise ou trop brève scolarité, elles avaient oublié leurs acquis et étaient retombées dans l'illettrisme. Effrayant non ? Une enquête ultérieure de l'INSEE sur les loisirs pendant l'année 87, nous donne peut-être une des clés essentielles de la régression, en nous révélant cette fois, que 26,6 % des français de quatorze ans et plus, ne lisaient jamais ou presque de journaux quotidiens. A l'évidence, l'entretien permanent qui permet la maîtrise d'une langue, passe par l'usage des médias. Or, il devient malheureusement parfois difficile, dans certaines capitales du monde, de trouver un journal ou un magazine en français. Quel retournement de l'histoire ! On a du mal aujourd'hui à imaginer ce qu'ont pu être le dix-septième et le dix-huitième siècle, où un roi de France qui se prenait pour le soleil, et des intellectuels pour des lumières, ont placé leur pays au centre du monde, créant un modèle de société européenne exportable et assimilable. Et, parmi les éléments constitutifs de ce modèle, deux créations qui allaient faire du français la langue universelle : un support – le périodique d'information – et un mode d'expression structuré – la langue française classique. C'est ce grand politique de Cardinal de Richelieu qui fût à l'origine des deux, en confiant d'une part à un médecin protestant, Théophraste Renaudot, le soin d'imaginer et de rédiger une "gazette sur le bruit qui court des choses advenues", en 1631 et, d'autre part quatre ans plus tard, en chargeant un cercle de grammairiens et de stylistes de codifier une langue constituée, organisée en véritable outil de culture et d'administration, utilisable à l'échelon national comme international, au sein d'une institution royale : l'Académie Française. Grâce à la politique de Richelieu, le fonctionnement du gouvernement et de la cour de Louis XIV devint alors le modèle pour toutes les petites cours des princes allemands ou italiens. Les nombreuses guerres que le Roi Soleil mena aux frontières, placèrent le français au premier rang des langues pour la négociation des traités et la diplomatie. Les précepteurs des princes étrangers enseignaient désormais que la base de toute l'éducation politique était la connaissance du français. Les traités de commerce et de navigation furent de plus en plus rédigés en français, même quand la France n'y était pas partie prenante. La Haye, grand centre international, adopta notre langue. Les courtisans, les ministres des cours d'Europe, les hommes d'affaires étaient obligés de connaître le français pour se tenir au courant des affaires du monde, et les gazettes se multiplièrent partout pour s'en faire l'écho... en français ! En 1650, naissent en Angleterre les "Nouvelles ordinaires de Londres", en 1663, la célèbre "Gazette d'Amsterdam", qui allait paraître en français

pendant cent vingt-huit ans d'affilée ; en 1696, à Berlin, se fondait le "Nouveau journal des savants", les émigrations allaient encore faire se développer et prospérer cette presse francophone à travers l'Europe.

Citons au hasard quelques titres : "La Gazette de Varsovie", "Le Politique Hollandais", "La Gazette de Leipzig", "Le Courrier du Bas-Rhin" en Prusse, "La Gazette de Cologne", "Les Nouvelles de Saint-Pétersbourg", "La Gazette Française de Constantinople", "Le Journal de Malte". A tel point que l'Académie de Berlin, fonde un concours ouvert aux concurrents de tous les pays, et choisit, en 1782, le sujet suivant : qu'est-ce qui a fait de la langue française la langue universelle de l'Europe ? Par où mérite-t-elle cette prérogative ? Peut-on présumer qu'elle la conserve ?

L'un des deux lauréats, proclamé le 3 juin 1784, fut Antoine de Rivarol pour son mémoire intitulé : "Discours sur l'universalité de la langue française".

Je ne vais pas, ici, faire un cours d'histoire de la presse francophone. Notons simplement qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, il y avait encore huit publications régulières en français à Londres, que des quotidiens francophones paraissaient encore partout : "Le Messager" à Athènes, "La Correspondance de l'Est" et "La Correspondance Politique" à Vienne, "Le Stambul ou le Moniteur Oriental" à Istambul, "Le Journal d'Ankara", "l'Indépendance Roumaine" à Bucarest, "Le Courrier des Balkans" à Sofia, "La Gazette de Moscou", "Le Courrier de La Plata", à Buenos Aires, "Le Messager" à Sao Paulo, "Le Bien Public" en Colombie, "Le Journal de Pékin", "Le Journal de Téhéran". En chiffres, cela donnait cinq journaux francophones en Grèce, huit en Italie, quatre en Allemagne, deux en Hollande, vingt et un quotidiens ou hebdomadaires francophones et quatre mensuels aux États-Unis, quinze quotidiens en français et trente-cinq périodiques en Égypte, dix quotidiens et trois hebdomadaires en Algérie, cinq quotidiens, un trihebdomadaire et une revue en Indochine.

J'arrête là, car la comparaison avec la situation actuelle serait à "pleurer", et pourtant, rien n'est perdu ! Après une longue période de déclin, l'État français, par exemple fait depuis plus d'une décennie de gros efforts, notamment en matière audiovisuelle, avec l'expansion de Radio France Internationale, avec la diffusion satellitaire de TV5 et de CFI, qui notamment ici au Vietnam, alimentent en images et en reportages le journal télévisé quotidien de la télévision vietnamienne, en français. Depuis quatre ans, aussi, on assiste à une multiplication des initiatives privées, à la création d'une myriade de publications francophones, en Afrique notamment, dont certaines sont hélas éphémères. Mais, ni la coopération française, ni l'aide multilatérale de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, ni l'assistance juridique et technique que peut apporter à la presse une union professionnelle comme la nôtre ne saurait suffire à professionnaliser et à pérenniser des médias francophones à travers le monde si les entreprises industrielles et commerciales ne s'y intéressent pas, ne leur apportent pas un soutien financier par le biais du mécénat ou

de la publicité. Le passé, l'histoire nous indiquent la voie à suivre. Les médias francophones sont un investissement rentable et des relais efficaces de la Francophonie dans les domaines de la science, de l'économie, de la culture. Retrouver la fierté de "commercer" en français, c'est préserver, assurer l'avenir des peuples francophones.

J'espère que ce sera l'une des conclusions de votre colloque. Pour ce qui nous concerne, nous journalistes, notre voie est tracée et nous avons le devoir de reprendre, avec modestie, sans ambition démesurée, ce credo, qu'exprimait ainsi notre grand ancêtre Théophaste Renaudot dans le premier numéro du 30 mai 1631 de "La Gazette" : *"L'histoire est le récit des choses advenues, La Gazette seulement le bruit qui en court ; la première est tenue de dire la vérité, le seconde fait assez si elle empêche de mentir"*.

Michel Guillou
Directeur Général de l'AUPELF
Recteur de l'UREF

La Francophonie a un avenir si... Pour une Francophonie globale

Affaires, Entreprises et Francophonie, une rencontre nécessaire car la Francophonie politique ne peut réussir sans engager les entreprises dans le grand mouvement de rassemblement qu'elle entraîne. En particulier dans ce pays, où comme vient de le dire Mme Ton Nu Thi Ninh un des *sine qua non* du renforcement et de l'épanouissement de la Francophonie est la synergie à créer entre l'espace économique francophone d'une part, et le réseau d'enseignement, de recherche et de formation ainsi que l'environnement médiatique et culturel francophone de l'autre.

Mais la Francophonie a-t-elle un avenir ? Est-elle pertinente ? S'inscrit-elle dans un mouvement géopolitique concernant la planète tout entière ? La réponse est sans hésitation positive, car notre monde, aujourd'hui de plus en plus libéral, voire ultra libéral, a besoin de regroupements sur une base linguistique ou régionale pour promouvoir le pluralisme, préserver la diversité culturelle, renforcer les identités nationales, éviter la dilution qui nous menace.

Le face à face solitaire de nos cultures et de nos langues avec la culture dominante où, plus que le produit, on achète le rêve de l'autre, conduira nos nations au suicide culturel collectif.

Les regroupements sont donc nécessaires pour que nos cultures continuent de donner tout en recevant. L'objectif, au contraire de la mondialisation uniforme, de l'uniformisation que certains voudraient imposer, c'est la civilisation de l'universel, du donner et du recevoir. La Francophonie politique répond à cette nécessité. Elle s'inscrit dans une logique historique qui lui confère une totale raison d'être, une profonde légitimité. Elle est une des formes de résistance les plus appropriées à l'uniformisation qui menace, un des regroupements possibles et souhaitables sur une base volontaire d'Etats et de pays qui ont une même approche des réalités politiques contemporaines et disposent d'un moyen efficace de coopération - une langue partagée : le français.

Enjeu de solidarité, de modernité, de diversité culturelle, la Francophonie est par

essence, un regroupement qui protège et affirme l'identité culturelle. C'est pourquoi elle est facteur de liberté.

Enracinés dans leurs cultures propres, forts de leur histoire et de patrimoines culturels riches et diversifiés, les francophones se renforcent grâce à des coopérations et au dialogue culturel qu'ils mènent ensemble. Ils peuvent alors aborder sereinement l'ouverture sur le monde planétaire. La Francophonie permet d'être soi-même, d'épanouir son identité, de devenir sans dilution et perte d'âme, citoyen du monde.

Elle est dans un monde éclaté et dominé, la garantie que soit préservée l'exception culturelle, la garantie d'échapper au rouleau compresseur culturel de l'économie de marché.

Plus généralement, elle offre une approche différente des problèmes, des priorités et des valeurs à défendre. Elle fait signe au monde.

Un ensemble géopolitique cohérent, puissant, vivant, efficace de coopération et de solidarité est donc en construction. Mais le temps presse. La Francophonie ne peut hésiter plus longtemps. L'urgence est d'affirmer, d'expliquer aux peuples des pays qui la composent et à leur jeunesse, la nécessité absolue et la profonde modernité du projet. Elle est d'ouvrir les chantiers qu'appelle sa réussite et de lui en donner les moyens.

La Francophonie est un choix national, elle résulte de la volonté de pays partenaires qui s'engagent dans une aventure commune rendue possible par le partage de la langue française. C'est à ces pays de bâtir la Francophonie forte qui nous est nécessaire. Dans cette construction, le Vietnam et la France ont une responsabilité particulière. Le Vietnam a vocation à devenir le cœur, le centre du pôle francophone d'Asie et la France, pour être fidèle à elle-même, doit mener de pair la construction européenne et la construction francophone. L'ambition francophone doit côtoyer en France l'ambition européenne.

Depuis le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant le français en partage tenu à Paris en 1986, la Francophonie s'est donné pour réussir des moyens politiques et financiers. Mais aujourd'hui, face aux grands bouleversements du monde, il est nécessaire d'aller plus vite et plus loin. Il faut renforcer la Francophonie politique, lui donner une existence juridique, mettre en œuvre les grands chantiers d'intérêt général et mobilisateurs :

- le français langue seconde, son fondement,
- l'éducation et la formation, source de tout progrès
- la recherche et l'innovation scientifique et technologique, moteurs de la modernité,
- l'information et l'informatique, le tissu relationnel,
- la culture et la communication, champ de l'exception culturelle,
- l'Etat de droit et la promotion des libertés individuelles, indissociables du développement.

Il appartiendra aux prochains Sommets, ceux de Cotonou en 1995 et de Hanoï en 1997, de faire dans tous ces domaines, les avancées attendues.

POUR UNE FRANCOPHONIE GLOBALE

Espace de vie, espace de coopération, la Francophonie ne se limite pas à tel ou tel secteur d'activité. Elle est globale. Elle concerne tous les secteurs de la société civile : l'information, l'éducation, la recherche, l'environnement socio-culturel, l'activité économique. Elle est dans la rue, elle est à l'école, elle est sur les écrans de télévision, elle est dans la publicité et sur les modes d'emploi des produits.

Elle se fonde, d'abord, sur le maintien d'un français en état de marche dont on assure le respect, et le renforcement dans le mouvement international des idées, de la création et des affaires, qui est partie prenante et à l'avant garde du traitement avancé des langues du fait en particulier de l'apport de l'informatique.

La Francophonie que nous construisons est un tout. Elle ne peut se développer que si nous parvenons à en faire une réalité vivante, vécue au quotidien et utile dans les pays qui la constituent. La société civile est partie prenante à côté des Etats et des gouvernements. Cette Francophonie globale se fonde sur la nécessité et la conjonction des trois investissements majeurs que sont l'éducation, l'environnement socio-culturel et l'économie.

ÉDUCATION

Un pays francophone doit, pour compter demain dans sa population adulte des francophones, former sa jeunesse à la Francophonie. Cela implique qu'à tous les niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur soit dispensé un enseignement du et en français. Langue de communication mais aussi de pensée, langue seconde, le français doit non seulement être appris très tôt, mais l'élève doit rapidement travailler en français.

Une autre ou d'autres langues étrangères, et en particulier l'anglais, font ensuite l'objet d'un apprentissage car, dans notre esprit, le francophone est ouvert au monde. Outre sa langue nationale et le français, le francophone connaît l'anglais comme langue internationale de base. La Francophonie est ouverture, elle n'est pas repli sur soi. Elle apporte un plus et ne conduit en aucun cas à choisir le français contre l'anglais.

L'enseignement du français langue seconde enracine le français dans son statut de langue de culture, du travail, des affaires, de l'environnement social. C'est ce que nous faisons ici, avec succès, au Vietnam, avec la création de classes bilingues vietnamien-français dans l'enseignement primaire et secondaire et l'implantation, dans les établissements d'enseignement supérieur, de filières francophones.

Renforcer le français langue seconde partout en Francophonie où il n'est pas langue maternelle, c'est s'assurer qu'il sera la langue de coopération, la langue d'usage et de travail entre les pays francophones.

ENVIRONNEMENT SOCIO-CULTUREL

La deuxième condition de l'ancrage, dans la Francophonie, des peuples qui en font partie, c'est qu'en dehors de l'école primaire et secondaire, en dehors de l'université, au delà des lieux des apprentissages, le français soit une langue de la vie ordinaire - celle que l'on retrouve dans la publicité, dans l'affichage, dans les médias, notamment celle de la presse, de la radio, de la télévision. La création récente d'un quotidien en français au Vietnam, les efforts que commencent à faire les sociétés francophones établies ici vont dans le bon sens.

ÉCONOMIE

L'économie est le troisième levier de la réussite francophone. Une activité économique, industrielle et commerciale utilisant résolument le français permet de soutenir la Francophonie, de lui donner une réalité, une force dans la vie quotidienne des travailleurs, des producteurs, des consommateurs. La Francophonie doit déborder le cadre politique ; elle doit convaincre et engager les entreprises, être un élément moteur du progrès et du développement. En plus de fonder des valeurs et de nourrir le rêve, elle doit résolument participer à la vie économique et sociale des peuples francophones.

LA FRANCOPHONIE, ENTRE UTILITÉ ET RÊVE

L'Entente francophone prend tout son sens si, culturelle et porteuse de valeurs communes, la Francophonie est aussi utile et rentable. Elle gagne, rassemble quand elle donne de l'emploi, génère du travail, participe au développement et au mieux-être de tous.

C'est la Francophonie globale – de l'éducation, de l'environnement socio-culturel, de l'économie, la Francophonie des 3 E qu'il faut réussir ici au Vietnam dans un contexte difficile de renouveau de la Francophonie.

Une expérimentation doit donc être entreprise d'urgence et avec des moyens suffisants alors qu'il est encore temps de valider le bien fondé de la démarche et lui donner toute sa force d'impact et de rayonnement.

L'humanité a besoin du rêve. Mais les hommes ont besoin de plus d'un rêve, plus d'un imaginaire. A côté du rêve qu'induit l'idéologie dominante, il faut que continuent les rêves que traduisent les langues et les cultures. Le rêve francophone, pour sa part, parce qu'il porte le progrès mais affirme aussi la primauté de la qualité de la vie est un des rêves planétaires qui, avec d'autres, refuse au rêve américain le monopole qu'il convoite. Imposant l'exception culturelle, la diversité et le pluralisme, il participe à la liberté d'exister des cultures.

Dans ce débat et devant ces enjeux, vous avez un rôle à jouer, une responsabilité particulière, vous les hommes d'affaires, les chefs d'entreprise francophones - aussi bien en France, au Québec, en Afrique.... qu'au Vietnam ou au Cambodge.

LE RÔLE DE L'ENTREPRISE

Pour réussir la Francophonie globale, il faut, c'est le bons sens, que les francophones trouvent du travail. L'emploi offert par les entreprises francophones doit leur être ouvert en priorité sans pour cela oublier la pratique d'autres langues et, notamment de l'anglais quand cela est nécessaire. A quoi bon pour un jeune choisir d'apprendre le français si cela n'apporte rien d'utile à sa vie, à sa carrière. Cela implique que l'entreprise francophone utilise le français dans l'entreprise et en particulier, dans la communication interne.

Mais, allons plus loin, une telle attitude ne peut se généraliser et s'affirmer avec force qu'après qu'il aura été établi que dans les affaires le français est un atout à conserver pour l'entreprise francophone, que la diversité, le pluralisme est dans ce secteur aussi un plus, un facteur très puissant de réussite.

Plusieurs raisons apparaissent susceptibles d'entraîner cette prise de conscience. Cette réunion a pour objet de les cerner et d'apporter une réponse aux interrogations posées.

Les choses se posent naturellement différemment et avec des nuances, des variantes, selon la taille des entreprises : de la multinationale à la petite et moyenne entreprise. De premières pistes peuvent être explorées : les valeurs, le rêve francophone peuvent-elles accompagner, soutenir, valoriser sur le marché les produits des entreprises francophones ? L'espace francophone peut-il constituer un espace économique de préférence macro-économique ? Y-a-t'il au niveau du consommateur une préférence pour les marchandises fabriquées en Francophonie ? La mise en place de stratégies francophones d'association, de regroupement, de création de sociétés conjointes pour mieux occuper le marché commun francophone et acquérir des parts de marché à l'extérieur sont-elles d'actualité, et plus encore maintenant d'une urgente priorité ?

Une réponse positive à ces questions donnera une base solide à la Francophonie économique. Elle oblige à mettre en place une CAISSE ECONOMIQUE FRANCOPHONE assurant le marketing, la promotion du label francophone, organisant les tours de table et pouvant conduire à la constitution d'un réseau d'alliances entre entreprises francophones.

Encore faut-il que l'entreprise francophone s'assume en tant que telle, qu'ouverte au monde sans ambiguïté, elle affirme une démarche particulière, spécifique. Qu'elle garde une identité.

Une CHARTE DE L'ENTREPRISE FRANCOPHONE devra préciser, approfondir ce concept, les engagements réciproques de la Francophonie et des entreprises. Une entreprise francophone, bien sûr, garde le français comme langue de communication

interne, comme langue de publicité, comme langue des contrats. Elle affirme son appartenance. On sait qu'elle est francophone.

Beaucoup plus encore, elle s'appuie sur le rêve francophone pour réussir dans le monde, elle est acteur dans le développement de l'espace francophone. De son côté, la Francophonie politique met à disposition une structure moderne de promotion, de facilitation de l'économie francophone et de ses entreprises.

Cette première réunion régionale, "Affaires, Entreprises, et Francophonie" est pour la Francophonie un événement capital, historique. Il est partie intégrante de la réflexion qui doit conduire, au prochain Sommet de Cotonou, à une avancée irréversible de l'ENTENTE FRANCOPHONE.

Première table ronde

L'entreprise francophone

Présidents

Monsieur Le Ngoc Thi
Directeur du Bureau Europe de la Chambre de commerce et d'industrie du Vietnam
Secrétaire général du Comité national vietnamien du FFA

Monsieur Jacques Marie
Président du Comité d'Affaires français au Vietnam
Directeur général de Total Vietnam

Rapporteur

Monsieur Laurent Schawb
Représentant du Groupe français de Consultants pour l'Asie

M. Le Ngoc Thi
Secrétaire général du FFA-Vietnam

Au nom du Comité national vietnamien du Forum francophone des affaires, permettez-moi de présenter mes sincères remerciements à l'organisation AUPELF-UREF, pour l'invitation réservée à notre Comité national.

En ma qualité de Secrétaire général du Comité national vietnamien du Forum francophone des affaires, je voudrais en cette occasion retracer brièvement pour les amis français et vietnamiens ici présents, l'histoire de la formation et du développement de notre organisation, le FFA au Vietnam, ainsi que le désir du Comité national vietnamien du FFA de renforcer les relations avec la France et les pays de la Communauté francophone.

Comme vous le savez, au mois de mai 1993, le Secrétaire général du FFA, M. Florian Rompré, était venu au Vietnam dans le but de fonder un Comité national du FFA dans un pays aussi peuplé de la Communauté francophone qu'est le Vietnam. Monsieur le secrétaire général a eu des rencontres et discutions constructives à Hanoï avec les dirigeants de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Vietnam, du Ministère de Commerce et du Ministère des Affaires étrangères du Vietnam et a reçu l'approbation et le soutien des autorités vietnamiennes pour la création d'un Comité national du FFA au Vietnam.

Sur la base de cette accord préliminaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Vietnam, en tant que représentant des entreprises vietnamiennes, a procédé à la fondation d'un Comité National Vietnamien. Une centaine d'entreprises vietnamiennes a répondu à notre appel, et le Comité national vietnamien du FFA a été fondé au mois de juillet 1993. (Liste des responsables en annexe).

Immédiatement après sa fondation, au mois d'août 1993, le FFA-Vietnam a envoyé une délégation à l'Ile Maurice pour participer à la 4e Rencontre international du FFA. Cette manifestation internationale était une occasion très intéressante pour nos entreprises vietnamiennes dans l'établissement des relations d'affaires avec les partenaires de la Communauté francophone, tels que la France, la Belgique, le Canada, l'Ile Maurice, le Congo, notamment. Après la participation à cette rencontre de Maurice, le FFA-Vietnam a réellement pris part à l'activité de la Communauté francophone internationale.

C'est un grand honneur pour le Comité national vietnamien du Forum francophone des affaires de regrouper aujourd'hui les entreprises vietnamiennes dans ce colloque de

l'AUPELF-UREF à Ho Chi Minh Ville. Nous avons conscience que pour renforcer les relations politiques, diplomatiques, culturelles et autres, il faut avant tout renforcer la coopération économique entre les pays. Autrement dit, le renforcement des relations économiques constitue la base des relations politiques, diplomatiques et culturelles. C'est pourquoi, nous avons beaucoup apprécié l'initiative de l'AUPELF-UREF dans l'organisation de ce colloque sur le thème "Affaires, Entreprises et Francophonie". Les entreprises du FFA-Vietnam ici présentes sont prêtes à rencontrer et discuter avec les partenaires de la Communauté francophone pour la compréhension réciproque et la coopération solide dans l'avenir.

A cette occasion, nous voulons exprimer notre ferme volonté de promouvoir et renforcer la coopération avec les pays de la Communauté francophone sous forme d'échanges d'information, de mission, d'organisation de séminaires, de foires et expositions, et la formation des chefs d'entreprises vietnamiennes afin d'aider nos entreprises à participer plus activement aux différentes activités économiques de la Communauté francophone. Nous pensons que la meilleure façon de développer la langue française au Vietnam est de renforcer davantage les coopérations économiques et culturelles entre le Vietnam et les pays de la Francophonie. Nous vous confirmons que le gouvernement vietnamien soutient totalement notre volonté de coopération mutuelle et nous comptons sur l'aide plus efficace des entreprises de la Communauté francophone pour une future coopération.

Jacques Marie
Président du Comité d'Affaires français au Vietnam
Directeur général de Total-Vietnam

Et maintenant, je crois qu'il est temps de commencer à travailler, et donc je ne vais pas vous présenter tous les gens qui sont à cette table ronde, car ils se présenteront au moment de leur intervention ; je vais simplement commencer à donner une vue d'ensemble de l'installation des compagnies françaises au Vietnam depuis 1988.

Bien qu'il faille reconnaître que l'anglais est la langue étrangère véhiculaire la plus utilisée au Vietnam sur le plan économique et technique, le Vietnam se sent toujours très proche de la communauté internationale francophone, comme le soulignait très bien Madame Nguyen Thi Binh, Vice-Présidente de la République, il y a quelques jours à Hanoï. Le français est déjà la langue de la culture, et il se doit d'évoluer dans la langue des affaires, et dans la vie quotidienne.

Il est évident que la Francophonie dans le contexte d'ouverture que le Vietnam connaît depuis 1988, est déjà pour lui un atout sérieux, permettant une diversification de ses relations internationales, et économiques. En 1988, il n'y avait qu'une petite poignée de PMI-PME françaises et quelques deux ou trois grosses compagnies qui s'étaient implantées pour profiter de l'ouverture économique qui devait suivre la promulgation de la loi sur les investissements étrangers de 1987. A ce jour, six ans après, les résultats montrent des fortunes diverses. Mais les grandes réussites, ou les réussites tout court, sont encore trop rares. Malgré tout, un défrichage a eu lieu, et les deux communautés ont appris à se comprendre, dans un monde complexe, dont le contexte en matière de droit et de coûts est très particulier et se caractérise pour l'instant par un certain flou, voire un certain vide juridique et réglementaire, en voie de restructuration. Le Vietnam va encore à tâtons selon les affaires qui se développent et en fonction de son intérêt. Le problème crucial, maintenant que le Vietnam est sorti de son ghetto financier, avec l'aide des pays amis dont la France, sera désormais celui non plus de la disponibilité des aides, mais de la capacité à les gérer, les absorber, et les rentabiliser. Le Vietnam – c'est une question que vous vous posez sans doute tous – le Vietnam peut-il offrir des opportunités économiques intéressant les PMI-PME françaises et francophones ? Certes, mais le risque existe pour les PMI-PME de se laisser prendre à l'illusion romantique, exotique et passéiste d'un Vietnam idéalisé comme le rappelait Monsieur Xavier Ortoli, Président du CNPF lors de sa visite fin 1993.

Ce serait sans doute une erreur de surestimer les vestiges importants de la langue française, qui peuvent être constatés partout, et qui pourraient abuser. Il n'en est pas

moins vrai qu'il existe une certaine sympathie à l'égard de la langue et de la culture françaises, et que le développement de l'usage du français se doit d'être un atout pour le Vietnam, et dépendra en grande partie de notre dynamisme commercial. Il faut remercier en cela tous ceux qui participent déjà au rayonnement humanitaire, scientifique, technologique, à travers les remarquables installations de l'hôpital du cœur par exemple, l'action des journées scientifiques de néphrologie actuellement en cours, la formation à la gestion du centre franco-vietnamien, et bien d'autres. Les compagnies françaises opérantes au Vietnam sont maintenant près d'une centaine, et pour ces dernières, la réalité a fait place au rêve, une réalité souvent difficile, imprévue dans un univers extrêmement concurrentiel, mais une réalité porteuse d'espoir. Car le marché vietnamien est un marché difficile, risqué, qui n'est pas à la portée de tous. Tout le monde ne peut pas y aller, c'est un choix, c'est une détermination réfléchie où il faut calculer les risques, mais où l'on peut cependant réussir et où l'on se doit de réussir.

Un besoin de rassemblement de ce courant d'affaires toujours croissant, au sein d'une structure permanente de chambre de commerce s'est fait sentir, et le Comité d'Affaires Français du Vietnam, que je représente aujourd'hui, a ainsi vu le jour et rassemble la grande majorité des entreprises françaises installées au Vietnam. Son but entre autre, est de travailler en concertation étroite avec les autorités locales, le réseau de l'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises de l'étranger, dont il devient membre et de promouvoir le rapprochement et la compréhension entre les communautés d'affaires vietnamiennes et françaises. Son évolution et inscription comme Chambre de commerce française est en cours, et nous aurons besoin de l'aide et de la compréhension des autorités vietnamiennes pour officialiser son enregistrement au plus vite à Ho Chi Minh Ville et à Hanoï. Et nous en profitons pour remercier l'AUPELF-UREF qui a bien voulu nous héberger.

Mais quelle est la nature de ces entreprises déjà installées dont je vous disais qu'il en y a , à peu près, une centaine ? Monsieur Michel Drobniak a bien voulu nous éclairer.

Michel Drobniak
Conseiller commercial au poste d'expansion économique
Ambassade de France au Vietnam

L'entreprise francophone au Vietnam Type et nature : poids économique et situation relative

Je vais vous présenter de façon très synthétique la présence non pas francophone, car je dois déjà être réducteur par rapport au titre de la table ronde, mais la présence française économique au Vietnam. J'essaierai de le faire, notamment en perspective de ce qu'elle est en Asie d'une façon générale. Je crois alors qu'on peut retenir quelques idées fortes au-delà des statistiques qui se dégagent.

Le premier des constats que l'on peut faire est que les performances économiques de la France en Asie sont généralement en deçà des performances économiques générales de la France dans le monde. Je rappellerai, par exemple, que simplement à peu près 2 % des investissements français réalisés à l'étranger sont à destination de l'Asie. Je rappellerai également que la France fait actuellement environ 7 % de son commerce extérieur avec cette partie du monde, cette partie asiatique. Quelle est l'importance de l'enjeu ? Comme tout le monde le sait bien, cette région du monde est en train de devenir un des principaux centres, à la fois économique, probablement démographique, de notre planète pour le XXI^{e} siècle. On a dit que le XXI^{e} siècle serait peut-être le siècle de l'Asie.

L'importance d'être présents dans cette zone s'illustre à la fois en terme de commerce courant et à la fois en terme d'investissements. En terme de commerce courant, l'Asie absorbe encore trop peu de nos exportations françaises, environ 90 milliards de francs pour l'année 1993, c'est à dire 7 %. La part de marché de la France, d'une façon générale dans les pays asiatiques, est proche de 2 %, chiffre similaire aux investissements français en Asie, proche de 2 % alors que la part de marché globale de la France dans le commerce mondial est de l'ordre de 6 %. Nous avons donc une performance asiatique qui est, si l'on veut être très abrupt, trois fois moindre que ce qu'elle est dans le commerce mondial.

Aujourd'hui, le Vietnam présente une singularité très positive, dans la structure de notre commerce extérieur et de nos investissements à l'étranger, dans la mesure où en termes commerciaux, par exemple, nous avons une part de marché globale, qui entre 1991 et 1993 et sur les six premiers mois de 1994, a évolué de 4 à 8,6 % – son niveau de 1993 –.

Probablement en 1994 nous n'arriverons pas à maintenir une part de marché aussi favorable, l'environnement devenant, comme le disait Monsieur Jacques Marie, de plus en plus concurrentiel sur le Vietnam. Quoi qu'il en soit, une part de marché, de l'ordre de grandeur de 6 à 8 % pour les entreprises françaises au Vietnam, c'est quatre fois plus que la performance moyenne asiatique faite par les entreprises françaises dans cette région et c'est donc plus que la moyenne mondiale.

A l'inverse, la France absorbe environ le même pourcentage, c'est-à-dire 6 à 7 % des importations vietnamiennes, ce qui place aujourd'hui notre pays comme le cinquième partenaire commercial du Vietnam, non pas malheureusement comme titrait un quotidien francophone vietnamien ce matin, non pas le premier, mais on pourrait dire le premier de la Communauté européenne, c'est certain, le premier probablement du monde occidental, mais loin quand même derrière les voisins asiatiques que sont Taiwan, le Japon, la Corée, Singapour et Hong Kong. Ce qui est remarquable également, c'est que les pourcentages que je vous citais, sont relativement stables, même si l'on assiste à un petit effritement depuis la levée de l'embargo, depuis le 3 février 1994.

On assiste aussi sur les six premiers mois de 1994 à un rééquilibrage de nos échanges, mais les termes restent encore extrêmement favorables.

En valeur absolue, il faut tout de suite moduler un petit peu. Il est évident qu'une part de marché de 8,6 % en 1993 représente encore en valeur absolue un volume de transactions relativement faible, puisque c'est 2,6 milliards de francs français de marchandises, exportées vers le Vietnam, soit des marchandises vietnamiennes exportées vers la France. 1,6 milliards de francs d'exportations françaises à comparer à 90 milliards sur l'ensemble de la zone asiatique, donc un chiffre en valeur absolue encore assez faible mais qui se développe à un rythme très rapide, celui de l'ouverture du Vietnam au sens économique, celui du développement du commerce extérieur général du Vietnam.

En termes d'implantations, les entreprises françaises sont sous-représentées dans la zone asiatique, moins de 2 % de nos investissements mondiaux, ce qui se traduit par une présence très faible par pays dans la zone, en termes d'investissements français, puisque nous avons une part d'environ 0,5 % dans les investissements, par exemple aux Philippines, le maximum étant obtenu à Singapour où nous avons 2,5 % des investissements étrangers.

Je voudrais là encore souligner cette singularité ; le Vietnam accueille, environ à ce jour, 600 millions de dollars américains d'investissement français, ce qui représente une part également de l'ordre de 6 à 7 % dans l'ensemble des investissements étrangers réalisés dans ce pays.

La présence des entreprises françaises est tout à fait multiforme ; il y a à ce jour, environ 70 projets qui sont recensés par le Comité d'État à la Coopération et aux Investissements, de taille et de nature très différentes. Il n'existe pas de portrait-robot de

l'entreprise française au Vietnam, bien que l'on note quand même la présence forte de grandes entreprises. Le Vietnam, étant un pays où l'investissement, la mise de fonds initiale est encore relativement élevée, il est évident que les entreprises de taille importante ont une surface financière qui leur permet de s'implanter, le plus en amont possible dans une grande variété des domaines ; mais je crois qu'on peut dire d'une façon générale qu'il y a peu d'investissements de pure délocalisation au Vietnam, pour le moment et que les investissements réalisés le sont principalement dans l'optique de la satisfaction des besoins du pays et des besoins croissants de ce pays.

Alors, bien sûr au total, le développement à la fois des investissements et du commerce extérieur fait que la présence d'entreprises et d'entrepreneurs au Vietnam et notamment à Ho Chi Minh Ville est importante : on a probablement en sociétés mixtes, en sociétés à 100 % de capitaux étrangers, en bureaux de représentation, plus d'une centaine déjà d'implantations françaises rien que sur la région d'Ho Chi Minh Ville, et c'est un chiffre qui connaît une forte croissance annuelle.

Je voudrais tout simplement conclure en disant que cette présence est très nécessairement un facteur et un vecteur important de la Francophonie dans ce pays.

Jean-Luc Richard
Directeur de développement SCPA

Le point de vue des investisseurs

Je voudrais vous parler de l'investissement en tant qu'investissement industriel puisque c'est la chose que nous savons faire. Pour nous, l'investissement à l'étranger veut dire un engagement humain sous la forme de formation, un engagement par la création d'unités industrielles, et un engagement financier. A partir de ce moment-là, on est bien obligé de se rendre compte, aujourd'hui, après six ans de réouverture du Vietnam, que si notre présence économique est tout à fait honorable, la présence de nos investissements industriels, par contre, est relativement encore très très faible. Pourquoi cet investissement est-il faible ? Est-ce que c'est parce qu'il y a un manque d'intérêt de la part des Français vis-à-vis du Vietnam ? Certainement pas ! Demain vous montez une conférence à Paris sur les conséquences du GATT ou des choses comme celles-là qui devraient mobiliser les foules, parce que Dieu sait si c'est important pour nous, vous avez une salle très clairsemée. Demain, vous faites une conférence pour parler de l'investissement au Vietnam pour les entreprises françaises, vous faites salle pleine. Alors, y-a-t-il un manque de missions venant au Vietnam ? Certainement pas ! Nous avons des missions qui se succèdent à une vitesse extraordinaire sur le pays. Y-a-t-il un manque d'intérêt de la part de notre administration ? Certainement pas ! Je crois que le Vietnam est certainement un des pays qui a vu le plus grand passage en quelques années de sénateurs, de missions de chambres de commerce, de missions ministérielles, et même de missions présidentielles.

Alors, que se passe-t-il ? Le Vietnam n'est pas un pays facile pour l'entreprise. Ce n'est pas facile parce que l'environnement légal n'est pas encore très sûr. En partant de ce point de vue là, on trouve très difficilement des financements, et par conséquent, la seule entreprise qui peut venir s'installer au Vietnam, est celle qui n'a pas une velléité d'installation, mais une forte volonté d'installation, c'est-à-dire qu'elle soit prête à pleinement s'y investir ; alors soit c'est la toute petite entreprise, et c'est l'homme qui s'y investit du jour au lendemain et ce n'est pas facile, mais nous avons l'exemple de quelques réussites dans ce domaine là, ou soit c'est la grosse entreprise qui vient créer une petite

entreprise ou une entreprise de taille moyenne, qui sait qu'il va falloir qu'elle finance intégralement le projet, ou tout du moins le garantir à l'extérieur, pour elle-même et bien souvent pour la partie vietnamienne. Tout ceci fait donc que vous réduisez considérablement le champ des entreprises capables de venir ici.

J'aimerais quand même dire une petite chose aussi, c'est qu'il y aurait une nécessité, quand même, dans ce domaine, d'une certaine aide de l'État, pour nous aider à trouver un moyen quelconque pour garantir les emprunts. Parce qu'à l'heure actuelle, nous avons souvent tendance à confondre des investissements que nous faisons au niveau du Vietnam, par le biais de fournitures de gros moyens industriels financés par des protocoles. Nous finançons des tas d'actions humanitaires et de charité, mais je crois que si nous mettions un peu plus d'argent dans l'installation et l'enracinement d'installations industrielles, nous pourrions alors être sûr de participer dans le futur à l'amélioration du niveau de vie du Vietnam, et la voie de la charité serait respectée aussi.

Jean-Claude Lenormand
Directeur général de BGI

L'agroalimentaire, BGI

J'appartiens aux Brasseries et Glacières Internationales, BGI, Brasseries et Glacières Internationales s'appelaient, il n'y a pas si longtemps encore, Brasseries et Glacières de l'Indochine.

C'est une vieille dame indochinoise qui est née en 1875, et qui a quitté pour quelques temps le Vietnam en 1975. Le groupe a été racheté par Pierre Castel qui est un groupe familial, 100 % familial, et Pierre Castel a trouvé en 1990 dans les cartons du rachat de BGI quelques projets de retour sur le Vietnam. Il est venu ici, et il a eu une démarche d'entrepreneur. Il a constaté qu'il y avait un marché : 72 millions d'habitants. Il avait les moyens de se développer ici, et il a vu immédiatement qu'il y avait aussi la possibilité d'avoir une stratégie nationale sur l'ensemble du Vietnam. C'est ainsi que nous avons créé une première *joint-venture*, à My Tho dans la province de Thien Nyang à 80 kilomètres de Ho Chi Minh Ville, et nous avons créé une deuxième *joint-venture* à Da Nang, qui va être opérationnelle dans un mois et demi. Nous venons d'avoir un nouveau certificat d'investissement, à Haiphong dans le nord. Ainsi, nous allons couvrir les trois grandes régions de pays qui sont en quelque sorte la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin.

Une des conditions pour réussir son installation ici, est le choix du partenaire. Si on ne trouve pas un bon partenaire vietnamien, si le partenaire vietnamien ne participe pas, n'est pas impliqué dans nos affaires, je crois qu'on ne peut pas avancer dans ce pays. Et dans nos trois démarches, l'essentiel de notre temps a été de choisir le partenaire.

Je dirai un autre mot : l'ensemble de nos investissements pour un groupe totalement familial et privé français représente, quand notre déploiement sera achevé sur l'ensemble du Vietnam, environ 110 millions de dollars, ce qui est quand même largement conséquent.

Comment trouve-t-on un bon partenaire ? Nous sommes allés à la campagne. C'est-à-dire nous avons eu un échec d'abord, nous avons eu un échec sur Ho Chi Minh Ville et nous avons entrepris des négociations pendant deux mois, trois mois, et ces négociations

ont échoué au moment du premier conseil d'administration, puisque dans les *joint-ventures*, la création effective de l'entreprise a lieu au moment du premier conseil d'administration. De cet échec, nous n'avons pas été bouleversés, nous sommes allés à la campagne et nous avons fait le tour de toutes les provinces, et actuellement, pour les différents projets que Pierre Castel a dans ce pays, qui ne sont pas nécessairement liés à la bière, j'ai visité moi-même dix-huit ou dix-neuf comités populaires et vous vous rendez compte immédiatement si un comité populaire a la volonté d'investir, si dans la province donnée il y a les hommes pour vous appuyer, et je crois qu'il faut prendre sa valise et aller voir toutes les provinces ; c'est surtout une question disons, d'hommes et de relations que vous pouvez établir avec eux.

Philippe Poletti
Directeur général de la société Orsan

Orsan

L'Entreprise Orsan est une filiale d'une entreprise multinationale, une entreprise conjointe entre partenaires vietnamiens et partenaires étrangers, c'est-à-dire partenaires français en l'occurrence. A ce titre, nous avons commencé en 1991 avec une activité assez réduite en reprenant des actifs, bâtiments et matériels, qu'il a fallu remettre en état et qui appartenaient à la société partenaire vietnamienne. Nous avons de ce fait sur une production qui était assez modeste, l'expérience d'une petite entreprise moyenne industrielle au Vietnam. Nous allons déposer au début de l'année qui vient deux projets, l'un pour une usine d'amidon, et l'autre pour une usine de glutamate d'une certaine importance, et nous aurons très prochainement l'expérience d'une entreprise, d'une PME d'une taille relativement satisfaisante. Nous avons aussi l'expérience de l'entreprise conjointe et c'est de cela que je voulais vous parler. Dans l'entreprise conjointe d'une façon générale, il peut y avoir deux sujets de difficultés ; l'un des sujets pourrait être écarté et va être écarté d'une façon très rapide, c'est celui des relations entre le partenaire vietnamien et le partenaire français. La différence géographique, la différence culturelle posent des problèmes ; en réalité il y a plus de problèmes dans une entreprise conjointe vietnamienne, que dans une association française telle qu'on la rencontre à Limoges, à Libourne, ou ailleurs. Il y a des échecs, il y a des réussites, il y a des efforts communs surtout, qui sont faits, des efforts de bonne volonté de la part des deux partenaires, peut-être parce que chacun est curieux de l'autre, et que chacun veut essayer de comprendre et veut essayer de faire de son mieux. Puis pour une raison qui est extrêmement pratique, les licences d'exploitation étant données pour des durées de l'ordre de vingt ans, trente ans parfois, le marché de la revente des parts n'existant pas aujourd'hui comme il existe en France, nous savons très bien que nous sommes attachés au même piquet et qu'il va falloir marcher ensemble. Il vaut mieux ne pas se déchirer si ça doit durer vingt ans.

La deuxième raison qui va poser problème de façon beaucoup plus sérieuse, et beaucoup plus importante, est la capitalisation de l'entreprise. Lorsqu'une entreprise

s'installe au Vietnam, assez fréquemment, elle s'installe avec d'assez petits moyens ; il y a effectivement des gens qui ont la capacité de mettre immédiatement de très grosses sommes et de courir des risques importants, mais il y a des entreprises, fussent-elles filiales des groupes nationaux, qui commencent petit et qui se disent, que pas à pas, jour après jour, au fur et à mesure des résultats, et des améliorations des conditions économiques du pays, elles vont essayer d'agrandir c'est-à-dire d'augmenter leur capital, de créer des équipements nouveaux, d'augmenter la production une fois de 20 %, une fois de 25, une fois de 30 et ainsi de suite, et là un problème se pose, un problème de fond, si on a pas pris la précaution au début, mais c'est extrêmement difficile de prévoir le capital final nécessaire.

On aura démarré avec quelques millions de dollars qui seront représentés d'une part par les apports en nature, bâtiments et terrains du partenaire vietnamien, d'autre part par les apports en capitaux, en matériel, en équipement et matières premières apportées par le partenaire étranger, c'est-à-dire français, pour faire face au premier besoin de l'entreprise, et puis on va se développer parce que le Vietnam est un marché qui est dur peut-être, mais c'est un marché dynamique dans lequel il y a des places à prendre et dans lequel on peut aller assez vite.

Je crois que tout le monde constate les problèmes sur le très court terme, des inquiétudes sur le moyen terme, mais nous sommes à peu près certains que le long terme est gagnant. Alors au fur et à mesure de l'expansion de son entreprise, il faut expliquer au partenaire vietnamien qu'il faut augmenter de 50 ou 100 % la production et que l'on a besoin pour ce faire d'1 million et demi, de 2 millions ou de 3 millions de dollars de plus et qu'en fonction des parts, il va falloir qu'il investisse une somme importante. Et la réponse du partenaire est à peu près toujours la même, si c'est une société d'État, car premièrement ses patrons sont des cadres fonctionnaires dépendant d'un ministère, et donc cela demande un temps de réflexion pour aller solliciter ce ministère, mais en plus on ne peut pas envisager une modification du nombre de parts, on est 60/40 et on reste 60/40. A ce moment-là l'entreprise française va se poser la question de savoir si elle y va ou si elle n'y va pas, et finalement devant le choix qui lui est laissé, c'est-à-dire ne plus se développer donc mourir, ou essayer de se développer et peut être réussir, elle va garantir elle-même le prêt, puisque sur place, l'on n'arrive pas à trouver les concours nécessaires, donc l'entreprise française assurera l'investissement. On aura alors augmenté le montant du capital mais aussi le rapport des dettes sur les comptes propres ; et cela peut commencer à devenir inquiétant, si l'opération se renouvelle trois fois ou quatre fois.

Je crois que l'avenir de cette société est condamné définitivement, car les frais financiers seront tellement lourds, et tout développement deviendra impossible. Il y a deux exceptions à cela bien entendu : la première, c'est la "success story" en pratiquant l'auto-investissement. Malheureusement, ce n'est pas possible pour tout le monde car on

ne peut pas toujours assurer les besoins en fonds de roulement, ou assurer le besoin de développement en équipement, en matériel, avec de l'auto-investissement. Par conséquent, il faudra investir parce qu'à ce moment-là on aura l'autorisation des autorités vietnamiennes d'avancer la totalité de l'argent à condition que le rapport du départ soit modifié, que de 60/40 on passe à 90/10 ou 88/12. Enfin un rapport qui soit proportionnel, négocié, discuté.

Voici les deux possibilités ; ceci veut dire quand même que si rien n'est changé à la situation actuelle, les entreprises moyennes ne dépendant pas de très grandes entreprises, ne pourront pas se développer au Vietnam et ce serait dommage.

Philippe Serenne
Directeur général de Proconco

Proconco

L'aventure conjointe Proconco a commencé en 1990, et elle a abouti quelques mois plus tard en avril 1991 par l'obtention d'une licence pour la production d'aliments du bétail. Nous sommes aussi allés en province. Il s'agit donc d'une société conjointe à 51 % Potasse d'Alsace et 49 % de partenaires vietnamiens et nous avons construit à partir de novembre 1991, deux usines : une usine de farine de poisson à côté de Kon Tum et une usine d'aliment du bétail directement à Bien Hoa. Cette usine a démarré le 1er janvier 1993. Elle a été mise en production progressivement. Nous produisons actuellement 10 000 tonnes d'aliments par mois, c'est-à-dire un équivalent d'à peu près 10 millions de nouveaux francs de marchandises par mois. Nous avons pris 30 % de parts de marché au Vietnam. Il faut reconnaître tout de même que le nom de notre entreprise était un nom très connu au Vietnam ; nous avons une marque très connue au Vietnam avant 1975, puisque c'était une marque d'engrais qui avait une réputation de qualité. Vous allez retrouver d'ailleurs cette notion de réputation de qualité dans notre démarche commerciale, parce que ce développement a été dû, essentiellement, à ce que Monsieur le Vice-Ministre a cité, cette communauté culturelle franco-vietnamienne ; nous avons beaucoup cherché à ancrer notre développement dans ce concept, c'est-à-dire que nous avons tous ensembles, partenaires vietnamiens et français, voulu donner à notre développement une image, pas essentiellement francophone, mais une image de ce que la France a fait ici pendant de très longues années, de la qualité. Et nous avons effectivement développé une gamme de produits qui est très bien acceptée dans le marché.

On a tenu à faire de notre entreprise une belle entreprise, une entreprise architecturale, parce que c'est aussi cela la France, dont les Vietnamiens sont très fiers, c'est une architecture franco-vietnamienne.

Notre entreprise est le résultat d'une très bonne entente entre nos partenaires vietnamiens, nos 200 salariés et la petite équipe française. Nous croyons qu'en parlant français dans l'entreprise, nous pouvons donner à nos produits un autre label, une marque

de qualité. Nos partenaires vietnamiens sont convaincus de ce genre de démarche. Nous avons sur les 200 personnes travaillant dans l'entreprise, 15 personnes parlant couramment le français, 10 personnes comprenant le français, et nous organisons toutes les semaines trois cours de français, que suivent actuellement une douzaine de personnes. Il s'agit d'ouvriers mais aussi de cadres ; il y a à peu près 30 personnes sur 200 qui pratiquent le français. Cette volonté a été transmise à notre réseau commercial. Notre programme d'action commerciale est très axé ainsi que l'animation de notre réseau, puisque nous développons beaucoup notre réseau de vente. Et nos partenaires vietnamiens pensent qu'effectivement, c'est très bien perçu par notre clientèle. Il y a une association entre cette culture d'entreprise francophone, cette culture d'entreprise franco-vietnamienne et le marché.

Ce projet, cette aventure se développe, se développera, car nous sommes sur un très bon marché, un marché qui va se développer et qui devrait représenter pour nous plusieurs dizaines de millions de francs par mois dans un an ou deux ans.

Madame le Vice-Président du Comité d'État pour la coopération et les investissements avait mentionné dans son discours qu'il y avait maintenant des efforts du côté vietnamien pour faciliter les procédures pour investir sur place. Outre les partenaires dans les campagnes, vous avez mentionné tout à l'heure les Comités populaires et vous m'interrogez sur le chemin à parcourir en général. Quels sont les points de contact ? Est-ce que nous avons ressenti les problèmes d'une administration assez lourde ? Est-ce que les nouveaux investisseurs ont remarqué les progrès dans les procédures pour investir au Vietnam ?

En province, c'est plus simple. On a beaucoup moins de problèmes car on est en contact direct avec les autorités du Comité populaire, et quand le projet est bien construit au niveau de la province, le projet remonte plus facilement sur Hanoï.

Le point de vue d'un banquier qui est plus à même de vous répondre sur ce genre de procédés en particulier, les procédures financières, sera donné ultérieurement par Monsieur Muyl, Directeur général du Crédit Lyonnais au Vietnam.

M. Phan Dinh Do
Directeur général de Leaprodexim

Leaprodexim

Je profite de cette occasion pour vous adresser au nom de la société Leaprodexim mes salutations chaleureuses. Nous sommes très heureux d'attirer, à ce séminaire, l'attention de nos amis francophones vis-à-vis des entreprises vietnamiennes dans nos relations avec le marché international. Tout d'abord, je voudrais vous dire quelques mots sur Leaprodexim. Leaprodexim est une entreprise d'État, spécialisée dans le domaine de l'industrie du cuir et de la chaussure. Nos activités sont : l'investissement, la production, le commerce extérieur et intérieur, et les services pour la branche. Notre siège social se trouve à Hanoï. Nous avons des filiales à Ho Chi Minh Ville, à Da Nang et à Haiphong. Nous avons aussi en propriété, les usines qui se trouvent dans les provinces de Phu Yên, Huê, Haiphong, Da Nang qui fabriquent toutes sortes de chaussures, des valises, des sacs, des gants de travail, de football et de volley-ball. Nous avons aussi une tannerie qui se trouve dans la province de Da Nang.

Je n'ai pas l'intention de présenter ici, tous nos problèmes, je voudrais seulement vous faire savoir notre situation et nos souhaits. Quand notre pays applique le mécanisme de l'économie de marché, à la place de celui de l'économie de planification, de règlement concentré, nous pouvons dire clairement que la politique de rénovation de notre pays, a créé, pour nous, les entreprises vietnamiennes et les hommes d'affaires, des conditions favorables et encourageantes. Nous travaillons maintenant dans une situation où nous devons changer la manière de réfléchir. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés, comme nous étions auparavant, pour attendre les subventions de l'État. Nous devons nous débrouiller pour surmonter les difficultés et les obstacles. Nous devons créer par nous-mêmes le travail pour nos ouvriers et nos employés. Chacun doit travailler mieux, comme il faut, pour l'existence et le développement de l'entreprise ainsi que pour la richesse de chacun. Et pour cela, nous devons fabriquer des produits selon l'exigence du marché, et non pas selon la volonté personnelle. Par ailleurs, une meilleure relation dans tous les domaines de notre pays avec les pays étrangers, nous a créé des opportunités, des

espaces économiques et commerciaux. Dans cette situation, notre industrie du cuir et de chaussures a progressé. Nous avons investi dans de nouvelles machines et augmenté la productivité. Le rythme de croissance annuel, depuis quelques années, a atteint 20 à 25 %. La qualité des produits a répondu à la demande du marché européen. Tout cela prouve que nous avons les capacités de nous intégrer au marché mondial dans notre domaine. Nous savons que pour développer notre industrie, nous devons avoir cinq facteurs, les cinq "M" : la main-d'œuvre, le matériel, les machines, le management et le marché.

Ces cinq facteurs sont liés étroitement l'un à l'autre. Nous avons une main-d'œuvre intelligente, abondante et habile comme vous le savez. Nous avons aussi les matières premières. Mais il nous manque des fonds, le capital pour accélérer notre investissement. Pour résoudre ce problème épineux pour nous, nous devons accumuler les devises étrangères, en augmentant l'exportation de nos produits. Nous avons besoin d'élargir le réseau d'écoulement des produits à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur.

Nous bénéficions du transfert de technologie et du savoir-faire de nos partenaires étrangers, depuis quelques années et nous avons appris le management et la gestion devenus pour nous indispensables actuellement.

Après quelques années, nous avons obtenu des résultats et une expérience. Nous avons aussi préparé un programme de développement de notre industrie pour les dix années à venir. Pour atteindre ce but, nous devons faire beaucoup de choses, beaucoup d'efforts, et appliquer différentes mesures. Et nous voudrions maintenant profiter d'une coopération de tous les pays étrangers mais en particulier des pays francophones.

Gérard Holtzer
Directeur du Bureau Ernst & Young
Ho Chi Minh Ville

I. Conseils aux entreprises pour réussir leur implantation au Vietnam

Les conseils que je suis susceptible de vous donner proviennent directement des expériences que nous avons avec les entreprises et je vous en remercie d'ailleurs. Je ne donnerai ni les conseils qui se trouvent dans les manuels sur la gestion des entreprises et des équipes financières, ni des conseils qui se vendent et qui ne se donnent pas ; mes conseils seront plutôt des conseils de comportement qui proviennent de l'accompagnement de ces entreprises dans les différentes phases, c'est-à-dire les études préliminaires, les négociations et la phase opérationnelle. Pour ce qui est des études préliminaires, un point qu'il est important de garder à l'esprit est que l'accès à l'information est difficile ; quelles en sont les raisons ? Des raisons structurelles ; il n'y a pas de journal officiel, les métiers sont nouveaux, les organisations professionnelles ne sont pas en place, l'information est encore quelquefois considérée comme relativement secrète, les informations professionnelles ne sont pas organisées, il y a relativement peu d'historique pour savoir si ce qui vous est donné est fiable ou non. Vous n'avez pas de termes de comparaison, la doctrine de jurisprudence qui est adaptée au monde des affaires n'existe pas et le droit des affaires est pratiquement inexistant, c'est dire que le métier de conseils et de consultants est difficile.

Il y a également d'autres difficultés qu'il ne faut pas mésestimer, qui sont les difficultés de compréhension mutuelle dans les entretiens avec les Vietnamiens : les raisons en sont que la langue généralement utilisée par la grande majorité des Vietnamiens est naturellement le vietnamien et la connaissance des langues étrangères est tout de même le fait d'une minorité. Lorsque vous aurez des contacts avec les Vietnamiens d'une manière volontaire ou involontaire, il faudra passer par un interprète. Les personnes qui ont l'expérience des affaires sont rares, Monsieur Muyl vous l'a indiqué, et d'autre part la culture est également un obstacle de communication, les positions ne sont pas nettement affirmées ; il est parfois difficile de distinguer le "non" du "peut-être", le "pourquoi pas" du "oui" et le "oui mais" du franc massif. Ce sont des considérations qu'il faut garder à

l'esprit lorsque l'on vient s'implanter au Vietnam. D'autre part il faut faire des efforts pour connaître le Vietnam, les Vietnamiens, pour surtout vous faire admettre.

Connaître le Vietnam, c'est connaître la géographie ; il faut savoir qu'entre Ho Chi Minh Ville et Hanoï, vous avez 1 789 kilomètres, c'est une distance facile à retenir ; on ne fait pas les mêmes affaires à Dunkerque et à Tanger – les distances sont à peu près les mêmes – on parle également le français à Tanger et à Dunkerque. Le Nord n'est pas le Sud, il y a des oppositions de comportement et l'Indochine c'est fini ; elle existait du temps des français. Le Laos n'a rien à voir avec le Cambodge et n'a rien à voir avec le Vietnam.

Gardez-vous donc de ce qui vous a été dit par des parents et des personnes qui ont connu cette région du monde il y a un certain temps ; d'autre part les modalités de fonctionnement du gouvernement de l'Administration centrale et de l'Administration locale sont absolument à connaître car il s'agit souvent d'un nœud d'informations qui fera que vous comprendrez ou vous ne comprendrez pas la raison pour laquelle des décisions sont prises.

Il faut connaître les Vietnamiens qui sont très différents de ce que nous sommes en général ; il ne faut pas venir les mains vides, les cadeaux de bienvenue font partie des bonnes manières qui feront que vous serez mieux accueillis. Être asiatiquement polis ce que je n'ai pas toujours été, veuillez m'en excuser. Il faut faire quelques introductions, il faut faire des conclusions et vous attarder à ce type de comportement. Ne laissez pas votre partenaire perdre la face mais évitez vous aussi de la perdre et essayez d'aménager toujours une porte de sortie, respectez aussi les promesses que vous faites à vos partenaires et vos interlocuteurs même si ce sont les plus petites promesses ; les promesses individuelles, c'est extrêmement important. D'autre part soyez très ponctuels, les Vietnamiens le sont et c'est une politesse à leur rendre. Munissez-vous de cartes de visite, cela n'a l'air de rien mais tout le monde vous la présentera et si vous n'en avez pas, c'est un caractère, une image que vous n'aurez pas pendant quelques instants.

J'aborderai maintenant le point qui est celui de la manière d'obtenir des informations. Comment les obtenir ? Quel est le type d'informations ? Faites d'abord une démarche qui est une démarche officielle, rencontrez naturellement le poste d'expansion économique, rencontrez les représentants dans les chambres de commerce ; même si elles ne sont pas des chambres de commerce de votre nationalité, elles pourront toujours vous donner des informations ; ayez également la démarche officielle auprès des Vietnamiens dans un premier temps, contactez le Comité d'État pour la Coopération et l'Investissement, il est fait pour ça. Contactez également les différents services des ministères qui se sont spécialisés dans la mise en œuvre d'une certaine structure vietnamienne car d'autre part il est possible que vous puissiez rencontrer des personnages officiels qui vous sont présentés par les entreprises déjà établies au Vietnam – et c'est extrêmement important de

rencontrer également dans un deuxième temps après les officiels, les personnes. Le Vietnam le dit, nous sommes dans un pays qui est communiste, le parti est important, l'armée est importante, les présidents, les vice-présidents des comités populaires sont importants et donc ce sont des personnes qu'il faut rencontrer, c'est le conseil que nous donnons.

D'autre part, il faut rencontrer les chefs d'entreprises qui se sont implantés depuis plus de deux ans. Pourquoi ? Parce que la première année est une année d'implantation, la deuxième peut être une année d'exploitation et les difficultés commencent à venir de manière un peu plus marquée. La troisième année, rencontrez également des conseils, naturellement je ne pouvais pas ne pas les citer, mais des conseils qui ont œuvré pour des personnes, des entreprises qui ont réussi, et qui ont réussi rapidement. Préparez également vos rencontres, remettez des documents en nombre et en qualité suffisante, remettez des plaquettes, soyez préparés à ce type de présentation car donner une image de l'entreprise qui soit une image sérieuse fera en sorte que les Vietnamiens seront fiers de vous rencontrer et parleront de vous sélectionner. Préparez également vos contacts pour éviter de perdre du temps car il y a énormément de personnes qui sont susceptibles de vous donner des conseils ; recoupez toutes ces informations pour savoir si elles ont travaillé avec des entreprises qui ont réussi, essayez d'éviter également de rencontrer des personnes qui sont susceptibles de subir des effets de la campagne anti-corruption ; ces campagnes anti-corruption sont à l'ordre du jour au Vietnam depuis quelques temps. Recherchez également les niches qui vous permettent de démarrer rapidement. Philippe Serenne en a parlé, Jean-Claude Lenormand également, parce que les niches ne sont pas uniquement caractérisées par des produits, les niches peuvent se trouver également parce que vous êtes dans une région qui fait en sorte que votre propre projet se développera plus facilement. Ensuite, faites votre étude de faisabilité, mais de manière complète et prudente, et soyez extrêmement prudents dans l'appréciation de la réussite de votre affaire, la relative permissivité dont on vous parlera ainsi que les avantages fiscaux, sont considérés comme faisant partie de la corbeille de la mariée, mais ne vous permettront pas de réussir dans votre affaire et dans toutes les hypothèses, il faut surtout rechercher le résultat, savoir lequel il est, ne pas sous-estimer les difficultés dans votre étude de faisabilité ; soyez prudents dans la phase de négociations, enfin recherchez votre partenaire.

Je passerai immédiatement à la phase des négociations : soyez très pragmatiques, nouez des contacts personnels avec les personnes que vous allez rencontrer même en dehors des heures de travail, mais sachez que la partie n'est ni jouée, ni perdue, ni gagnée d'avance et que tout peut se remettre en cause tant que vous n'avez pas signé, même après la signature les choses peuvent se rediscuter. Emmenez toujours également dans les phases de négociations un interprète, un interprète de confiance et de qualité, car le sens des mots est extrêmement difficile à traduire et le vietnamien n'a pas été une langue qui a été faite

pour le monde des affaires. Confirmez également l'ensemble de vos entretiens par des écrits, c'est extrêmement nécessaire. Faites revoir ensuite les accords par des personnes qui ont une expérience et qui vous diront où l'accord pourrait poser peut être au partenaire un problème. Quelle est la charge fiscale qui résultera d'un accord mal ficelé ? J'ai encore eu une expérience hier d'une entreprise qui est venue me voir, me disant : "Je dois signer demain, on ne m'a jamais parlé de problèmes fiscaux car nous ne devrions pas payer d'impôts, notre contrat est financé par des financements internationaux, nous devons signer demain, qu'en est-il ?". Il est vrai que du jour au lendemain, on a des problèmes que l'on pensait avoir résolu, simplement parce que le problème n'a pas été suffisamment bien abordé, de manière suffisamment précise.

Enfin dans les dépôts que vous aurez à faire auprès des différents ministères, sachez que le Vietnam, et cela fait partie des difficultés, est extrêmement procédurier ; ne considérez pas que les procédures qui sont décrites sont des procédures dont vous pouvez vous dispenser à un moment ou à un autre ; si vous ne les respectez pas, la difficulté sera relevée par le partenaire financier, administratif pour des raisons qui lui sont propres et que l'on peut parfaitement expliquer ; c'est la forme qui importe beaucoup. Voilà ce que je voulais vous dire dans la phase des études, la phase également des négociations. Pour ce qui est maintenant de la phase d'exploitation et le vécu au Vietnam, ne négligez pas l'importance du Vietnamien qui peut être partenaire national, partenaire financier, essayez toujours de lui faire partager les décisions prises, préparez-le à des décisions qui vont être prises au sein de comités qui sont eux plus officiels, expliquez-lui franchement les difficultés. Cela met du temps mais consacrez le temps nécessaire à le faire. Je vais conclure par une phrase qui est simplement celle-ci : soyons à l'image des Chinois, c'est-à-dire que réussir est plus important que d'avoir raison.

M. Doan Viet Daitu
Directeur général de Open Asia

II. Conseils aux entreprises pour réussir leur implantation au Vietnam

Investir au Vietnam est encore assez complexe : la multiplication des organismes intermédiaires à connaître, l'inertie de l'administration et l'opacité quant aux circuits à suivre, triple héritage du système féodal, de la période française et du communisme, font qu'il est difficile de s'y retrouver.

D'un autre côté, l'homme d'affaires qui démarre au Vietnam sera certainement séduit par la chaleur de l'accueil et le protocole d'accord aisément signé à l'issue du premier voyage. Cette facilité apparente du démarrage amène généralement de fortes déceptions. Dès que l'euphorie de l'Eldorado retombe, on s'aperçoit vite que le Vietnam, malgré un formidable potentiel, est un marché très exigeant qui demande une approche avec des projets solides, des moyens financiers et humains importants, une culture d'entreprise souple et beaucoup de patience.

Après avoir validé la faisabilité de votre projet, la principale difficulté consistera à choisir le bon partenaire local, car il faut savoir qu'un mauvais choix de partenaire est la cause la plus courante d'échec au Vietnam, d'autant qu'une fois engagé, il est très difficile de changer de voie. Il faut vérifier méticuleusement la réalité du partenaire choisi : il est généralement la partie émergée d'un iceberg où l'on trouve des autorités de tutelle, des réseaux d'affaires, des appuis politiques, d'autres sociétés ou des corporations, différentes administrations locales, provinciales ou centrales... L'accès à ces informations est difficile mais, comme on l'entend souvent ici, il faut "se hâter doucement" et prendre le temps d'évaluer la réelle capacité interne et externe du partenaire avant toutes promesses précipitées.

En interne, s'assurer par exemple :

- de la stabilité des dirigeants,
- du niveau de motivation réel de l'interlocuteur, certains signent des Protocoles avec quasiment chaque délégation étrangère,
- des intérêts ou des réseaux opposés au sein même de l'entreprise,

• de la réalité des chiffres annoncés (volumes de production, prix de revient, personnel, ventes, parc de machines), des licences et autorisations officielles de l'entreprise,
• de la capacité à gérer le consensus plutôt que la procédure,
• de la réalité de l'organigramme officiel.

En externe, il faut connaître :

• le niveau d'indépendance du partenaire par rapport à ses autorités de tutelle,
• la compatibilité du projet avec les intérêts du réseau,
• le niveau d'introduction indispensable auprès de l'administration et des différentes autorités.

Avec la pratique, ces principes qui semblent simples, deviennent des réflexes et chacun développe ses propres moyens d'accès à l'information. On peut souligner quelques clés qui permettent d'éviter des erreurs pour ceux qui découvrent ce marché :

• choisir un bon interprète (la traduction du vietnamien et du français amène de fréquents contresens), à la fois familier avec le monde des affaires et honnête,
• éviter les cascades d'intermédiaires,
• prendre en compte les données culturelles et psychologiques omniprésentes dans toutes les négociations ("perdre la face", règles de courtoisie, comportement...), même lorsqu'elles vous semblent parfois irrationnelles,
• s'armer de patience, surtout lorsque votre interlocuteur impose des décisions rapides, des réponses immédiates, des délais impératifs tout en se réservant le droit de faire traîner indéfiniment les négociations.
• ne pas oublier que l'on est d'abord demandeur avant d'être offreur.

Openasia qui est un groupement de trois sociétés travaillant au Vietnam depuis plusieurs années (Élysee investissements, le Groupe Calan Ramolino & Associes et CIG – Guillou Ingenierie), a mis en place un savoir-faire et une logistique pour assister les entreprises sur le terrain, du montage à l'aboutissement de leur projet.

Le portage d'un projet englobe non seulement les aspects techniques, mais aussi la mise à disposition de clés pour comprendre et pénétrer la mécanique locale.

En réalité, on peut dire que pour le chef d'entreprise qui investit au Vietnam, la véritable question n'est pas de savoir si les Vietnamiens sont francophones ou francophiles, mais sa propre aptitude à "vietnamiser" son approche.

Pierre-Alexandre Muyl
Directeur général du Crédit Lyonnais-Vietnam
Vice-Président du CAFV

Le système bancaire et perspectives d'avenir

Les banques françaises sont déjà très présentes au Vietnam puisqu'elles sont au nombre de cinq, quatre qui ont une licence de plein exercice et une qui a un bureau de représentation. Cette présence de banques françaises s'insère bien évidemment dans le cadre d'une politique plus large de présence en Asie de ces banques. Il y a aujourd'hui seulement neuf banques étrangères implantées sous forme d'agences au Vietnam, quatre françaises, une taïwanaise, une australienne, une de Hong Kong, deux thaïlandaises ; en revanche il y a un nombre impressionnant de bureaux de représentation, une forte inflation avec pratiquement cinquante banques qui sont maintenant présentes et nous savons également qu'il y a en cours dix-sept à dix-huit demandes de licences bancaires, dont certaines ont déjà eu des accords de principe, les autres seront donnés dans les semaines qui viennent, donc on aura bientôt la présence de banques américaines, de banques japonaises, et d'autres banques européennes. Les banques françaises qui sont arrivées à peu près en même temps, d'abord sous forme de bureaux de représentation à la fin de 1989 et au début de 1990, ont obtenu leur licence quand cela a été possible, c'est-à-dire mi-92 et sont toutes là maintenant depuis pratiquement deux ans avec un capital minimum de 15 millions de dollars, ce qui est déjà un investissement relativement important.

Or, le problème auquel nous sommes confrontés évidemment, est un problème de marché, un marché qui est très étroit encore et j'ai l'habitude de dire que nous devons ratisser large, c'est-à-dire que nous ne faisons ni réellement de la banque de gros, ni de la banque de détail. Actuellement nous faisons aussi bien du *corporate banking* que de la banque de particuliers et plus tard, nous affinerons nos politiques. Évidemment nous travaillons dans un environnement qui est difficile ; d'abord difficulté d'analyser les risques, le système comptable n'est pas analysable selon nos critères, de plus il n'y a pas de bilan audité. L'environnement juridique effectivement s'améliore mais reste encore relativement insuffisant. Nous pouvons prendre des garanties mais on ignore aujourd'hui comment on pourrait les faire jouer.

Puis vous avez aussi le problème plus général du Vietnam, et de sa notation, je veux parler du *rating* qui implique un provisionnement du risque moyen terme, donc pour toutes les opérations supérieures à dix-huit mois et ceci malgré le retour progressif au sein de la communauté financière internationale. Alors notre clientèle aujourd'hui est constituée d'abord par les corporations vietnamiennes étatisées. Ce sont les entreprises vietnamiennes étatisées avec lesquelles nous faisons des opérations à court terme et notamment les opérations de financement du commerce extérieur. C'est ce que j'appellerai la clientèle de demain, c'est-à-dire toutes les entreprises mixtes qui recherchent des crédits à moyen et long terme que nous avons du mal à leur donner, au cas par cas. Puis il faut souligner le retour depuis le mois de juillet de la COFACE sur ce pays, ce qui a déjà permis la mise en place de crédits importants, notamment pour le financement d'une cimenterie et beaucoup plus récemment pour le financement de deux ATR (avions) qui arrivent cette semaine au Vietnam. En conclusion, je vous dirai que ce marché est un marché relativement difficile, peut être plus difficile que ce que l'on a pu croire ces dernières années, notamment à travers les médias et que le retour sur investissement (ROI) est un retour à moyen terme.

Il faut pour réussir les moyens financiers et humains de ses ambitions.

Philippe Delalande
Directeur du Bureau Asie-Pacifique de l'ACCT

Le rôle de la langue dans la politique de l'entreprise

La question de la langue est souvent négligée par les entreprises parce que dans les pays monolingues, comme la France ou l'Allemagne, elle ne pose pas problème sur leur marché intérieur où clients et salariés parlent la même langue nationale.

Sur les marchés extérieurs, dans les implantations à l'étranger, par habitude, l'entreprise est tentée de faire de même, de négliger une réflexion sur la langue ou les langues alors que le problème se pose vraiment.

On dit volontiers et à juste titre que ce siècle est celui de la communication. La communication n'est pas le satellite ou la téléinformatique qui sont les vecteurs de la communication, mais c'est le message, or le message est nécessairement dans une langue. Pour l'entreprise, la langue revêt une importance décisive dans trois domaines.

Dans la politique d'image, la langue fait partie de la symbolique du produit. Ce n'est pas par hasard si les imitateurs asiatiques de parfums français utilisent souvent des noms français, rédigent leurs étiquettes en français. Le français est là une signature de qualité, de luxe. C'est un élément constitutif du produit. Dans la communication externe avec ses clients, ses fournisseurs, son environnement, par la langue, l'entreprise recherche d'abord la compréhension mutuelle et au-delà, une affinité particulière avec le client, porteuse de confiance donc propice à sa décision d'achat.

Dans les relations internes avec les salariés, la qualité de la communication est un élément de la cohésion et de la motivation du personnel, de son attachement à l'entreprise. Le choix judicieux de la ou des langues concourt à la qualité de la communication.

Mais les langues sont difficiles à manier car il existe toujours une très forte implication du locuteur à sa langue. *Elle n'est pas simple véhicule. Ma langue, c'est moi-même. Je la* fais vivre quand je la parle. Elle me fait vivre quand je l'emploie puisque sa structure et sa syntaxe modèlent ma pensée. Et la symbolique qui s'attache à une langue est souvent ambivalente. Le choix de la ou des langues sur les marchés étrangers est donc essentiel dans la politique d'entreprise mais le choix est délicat.

Or, on a parfois le sentiment que les entreprises françaises ou francophones au Vietnam, au Cambodge ou au Laos n'ont pas véritablement réfléchi à ce choix.

L'entreprise est parfois venue au Vietnam, de Singapour ou de Bangkok, siège de la filiale Asie du groupe avec une partie du personnel, ses habitudes de travail, et avec la langue anglaise puisque dans ces villes on travaillait en anglais.

Pour ne pas laisser croire qu'elles viennent avec quelque volonté de retour néocolonial, certaines entreprises adoptent l'anglais par prudence. Il y a dans cette prudence, certainement une erreur de jugement historique. On confond les époques. Le Vietnam aujourd'hui estime que le français lui offre une chance, un plus. La Francophonie est une ouverture vers les terres lointaines d'Afrique et d'Europe ; un espace original de solidarité, de dialogue Sud-Sud et Nord-Sud. C'est un moyen d'accès à une diversité de cultures.

Mais le Vietnam reconnaît que la Francophonie ici s'est diluée et invite expressément tous ses partenaires francophones à l'aider à la rendre plus vivante. Comment un véritable chef d'entreprise pourrait-il négliger une telle chance et ne pas jouer cette carte quand on vient la lui mettre dans son jeu ? Mais comment l'utiliser à bon escient.

Reprenons les trois domaines où la langue joue une importance décisive dans la politique de l'entreprise. J'exposerai un contre exemple : un grand hôtel ici a désigné ses restaurants par des noms français, les menus proposés aux clients sont rédigés en français. On comprend l'intention du groupe hôtelier : signer son produit par une langue qui dans le domaine culinaire exprime l'authenticité et le raffinement. Mais lorsque le client passe sa commande et lit au serveur le nom du plat qu'il choisit, le serveur bredouille : "est-ce que vous pouvez me traduire çà en anglais", la seule langue qu'il connaisse.

Le résultat est inverse de l'effet recherché. Le client découvre que cet emballage français est factice. C'est le personnel même du restaurant qui brouille le message et le pervertit. En effet, pour que le message émis par l'emploi d'une langue soit reçu par le consommateur selon l'intention de celui qui l'émet, ce message doit être clair, cohérent, pour éviter tout brouillage qui le déformera. J'évoquerai alors l'exemple d'IKEA, le fabricant suédois de meubles qui a choisi à travers le monde d'afficher partout sa langue et sa nationalité. Les modèles de ses meubles portent des noms suédois parfaitement imprononçables pour qui n'est pas né dans les neiges nordiques. L'enseigne d'IKEA est bleue et jaune, couleurs du drapeau suédois, dans chaque magasin il y a un restaurant suédois, les plats y sont désignés par leur nom suédois. Et partout, le succès d'IKEA se confirme. Les études de marché avaient montré que la Suède avait une image de rigueur, de simplicité, de fonctionnalité, de modernité. L'emploi de la langue suédoise permet d'attacher cette image positive au produit. Mais il a fallu éviter l'éventuel effet restrictif d'exotisme et de ghetto. C'est dans ce cas, par la taille des magasins et le mode de distribution qu'IKEA pallie ce risque. Qu'est-ce qui empêcheraient les entreprises françaises ou francophones de suivre, en Asie, l'exemple d'IKEA ? L'image du français est bonne.

Longtemps, confinée aux emballages de parfums, de fromages et de cognac, l'image du français a radicalement évolué ces dernières années en Asie avec les avatars des ventes de TGV à la Corée, d'avions militaires à Taïwan et d'Airbus aux compagnies aériennes asiatiques. Tous ces contrats parce qu'ils ont donné lieu à des compétitions acharnées parfois à des conflits politiques, tel le conflit avec la Chine après la vente d'avions Dassault à Taïwan, ont été abondamment commentés dans la presse et ont confirmé à l'opinion que le français pouvait être lié à la haute technologie et à la modernité.

Mais il ne faut pas généraliser. Je ne conseillerai pas à un fabricant français de "Ketch up", d'utiliser le français. Le produit est tellement lié à la culture culinaire anglo-saxonne que l'anglais est ici le meilleur vecteur.

Le français peut être aussi la langue de la communication externe de l'entreprise. Dans le hall d'accueil de telle banque ou de tel grand hôtel, aucune indication n'est en vietnamien et certains vietnamiens ressentent cette omission comme un message de mépris. Dans leur majorité, ils ne sont pas encore très sensibles à l'omission volontaire de leur langue. Séduits par les charmes récents de l'ouverture internationale, la présence exclusive d'une langue étrangère, ici ou là, leur prouve simplement que l'ouverture se fait.

Mais il faut faire attention car les exemples historiques abondent. Ce n'est qu'au terme de décennies que les Flamands de Belgique ou les Québécois, las de voir leur langue partout omise ont enfin réagi et avec quelle fureur.

La première langue publique de l'entreprise doit être le vietnamien, le khmer ou le lao. Le message sera alors compris et porteur de confiance.

Si l'entreprise établie au Vietnam opère sur tout le Sud-Est asiatique, l'anglais est nécessaire. C'est incontestablement, actuellement, la langue de communication internationale de la région. Si l'entreprise se limite délibérément au marché vietnamien, l'anglais n'est pas indispensable.

Et le français ? Si l'entreprise a choisi de signer son produit par sa langue, par cohérence elle devra suivre la langue du produit dans sa communication externe et le français y sera alors en bonne place. On a presque toujours intérêt à affirmer son origine. C'est perçu comme un message de sincérité et de confiance en soi. Mais par l'usage du français, on peut encore rechercher une familiarité particulière avec certaines cibles.

Certains pays ont perçu l'intérêt du partage d'une même langue. Certaines entreprises japonaises par exemple, ont une politique linguistique très différente en Asie de leur politique en Europe. Ici, elles investissent dans leur langue. Elles décèlent dans les entreprises vietnamiennes, dans les organismes de transferts technologiques, dans les organes de décisions économiques, les cadres vietnamiens prometteurs qui accèdent aux décisions. Elles leur offrent un long séjour au Japon sur financement partagé entre entreprises et pouvoirs publics avec formation linguistique intensive et visites des entreprises et instituts du secteur.

L'entreprise japonaise recherche ainsi la "connivence exclusive" qui la liera à ces cadres vietnamiens. Cette connivence est véhicule de confiance qui profitera à l'entreprise japonaise à l'heure du choix entre plusieurs fournisseurs. Pour conduire une telle politique d'entreprise, il faut penser à long terme et penser tout, et la langue est un élément du tout. C'est une qualité qu'on prête aux japonais, elle se confirme ici.

Qu'est-ce qui peut empêcher les firmes francophones de s'inspirer de ces exemples et de rechercher grâce au français cette "connivence exclusive" avec leur partenaire vietnamien qui préparera les choix ultérieurs à leur avantage ? D'autant que dans leurs efforts, ces entreprises seront soutenues à la fois par les pouvoirs publics de leur pays d'origine et par la politique du renouveau instaurée au Vietnam.

S'il se confirme que le Sommet des 47 Chefs d'État de la Francophonie se tiendra à Hanoï en 1997, quelle formidable publicité gratuite cet événement fournira aux entreprises francophones si elles savent l'intégrer à leur politique de communication externe ! Mais il faut pour cela une vision globale et stratégique du développement de l'entreprise.

La langue est aussi un outil de la communication interne de l'entreprise. C'est de loin le problème le plus ardu, car il est quotidien dans la vie de l'entreprise. Le choix peut être différent de celui retenu pour les langues de communication externe. Mais du choix des langues internes dépend la cohésion de l'entreprise.

La plupart des entreprises étrangères françaises ou francophones au Vietnam, ont des salariés de plusieurs nationalités où les Vietnamiens ne sont pas toujours la majorité.

Le pouvoir est le monopole des cadres expatriés francophones. La langue de communication interne est souvent l'anglais. C'est un dénominateur commun qui permet de se comprendre, à peu près. Les Vietnamiens communiquent évidemment entre eux dans leur langue.

On a donc plusieurs cercles linguistiques. C'est propice aux rumeurs et aux clans. Le français est la langue des conversations particulières entre décideurs. Le vietnamien, la langue des salariés locaux. Il n'y a pas de communication directe entre les premiers et les seconds. Il faut le truchement de l'anglais, souvent mal maîtrisé, ou le truchement d'un interprète. On ne peut recommander une solution standard.

Il me semble toutefois qu'au moins un cadre expatrié de l'équipe de direction doit faire l'effort d'apprendre le vietnamien. L'entreprise prouvera ainsi sa volonté de s'ouvrir vers les salariés locaux.

A l'inverse, un élargissement du cercle des francophones par des formations linguistiques internes permettra au français de perdre l'image de langue initiatique du cercle du pouvoir. On y gagnera en transparence. On élargira du même coup la base de la confiance.

Si l'entreprise est fortement ouverte sur le marché du Sud-est asiatique, on pourra

conserver les documents de travail en anglais. Il est sans doute souhaitable que les notes internes sur la vie de l'entreprise, sur les rapports entre direction et personnel soient systématiquement en plusieurs langues : vietnamien, français et éventuellement anglais. Cette surabondance sera comprise comme la manifestation d'une volonté de vraiment se faire comprendre. Le coût est négligeable par rapport à l'avantage escompté : faire saisir à tous que la qualité de la communication interne est reconnue par l'entreprise comme élément essentiel de sa vitalité et de son dynamisme.

Tout est propice à une utilisation du français par les entreprises francophones : la politique vietnamienne envers la Francophonie, la présence renforcée, dans la région, des agences francophones, ACCT, AUPELF-UREF, l'effort accru des coopérations bilatérales des pays francophones au Vietnam, au Cambodge et au Laos.

Mais le but légitime d'une entreprise est de faire du profit. Elle en fera grâce à un projet à long terme intégrant toutes les chances offertes par l'environnement.

La Francophonie est ici une de ces chances. Elle fournira aux entreprises qui sauront l'exploiter un "plus "d'image et un avantage dans la compétition internationale. Seules les entreprises qui auront une vision stratégique de leur développement l'emporteront.

La langue est un élément de cette stratégie.

M. Bach
Avocat au Barreau de Ho Chi Minh Ville

L'environnement juridique et l'enseignement du droit

Après l'étude des cas par les chefs d'entreprises français, j'aimerais qu'on revienne au sujet de notre colloque sur la Francophonie dans les affaires. J'aimerais aborder un sujet qui je pense préoccupe tous les hommes d'affaires, c'est le problème du droit. Tout le monde sait que le droit est à la base de toutes les activités économiques, on peut dire que les affaires évoluent dans le cadre du droit ; elles respirent le droit, c'est pourquoi à mon avis, on ne peut pas parler de Francophonie dans les affaires sans parler de la Francophonie juridique ; à mon avis, c'est une coopération au niveau du droit que la Francophonie peut réaliser pour aider à la consolidation des liens entre les pays francophones. Le problème se pose. Comment la Francophonie peut jouer ce rôle ? Je vais vous exposer comme exemple le cas de notre pays, le cas du Vietnam. Je suis un juriste et un juriste vietnamien, c'est pourquoi j'aimerais exposer le rôle de la Francophonie dans l'élaboration du droit vietnamien, plutôt l'enseignement du droit vietnamien à des juristes vietnamiens, et dans la formation du cadre vietnamien.

C'est un fait que par l'histoire, la Francophonie a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration du droit vietnamien, dans le façonnage de notre système de droit. Vous savez que le premier tribunal français avait été établi au Vietnam à la fin du XIX^{e} siècle et notre premier code civil du Tonkin promulgué en 1931, a été rédigé par un juriste français. Ce code a été écrit en français et c'était seulement un pâle reflet d'une grande partie du code de Napoléon ; et pour le Sud, le précis de législation civile promulguée en 1883 était une reproduction intégrale d'une partie du code français. Cela pour vous dire que la Francophonie a joué un rôle déterminant dans l'élaboration du droit vietnamien. Au niveau de l'enseignement du droit, j'aimerais vous dire que la première faculté de droit au Vietnam établie à Hanoï était une faculté de droit où enseignaient les professeurs français, les cours de droit étaient donnés en français. Et c'est seulement à partir de 1954, sinon 1955, lorsque la faculté de droit a été transférée à Saïgon, que les cours de droit ont été donnés en vietnamien mais il n'était pas rare de voir les professeurs français donner des

cours en français dans cette même faculté, et lorsque les cours étaient donnés en vietnamien, les professeurs vietnamiens avaient l'habitude de mettre à côté des termes juridiques vietnamiens, des mots équivalents en français. Tout cela pour vous dire que sur les deux niveaux, l'élaboration du droit et l'enseignement du droit, la Francophonie a joué un rôle prépondérant. Les événements historiques ont stoppé cette influence pour un certain temps, mais maintenant je pense que ce rôle doit être réaffirmé, mais vous me demanderez peut être comment ? Ici j'aimerais porter votre attention sur un point : contrairement à l'opinion de certains hommes d'affaires étrangers qui viennent au Vietnam pour chercher des opportunités pour leurs affaires et qui pensent que nous n'avons pas assez de droit pour gérer les activités économiques – cette affirmation est pour une part vraie -. Nous manquons certainement d'un système de droit uniforme mais cependant on assiste depuis quelques années à une floraison de lois au Vietnam ; à chaque session de l'Assemblée Nationale une ou deux lois sont votées, c'est pourquoi je peux vous dire qu'actuellement nous avons suffisamment de droit pour gérer les activités commerciales : pour ne citer que les principales lois nous avons maintenant la loi sur les investissements des étrangers, nous avons une loi sur les sociétés commerciales, nous avons des lois sur les contrats, nous avons une loi sur la faillite et nous avons un tribunal de commerce. Je pense donc que nous avons actuellement suffisamment de droit pour gérer les activités commerciales.

Laurent Schawb
Représentant du Groupe français de Consultants pour l'Asie
Rapporteur

Je vais donc essayer l'exercice toujours un peu difficile de synthétiser ce kaléidoscope d'avis, d'opinions, de diagnostics, de réflexions que nous avons entendu depuis deux heures. Je suis ici comme représentant d'un groupement de sociétés françaises, de conseils, le Groupe Français de Consultants pour l'Asie et je viens au Vietnam depuis cinq ans. J'y suis basé depuis deux ans ; je voudrais essayer d'intégrer un peu cette expérience dans les réflexions qui ont été présentées avant moi en les recadrant sur le thème même de cette table ronde, à savoir "Entreprise et Francophonie".

Je vais faire deux constats et trois propositions. Premier constat, l'implantation au Vietnam soulève des difficultés : difficultés de procédures, contraintes financières telles qu'elles ont été présentées par Monsieur Poletti, rappelées par d'autres intervenants, soit du partenaire, comme l'a souligné Monsieur Lenormand, problème de la langue comme l'a souligné très justement Monsieur Holtzer, et problème d'environnement, tels que les problèmes bancaires et financiers qui ont été rappelés par Monsieur Muyl. Dans ce contexte de difficultés, il est vrai qu'il y a deux ou trois ans, la préoccupation de la langue, de la langue française en particulier, n'était pas la préoccupation dominante chez les responsables d'entreprises qui étaient présents au Vietnam.

Deuxième constat, j'ai vu pour ma part une évolution dans la période récente et je crois qu'il est important de le signaler, car le climat au sein de la communauté française ou francophone d'affaires au Vietnam, sur le problème de la langue, s'est dédramatisé. Il n'est pas excessif de dire qu'il y a quelques années, c'étaient des questions sur lesquelles certaines personnes étaient assez tendues, et je constate que maintenant, le climat est plus ouvert. Quelles propositions peut-on faire alors de façon très rapide ? Les interventions que nous avons entendues, en particulier celle de Monsieur Delalande, montrent que la relation entre la langue utilisée par une entreprise et son développement est une relation à la fois complexe et dynamique, puisqu'elle fait intervenir, et c'est un premier élément pour une proposition, l'image de l'entreprise et j'ai été pour ma part très sensible à la réflexion qu'a faite Monsieur Serenne sur l'idée de culture francophone, culture franco-vietnamienne, réflexion qui d'ailleurs pourrait s'appliquer aussi bien à des pays comme le Cambodge ou le Laos. L'entreprise francophone doit être, devrait être, une entreprise qui respecte la langue et la culture vietnamiennes. Cela doit être une entreprise qui doit travailler sur son image, et il n'est pas inintéressant de souligner que ce soit dans le cas de BGI ou dans le cas de

Proconco, que ces sociétés sont associées à des images qui sont très connues dans la mémoire des Vietnamiens et qui sont appréciées. Peut-être pourrait-on s'appuyer sur cette idée qui est une notion originale et qui mérite en tout cas qu'on s'y arrête.

Deuxième idée de proposition, la question de la formation. On constate une situation très particulière des secrétaires, des collaborateurs, des interprètes, des assistants vietnamiens qui parlent très bien le français et qui ont en général entre 37 et 38 ans. Ce sont des gens qui ont fait des études en français jusqu'en 1975. Dans quelques années, il y aura un problème démographique, car l'on voit actuellement des jeunes Vietnamiens qui prennent des cours de français et ils le font parce que, soyons réalistes, ils espèrent à partir de là pouvoir trouver du travail dans des entreprises, donc ne les décevons pas. Cet effort d'investissement qu'ils font dans l'apprentissage de notre langue, nous pouvons essayer de le valider, de le valoriser et pour cela il nous faut connaître de façon plus précise l'offre existante en matière de gestion, en matière médicale et dans d'autres domaines.

Troisième proposition, nous sommes en Asie, et l'Asie est le monde du relationnel, le monde des réseaux, le monde des contacts personnels et si on veut développer ce concept d'entreprises francophones, il faut, à mon avis, impérativement s'appuyer sur une logique de réseau. Qu'est-ce que peut être une logique de réseau dans ce domaine ?

C'est essentiellement trois types de connexion, une connexion entre entreprises francophones et nous devrions essayer de mieux nous connaître entre nous, de mieux connaître les autres entreprises francophones opérant ou voulant opérer au Vietnam. C'est un des éléments pour arriver à progresser dans ce domaine. Deuxième élément de réseau, c'est le réseau entre entreprises d'une part, et organismes de formation et de recherche d'autre part ; nous avons, en tant que comité d'affaires ici, et en tant que sociétés françaises, participé à ce colloque parce que nous pensons que c'est une opportunité pour développer cette relation avec des organismes tels que l'AUPELF-UREF, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et les autres centres de formation existants ou en cours de constitution au Vietnam. Et troisième élément tout aussi important – et je ferai référence à l'intervention de notre ami de la Chambre de commerce du Vietnam – dans nos contacts avec les entreprises vietnamiennes, nous n'avons pas assez jusqu'à présent tiré profit du potentiel important des francophones qui ont souvent des postes de responsabilités dans les entreprises vietnamiennes.

Voilà très rapidement ces quelques propositions ; je souhaite qu'elles puissent être reprises et développées au cours des prochaines tables rondes.

Deuxième table ronde

Réalité et présence de la Francophonie

Présidents

Monsieur Lê Ba Thao
Président de l'Association des géographes vietnamiens

Monsieur Michel Aurillac
Ancien Ministre et Président de la Fondation internationale pour l'Éducation et la recherche

Rapporteur

Monsieur Michel Combal
Ancien Ambassadeur de France

Michel Aurillac
Ancien ministre
Président de la Fondation internationale
pour l'Éducation et la Recherche

Réalité et présence de la Francophonie au Vietnam, le sujet de notre table ronde dans un colloque consacré aux entreprises et aux affaires, peut sembler dérisoire et anachronique à qui aborde ce pays avec des idées toutes faites : l'anglais est en Asie comme partout dans le monde, la seule langue des affaires, et l'ignorance de l'Histoire, beaucoup plus riche et complexe qu'on ne l'enseigne au plus grand nombre, quand on l'enseigne, est immense.

Faire des affaires au Vietnam c'est, comme dirait Monsieur de la Palisse, faire des affaires avec les Vietnamiens, avec ce peuple riche de sa civilisation, de sa langue, de son Histoire faite d'affirmations successives et parfois simultanées face à la Chine, au Champa, à la France, à l'Amérique. L'originalité de ce pays est de savoir prendre le meilleur de ces confrontations. Le Vietnam reconnaît les apports de la Chine, du Confucianisme, du Bouddhisme, du Christianisme, de la France des Lumières, de la Russie soviétique, de l'Amérique marchande. Deux langues étrangères sont aujourd'hui à la portée du Vietnam, pour communiquer avec le monde : l'anglais et le français. Entre les deux, le Vietnam s'efforce de ne pas faire un choix exclusif, par souci d'indépendance mais aussi par un *je ne sais quoi* qui fait du français, langue de colonisateurs épisodiques – qu'est ce que 80 ans à l'échelle de l'Histoire ? –, la langue de communication de ceux qui ne veulent pas disparaître dans la grisaille d'un anglais banalisé.

Mais ce français, moyen de s'affirmer de quarante-sept nations et communautés nationales, est aussi et surtout une langue moderne adaptée à la science, à la technologie, au droit et au commerce.

M. Lê Ba Thao
Président de l'Association des géographes vietnamiens

Il m'a semblé que Monsieur Aurillac, Président de notre table ronde, a non seulement abordé les principaux problèmes qui se posent concernant la "Réalité et Présence" de la Francophonie, mais a brossé même l'esprit de nos interventions.

Pour les réalités, je voudrais vous informer que, d'après les statistiques que nous avons pu recueillir de la Faculté des langues étrangères de l'Université nationale de Hanoï, de 1983 jusqu'à nos jours, et aussi celles de l'École Normale Supérieure, le nombre des étudiants en français ne cède que de très peu devant celui des étudiants en anglais, ce qui démontre que la langue de Ronsard, de Boileau, de Voltaire et d'autres maîtres, possède encore une certaine attirance auprès de la jeunesse estudiantine vietnamienne.

Cette belle langue sert pour beaucoup à former l'esprit, la logique dans la pensée et la clarté dans l'expression.

Mais il n'en est pas de même dans la vie courante qui est plus pratique ; le français se heurte à une compétition plus vive et plus lourde de la langue anglaise qui est plus utilisée dans les rencontres journalières entre Vietnamiens et étrangers, dans les conférences scientifiques, commerciales et autres, régionales ou internationales, ou simplement dans la recherche d'un emploi.

La présence de la langue française est donc mise en cause parce qu'on n'a pas pu créer un environnement intellectuel, et surtout économique, à son emploi.

Avant l'ouverture de ce colloque, j'ai pu interviewer un certain nombre de délégués vietnamiens, industriels et autres, qui sont présents en ce moment dans cette salle, sur la possibilité de créer un tel environnement pour la langue française. Ils m'ont tous répondu que sa présence culturelle devrait être fondée sur une présence économique solide et stable, chaque jour plus effective et florissante. Un adage populaire vietnamien "Fort de par la richesse du riz, audacieux de par l'abondance de l'argent" (*Manh vi gao, bao vi tien*) peut servir de réponse à cette question, précisent-ils.

Si on adoptait cette suggestion, trop franche en elle-même mais qui ne manque pas de raison, on pourrait arriver à cette conclusion que toute présence culturelle ou tout simplement présence de la Francophonie devrait être secondée, sinon préparée, par une présence économique.

Les industriels, entrepreneurs, commerçants français et autres, sont donc invités à affermir leur présence par l'élargissement de leurs investissements, par la création de

nouvelles entreprises, centres commerciaux et autres établissements, y compris ceux de la formation professionnelle, par l'aide à l'exploitation des gisements miniers, créant ainsi de nouveaux emplois exigeant la connaissance de la langue française.

Ce faisant, ils contribuent non seulement à aider au développement de l'économie du Vietnam mais aussi à l'expansion de la Francophonie sur une terre que vous connaissez si bien.

Georges Condominas
École des Hautes Études en Sciences sociales
France

Les résonances contemporaines

Le choix de l'année 1994 pour une réunion portant sur "Réalité et présence de la Francophonie au Vietnam" apparaît tout à fait judicieux, particulièrement dans le cadre d'un colloque traitant de perspectives d'échanges économiques. En effet, le *dôi moi*, le "Renouveau", après avoir accordé aux citoyens une certaine liberté sur le plan économique et ainsi amélioré considérablement leur niveau de vie, a élargi cette ouverture aux rapports avec les pays étrangers. Dès lors la Francophonie peut constituer pour le Vietnam un terrain d'échanges privilégié étant donné l'existence d'anciens liens culturels et commerciaux dont il serait aisé de raviver les traces, mais dans un sens plus équilibré que par le passé. D'autant plus que le handicap, né de la guerre d'indépendance et dont la France souffrait jusqu'à ces dernières années, semble aujourd'hui levé.

La réconciliation a été longuement retardée par la guerre contre les États-Unis, doublée d'une guerre civile. En effet, pour faire front à la plus grande puissance militaire du monde, le Vietnam a dû s'imposer une discipline de fer, et comme au temps de Trân Hung Dao luttant contre les Mongols, la plus grande puissance militaire de l'époque, le pays devait réunir toutes ses forces, et *lây yêk chông man*, "prendre le faible contre le fort". En 1975, comme en 1288, la victoire a été acquise. Et avec elle la paix et la réunification, mais le Vietnam avait à affronter la reconstruction d'un pays dévasté par les moyens de destruction les plus perfectionnés qu'un pays ait subis. D'où le maintien de la rigueur et aussi de la méfiance à l'égard de l'étranger. Bien qu'elle n'ait joué aucun rôle dans l'affrontement américano-vietnamien, la France a continué à en subir les effets négatifs. C'est ainsi que pendant des décennies, la propagande officielle au Vietnam ne semblait connaître d'elle que "le colonialisme français", auquel de surcroît étaient associés dans les discours et les articles "l'impérialisme américain" et "les fantoches".

Enfin le *dôi moi* a surgi fin 1986 : l'ouverture économique qu'il prônait a entraîné une ouverture sur d'autres plans. L'affaiblissement de la langue de bois rendait possible une réévaluation plus réaliste des rapports entre nations. Les plus virulents adversaires de

l'ancienne politique coloniale furent les premiers à parler avec sympathie des valeurs culturelles françaises. De plus, les nouvelles générations ne connaissaient des affres de la guerre que celles de l'effroyable conflit américain dont ils avaient eux-mêmes souffert.

Finalement, après un demi-siècle, l'époque coloniale apparaît désormais comme un épisode de l'Histoire mouvementée du Vietnam, au même titre que le millénaire d'occupation chinoise et les nombreuses invasions Han qui ont suivi. Sur ce dernier point tout le monde sait pertinemment que la France n'a plus ni la tentation, ni la possibilité de se lancer dans de telles expéditions où échouèrent d'ailleurs plusieurs dynasties de l'Empire du Milieu.

Du côté français, les gouvernements successifs ont longtemps semblé bouder une reprise du dialogue, malgré l'attachement au Vietnam d'une partie de sa population, comme en témoignent les initiatives de quelques organismes des secteurs publics ou privés ayant favorisé les échanges sur les plans scientifique et culturel qui se sont poursuivis après les Accords de Genève ; comme en témoigne également ce véritable déferlement de touristes et visiteurs français dès que les formalités d'entrée ont été allégées.

Enfin la reprise du dialogue a été marquée avec éclat par la première visite d'un chef d'État d'un pays occidental, celle du président de la République française en 1993. Bien avant celle-ci d'ailleurs, le gouvernement avait entrepris des démarches sur le plan international pour que fût restitué au Vietnam sa place dans le concert des nations.

Grâce au "Renouveau", on a vu renaître une réelle amitié franco-vietnamienne, grandement facilitée par une influence culturelle française qui s'était maintenue sous-jacente tout au long des décennies de silence officiel. Elle ne portait pas sur le seul domaine littéraire comme beaucoup ont eu tendance à le croire, mais s'exerçait également sur les domaines scientifique et technique, et plus particulièrement sur ceux du droit et de la médecine.

Sous l'influence de l'histoire commune de nos deux pays, j'ai surtout évoqué les rapports du Vietnam et de la France, mais celle-ci, faut-il le rappeler, ne constitue qu'un élément de la Francophonie. Autrement dit, d'une communauté présente sur les cinq continents, relevant de zones géographiques et climatiques très diverses, offrant une grande variété de civilisations, de types économiques et de développements industriels. Il ne s'agit donc pas d'un échange entre deux simples partenaires, mais d'un dialogue entre deux membres d'une vaste communauté ; par ailleurs lorsque celui-ci a été amorcé, il peut les entraîner à s'implanter chez d'autres membres de cette même communauté.

Un séjour de quelques mois au Vietnam suffit pour constater le grand intérêt que ses habitants montrent pour l'Histoire. Ceci constitue un atout de poids pour la Francophonie. Car la masse documentaire considérable et le grand nombre de travaux de qualité publiés en français sur les divers aspects du Vietnam, donnent à notre langue un rôle important. De plus, l'impact de notre culture sur la civilisation vietnamienne ne date pas de la période

coloniale : rappelons que le *quôc ngu*, l'écriture romanisée du vietnamien a été mise au point au XVII[e] siècle par le jésuite avignonnais Alexandre de Rhodes et qu'il a pris au cours des années vingt de notre siècle une extension telle qu'il constitue l'outil vietnamien par excellence de la culture et de la communication. Il s'agit donc bien d'une contribution majeure d'un francophone à la civilisation vietnamienne et cela dès le XVII[e] siècle.

Un autre trait culturel mérite d'attirer l'attention : le goût de l'indépendance est à ce point enraciné chez les Vietnamiens qu'il les a constamment poussés à chercher à éviter de dépendre d'un seul courant étranger. Or, l'emprise économique américaine qui s'annonce, pèsera également sur les autres secteurs de la vie sociale ; elle pourrait être contrebalancée en partie par un apport de la Francophonie, si celle-ci met en valeur les atouts dont elle dispose et offre des attraits dans des domaines diversifiés.

Dans les pays en développement et à la démographie galopante, au marché du travail relativement étroit, les jeunes ont tendance à rechercher, non sans raison, des formations qui offrent les meilleures chances d'accéder à un métier convenablement rémunéré. Il faut non seulement promettre, mais aussi donner des preuves concrètes que l'acquisition du français augmente réellement les chances d'obtenir un emploi sérieux au sein d'une compétition assez vive. Alors que le tourisme français se développe considérablement, on constate que l'on se contente, dans la plupart des établissements français, d'agents parlant seulement l'anglais, alors qu'on commence à avoir affaire à des employés francophones dans des hôtels vietnamiens par exemple.

L'AUPELF-UREF a fourni récemment un très gros effort au Vietnam en faveur de l'enseignement du français et de la formation en français dans les domaines culturel, scientifique et technique. Mais une langue n'est réellement acquise que si ceux qui l'ont apprise disposent par la suite de moyens leur permettant d'en entretenir la pratique, c'est-à-dire d'une part des livres et des périodiques, et d'autre part, des émissions de radio et de télévision. On touche là au domaine de l'édition et à celui des médias audiovisuels. Les uns et les autres jouent un rôle capital en ce qui nous concerne : car on perd très vite la connaissance d'une langue dès lors qu'on n'a plus l'occasion de la pratiquer, non seulement par la parole, mais aussi par la lecture et par l'écoute.

Enfin, le développement de l'enseignement, dans les pays francophones, de la langue et de la civilisation vietnamiennes, déjà présentes dans plusieurs universités françaises et québécoises, accroîtrait notre capital de sympathie et aiderait le développement de la Francophonie au Vietnam. Il permettrait en outre d'en donner une notion minimale à ceux de nos compatriotes qui voudraient travailler avec ce pays : car dans quelque pays que ce soit, on écoute avec plus d'attention et d'intérêt l'étranger qui a fait l'effort d'en apprendre la langue.

M. Nguyên Thê Anh
École Pratique des Hautes Études
France

France et Vietnam, les réalités d'un dialogue culturel de trois siècles

C'est par l'entremise des missionnaires que la France a découvert le Vietnam au XVII[e] siècle. Dès la fondation des Missions étrangères de Paris, ce pays constitue en effet pour celles-ci le terrain de prédilection : tout jeune missionnaire aspire à y aller, dans l'espoir d'y revivre les temps du christianisme originel, celui de l'irrésistible essor de la « vraie religion » malgré la persécution par les autorités. La présence des premiers prêtres des MEP, arrivés sous le déguisement de marchands, prend en 1669 l'apparence d'un comptoir de commerce, afin d'éluder les mesures d'interdiction prises à l'égard de la religion occidentale. Il s'agit là d'une situation des plus précaires ; pour en sortir, la Société imagine de faire intervenir le roi de France. Une « ambassade » débarque en 1682, porteuse de cette lettre de Louis XIV, datée du 10 janvier 1681 : «... nous avons donné aussitôt nos ordres à la compagnie royale de s'établir dans votre royaume le plus tôt qu'elle pourra, et aux SS. Deydier et De Bourges de demeurer auprès de vous afin d'entretenir une bonne correspondance entre nos sujets et les vôtres, pour nous avertir aussi des occasions qui se pourraient présenter où nous puissions vous donner des marques de notre estime et du désir que nous avons de concourir à votre satisfaction, ainsi qu'à vos avantages. Pour commencer de vous en donner des marques, nous avons commandé qu'on vous portât quelques présents que nous avons cru qui vous seraient agréables ; mais la chose du monde que nous souhaiterions le plus et pour vous et pour vos états, ce serait d'obtenir pour vos sujets qui ont déjà embrassé la loi du vrai Dieu du Ciel et de la Terre, la liberté de la professer, cette loi étant la plus haute, la plus noble, la plus sainte et surtout la plus propre pour faire régner les rois absolument sur les peuples. Nous sommes même très persuadés que si vous connaissiez les vérités et les maximes qu'elle enseigne, vous donneriez le premier à vos sujets le glorieux exemple de l'embrasser ; nous vous souhaitons ce bien incomparable avec un long et heureux règne, et prions Dieu qu'il veuille augmenter votre grandeur avec toute fin heureuse. » [1]

1. Archives des Missions étrangères, série de Siam, vol. 855, reprod. par Frédéric MANTIENNE, *Les Missions françaises et le début du commerce avec le Fleuve Rouge au XVII[e] siècle, 1664-1699.* Mémoire de DEA de l'EPHE, 1994, pp. 95-98.

A cette demande de tolérance, le « roi du Tonquin » oppose formellement son refus de la religion importée : «... Votre relation qui vient du pays éloigné de mille stades et qui part du cœur comme un témoignage de votre sincérité, mérite des répétées considérations et des infinies louanges. La politesse envers les étrangers n'est pas une chose extraordinaire à notre pays. Il n'y a pas un étranger qui ne soit bien accueilli par nous. Comment pourrons-nous refuser un homme de France, qui est le plus célèbre des royaumes du monde, et qui par amour pour nous veut nous fréquenter, et nous apporter des marchandises ? Ces sentiments de fidélité et de justice sont vraiment dignes d'applaudissement. Quant à votre désir que nous coopérions à propager votre religion, nous n'osons pas l'admettre, parce qu'il y a une ancienne coutume introduite par des édits qui l'ont défendue formellement. Or, tous édits ne sont promulgués que pour être exécutés avec fidélité, sans fidélité rien n'est établi. Comment pourrions-nous mépriser une coutume bien établie, pour satisfaire une amitié privée ? Aujourd'hui, la France transporte ici ses marchandises pour vendre ou pour échanger, elle pratique la justice par ses richesses et exerce la fidélité par sa corrélation. C'est par là que l'amitié est fondée sur la justice et la fidélité, et ainsi elle peut être durable comme l'or et la pierre. Pourquoi donc est-il nécessaire que nous ayons le même désir ? »[2]

L'évangélisation progresse malgré tout. Les missionnaires français ne comptent certes à leur arrivée qu'environ 60 000 chrétiens au lieu des 200 000 annoncés par les jésuites qui les ont précédés. Il n'empêche qu'en 1883, le nombre des chrétiens est estimé à 600 000. Même si la grande majorité de la population n'a pas été touchée, il est indéniable que l'action missionnaire a été couronnée de succès. L'état de guerre opposant depuis le début du XVII[e] siècle les deux domaines entre lesquels le Vietnam est divisé, celui des Trinh au Nord (appelé royaume du Tonkin par les Européens) et celui des Nguyên au Sud (royaume de Cochinchine), impose une relative ouverture du pays. Les deux belligérants ont en effet besoin de maintenir un certain réseau d'échanges avec l'extérieur afin de se procurer des armes et des munitions, donc d'entretenir des rapports cordiaux avec les puissances maritimes et commerciales. Dans ces conditions, la présence de missionnaires est plutôt considérée comme un atout permettant l'instauration de nécessaires bonnes relations avec l'étranger ; l'action chrétienne est davantage perçue comme susceptible d'affaiblir le camp adverse que de présenter le risque d'une intervention extérieure. Quant à la population, le christianisme a pu apparaître au moins aux couches les plus défavorisées, exclues du système mandarinal comme du système communal d'encadrement et d'expression, comme une accessible solution de rechange à l'ordre socio-politique existant. II offre bien entendu la perspective de salut individuel à long terme. Mais surtout, il semble constituer là où il s'implante une communauté plus

2. *Ibid.*

solidaire et plus juste : s'ils ne peuvent protéger du châtiment des autorités, les « pères » étrangers veillent à ce que les plus pauvres soient soutenus et écoutés, et instaurent une organisation socio-économique manifestement plus bénéfique pour eux. Enfin, ce christianisme ouvre à ses adeptes le champ du vaste savoir énoncé par les missionnaires porteurs de culture et de techniques occidentales, par l'emploi de la langue du pays et l'utilisation de l'écriture romanisée appelée plus tard quôc-ngu (système de transcription inventé par les missionnaires du début du XVII[e] siècle et structuré par Alexandre de Rhodes). Cette initiation des prêtres locaux et des catéchistes à un savoir manifestement aussi efficace que celui que les lettrés confucéens, détenteurs du pouvoir, s'attribuent en vertu de leur pratique d'une langue et de textes en chinois classique incompréhensibles au peuple, correspond à l'époque à une sorte de révolution culturelle.

Le discours missionnaire renferme cependant des effets extrêmement dissolvants sur le plan politique et social : il ne vise pas à une insertion harmonieuse dans la société, mais véritablement à la construction d'une autre société, la société chrétienne. Les lettrés confucéens par contre, dépositaires d'une conception totalisante et cohérente de l'ordre social dont ils sont les garants et ordonnateurs, ne sauraient souffrir qu'une communauté se particularise à l'intérieur du corps social. La monarchie confucéenne se doit ainsi de contrecarrer le prosélytisme des missionnaires, considéré comme antisocial et subversif. Après 1672, la cessation du conflit armé ayant rendu moins pressants les besoins en matériel de guerre, les autorités vont manifester une hostilité croissante pour les apports du dehors. Si les Nguyên continuent de ne pas contrarier le commerce extérieur, dont ils font au contraire une large utilisation pour renflouer leurs finances et consolider leur pouvoir, les Trinh ferment de plus en plus leur domaine aux mouvements des échanges. Les édits de persécution se font plus fréquents au Tonkin (1706, 1712-13, 1721, 1736-37, 1765, 1773), et alors qu'aucun religieux européen n'a été mis à mort au XVII[e] siècle, plusieurs missionnaires subissent le martyre au XVIII[e].

Justement, c'est au XVIII[e] siècle que les Français accordent une attention plus soutenue à l'Indochine, avec le double objectif d'y développer le prosélytisme catholique et d'y chercher des bases et des débouchés commerciaux. La politique commerciale française restera toutefois toujours floue, velléitaire, sans continuité. La Compagnie française des Indes, qui a en réalité longtemps négligé le pays, lui porte, entre 1740 et 1750, beaucoup d'intérêt. Les expériences tentées par Dupleix et Pierre Poivre, cependant, n'aboutissent pas. Mais, après la guerre de Sept ans, les succès de l'Angleterre et les échecs coloniaux de la France dans l'Inde provoquent un foisonnement de projets d'installation de comptoirs dans un pays devenu comme la Chine à la mode. Un ancien commerçant de Canton, de Rothé, écrit par exemple dans son mémoire, *Réflexions politiques et secrètes sur les royaumes de Cochinchine et du Cambodge* (1776) : « Il semble qu'il ne reste plus que la Cochinchine qui ait échappé à la vigilance des Anglais. S'ils s'y décident avant nous,

nous en serons exclus pour jamais, nous aurons perdu un point important dans cette partie de l'Asie, qui nous rendrait les maîtres d'intercepter aux Anglais, en temps de guerre, leur commerce avec la Chine. »[3] Certains de ces projets reçoivent un commencement d'exécution, mais tous s'arrêtent court, parce que l'argent manque, et que les dirigeants politiques se montrent d'une prudence extrême. Ils témoignent en tout cas de la persistance des visées de la France sur le Vietnam.

Or, à la suite d'une guerre civile et sociale divisant la Cochinchine dans le dernier quart du XVIII[e] siècle, un évêque français, Mgr Pigneau de Béhaine, entouré d'un certain nombre de volontaires, va apporter au prince Nguyên Anh chassé de ses États, l'aide qui lui manque pour triompher de ses adversaires et offrir ainsi le spectacle d'une première collaboration militaire franco-vietnamienne. Il se rend en 1787 à Versailles pour négocier, au nom de Nguyên Anh, un traité d'alliance. La France officielle n'accorde en fait qu'une fourniture de poudre, mais l'évêque d'Adran, décidé à « faire la révolution lui-même en Cochinchine » selon son expression, a fait assez de publicité autour de son entreprise pour que des officiers français viennent chercher aventure auprès de lui. Ils rendent d'importants services : Lebrun dresse les plans d'une nouvelle ville à Saigon et construit des fortifications ; Olivier de Puymanel forme plusieurs régiments d'infanterie à l'européenne ; Jean-Marie Dayot organise une marine moderne, et relève l'hydrographie des côtes cochinchinoises ; Chaigneau lui succède à la tête de la marine, et Barizy se charge des approvisionnements. Quant à Pigneau de Béhaine, son énergie encourage Nguyên Anh dans la longue lutte qui doit aboutir à son triomphe définitif et à l'unification du Vietnam tout entier sous sa direction en tant qu'empereur Gia-Long.

On ne doit certes pas s'exagérer l'importance de l'apport français dans la reconquête du pouvoir par Nguyên Anh, puisque celui-ci, excellent stratège militaire et soutenu par les grands propriétaires fonciers, a déjà repris possession de la région de Saigon avant le retour de Pigneau de Béhaine en 1789. L'évêque d'Adran n'en a pas moins été, par la suite, dépeint comme l'artisan essentiel de l'établissement d'une nouvelle dynastie exerçant son autorité sur un Vietnam réunifié. Il devient une grande figure illustrant la générosité d'une France rétablissant le bon droit du souverain légitime, et la possibilité d'une bonne entente entre l'Église catholique et un pouvoir païen lorsque celui-ci est éclairé. Mais, très vite aussi, une autre représentation s'oppose à cette imagerie, axée sur la démonstration de la collusion entre l'action missionnaire et l'expansionnisme occidental, et de la corrélation entre adhésion au christianisme et appel à l'étranger, avec en touche finale la condamnation du rôle historique des Nguyên, jugés coupables d'avoir donné au loup colonial l'accès à la bergerie.

---

3. E. GAUDART, « Les archives de Pondichéry et les entreprises de la Compagnie française des Indes en Indochine au XVIII[e] siècle », *Bulletin de la Société des* Amis *du Vieux Huê*, 1937, p. 353.

Quoi qu'il en ait été de cette prétendue collusion, il reste que les missionnaires, obligés de s'insérer dans le lieu de leur action et de s'adapter aux conditions de la société d'accueil, deviennent en quelque sorte des experts bien au courant des spécificités de cette société. Ils s'imposent naturellement comme des personnages clés des relations interculturelles : ils rendent compte en France des situations locales, et influencent en retour la vision que la France se fait des sociétés asiatiques. A ce titre, ils vont jouer le rôle de guides du pouvoir politique, lorsque l'État français, cédant à leurs instances, décide d'intervenir militairement au Vietnam pour soutenir les intérêts de la religion catholique.

Car, les bons rapports entretenus par Gia-Long avec l'Occident, qui favorisent un certain développement de la présence française, notamment dans le domaine militaire et religieux, n'ont constitué qu'un éphémère intermède. Sur la fin de son règne, le fondateur de la dynastie des Nguyên se met d'ailleurs à marquer ses distances à l'égard de ces étrangers qui l'ont aidé à conquérir le pays. Sa mort au début de 1820 marque un changement d'attitude plus net encore vis-à-vis des missionnaires et des chrétiens, avant que la publication en 1833 d'un premier édit de proscription ne vienne inaugurer une dure politique de persécutions religieuses. Les mesures prises ne sont du reste qu'un aspect particulier d'une ligne politique générale placée sous le signe d'une complète identification avec l'idéologie confucéenne et la culture officielle chinoise. Malgré les oppositions internes et les déchirements sociaux qui se manifestent, malgré les indices d'une confrontation imminente avec la culture et les armes occidentales, les successeurs de Gia-Long, loin d'imaginer la faillite du système traditionnel, demeurent confiants dans la supériorité de l'ordre socio-politique confucéen, persuadés qu'ils tiennent là la seule clé possible de la prospérité, de la pérennité et de l'harmonie sociales. Ce repli sur les traditions explique l'incapacité de la classe dirigeante à concevoir une riposte à la menace croissante que fait peser sur le destin du Vietnam l'intervention française.

Cette intervention s'est étalée sur une vingtaine d'années : la France impose en 1862 son administration directe sur la Cochinchine, et en 1883 son protectorat au reste du pays. Le Vietnam va ainsi rester, selon les lieux, de soixante à quatre-vingts ans sous curatelle française, mais cette période d'administration française, laps de temps bien court en comparaison du millier d'années d'occupation chinoise au début de l'histoire du pays, n'en a pas été moins décisive pour son évolution. A bien des égards, les transformations imposées par la colonisation ont été brutales. Le territoire vietnamien est divisé en trois entités de statut différent, entre lesquels les liens organiques ne peuvent plus passer que par l'intermédiaire de la puissance protectrice, et englobées avec le Cambodge et le Laos dans une fédération politique et économique, l'Union indochinoise. Une administration coloniale toute en valeur de commandement et d'exécution se substitue progressivement aux anciennes institutions, mises en tutelle ou conservées simplement à titre décoratif, pour effectuer les aménagements qui doivent inaugurer l'ère de l'État moderne. Elle

démantèle en premier lieu l'édifice socioculturel traditionnel en vidant de sa substance sa clé de voûte, l'institution monarchique, qui cesse plus ou moins d'être perçue comme l'axe de référence autour duquel s'ordonne la société. Par là même, elle oblige le Vietnam à tourner le dos à la tradition chinoise pour l'ouvrir à l'Occident. La modernité touche tous les domaines, après l'abandon des concours triennaux et de la culture classique. Le nouveau système d'enseignement encourage, à côté de l'étude du français, la pratique de l'écriture romanisée du quôc-ngu, et introduit les éléments de la science occidentale, en même temps que des modes de penser nouveaux. Son développement atteint une dimension culturelle telle qu'il prend un aspect d'interpénétration de civilisations auquel l'élite vietnamienne est restée sensible bien après 1954 encore. Le domaine médical se trouve aussi bouleversé : un important réseau sanitaire est très tôt mis en place et il s'avère d'emblée, avec ses dispensaires, ses hôpitaux, son Institut Pasteur, comme l'un des meilleurs et des plus efficaces de l'Asie. Le paysage socioculturel subit également une profonde modification à la suite des réalisations économiques effectuées.

Sous l'effet de ces différentes transformations, une véritable symbiose culturelle s'opère, surtout chez ceux des Vietnamiens qui croient à la possibilité d'un compromis avec la colonisation pour mettre à jour, en vue de l'émancipation du pays, une voie praticable vers une construction nationale conçue en termes d'État-nation à l'image du modèle européen. Persuadés que la supériorité de l'Occident réside dans les effets combinés de son avance scientifique et technique et le dynamisme conféré à ses sociétés par la démocratie politique, ils pensent que la modernisation culturelle, économique et sociale, par la diffusion du progrès, par le développement des activités commerciales et industrielles, par la rupture avec les coutumes archaïques, permettrait d'émanciper la société et l'individu du carcan de la tradition confucéenne, de dynamiser ensuite le peuple asservi en lui inculquant une véritable conscience nationale. La tendance dominante va être à l'occidentalisation, plus précisément à la francisation : l'indispensable voyage en Occident doit désormais s'effectuer par le détour par la France, que l'on y vienne faire des études ou se livrer à une activité politique. En 1911, le futur Hô Chi Minh arrive à Marseille ; en attendant de s'initier quelques années plus tard au communisme à Paris, son premier geste a été de tenter de forcer la porte de l'École Coloniale. Même lorsque la situation coloniale se trouve bloquée par les réticences avec lesquelles les autorités répondent aux demandes de droits politiques, notamment l'accès aux emplois publics et la jouissance de libertés fondamentales, on aura encore propension à porter l'action dans la métropole, où on espère être mieux écouté.

En s'installant tout d'abord dans le Sud du pays et en faisant de cette région la pièce maîtresse de son système, la domination française semble cependant avoir contribué à renforcer le poids de cette partie méridionale dans l'équilibre vietnamien. Dans la colonie française de Cochinchine en effet, une élite réduite bénéficie de nombreux privilèges,

grâce auxquels ses membres, grands propriétaires fonciers pour la majorité, peuvent acquérir leur savoir-faire et diversifier leurs avoirs. Cette minorité de Cochinchinois, qui ont accès à la nationalité française, qui sont francophones et souvent francophiles, va jouer un rôle politique dans les années quarante et au début des années cinquante, le plus souvent aux côtés des autorités françaises ; elle se démarque du reste de la nation à un point tel qu'elle a pu susciter l'idée d'un particularisme, d'un séparatisme même, cochinchinois. Il est vrai que l'espace national vietnamien, de construction trop récente, ne s'est pas encore vraiment concrétisé à la veille de la colonisation. Mais, malgré les divisions administratives qui semblent vouloir continuer à briser l'unité du pays, l'accroissement de la population, les grands travaux d'infrastructure, les réseaux de transport coloniaux, en changeant l'espace, vont constituer un puissant facteur d'intégration des différentes régions. C'est ainsi que le recensement de 1937 révèle une Cochinchine infiniment plus vietnamienne qu'elle ne l'était en 1860. Ce renforcement de l'espace national vietnamien fait assez tôt prendre conscience qu'un nouveau Vietnam s'est dessiné dans l'Indochine française.

Il n'empêche que les apports positifs de l'administration coloniale ont été plus que souvent contestés. Les analyses communistes et nationalistes se sont en général rejointes pour dénoncer l'inspiration et les résultats d'une action inscrite avant tout, pour elles, dans le cadre éminemment suspect de l'exploitation et de la dépendance coloniales. Rien ne serait plus arbitraire, toutefois, que d'exclure du bilan fort contrasté de l'action coloniale les nombreuses réalisations portant la marque d'une inspiration résolument « civilisatrice », qui entend justifier la colonisation par le progrès apporté. Mais, fondamentalement, l'état de dépendance ne peut guère permettre au dossier du colonisateur d'être examiné avec équité. Car, la politique coloniale entend faire de son bilan une justification du droit comme de la pérennité de sa présence et du rapport de domination politique, et cela, il est difficile même aux tenants du nationalisme le plus modéré et le plus disposé à une collaboration sincère et loyale de l'admettre. C'est ce que résume Paul Mus en une formule frappante : « Le Français voit ce qui a été fait, l'Annamite ce qui ne l'a pas été... En quatre-vingts ans, l'Indochine avait plusieurs fois le temps de devenir un pays moderne ; elle le serait devenue sans la colonisation ; l'Annamite en est convaincu car il l'éprouve dans son vouloir vivre... Si dans ce qui a été fait, il ne voit que le manque de ce qui ne l'a pas été et qui aurait dû l'être, ce n'est pas mauvaise foi ou parti pris, c'est simplement parce que en tant qu'Annamite, il vit dans un monde où se projettent les possibilités d'un Vietnam indépendant, libre de s'industrialiser. »[4]

De cette antinomie foncière découle une incompréhension qui va s'aggravant, à mesure que, devant la montée des forces d'opposition du nationalisme, les autorités coloniales

4. *Vietnam. Sociologie d'une guerre. Paris,* Le Seuil, 1952.

durcissent leur position pour ne pas prendre le risque d'une libéralisation politique. Une guerre de huit ans, provoquée par les mécomptes de la décolonisation, est finalement venue interrompre pour un temps un dialogue culturel qui s'est déroulé en fait sur trois siècles, rarement sans heurts, mais toujours bien passionnant.

Indications bibliographiques sommaires

- Melanie Beresford, *Vietnam. Politics, Economics and Society.* London, Pinter, 1988.
- Alain Forest & Yoshiharu Tsuboi, *Catholicisme et sociétés asiatiques.* Paris, L'Harmattan, 1988.
- Paul Isoart, *Le phénomène national vietnamien. De l'indépendance unitaire à l'indépendance fractionnée.* Paris, Lib. Gle de Droit et de Jurisprudence, 1961.
- David Marr, *Vietnamese Tradition under Trial, 1920-1945.* Berkeley, Univ. of California Press, 1981. Nguyen Thê Anh, *Monarchie et fait colonial au Vietnam (1875-1925). Le crépuscule d'un ordre traditionnel.* Paris, L'Harmattan, 1992.
- Jean-Claude Pomonti & Hugues Tertrais, *Vietnam, communistes et dragons.* Paris, Le Monde-Éditions, 1994.
- Ralph Smith, *Vietnam and the West.* London, Heinemann, 1968.
- Yoshiharu Tsuboi, *L'Empire vietnamien face à la France et à la Chine.* Paris, L'Harmattan, 1987.
- Alexander Woodside, *Community and Revolution in Modern Vietnam.* Boston, Houghton Mifflin, 1976.

Bertrand de Hartingh
École française d'Extrême Orient

La Francophonie au Vietnam, esquisse d'une réflexion

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement...
En cinq ans de travail au Vietnam, au sein de l'Ambassade de France d'abord, comme représentant de l'École française d'Extrême-Orient ensuite, j'ai trop souvent vu la Francophonie brandie comme un étendard. Or ceux qui le levaient m'ont rarement donné l'impression d'avoir réfléchi à ce que représente véritablement ce concept ici et maintenant.

QU'EN EST-IL DE LA FRANCOPHONIE AU VIETNAM ?

Vous m'excuserez d'être clair, sinon tranchant, au risque évidemment d'être un peu schématique. Je ne crois pas que le Vietnam soit un pays francophone. Il est, et sera toujours essentiellement vietnamophone, et si une langue étrangère a quelque chance de s'implanter avec succès, c'est sans doute l'anglais qui le fera. Ceci pour des raisons de forme et de fond, sur lesquelles il importe de se pencher.

La structure grammaticale du vietnamien est beaucoup plus proche de l'anglais que du français. Ceci signifie qu'intellectuellement un Vietnamien passera toujours beaucoup plus facilement à l'anglais qu'au français. C'est là à la fois un inconvénient et un avantage.

À tort ou à raison, l'anglais apparaît comme un vecteur de modernité. C'est la langue vernaculaire des échanges économiques, culturels voire politiques avec l'ensemble des pays d'Asie et la plupart des autres pays développés. Les "dragons", l'ASEAN, connaissant des croissances économiques vigoureuses, on conçoit sans mal comment opère ce glissement insidieux entre le réel et l'imaginé. De plus, c'est aussi la langue majoritaire de cette "musique mondiale" qu'est le rock'n roll dont la force de persuasion est inversement proportionnelle à la qualité des messages qu'elle véhicule généralement. Aucune politique francophone sensée ne peut faire abstraction de ces pesanteurs.

La conception française de la Francophonie au Vietnam apparaît trop souvent comme une défense et illustration de la langue de la France et non comme celle de l'espace

francophone. Bien des Vietnamiens partageant ce point de vue, il prend une certaine densité, d'autant qu'il n'est pas tout à fait infondé. Malgré les efforts de la Belgique, du Canada, de la Suisse et autres pays plurilingues, quelle autre raison a aujourd'hui un jeune Vietnamien d'apprendre le français si ce n'est essentiellement de pouvoir bénéficier, non d'un travail dans des entreprises françaises, lesquelles embauchent majoritairement des anglophones, mais des possibilités offertes par la coopération franco-vietnamienne ? Je n'ai en tout cas jamais été approché par les représentants de ces pays en vue d'harmoniser nos efforts, ce que je regrette.

Est-ce à dire qu'il faut désespérer et se replier sur notre pré carré, dans la mesure, improbable, où il existerait ? Bien évidemment non, mais à cette seule condition que la Francophonie définisse au préalable l'espace où elle peut se déployer.

POURQUOI LE FRANÇAIS A SA CHANCE AU VIETNAM ?

Parler une langue, c'est connaître le système de références qui, tout en la structurant, est véhiculé par elle. Toute grammaire est le reflet d'une hiérarchie sociale et culturelle. Elle définit une action ou un état, son sujet et son objet, et ses circonstances selon un ordre. Elle est donc exigeante en ce qui concerne le déroulement logique de la pensée. Et c'est seulement sa maîtrise qui permet de réaliser l'objectif d'un locuteur : bien communiquer, c'est-à-dire savoir utiliser les codes sociaux qui encadrent la pensée et les actes de l'interlocuteur.

Le vietnamien, le français et l'anglais ne pensent pas l'être de la même façon. Ces langues ne pensent pas le temps (passé, présent ou futur) de la même façon. En bref elles expriment plusieurs idées de l'homme, de l'espace et du temps dans lesquels il évolue. C'est là que la distance structurelle entre le français et le vietnamien apparaît comme un avantage.

Alors en effet que l'anglais ne peut apporter qu'une similitude, et représente finalement un vecteur de communication plus superficiel, parce que fonctionnellement à la jonction des plus petits communs dénominateurs, le français peut apporter une autre manière de poser, penser et régler les problèmes.

La rigueur interne du français en a fait un remarquable outil intellectuel : là où on a le plus besoin de mots, dans le domaine des sciences humaines et sociales, dans celui du droit, pour ne citer que quelques exemples, la langue française a contribué pour une part majeure au développement de la modernité. Car elle allie à la souplesse et à la richesse de son vocabulaire, qualités partagées bien sûr par d'autres idiomes, la précision et la logique dont toute science a besoin. Ce n'est pas un hasard si la quasi totalité du vocabulaire anglais des sciences sociales, du droit, de l'administration, voire de la gestion, vient en droite ligne du français. Savez-vous par exemple d'où vient ce mot qui fait tant florès

depuis quelques lustres, le mot "management" ? Tout simplement d'un vieux mot français, manager, qui par ailleurs a donné le mot ménage. Nous restons donc en famille.

Ces qualités peuvent contribuer au progrès que cherche à faire, consciemment ou inconsciemment, toute société.

QUE PEUT-ON DEMANDER À LA FRANCOPHONIE ?

D'abord et avant tout d'être quelque chose de plus que l'usage commun du français. Ne demandons toutefois pas l'impossible à la Francophonie. Elle n'a pas vocation à être totalitaire. Elle a plutôt vocation à accompagner les expériences et mutations de chacun de ceux qui la partagent.

Si donc elle se fonde évidemment d'abord sur le français, si elle peut et doit certes lui emprunter sa pertinence, il convient aussi qu'elle intègre des éléments exogènes, sous peine d'être frappée d'obsolescence. Qu'elle se caparaçonne dans un refus de coexistence avec les langues des pays où elle veut fleurir, et elle se desséchera de n'être plus irriguée de la sève de la vie quotidienne. S'il est, par exemple, difficilement envisageable aujourd'hui, et nos amis vietnamiens le savent fort bien, de bâtir sérieusement un État moderne sans utiliser tout l'acquis à la fois théorique et pratique issu de la réflexion francophone sur cette question majeure, il serait tout aussi vain, pour les partenaires francophones soucieux de ce problème, d'en ignorer les conceptions vietnamiennes, dans leur formulation originale. Pour des raisons historiques faciles à comprendre, la réussite de la Francophonie ne sera saine que parce qu'elle se projettera loin de tout néo-colonialisme, supposé ou inconscient, lequel, il faut aussi le dire, traîne trop souvent au fond des pensées confuses. La Francophonie se doit d'être une heuristique, et une heuristique réciproque.

Elle ne remplace donc pas le nécessaire apprentissage des autres langues : il serait d'ailleurs temps que nous, Français, le comprenions et que nous nous mettions enfin sérieusement, par exemple, à l'étude du vietnamien.

Demandons lui en conséquence d'être un espace d'approfondissement et d'ouverture. Demandons lui donc d'être le vecteur des savoirs scientifiques, techniques, culturels, nouveaux ou anciens : il me semble que pour des secteurs aussi cruciaux que la médecine ou l'agronomie, le défi est relevé et en passe d'être gagné. Plus important peut-être parce que plus fondamental, et c'est dans ce sens là que j'essaye d'inscrire mon action ici, demandons lui de s'adapter aux demandes de ceux dont elle a besoin, là où, bien sûr, elle dispose d'un savoir-faire : je vois chaque jour autour de moi bien des jeunes Vietnamiens avides d'apprendre, la pensée des autres d'abord, à se penser eux-mêmes ensuite. Lorsque, grâce au français, par le truchement de ceux qui servent la langue, tout en s'en servant, nous apportons à ces jeunes les premiers éléments de réponse aux questions qu'ils se

posent, je me dis que la Francophonie commence à remplir sa mission. Ce sont là des réussites manifestes, parce qu'induites par des initiatives endogènes.

C'est dire que la réussite de la Francophonie ici n'est pas et ne doit pas se confondre avec la réussite de la France au Vietnam. Ce serait même a contrario annoncer sa fin, car une langue ne vit pas sous perfusion. Son succès ne peut donc qu'être celui du développement vietnamien à la recherche de sa propre voie. La singularité vietnamienne, ô combien vivace, a toujours su intégrer les expériences heureuses ou malheureuses d'autres civilisations. La Francophonie, humble servante, doit aujourd'hui être une chance de plus pour le Vietnam. Car elle reste en définitive le bien commun de ceux qui partagent le goût de la précision et de la rigueur, qui trop souvent nous fait défaut et sans lequel, ici comme ailleurs, rien de solide ne pourra être bâti.

M. Nguyen Van Cung
Directeur adjoint du département des Organisations internationales
du ministère vietnamien des Affaires étrangères
Correspondant national du Vietnam auprès de l'ACCT

Les relations du Vietnam avec les pays francophones

La Communauté que nous sommes a pour dénominateur commun le partage du français, une langue universellement connue pour sa beauté et sa concision, mais qui représente encore pour des centaines de millions d'hommes et de femmes l'aspiration à la Liberté, à l'Égalité et à la Fraternité. Elle veut être une mosaïque de l'unité, de la solidarité et de la coopération dans la diversité au service du développement de chaque État et Gouvernement membre. Le français doit être l'instrument d'affermissement de notre communauté, mais aussi le creuset de nos différentes idées et aspirations, car au-delà de la promotion de notre langue commune, nous recherchons tous l'évolution politique et socio-économique de nos pays, en un mot leur développement.

On a pu constater que l'utilisation de la langue française au Vietnam reste encore le fait d'une certaine élite, mais celle-ci va en s'élargissant et elle est appelée à s'élargir encore plus dans l'avenir. Le français revient à la réalité quotidienne en fonction de l'efficacité de la coopération dans tous les domaines entre le Vietnam et les autres pays de la Francophonie. Si l'ouverture politique et économique du Vietnam renforce sa motivation envers la Francophonie, la Francophonie offre au Vietnam une ouverture vers d'autres pays de cette communauté et lui permet d'établir une coopération de plus en plus fructueuse.

Les relations entre le Vietnam et l'Europe durent depuis des siècles. Mais c'est avec la France que nous avons les relations les plus étroites. Ces relations qui ont traversé bien des vicissitudes au cours de leur évolution ont vu aujourd'hui commencer de nouvelles pages dans leur histoire marquant une étape dans les relations entre le Vietnam et les pays d'Europe, notamment avec la France qui est considérée comme le meilleur intermédiaire entre le Vietnam et l'Europe occidentale. Nous apprécions hautement le rôle important et actif joué par la France et les autres pays occidentaux dans le renforcement des relations entre le Vietnam et les organisations monétaires internationales.

Le Président François Mitterrand est le premier Président français et le premier Chef d'État d'un pays occidental à s'être rendu en visite au Vietnam. De nombreux dirigeants de

l'Europe de l'Ouest ont élevé la voix, demandant aux États-Unis de lever l'embargo contre le Vietnam. Cette attitude et ce soutien – hautement appréciés chez nous – conformes à la tendance générale, répondent aux intérêts du Vietnam et à ceux des autres pays.

S'agissant de l'Afrique, depuis longtemps le Vietnam entretient des bonnes relations avec les pays de ce continent. Nous sommes des pays sous-développés. On se comprend très bien. La coopération entre le Vietnam et les pays d'Afrique est une coopération Sud-Sud et l'importance de cette coopération est très évidente. Les accords de coopération économique, commerciale, culturelle et scientifique, technique signés lors des récentes visites de Madame Nguyen Thi binh, Vice-Présidente de la R.S. du Vietnam et de Monsieur Nguyen Khanh, Vice-Premier Ministre, dans certains pays d'Afrique francophone – Guinée, Mali, Tunisie – et la visite récente du Premier Ministre Malien montrent bien l'intérêt que porte le Vietnam à cette coopération.

Pour l'Amérique du Nord, les relations sont encore récentes mais elles sont très fructueuses : il y a trois mois, pour la première fois depuis l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays (8/1973), une délégation de haut rang du Vietnam a effectué une visite au Canada. Résultats de cette visite : l'Accord de coopération économique et l'Accord de coopération pour le développement ont été signés. Le Premier Ministre canadien a souligné à cette occasion que son pays attachait beaucoup d'importance à l'élargissement de ses relations avec le Vietnam sur une base durable et mutuellement avantageuse. Si la visite au Canada du Vice-Premier Ministre vietnamien Phan Van Khai, en juin dernier, a contribué à donner une impulsion aux rapports entre les deux pays, celle du Premier Ministre canadien Jean Chrétien, la première d'un haut dirigeant d'un pays de l'Amérique du Nord, a marqué un point de repère historique ouvrant une nouvelle étape dans nos relations bilatérales.

Par des liens historiques avec la culture de langue française, le Vietnam a été très tôt présent dans les instances de la Francophonie, opérateurs des Sommets de chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage. Il a été à la Première Conférence au Sommet francophone à Paris en 1986 et il a participé activement aux autres sommets qui suivaient. Il est membre fondateur de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). De nombreuses universités vietnamiennes ont adhéré à l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF). Le Vietnam a été aussi membre de l'Association Internationale des Parlementaires de langue française (AIPLF). Des grandes villes vietnamiennes comme Hanoï, Ho Chi Minh Ville adhèrent aussi à l'Association Internationale des Maires et des Responsables des capitales et Métropoles partiellement ou entièrement de langue française (AIMF).

A la demande du Vietnam, l'ACCT et l'AUPELF-UREF ont installé leur Bureau Régional à Hanoï, l'Institut francophone d'Informatique recrutera l'année prochaine la première promotion et le Centre régional francophone pour l'enseignement du français

pour l'Asie-Pacifique a accueilli depuis son ouverture 7 séminaires et stages pour des enseignements du français des 4 pays : Cambodge, Laos, Vanuatu et Vietnam.

Il y a en apparence une contradiction entre le Vietnam, un pays membre de la Francophonie d'une part, et une vague très anglophone de l'autre. En dépit d'un nombre faible de Vietnamiens utilisant le français, la Francophonie mérite d'être au Vietnam en raison d'une intelligentsia formée à la française (hier et aujourd'hui) qui joue un rôle considérable dans la société, et l'essor sans cesse croissant de la coopération entre le Vietnam et la France et d'autres pays francophones. Certains domaines conviennent mieux à l'anglais, comme d'autres au français. Chaque langue possède sa place. L'anglais, le russe, le chinois, le japonais... sont aussi des langues de référence. L'anglais me paraît incontournable mais le français est un complément de culture et de civilisation avec lequel l'anglais ne pourrait pas rivaliser. Le rayonnement du français dans cette zone du monde dépend beaucoup de la présence commerciale, industrielle des entreprises françaises et francophones. Le Vietnam s'ouvre à l'économie de marché et se prépare à engager une réforme universitaire. La construction d'une économie moderne passe d'abord par la formation de gens capables de mener cette économie. La Francophonie peut jouer un rôle important dans cette formation. Des priorités doivent être accordées aux professeurs de français, aux juristes, aux responsables en matière de gestion et dans les secteurs scientifique et technique.

On parle de la promotion de l'espace économique francophone. Cet espace francophone économique – disons global – est constitué par des "espaces économiques". Il faudrait créer des espaces économiques ponctuels, sur des créneaux précis, bien choisis, porteurs d'avenir dans le sens des objectifs de la Francophonie : la valorisation des cultures et du développement. Donc, s'appuyer sur l'économie pour soutenir les grands objectifs humanistes et culturels qui sont l'essence et la justification de la Francophonie.

Notre Communauté, présente sur tous les continents, se consoliderait davantage si elle savait réaliser plus de synergie entre la coopération culturelle, scientifique et technique et les échanges économiques et industriels, si elle savait valoriser, en les associant, situation géopolitique bien comprise, capital et technologies des uns, main-d'œuvre et matières premières des autres. Par cette approche, la Francophonie aurait tout à gagner en même temps qu'elle contribuerait au rapprochement des peuples les plus divers. C'est dans ce sens que la Francophonie est une idée d'avenir et un outil d'insertion dans la modernité. La Francophonie doit être un vecteur de développement, si non elle risque de voir se rétrécir son champ d'action.

Le Vietnam est conscient de ses responsabilités en tant que membre de la Francophonie et estime que notre Communauté peut jouer un rôle plus important dans la vie internationale. Il réaffirme son attachement à la Francophonie et fera tout son possible pour sa consolidation et pour son élargissement.

Mme Tran Kim Lan

Directeur adjoint au département des Relations internationales du ministère vietnamien de l'Éducation et de la Formation

L'enseignement du français au Vietnam

Au nom du Département des Relations internationales du ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam, je tiens à saluer chaleureusement les participants au colloque "Affaires, Entreprises et Francophonie", et je présente les félicitations de notre ministère aux organisateurs qui ont eu l'idée très originale d'organiser ce colloque, le premier de ce genre au Vietnam, à l'époque de l'ouverture vers l'extérieur de notre pays, époque où l'apprentissage d'une langue étrangère est très souvent lié à un but professionnel.

Il y avait une période pendant laquelle la langue française était largement utilisée au Vietnam. Puis, suivant le fil de l'histoire, elle a connu des hauts et des bas. Maintenant, elle est en plein épanouissement, ce qui s'explique facilement par le renforcement des relations multilatérales entre la France, les pays francophones et le Vietnam. Depuis des années, le français est introduit dans notre système d'éducation de façon systématique, de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement secondaire, à partir de la sixième, les élèves ont la possibilité de choisir le français entre autres langues. Grâce à l'aide du Gouvernement français un ensemble de manuels "Tieng Phap" a été élaboré et mis à la disposition des élèves. Ces dernières années, les langues étrangères dont le français, ont été choisies par le ministère de l'Éducation et de la Formation parmi d'autres disciplines, pour les examens de fin d'études secondaires en vue de l'obtention du baccalauréat.

Récemment, ont été signés des projets concernant l'enseignement en français et du français intensif, entre le Vietnam et l'AUPELF-UREF, entre le Vietnam, l'Ambassade de France et l'ACCT. Ils ont été mis en œuvre cette année, avec l'ouverture de plus de 120 classes dans 13 villes et provinces et permettent aux petits enfants d'apprendre le français dès la première année de leur scolarité. Le français est aussi enseigné dans plusieurs écoles supérieures du Vietnam ; nous avons des écoles de formation de professeurs de français, telles que les écoles normales supérieures, des écoles de formation d'interprètes-traducteurs, telles que les écoles supérieures des langues étrangères, les écoles

d'ingénieurs, comme l'école du génie civil. Ces écoles offrent chaque année à la vie active des milliers de diplômés francophones qui vont, soit travailler dans différents ministères, institutions étatiques ou privées, dans les bureaux de représentations étrangères, soit donner des cours de français dans tous les coins du pays.

Dans l'enseignement secondaire aussi bien que dans l'enseignement supérieur, depuis des années, nous bénéficions d'une aide considérable du Gouvernement français et de l'AUPELF-UREF ; des centaines de professeurs de français ont été envoyés et sont envoyés en France pour faire des stages et des études post-universitaires en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement du français.

A propos de l'enseignement du français général, il faut également citer l'Alliance française qui contribue pour une part importante, à la Francophonie au Vietnam..

Ces dernières années, pour répondre aux nouveaux besoins de la vie active, l'enseignement du français ne s'arrête plus à l'enseignement du français général, l'enseignement du français de spécialité vient s'y ajouter et devient son complément indispensable.

Le centre de français de spécialité à l'INPH, créé en 1990, est le premier centre de ce genre au Vietnam. L'apprentissage du français de spécialité qui y est dispensé, a attiré l'attention des jeunes étudiants des écoles de langues et des professionnels susceptibles de partir en France ou travaillant quotidiennement avec des francophones et des documents en français.

De plus, avec la création du Centre franco-vietnamien de formation à la gestion, né de la convention signée entre le CCIP et le MEF, nous avons fait un grand pas dans le renforcement des liens entre l'école et l'entreprise. Après bientôt deux ans de formation au centre, les diplômés ayant acquis les bases de l'économie de marché et un bon niveau de français pourraient très bien apporter leurs contributions au développement du pays.

L'Institut Francophone d'Informatique situé sur le campus de l'INPH, les filières francophones dans les écoles supérieures, créées par l'AUPELF-UREF sont vraiment un apport important dans l'enseignement de spécialité en français. Les résultats que je viens de présenter ici ne signifie pas que nous n'avons rencontré aucune difficulté, aucun obstacle au cours de la réalisation des projets. Je pense que ce sont des difficultés inévitables, lorsque les deux parties sont à la recherche d'objectifs communs.

L'étude de la langue française a tendance, ces derniers temps, à s'améliorer et ce, assez nettement. Le cercle des francophones connaît un développement sensible. Nous ne devrions pas nous contenter des résultats acquis. Il faudrait dès maintenant penser à l'avenir de nos actuels apprenants. Ces derniers n'étudient pas le français pour le seul plaisir d'apprendre une langue étrangère. Le moins pragmatique d'entre eux pense pouvoir l'utiliser à des fins professionnels. C'est dans ce sens que nous aurons à les aider pour qu'ils puissent atteindre ce but, compréhensible à plusieurs égards.

M. Kong Phirum
Directeur de l'École royale d'Administration du Cambodge

L'enseignement du français au Cambodge

Tout cambodgien n'aspire qu'à être fonctionnaire et cet état d'esprit ne date pas d'aujourd'hui. Il est à noter qu'à l'arrivée des Français au Cambodge et surtout après la Convention du 17 juin 1884, des restrictions ont été apportées aux pouvoirs du Roi. Les Français ont alors eu libre cours pour organiser le pays. Des administrateurs français étaient postés dans l'ensemble du Royaume. En effet, le 11 juillet 1897 une ordonnance du Roi reconnaît le résident général français désignant en lui l'organisateur de l'administration. Depuis lors, les textes de loi sont rédigés en français et des écoles sont ouvertes à tous, alors qu'auparavant les gens du peuple étaient éduqués dans les pagodes auprès des bonzes et n'apprenaient que le sanscrit et le pali. Les maîtres français sont venus pour faire apprendre les matières générales et aussi les éléments de droit. Le premier collège s'ouvre dans la capitale pour permettre une formation plus avancée. Certains lycéens sont envoyés pour suivre leurs études à Hanoï ou à Paris, une dizaine d'entre eux à la "Mission cambodgienne" pour s'initier aux méthodes et à l'esprit occidentaux. En 1886, cette institution devient l'École Coloniale de France.

Des conditions pour être fonctionnaire sont imposées au modèle français en matière d'administration. Selon l'exemple français les fonctionnaires se trouvent maintenant par rapport à l'État dans une situation statutaire. Ils sont recrutés dans l'ensemble de la population parmi ceux qui savent lire et écrire le français, et dans ce qui subsistent de la classe socialement privilégiée, c'est-à-dire dans la famille royale et chez les mandarins. Depuis lors, les gens de campagne s'enorgueillent d'apprendre la langue française, et des mots français sont utilisés pour désigner la "police", le "chauffeur", le "cyclo", et même s'il doit porter des chaussures, le vulgaire préfère les appeler "en France" car c'est du cuir qui vient de France. La "moto" est toujours plus pertinent pour désigner le moyen de déplacement à deux roues que cette machine qu'était "la Motobécane".

Plusieurs mots dans l'administration sont toujours employés pour désigner l'interprète, le secrétaire, le chef de bureau et le directeur et surtout quand un européen

passe dans la rue on le désigne par le mot "Baraing" dérivant du mot français. Au fur et à mesure que l'Administration nouvelle prit de l'extension, il a fallu faire appel à des cadres de plus en plus nombreux. On s'est rendu compte que l'efficacité du travail dépendrait de la formation en quelque sorte franco-khmère dont devraient bénéficier ces fonctionnaires d'origine cambodgienne. Pour résoudre tous ces problèmes, une ordonnance royale prescrivit en 1917 la création de "Sala Rathabal Tolakar khmer" ou École cambodgienne d'Administration et de Juridiction.

L'esprit de collaboration franco-khmère concrétisé par l'envoi d'un grand nombre de professeurs français hautement qualifiés, donne de l'impulsion à la destinée politique du Cambodge, conformément aux tendances générales des années d'après-guerre. La décision fut prise de démocratiser le Cambodge en le dotant d'une Constitution. C'est la Commission franco-khmère qui, grâce à son attitude prudente, a enfanté la première Constitution du Cambodge. Elle a entretenu le conservatisme monarchique, ce qui a pour effet de paralyser la frange opposée de cambodgiens "purs démocrates" qui ne tenaient pas compte de la structure économique sociale et politique du pays. La promulgation de la Constitution du 6 mai 1947 a permis les négociations franco-khmère sur la formation des cadres devant répondre aux besoins du pays, surtout en administration. Ces négociations devaient aboutir à l'affranchissement total par rapport aux contraintes d'antan.

L'ouverture en 1948 de l'Institut National des Études Juridiques et Économiques puis de la Faculté de Droit tenaient compte des multiples besoins de l'État. Plusieurs autres écoles supérieures spécialisées comme celles de la Médecine, de l'Agriculture avaient ouvert leurs portes. L'enseignement s'y donnait entièrement en français et les enfants y apprenaient le français depuis les classes primaires et les programmes d'examen du Baccalauréat étaient ceux de la France. Il y eut ensuite une période où la khmérisation est intervenue dans le programme scolaire, sans atteindre encore les Facultés. Puis, survient la guerre. Les "khmers Rouges" prennent le pouvoir en 1975. Toutes les écoles et facultés ferment leurs portes pendant que la population est déportée dans les régions lointaines pour travailler la terre.

À l'arrivée des troupes vietnamiennes en 1978, la vie reprend et les classes sont rouvertes à l'enseignement général et spécialisé, mais la langue française ne se pratique de nouveau qu'à partir de 1990 grâce aux échanges de délégations. Les intervenants français reviennent, surtout à la Faculté de Médecine, la Faculté de Droit, dans des universités agricoles notamment en vertu des accords inter-gouvernementaux. L'un des plus importants et le plus en vue de ces établissements est l'ITC, ou Institut de Technologie du Cambodge qui a pour objet de former en langue française et en langue khmère des cadres nécessaires à la reconstruction et au développement du Cambodge. Il est prévu de former en langue française des ingénieurs pour contribuer au développement des pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique et en particulier du Cambodge. En outre l'ITC forme en langue française, au niveau de la recherche des spécialistes dans le domaine des sciences. L'aide

française qui s'élève à 10 millions de FF, répartie sur 3 ans est consacrée à la pédagogie, aux laboratoires et aux ateliers délaissés par les Russes en 1989 et que les Français ont repris en 1993. Depuis février 1994, l'Établissement est multilatéral francophone à vocation régionale. Son maître d'œuvre est l'AUPELF-UREF. À l'exception de la Faculté de Médecine qui reste toujours fidèle à l'enseignement français, les autres reprennent en 1993 la même voie jumelée avec celle du khmer. C'est le cas de la Faculté des sciences économiques, de Droit en premier lieu.

Quant à l'École Royale d'Administration, rouverte en 1992, est appelée à remettre en œuvre des programmes de formation permanente et de perfectionnement en administration public, diplomatie, finance, gestion et justice et pour poursuivre par la formation initiale après un concours d'entrée des hauts et moyens fonctionnaires cambodgiens dans les domaines précités. Depuis son ouverture, des cours sont donnés par des intervenants français qui se relaient tous les 15 jours. Chacun donne un cours de 5 heures par jour pendant 5 jours de suite. Un cycle dure de 6 à 9 mois. Actuellement, le contenu du cours est destiné à des fonctionnaires en activité et vise à les former à l'administration et à la gestion. Des cours du soir, hors horaires de travail sont également ouverts pour les étudiants et fonctionnaires qui souhaiteraient s'initier à la langue française dans le domaine juridique et économique. Ces cours visent également à la préparation des prochains concours d'entrée dans cet établissement car il faut reconnaître que les cours dispensés actuellement sont hors de portée de la plupart des cadres qui manquent de préparation. Ainsi, on s'efforce d'expliquer les termes juridiques et économiques couramment utilisés dans le pays en khmer en se référant à la documentation et aux cours de droit donnés autrefois en langue française tant à l'ÉNA qu'à la Faculté de Droit. Les cours bilingues conviennent mieux aux gens qui n'ont pas assez de connaissance de la langue française. On procédera à la publication des manuels bilingues pour servir de documents de travail. Ils sont tirés de l'expérience du cours donné aux magistrats en 1993, de la traduction faite au fur et à mesure par un interprète. Cette formule représente un avantage certain. Il peut y avoir dialogue entre l'auditoire et l'intervenant français, on peut mieux éclaircir les ambiguïtés de langage. Les termes juridiques et surtout économiques sont difficiles à traduire. Une solution plus efficace pourrait être de faire des cours par des Khmers dans les deux langues. L'exposé y gagnerait en clarté et les stagiaires apprendraient à s'exprimer en khmer sur des idées bien définies, ce serait alors bénéfique car on pourrait vraiment rechercher la source des idées dans les manuels français et l'explication serait comprise facilement. Il faut bien préciser que le système juridique cambodgien est d'origine française et que, dans l'avenir, les principaux textes de loi cambodgiens s'inspireront du modèle français.

On constate qu'il y a actuellement confrontations de trois courants d'idées concernant la réhabilitation du Cambodge. Le premier courant est traditionaliste d'inspiration

française, celle là même qui a élaboré la première Constitution où tous les pouvoirs émanent du roi, donc toutes les décisions doivent avoir reçu la recommandation du roi. Le deuxième tend a reprendre la législation en vigueur avant la prise du pouvoir par les khmers Rouges et complétée par les textes de loi de l'ancien État du Cambodge, ce qui se fait actuellement. Le troisième, opposé aux précédents est dit réformateur puisque d'obédience anglo-saxonne et poussé par des organisations non-gouvernementales. Et comme le deuxième est majoritaire, on remodèle les anciens textes de loi de conception libérale d'avant-guerre en commençant par les finances publiques, suivi du plan comptable pour les entreprises s'inspirant du modèle français. Certains ont fait cette remarque malveillante : si le Cambodge adopte un plan comptable d'inspiration française différent de celui utilisé par les pays voisins et par les pays donateurs, cela risque de compromettre son développement. Or, cette remarque on ne l'adresse pas à la France elle-même. En effet, cette dernière attire de nombreux investissements et le plan comptable français ne présente que des différences de présentation minimes par rapport au modèle anglo-saxon. D'ailleurs, pour parer à toutes ces difficultés, des écoles de comptabilité sont ouvertes pour aider les entreprises à dresser une comptabilité bien faite par des cambodgiens. Les fonctionnaires cambodgiens qui contrôleront les comptes ont déjà acquis une expérience professionnelle avec des experts français.

Aussi, devrais-je vous recommander que toute entreprise souhaitant s'installer au Cambodge a intérêt à travailler en langue française, elle bénéficiera de l'existence d'un environnement humain et technique acquis à la langue, à la culture et à la science françaises. Le Cambodgien se rappelle toujours des anciennes marques ou bien encore des produits de fabrication ou de provenance de la France. C'est elle qui a aidé le Cambodge à s'administrer, et maintenant, à faire de la gestion.

Georges Hirsch
Directeur du Centre franco-vietnamien de formation à la gestion - CFVG

Le français dans les formations supérieures au Vietnam

Je ne voudrais pas reprendre les principaux propos déjà émis ce matin ; mes propositions en tant que Directeur du CFVG, ont pour but de renforcer l'usage du français. Le programme de bourses initié pour les meilleurs de nos diplômés, pour leur scolarité au CFVG, a pour finalité de former des formateurs en gestion et d'avoir de plus en plus de professeurs vietnamiens au Centre. Je n'ai pas le temps de m'étendre là dessus, mais ceci est un axe essentiel des activités du Centre, puisque l'idée est de "vietnamiser"- c'est un néologisme – ce Centre afin que peu à peu la technologie soit transférée aussi bien au niveau du contenu qu'au niveau pédagogique et qu'il y ait de plus en plus d'enseignants vietnamiens, enseignants CFVG.

L'équipe pédagogique pour l'instant est mixte et pratiquement tous les professeurs vietnamiens qui interviennent, seulement pour l'instant au niveau des travaux pratiques, ont fait un séjour en France, ont été en quelque sorte "recyclés" en France. Les autres activités du programme sont la formation continue qui se fait de plus en plus en partenariat avec des universités ou avec des entreprises, la recherche et nos publications. Ce sont une revue bilingue, une lettre mensuelle et des cas pédagogiques, mais ce qui caractérise nos publications d'ouvrages, c'est que ces ouvrages se font ensemble, entre des collègues français et des collègues vietnamiens : il ne s'agit pas de traduction pure et simple.

Un dernier mot. Nos diplômés se placent très bien, puisque pour l'instant la demande des entreprises, notamment des entreprises francophones, est supérieure à l'offre et la plupart des entreprises françaises conjointes qui sont présentes dans cette salle, connaissent nos diplômés, soit lors de leur stage, soit parce qu'après leur stage, elles les ont recrutées et c'est là notre plus grand support. Je vous ai donné un exemple de programmes qui ne s'affichent pas comme programmes francophones, c'est un centre franco-vietnamien avec un comité d'orientation paritaire ; le français est un véhicule de communication mais c'est aussi un véhicule culturel et d'échange.

Bernard Cavaillé
Institut de technologie du Cambodge

L'enseignement supérieur en français en Asie du Sud-Est : quelques exemples

La situation actuelle et les perspectives de développement de l'enseignement supérieur en français sont très hétérogènes dans la région, selon que l'on s'adresse aux pays entretenant, de par leur histoire, des liens étroits avec la communauté francophone (Cambodge, Laos, Vietnam), aux pays plus liés aux milieux anglophones (Singapour, Malaisie, Thaïlande) ou autres pays de la zone (Indonésie, Philippines, Birmanie...).

C'est ainsi que les formations en français sont quasiment inexistantes en Indonésie ou aux Philippines, la seule action ne concernant que la préparation d'étudiants boursiers suivant des études en France.

En revanche, plusieurs formations utilisant au moins en partie la langue française existent à Singapour (Institut Franco-Singapourien/FSI), en Thaïlande (Institut Asiatique de Technologie/AIT, Centre Franco-Thai d'Innovation/TFIC) ou sont susceptibles de voir le jour en Malaisie (Institut Franco-Malaisien de Technologie).

Les réalisations les plus significatives se concentrent bien entendu dans les 3 pays de la péninsule Sud-est asiatique. Au Vietnam, des filières francophones sont ouvertes en droit, sciences de l'ingénieur, médecine, sciences et technologies agro-alimentaires, informatique et chimie. L'Institut Francophone d'Informatique – IFI – ouvrira ses portes en octobre 1995. Au Laos, une étude est en cours pour l'implantation d'un institut francophone de médecine tropicale. Enfin, au Cambodge, l'usage du français dans l'enseignement supérieur est largement répandu. L'Institut de Technologie du Cambodge est devenu un établissement de la Francophonie multilatérale à vocation régionale. La Faculté Mixte de Médecine, de Pharmacie et d'Odonstomatologie utilise intensivement la langue française tout comme l'École Royale d'Administration. La Faculté des Sciences Économiques met en place un dispositif permettant aux élèves de fin de cycle de suivre les enseignements en français. Une filière spécifique y est même ouverte pour préparer à un "Master" bilingue (français-anglais) prévu à l'AIT de Bangkok dans le domaine de la gestion. La Faculté de Droit a préparé un système similaire à celui de la Faculté des Sciences Économiques : les

étudiants peuvent suivre des enseignements de français dès la 3e année. L'Université de Phnom Penh (UPP) a ouvert des filières francophones dans trois facultés : Biologie, Géographie, Physique.

Plusieurs de ces institutions ont de par leur statut une vocation régionale, d'autres souhaitent élargir leur audience à la région.

L'objet de cette intervention n'est pas de dresser un tableau exhaustif de la situation mais d'aborder quelques exemples, où l'importance de la part des enseignements en français peut être très variable :

- L'Institut Franco-Singapourien
- L'Institut Asiatique de Technologie de Bangkok
- L'Institut de Technologie du Cambodge

L'Institut Franco-Singapourien a été créé en 1983. II est le résultat de la coopération entre les gouvernements français et singapourien. Le projet est soutenu par le ministère des Affaires étrangères, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) et la Fédération des Industries Électriques et Électroniques (FEE). L'Institut est géré par le "Singapore Development Board (EDB)", une institution statutaire dépendant du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le FSI est un institut de formation de techniciens supérieurs (type IUT-BTS) avec les filières de spécialisation suivantes : l'électronique, l'automatique, l'informatique industrielle et la technologie des radio-fréquences. Le nombre d'étudiants est de l'ordre de 500 actuellement et devrait passer à un millier en 1995. La CCIP (représentée par l'École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique, ESEE) apporte son expertise pour la définition des programmes, des équipements et des choix pédagogiques. L'enseignement du français tient lui aussi une grande place : jusqu'à 375 heures possibles pour un étudiant.

70 projets de fin d'études sont réalisés chaque année dans des entreprises. 20 % des diplômés ont pour première embauche une entreprise française.

Dans son partenariat avec la CCIP, l'EDB analyse les besoins de l'industrie singapourienne pour orienter le développement de l'Institut. De son côté, la FIEE a apporté son concours pour la recherche de partenaires industriels français. Dans l'Asie du Sud-Est, qui est actuellement la région du monde au taux de croissance le plus élevé, le FSI constitue une base de contacts pour les entreprises désireuses de s'installer, un "creuset" de main-d'œuvre hautement spécialisée et un outil pour la formation interne des entreprises françaises, et enfin une "vitrine" des technologies françaises.

Concrètement, plusieurs projets ont déjà vu le jour :

- Actions de coopération avec les entreprises : recherche et développement, projets d'étudiants en fin de formation, création de modules d'enseignement, de laboratoires spécialisés (notamment des groupes Thomson et Schneider).

• Missions d'enseignants de l'ESEE venant régulièrement participer à la formation des étudiants et des enseignants locaux.
• Échanges d'étudiants entre la France et le FSI (stages de formation, projets de 3 à 6 mois).
• Formation d'"Ingénieurs par la Formation Continue" (IFC). Des titulaires du diplôme du FSI peuvent, après sélection et après trois années d'expérience professionnelle, être admis dans un cycle leur permettant, avec une préparation de 15 mois (comprenant enseignement intensif du français et enseignement scientifique général) de suivre en France pendant deux ans le cursus normal d'une Grande École d'Ingénieurs (notamment l'ESIEE) et d'en sortir diplômés.

Le FSI entend jouer un rôle régional en accueillant des stagiaires ou des étudiants des pays environnants. Cette action servira l'image technologique de la France et permettra de dispenser des formations à forte coloration française dans des conditions plus sécurisantes pour les stagiaires et d'un prix moins élevé que celui d'un séjour en France.

En février 1993, les instituts de formation de techniciens supérieurs de l'EDB (dont le FSI) ont tous été transférés à Nanyang Polytechnic (NYP). L'appartenance à un "polytechnic", c'est-à-dire à la structure normale de formation des techniciens à Singapour, apporte des avantages importants : une meilleure "visibilité" en amont, pour des candidats à l'entrée, de plus grandes possibilités de poursuite des études pour les diplômés et une plus grande facilité pour les entreprises d'embauche des techniciens sortant du FSI.

L'enseignement du français, un des points forts de la formation au FSI depuis sa création, sera bientôt transféré au centre de langue de Nanyang Polytechnic et n'aura donc plus la même place au sein du FSI. Cependant les étudiants du FSI auront encore accès à un niveau de formation en français plus élevé que les autres étudiants du NYP.

Créé en 1955 pour les pays asiatiques, l'AIT, institution anglophone à statut international, vit depuis juillet 1993 une profonde restructuration.

Ses activités sont réparties en quatre départements (Écoles) regroupant chacun des programmes d'études spécifiques :
• Le Génie Civil : construction, géologie appliquée, planification et gestion des infrastructures, ouvrages d'irrigation, hydraulique fluviale, géotechnique, structures, transports, ressources en eau.
• L'environnement, ressources et développement : machinisme agricole, systèmes agraires, aquaculture, biotechnologies, gestion des installations électriques, politique énergétique, énergies, télédétection et SIG, technologies pour l'environnement, procédés post-récoltes et transformation des produits, planification du développement rural, gestion des ressources en eau, planification du développement urbain, assainissement et gestion des eaux usées.

• Les technologies avancées : informatique, génie industriel, gestion de l'information, système de production, télécommunications.
• La Gestion : affaires internationales, gestion des technologies.
• Des services transversaux viennent en appui aux quatre Écoles : centre de langues et des techniques pédagogiques, centre de documentation, centre informatique, centre de formation continue.

La politique de l'AIT est définie par son Conseil d'Administration. L'institut reçoit l'aide des coopérations bilatérales parmi lesquelles des pays francophones comme la Belgique, le Canada, la France, la Suisse, d'agences gouvernementales, d'institutions internationales, d'universités et écoles, de sociétés privées et de fondations.

La coopération des pays francophones est particulièrement importante dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique (France), de l'énergie (France), de l'informatique (Belgique), des technologies de construction (Canada), du centre de langues (France), de la gestion (France ; le directeur de l'École de Gestion est français).

L'Institut dispense surtout des enseignements de 3e cycle (Master, Doctorat) et des modules de formation continue. Ces prestations s'adressent donc à des étudiants titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou de maîtrise et à des professionnels de même niveau déjà dans la vie active. Environ 1 100 étudiants sont en formation à l'AIT.

Bien que les statuts de l'AIT imposent l'anglais comme langue de travail, le Conseil d'Administration a autorisé l'ouverture de filières bilingues français-anglais, notamment dans les domaines où l'expertise francophone (française en particulier) est particulièrement importante. C'est ainsi qu'en 1996 s'ouvrira un "Master" bilingue "Télédétection de l'environnement et systèmes d'information géographiques pour le développement" et un deuxième "Gestion des affaires" qui fait d'ailleurs l'objet d'une collaboration spécifique avec la Faculté des Sciences Économiques de Phnom Penh.

De même, dans le cadre des actions de formation continue programmées dans les pays utilisateurs de l'AIT, des séminaires ou des stages sont organisés, par exemple avec l'Université de Phnom Penh ou l'Institut de Technologie du Cambodge. Les premières interventions se font en anglais mais il est envisagé d'utiliser chaque fois que possible la langue française, en particulier au Cambodge, au Laos et au Vietnam (où existe par ailleurs depuis février 1993 un centre délocalisé de l'AIT).

Créée en 1964, avec l'appui de l'Union Soviétique, l'Institut de Technologie du Cambodge a d'abord utilisé la langue française pour former jusqu'en 1975 des centaines de responsables de l'économie cambodgienne. Beaucoup ont disparu pendant la période 1975-79, d'autres ont fui le régime Khmer Rouge. En 1980, l'Union Soviétique a repris une institution exsangue et grâce à une injection massive de moyens financiers et humains a relancé le dispositif qui va préparer, en langue russe cette fois, les techniciens

et les ingénieurs dont le Cambodge manque cruellement. En 1990-91, l'URSS a suspendu brutalement sa participation dans le fonctionnement de l'Institut. Le PNUD, avec le concours de l'UNESCO, a permis une continuité de l'enseignement en russe des promotions sortantes, en maintenant une équipe réduite de professeurs russes.

Dès 1992, le Cambodge s'est adressé à la communauté des pays francophones et à la France en particulier pour faire du nouvel Institut de Technologie du Cambodge un établissement d'enseignement technique supérieur capable de promouvoir le développement économique. Après une année d'observation sur place en 1992-93, les accords signés le 10 septembre 1993 entre le Cambodge, la France et l'AUPELF-UREF en sa qualité d'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, ont scellé le renouveau de l'ITC.

Les objectifs de l'ITC sont de :

• former des cadres (techniciens supérieurs et ingénieurs) destinés à exercer des responsabilités dans les principaux domaines techniques,

• développer un pôle technologique régional capable de stimuler le développement des pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique, en particulier du Cambodge.

L'ITC a prévu 3 cycles de formation : Cycle technicien supérieur de 3 ans, en langues française et khmère, destiné aux élèves cambodgiens. Les meilleurs d'entre eux pourront rejoindre le cycle ingénieur après deux ans de vie professionnelle.

• Cycle ingénieur de 5 ans, en langue française, ouvert aux étudiants cambodgiens et étrangers.. Dès que les conditions le permettront, activités de troisième cycle pour former, par la recherche, des spécialistes dans le domaine des sciences de l'ingénieur.

Des activités de formation continue complètent le dispositif.

Pour satisfaire ces objectifs, un premier mandat de 3 ans a été confié à l'AUPELF-UREF pour mettre en œuvre la rénovation de l'Institut.

L'Institutionnel : des statuts ont été signés entre le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et l'AUPELF-UREF. L'ITC devient une institution régionale dans le cadre de la coopération multilatérale francophone. Il est sous la tutelle d'un Conseil d'Administration composé de personnalités cambodgiennes représentant les secteurs publics et privés et de membres de la Francophonie issus de 5 pays (Belgique, Canada, France, Liban, Tunisie). Il s'est réuni à deux reprises les 4 février 1994 et 14-15 juillet 1994. Il est assisté d'un comité de soutien réunissant donateurs et entreprises.

L'organisation pédagogique : sur la base des travaux d'un comité multilatéral d'experts qui s'est réuni tout au long de l'année 1992-1993, de nouveaux programmes ont été élaborés aussi bien dans les disciplines de base (sciences, langues avec un poids particulier pour le français) que dans les matières techniques.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, ont eu lieu, en juin 1994, les premiers concours de l'ITC pour pourvoir 150 places dans le cycle technicien supérieur,

30 places dans le cycle ingénieur. Plus de 700 candidats se sont présentés à chacun des concours.

Après un tronc commun (langue, enseignement scientifique, culture technologique générale) de 12 mois pour les techniciens supérieurs et de 18 mois pour les ingénieurs, les élèves opteront pour leur spécialité à l'intérieur de cinq départements : Génie Civil, Génies Chimique et Alimentaire, Génies Électrique et Énergétique, Génies Industriel et Minier, Génie Rural.

La formation donnée va privilégier les enseignements pratiques de façon à répondre aux besoins concrets auxquels les futurs techniciens et ingénieurs seront confrontés dans les entreprises, projets, sociétés privées qui désormais constitueront la principale source d'emploi. La pédagogie est organisée par la direction des études.

L'organisation administrative : sous la responsabilité du directeur administratif, le fonctionnement interne de l'ITC a été complètement modifié pour faire face aux exigences d'un établissement comptant près de 1100 élèves, plus de 100 enseignants et 80 personnels administratifs, techniques et de service. L'accent a été mis sur la maintenance des équipements et des locaux qui occupent 33 000 m² de plancher sur un campus de 10 ha. Une véritable gestion financière s'est mise en place, agglomérant toutes les recettes de l'Institut.

Réhabilitation des locaux : tous les locaux administratifs et pédagogiques dont l'état était très dégradé en 1993, ont été rénovés en un temps record après un appel d'offres qui peut être considéré comme une première dans le Cambodge actuel. Environ 6 millions de francs français ont été investis dans cette opération, exécutée sans trop perturber la pédagogie, qui a permis de livrer pour cette rentrée 1994 un établissement fonctionnel.

Une deuxième tranche de travaux, pratiquement aussi importante en financements à rechercher auprès de bailleurs de fonds ou d'entreprises intéressées par le développement de l'ITC, doit permettre de compléter cette remise à neuf, en prenant en considération les ateliers la voirie, les jardins, abords et clôtures ainsi que les logements d'enseignants.

Équipement des laboratoires et ateliers : un premier financement (2,5 millions de francs français) dans le cadre d'un protocole financier entre la France et le Cambodge, a permis l'équipement des premiers laboratoires, intervention indispensable dans un établissement qui ne faisait plus de travaux pratiques depuis trois ans, faute d'électricité, d'eau et de matériels adéquats. Cet effort se poursuit mais les besoins sont tels (16 laboratoires, 4 ateliers) que de nouveaux financements sont à rechercher.

Un centre de documentation a été ouvert et largement doté en 1993-1994 d'ouvrages et de revues scientifiques et techniques de pointe dans tous les domaines. L'AUPELF-UREF a choisi d'accueillir en 1995, dans l'enceinte de l'ITC, le centre SYFED, Système Francophone d'Édition et de Diffusion, pour le Cambodge.

L'équipe d'experts francophones étrangers restera limitée et fera chaque fois que possible appel à des expatriés d'origine khmère. En revanche, l'accent est mis sur le

perfectionnement des enseignants cambodgiens actuellement en poste à l'ITC afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles conditions de fonctionnement et surtout aux profonds changements dans la pédagogie rendus nécessaires par les orientations économiques (lois du marché, tarissement des emplois dans l'administration).

Le passage d'un établissement national, entièrement russophone, à une structure multilatérale francophone n'est pas chose aisée. Cela exige d'abord une période de transition comme par exemple l'année 1993-1994 pendant laquelle ont cohabité les langues khmère, russe, française et aussi anglaise (introduite en décembre 1993 comme langue étrangère). Ensuite, les élèves au moment de leur recrutement ne sont pas, sauf exception, aptes à suivre tout ou partie des enseignements en français. Un dispositif imposant (5 encadreurs français, 20 enseignants cambodgiens) permet de préparer tous les étudiants à l'utilisation du français comme langue de travail. Pour le cycle ingénieur, une immersion linguistique de 6 mois est indispensable puisque l'ITC recevant des élèves étrangers, les enseignements doivent se faire en français dès le premier jour, alors que dans le cycle technicien supérieur, les deux langues peuvent être utilisées. Bien entendu, cette demande sera moins forte lorsque les classes bilingues actuellement mises en place dans le secondaire avec le soutien de l'AUPELF-UREF, alimenteront les flux d'étudiants à l'entrée de l'ITC.

A titre d'exemple, le fonctionnement de 3 institutions où la langue française est utilisée de façon plus ou moins importante, a été analysé. Les objectifs de départ et les réalisations sont fondamentalement différents et pourtant, à un moment ou à un autre, le français comme outil de communication dans le domaine technologique est présent. Ceci appelle plusieurs remarques.

S'il est vrai que les relations entretenues par les trois pays de la péninsule ex-indochinoise notamment avec la France facilitent l'utilisation du français, notre langue n'est pas complètement écartée dans les autres pays de la région où l'influence géopolitique de pays anglophones est prédominante. L'accès à la formation, l'acquisition de connaissances, peuvent aussi avoir comme support la Francophonie et pas seulement dans des domaines traditionnellement "réservés" comme le droit ou l'administration. Il est possible d'aborder la technologie, l'économie et la gestion, la médecine ou la biologie par le biais du français. L'ouverture à l'AIT des cycles bilingues en gestion ou de télédétection est un fait révélateur. C'est la compétence reconnue dans un domaine qui peut orienter les décisions et non plus uniquement la langue de travail.

Par ailleurs, la présence dans la région ou la volonté d'implantation de sociétés originaires de pays francophones est un élément déterminant. L'Institut Franco-Singapourien d'électronique et électrotechnique forme en anglais des cadres intermédiaires pour l'économie singapourienne et malaisienne. Cette expertise est très appréciée par les entreprises locales, parmi lesquelles des entreprises françaises présentes à

Singapour et ayant participé à la mise en place du FSI. La qualité de cette formation, reconnue dans le profil des techniciens formés et employés par l'industrie, a appelé un besoin supplémentaire plus élaboré. C'est ainsi que de jeunes Singapouriens ont désormais la possibilité d'obtenir une qualification de cadre supérieur en France dans une école d'ingénieurs ou une université. Ils sont pour cela préparés à Singapour d'abord par le cursus normal du FSI puis par un cycle spécifique.

Enfin, pour l'Institut de Technologie du Cambodge qui démarre une nouvelle étape de sa vie, l'occasion de présenter cette réflexion sur l'enseignement supérieur en français a été un excellent moyen de mieux situer le rôle et les possibilités de l'ITC dans le contexte régional. Il est fondamental que toutes les complémentarités puissent être recherchées et développées, aussi bien entre institutions où la Francophonie est implantée qu'avec les autres structures de formation et de recherche. Cette modeste enquête a eu le mérite de jeter quelques bases concrètes de collaboration avec d'autres partenaires dans la région.

Mme Yajai Sanyalaksiri
Professeur à l'université de Bangkok
Thaïlande

Thaïlande et Francophonie

En février 1989, à Paris, dans un colloque intitulé "État et perspectives de la Francophonie dans le monde", organisé par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, sous la présidence de M. Alain Decaux, Ministre de la Francophonie, j'ai déjà eu l'occasion de parler de la Francophonie en Thaïlande. Si vous le permettez, je vais en reprendre ici, à votre intention, quelques passages, que je résume au maximum.

« Le français est très peu parlé dans notre pays... mais, après tout, cela n'a rien de surprenant pour qui sait déjà, par ailleurs, qu'il est peu "demandé" dans les établissements d'enseignement...

En effet, dans le secondaire, on ne compte que 36 000 élèves, sur un total de 2 500 000 qui soient intéressés par la langue de Molière et de Mitterrand !

Et dans le supérieur, la situation est encore moins brillante, puisque sur près d'un demi-million d'étudiants, moins de 5 000 "travaillent" le français a des degrés divers ».

En prenant en compte d'autres "apprenants" (mon Dieu, quel jargon !), par exemple les élèves de l'Alliance Française, et d'autres "usagers" de la langue française, par exemple les fonctionnaires en stage ici même ou en France, et les étudiants qui bénéficient d'une bourse pour y préparer une licence, une maîtrise, ou un doctorat, je parvenais, non sans mal, à montrer que près de "1 %" de la population thaïlandaise d'alors, évaluée à 55 millions d'habitants, s'intéressait plus ou moins au français.

Et je concluais ainsi ce tour d'horizon "quantitatif" : « N'est-il pas permis, dans ces conditions, d'affirmer qu'en Thaïlande l'espace Francophonie est un espace quasiment vide, et même de plus en plus vide, dans la mesure où à l'heure actuelle et suite à une régression régulière du nombre d'élèves constatée depuis plusieurs années, quelques lycées sont en train de fermer leurs portes au français », avant d'ajouter : « Ce constat, peu encourageant sur le plan de la "quantité", ne l'est pas davantage sur le plan "qualitatif", car, à l'évidence, peu de Thaïlandais ayant appris ou apprenant le français en classe sont à même de le parler, et, a fortiori, de l'écrire, correctement ».

Ce qui était vrai en février 1989 l'est encore, à peu de choses près, en novembre 1994. À l'examen des chiffres de 1989 et de 1994, non seulement nous pouvons parler d'une stagnation, mais aussi d'une légère régression déjà signalée en 1989, et qui ne semble pas s'être ralentie : nous retrouvons en effet en 1994 les 36 000 "Francophones" du secondaire de 1989, et les "pas tout à fait" 5 000 "Francophones" du supérieur de l'époque. Si les chiffres ne semblent rendre compte que d'une stagnation, alors qu'en fait il y a eu régression, c'est qu'en fait on les présente sans faire référence à l'accroissement de la population. Mais peut-être désirez-vous de plus grandes précisions ? Notez ce qui suit :

Dans les lycées et autres établissements d'enseignement secondaire de Thaïlande, on peut prendre en option le français comme langue seconde, et l'étudier pendant les trois dernières années de la scolarité à raison de quatre heures et demie de leçon par semaine.

Dans le supérieur, on doit distinguer :

1. Le premier cycle, qui regroupe les collèges, et les collèges techniques ou commerciaux (et les Écoles normales), où l'on peut étudier le français de différentes façons.

Je dis bien de différentes façons car si dans les collèges les élèves (2 000 dans les collèges, 500 dans les collèges techniques ou commerciaux), prennent des cours de français pendant deux ans après le baccalauréat, dans les Écoles normales, on s'applique surtout depuis 1992, à organiser des programmes de recyclage linguistique et méthodologique pour les professeurs de français.

2. Les deuxième et troisième cycles qui sont répartis entre 19 facultés (10 à Bangkok, 9 en province) rattachées à 14 universités (11 publiques, 3 privées) qui dispensent à 2 300 étudiants (au moins) des cours de français :

- au niveau de la licence (4 ans d'études)
- au niveau de la maîtrise (1 an d'études)

  à Bangkok depuis longtemps :

  à Chulalongkorn (maîtrise de lettres et linguistique)

  à Kasetsart (maîtrise de français langue étrangère)

  à Bangkok, depuis 1993, et près de Bangkok :

  à Thammasart (deux maîtrises : Études françaises, Traduction)

  à Silpakorn (campus de Nakorn Pathom).
- au niveau du doctorat :

  à Bangkok, en 1994,

  à Chulalongkorn, on devait lancer le premier doctorat de français...

Jusqu'à présent, je me suis contentée de commenter l'évolution par des chiffres, je dois me hasarder à présent à parler de l'évolution qualitative. C'est un sujet délicat dans la mesure où, en cinq ans, il est difficile de s'attendre à des progrès foudroyants dans la maîtrise d'une langue... Aussi bien n'irai-je pas jusque-là.

Je me contenterai de souligner que depuis 1989, bien des actions ont été entreprises de façon à rendre l'enseignement du français plus efficace, parce que plus professionnel, à l'initiative du gouvernement thaïlandais :

d'une part, dans l'enseignement secondaire, le français du tourisme gagne du terrain, en prenant appui sur le manuel "Bienvenue en Thaïlande", et, d'autre part, dès cette année, il est prévu de faire du français à caractère scientifique dans les sections spécialisées, à partir du manuel : "Vers la Science"...

d'autre part, dans le premier cycle de l'enseignement supérieur, on a introduit l'étude du français du secrétariat et des affaires, et on doit même aller beaucoup plus loin à partir de cette année en lançant au collège Chandrakasem, de Bangkok, une licence de français commercial.

Bien entendu, le BCLE (Bureau de Coopération Linguistique et Éducative) a soutenu toutes ces initiatives thaïlandaises par des aides financières et par la mise à disposition de spécialistes.

Pour l'instant, il nous reste à souhaiter que grâce à tous ces efforts, et à ces changements de cap, la Francophonie progresse de façon sensible, dans un avenir pas très lointain.

Et si, par hasard, les résultats étaient décevants, à qui en incomberait la faute ? À la Thaïlande, ou à la France ? À la Thaïlande avec ses classes de langues souvent surchargées, et avec ses élèves peu attirés a priori par l'étude du français ? Ou bien à la France, si peu présente dans mon pays, et peut-être pas vraiment désireuse de s'y implanter fortement et durablement ? "That's the question". C'est la question en tout cas que je me pose et qui je crois justifierait à elle seule un long débat, qu'il n'est pas question de lancer ici.

Vous savez, les élèves des sections littéraires du secondaire choisissent le français parce qu'il leur faut étudier une deuxième langue, et parce que le français, disent-ils, c'est plus facile que le chinois... Ils savent donc au départ qu'un jour viendra où ils abandonneront cette langue, alors pourquoi s'investiraient-ils à fond dans son étude ? Dans "l'étude d'un français qu'on jettera après usage, d'un français Kleenex, en quelque sorte ?"

J'aime passionnément la France et tous ceux qui me connaissent le savent bien. C'est pourquoi je demande aux Français qui sont dans cette salle « pourquoi ne prévoyez-vous pas une rencontre de la Francophonie à Bangkok ? Vous feriez ainsi preuve d'une belle "agressivité" pionnière et, sans négliger bien sûr ce qui en fait à ce jour la réalité et la force, vous élargiriez du même coup, considérablement, le champ de la Francophonie... »

Robert Molinari
Directeur régional du Groupe ACCOR, Asie-Pacifique
Président de la Chambre de commerce franco-thaï

Voici les réflexions d'un homme d'affaires, donc d'un profane en matière d'éducation. La diffusion du français dans le monde, en particulier en Asie du Sud-Est doit reposer sur une réflexion neuve et adaptée à chacun des pays concernés. Les pays d'Asie connaissent un développement sans précédent, la demande en système d'éducation est intense et les sources de financement existent. L'objectif est de mettre en phase les besoins d'ingénierie éducative et les sources de financement, les ressources financières du ministère des Affaires étrangères étant à ce qu'on m'a dit assez limitées.

La France dispose d'un système d'ingénierie éducative performant au niveau national, au niveau européen et au niveau international. Le but est donc de promouvoir ce système éducatif dans les pays où il existe – écoles et lycées français de l'étranger –, en maintenant ces caractéristiques propres, les horaires, les programmes et pourquoi pas les instructions du ministère de l'Éducation nationale, en s'adaptant au pays en fonction de sa demande, de ses intérêts et de sa pratique pédagogique. Avec plus de 300 établissements dans le monde, la France dispose d'un réseau culturel de diffusion du français, unique, sophistiqué et professionnellement reconnu. Dans un premier temps, il serait souhaitable de mettre en réseau ces établissements performants, afin de les rendre complémentaires de leurs actions et de proposer des filières régionales qui éviteraient aux étudiants nationaux de se rendre en Grande-Bretagne ou aux États-Unis pour recevoir un enseignement n'existant pas dans la zone Asie. Ces établissements devraient alors constitués une véritable base culturelle, permettant à une élite nationale de trouver un enseignement correspondant à un besoin de formation précis et bien défini dans le temps. Selon les âges et les cycles, des périodes de formation pourraient être précédées d'une année de mise à niveau en français langue étrangère, qui serait effectuée, grâce aux techniques d'apprentissage des langues sur multi-médias, techniques que maîtrisent déjà certains lycées français de l'étranger, par exemple, celui de Bangkok en Thaïlande que je connais bien, puisque mon fils y a passé trois ans. Ces actions de formation seraient basées sur le trilinguisme français, anglais, langues nationales et sur l'introduction des techniques modernes d'éducation, vidéo, presse, informatique. Les établissements développés produiraient des programmes d'éducation originaux, correspondant à nos forces commerciales et industrielles existantes ou en devenir, et ainsi à ce qu'attendent les pays où ils seront implantés ; quelques exemples : à Singapour, la formation de deux ans post-

bac pour le commerce et les affaires internationales, à Bangkok, la formation dans le domaine de l'hotellerie-tourisme, recevant des pays environnant et non seulement de Thaïlande, sous l'égide du lycée français de Bangkok et d'un grand groupe hôtelier, à Hanoï, la formation des cadres en droit des affaires, à Huê, une autre école hôtelière, dans le cadre de la rénovation du Grand hôtel des Frères Morin et c'est le groupe ACCOR qui depuis deux ans avec l'école hôtelière de Toulouse, essaie de mettre en place cette école hôtelière. Nous rencontrons des lenteurs administratives que je ne m'explique pas encore, mais j'espère qu'un jour nous ouvrirons cette école hôtelière au Vietnam. Il s'agit bien là, de Francophonie économique.

En trois mots, il faut exporter notre système éducatif de base en l'adaptant et en l'internationalisant, le personnaliser en le branchant sur un système de formation théorique ou professionnelle correspondant aux attentes du pays, financer, puisqu'il faut bien parler de financement, ces systèmes de formation par un partenariat bilatéral ou multilatéral. Telles sont les perspectives qui devraient s'offrirent à notre système éducatif en langue française pour qu'il soit reconnu et exportable vraiment. Telles sont les possibilités qui devraient être mises à la disposition des entreprises françaises présentes dans la région, qui sont prêtes à vous épauler, de toute leur âme dans la réalisation de ce dessein. Avant de vous quitter, je voudrais émettre un vœu. J'espère que mes amis cambodgiens et vietnamiens me pardonneront mais je fais assez d'hôtels chez eux et je viens ici très souvent ; mon vœu est le suivant : puisque je préside aussi la Chambre de Commerce de Thaïlande, franco-thaïlandaise et que j'habite à Bangkok, je puis vous dire que nous espérons dans ce pays, voir s'organiser le prochain colloque francophone et c'est aussi le vœu de l'Ambassadeur de France en Thaïlande, Monsieur Jacques Rummelhardt qui me le redisait encore hier matin. Déjà à l'initiative principale de la Société Air Liquide, le centre franco-thaï d'innovation technique fonctionne bien. A l'initiative du Professeur Patel, le patron de l'hôpital de Garches, le SAMU de Bangkok est en bonne voie d'installation. A l'initiative du Groupe ACCOR, encore lui, publicité gratuite, avec l'appui de l'Éducation nationale thaïlandaise, une école hôtelière est en projet. L'Alliance Française prodigue chaque année, des centaines d'heures de cours.

De très nombreuses entreprises francophones, plusieurs centaines, vous espèrent en Thaïlande.

Roger Jacquin-Pentillon
Membre du Conseil d'État
France

Le français, langue juridique

Si l'on a pu dire – et écrire – que la Francophonie est ce qui unit les francophones (cf. l'exposé de M. Ngo) il est aisé de découvrir dans l'histoire des relations franco-vietnamiennes de très nombreux éléments de nature à conforter cette définition et à établir la réalité et la profondeur des liens qui unissent les deux pays depuis des siècles. Et c'est cette longue histoire qui explique la profondeur et la solidité de cet ancrage. Elle remonte bien loin, cette histoire. Ne soyons cependant pas trop audacieux. Des royaumes de Van-Lang et d'Au-Lac à la légendaire bataille de Bag-Dang (938), on ne décèle aucune trace ni aucune prémonition de Francophonie. Mais tout juste – et c'est un fait important – la velléité d'un peuple déjà s'élite de se libérer d'une présence étrangère, trop présente depuis 10 siècles au nord du pays. Était-ce déjà, dans le tréfonds de l'âme profonde de ce peuple épris de liberté, l'idée naissante, mais trop diffuse et incertaine pour pouvoir s'exprimer clairement, qu'il lui conviendrait plutôt de se rapprocher d'un peuple (le nôtre !) qui devait devenir la patrie des Droits de l'Homme.

Le rôle et l'action du jésuite Alexandre de Rhodes (1591-1660) marque peut-être l'amorce d'une Francophonie balbutiante – et qui cherchait sa voie, par la romanisation de la langue vietnamienne – en 1657 – et qui fut utilisée d'une façon courante depuis 1919 pour noter les sons et les tons vietnamiens.

Mais c'est surtout la présence et l'action de l'évêque d'Adran, Monseigneur Pigneau de Behaine qui ancre la présence française. Et ne manquons pas de souligner combien ça peut paraître piquant de constater qu'un missionnaire qui prête la main à un traité d'assistance militaire, entre Louis XVI et N'Guyen Anh (le lutteur et prestigieux Gia-Long, l'unificateur) et qui ramène dans ses bagages avec ledit traité armes et munitions, et quelques techniciens pour apprendre à s'en servir, moyennant quelques très légères faveurs pour le port de Faï Foo et Paulo-Condore (un mot qu'on ne doit plus prononcer) combien il peut paraître piquant, disais-je, d'illustrer de cette façon l'association des "Armes et des Lois". Ce n'est pas toujours vrai : ce n'est pas parce que nous avons aidé – et même

puissamment aidé les colons anglais révoltés contre leur mère patrie, à gagner la bataille de Yortown, le 19 octobre 1781, que pour autant on parle le français dans l'état de Virgine. Car si selon Paul Valery, l'Histoire "justifie ce que l'on veut, qu'elle n'enseigne rigoureusement rien car elle contient tout et donne des exemples à tout", l'Histoire, pour ce qui concerne la France et le Vietnam a associé, très harmonieusement, les armes et les lois, et la Francophonie naissante y est peut être pour quelque chose. Il faut y croire, même si cela n'est pas tout à fait exact, à l'époque parce que la suite le démontre.

On peut passer rapidement sur l'histoire du protectorat, non pas parce que cette période nous a valu reproches et critiques. Mais plutôt par modestie !

Quelle audace, dirait-on : mais oui, car c'est au cour de cette période que l'élite du peuple vietnamien, est venu en France et a pu s'imprégner d'une culture et d'une philosophie qu'il ne trouvait nul part ailleurs, et surtout ce goût de liberté qu'il possédait déjà au plus haut point en combattant pendant 10 siècles l'encombrant voisin du Nord. Nous avons eu de bons, et mêmes de très bons élèves, et l'Histoire nous l'a démontré car les dirigeants eux-mêmes nous ont avoué que c'est bien en France, chez nous, qu'ils avaient reçu de notre propre enseignement, et dans notre propre langue, ce goût de liberté et d'indépendance qui convient si bien à leur nature profonde. Et si un peuple fait preuve de grandeur en sachant reconnaître, même après coups, ses erreurs, la France a beaucoup de grandeur.

Notre retard, à coller à l'Histoire et à la réalité des faits, a coûté beaucoup d'épreuves dans les années 50. Je ressens encore la grande nostalgie lors de mes promenades dans les rues d'Hanoï où, pour percevoir quelques, mots de français, il me fallait converser avec les hommes de 40 ans et où, ma fillette âgée de 10 ans, avec ses yeux bleus et ses boucles blondes suscitait la curiosité des adolescents qui l'appelaient invariablement "Lienxo", car il y avait bien longtemps qu'on n'avait vu une fillette française dans les rues d'Hanoï.

Mais il était écrit que les racines profondes de la Francophonie, nourries par une sève discrète mais puissante, vieille de plus de deux siècles de cohabitation pendant lesquelles "les cervelles se sont frottées et limées les unes les autres" ne pouvaient disparaître. Et c'est ainsi qu'au cour de l'année 1971 – la dernière année de mon séjour en RDV – car ce Vietnam, mettant à profit tout ce que nous avions enseigné à ses dirigeants, était devenu la RDV – au cour d'une mémorable cérémonie sur la place Badinh, deux télégrammes dont j'aurai la fierté et même la modestie de dire que j'en étais le rédacteur, partaient de Hanoï pour "Diplomatie Paris" (c'est l'appellation conventionnelle du Quai d'Orsay). Le premier télégramme exposait que nous avions l'accord des autorités vietnamiennes pour installer un laboratoire de langue et faire venir deux professeurs pour enseigner le français, ce qui fut fait très rapidement. Le second télégramme daté du 1er juillet 1971 exprimait le désir de la RDV d'envoyer en France 10 stagiaires vietnamiens pour un séjour de 3 ans qui leur permettrait de se perfectionner dans notre langue, de façon à pouvoir l'enseigner à leur retour. Ce second télégramme est très important car il exprime à l'évidence le désir

des autorités de la RDV de renouer avec notre langue et notre culture.

Une courte période de latence due à quelques événements qui se déroulaient dans le Nam Bo n'a pas permis d'exploiter à fond et très rapidement ces circonstances.

Mais depuis 1991, voici que les demandes vietnamiennes en matière de coopération juridique et administrative deviennent considérables et s'expriment au plus haut niveau par des visites, dans les deux sens, à l'échelon ministériel et même présidentiel.

Bien que la place et le temps nous soient mesurés, il faut quand même s'efforcer d'en exposer une synthèse aussi exhaustive que possible de ces quelques dizaines de missions, en trois ans dont le nombre à lui seul, révèle la réalité, la force et la conviction que nos deux pays ont encore un grand bout de chemin à accomplir ensemble,

La première mission à la demande du Vietnam, d'un membre du Conseil d'État a eu lieu en juin 1991 – c'était une mission exploratoire dont le but était de recenser les besoins en documentation juridique, étudier la possibilité de créer un centre de documentation du droit français, de recenser les demandes vietnamiennes dans le domaine de la coopération juridique, sans oublier la formation des juristes.

En septembre 1991, le Ministre de la Justice de la RDV vient en France et signe un mémorandum reprenant les grandes lignes de la première mission. Le ministre souhaite la collaboration du Conseil d'État, de l'ENA, de l'ENM.

La 3ème mission d'un membre du Conseil d'État a lieu en mai 1992 : c'est la mission décisive car le Vietnam exprime clairement et nettement sa demande d'établir un système de juridiction administrative avec l'aide de la France.

En juillet 1992, c'est une mission de notre Cour de Cassation qui se rend à Hanoï et étudie, à la demande vietnamienne, la création à Hanoï, d'une maison du Droit, la mise en place d'un cycle de conférences pour 1992-1993, l'élaboration d'un code civil, la réforme du statut de la magistrature, la réforme du droit commercial, le droit notarial et l'ordre des avocats.

En novembre 1992, le ministre de la Justice vient en France et visite l'ENM et la Cour d'Appel de Bordeaux, la Cour de Cassation, le Conseil d'État. Il est reçu par le Conseil Constitutionnel et le Maire de Paris. Il manifeste un vif intérêt pour le fonctionnement des sections administratives du Conseil d'État. Cette visite ministérielle est suivie par celle du Ministre adjoint Président du Comité d'État pour l'Inspection Générale. On met au point le projet de formation des cadres juridiques, un jumelage avec le tribunal administratif et la cour de Nantes.

En février 1993, c'est le Président de la République Française qui se rend à Hanoï où il rencontre les plus hautes autorités vietnamiennes (première visite d'un président français depuis 1945). Bilan très positif : réouverture de l'École Française d'Extrême Orient à Hanoï après un quart de siècle d'absence. Ouverture d'écoles bilingues dans le primaire. Prise de position importante sur la levée de l'embargo.

C'est encore un membre du Conseil d'État qui se rend à Hanoï en février 1993 pour mettre au point, de façon détaillée, le programme de formation de juristes, élaborer les règles de procédure contentieuse. La Convention signée le 10 février 1993, concernant la création de l'École de Droit à Hanoï définie les participations des deux États et prévoit l'enseignement du français juridique. Cette Convention entre en vigueur le 10 février 1993, jour de sa signature par les deux ministres (Dinhloc et Vauzelle). Elle sera prorogée, après le 31 décembre 1994, par tacite reconduction, de deux ans en deux ans.

Puis, c'est le Premier Ministre Vo Van Kiet qui vient à Paris en juin 1993. Les sujets abordés sont très diversifiés et recouvrent de multiples domaines de coopération :

- relations économiques bilatérales dans plusieurs domaines :

  Lyonnaise des Eaux - Total - Dumez
- confirmation de tous les projets évoqués lors de la visite du Président de la République.
- doublement de l'aide en matière de coopération.
- pourparlers/FMI.
- Sommet de la Francophonie prévu à Hanoï en 1995 – repoussé en 1997.

Une mission du Conseil d'État en octobre 1993 a permis à notre Conseiller d'État d'examiner tous les textes préparés par le Vietnam et qui, après mise au point définitive, devaient être soumis au Parlement.

Les prévisions :

- un Tribunal administratif par province et par ville soit 50 Tribunaux administratifs environ. Trois Tribunaux administratifs régionaux : Hanoï, Da Nang, Huê.
- un Tribunal administratif central à Hanoï
- soit 400 magistrats environ à former : c'est énorme. Il a fallu deux siècles à la France pour arriver à ce stade : le Vietnam est en l'an VIII de sa juridiction administrative et c'est à la France qu'il est demandé de l'aider à atteindre cet objectif.

Pour être complet sur le programme des visites, mentionnons en janvier 1994, la visite du ministre français de l'Industrie avec 35 hommes d'affaires, et celle du Maire de Paris, puis la mission de Gérard Lyon-Caen (avocat) concernant la coopération universitaire et juridique, où les Vietnamiens ont affirmé avec force la prévalence à accorder à la langue française dans le domaine juridique et administratif (le droit donc la langue, et non la langue donc le droit).

Enfin, la visite, en juin 1944, au Conseil d'État de M. Nguyen Ky Cam, Ministre, Inspecteur Général de l'État, qui a même assisté à une séance de l'Assemblée du Contentieux, clôt – provisoirement – cette longue série d'échanges entre les deux pays.

Et pour être complet, il faut rendre hommage à l'ordre des avocats dont les membres ont effectué plus de 10 missions au Vietnam.

Il est temps de faire le point pour résumer la somme de cette velléité de renouer entre les deux pays. Car il n'y a pas eu que des velléités : les faits sont là :

• la Maison de Droit à Hanoï
• Les lycées bilingues à : Hanoï, Huê, Saigon
• la rédaction des codes :
  • administratif
  • notarial
  • de droit civil
  • de droit international
• l'apport d'ouvrages techniques et de droit
• la participation de la formation des juristes et avocats à l'École Libre de Droit à Saigon et deux annexes créées à Dalat et Cantho
• l'alliance française d'Hanoï, qui a ouvert en 1992 et qui accueille 750 étudiants – l'ouverture d'un centre franco-vietnamien de formation à la gestion
• en France, la venue de 450 vietnamiens, dont une centaine dans le domaine médical
• des stages intensifs organisés :

l'ENA à Paris, organise chaque année des stages qui rassemblent les hauts fonctionnaires viètnamiens (une quinzaine chaque année).

L'IIAP :

a. des stages longs (1 an) ; 1990 : 4 stagiaires ; 1991 : 5 stagiaires ; 1992 : 8 stagiaires ; 1993 : 6 stagiaires

b. des stages courts (1 mois) sur des sujets divers tels que la construction européenne, la diplomatie notamment

Le Vietnam regarde-t-il la France avec les yeux de Chimène ? Pour faire la part du rêve, il faut répondre oui. Mais il y autre chose de plus profond : le Vietnam, pays de droit écrit, très fortement centralisé, a besoin d'un corpus de droit écrit (qui mieux que la France pouvait répondre à ce souhait avec sa longue expérience de son système dualiste de juridictions, copié et imité par nombre de nations modernes) :
• La restauration de la conférence des administrés : actuellement, il y a plus de 100 000 litiges à régler entre les citoyens et l'administration vietnamienne et il faut une justice adaptée à ces situations.
• Les fonctions consultatives d'une haute juridiction administrative, à l'image de notre Conseil d'État semblent intéresser et même séduire certains dirigeants vietnamiens.

Et le gouvernement des juges ? Il n'existe que dans les manuels de droit de nos "politologues" en mal de copie car on voit mal – surtout au Vietnam – les juges appréhendant, à leur profit, les pouvoirs de l'Inspection Général, ou du ministère de la Justice. Mais n'y a-t-il pas quelque chose de plus profond, au-delà des circonstances, et qui justifierait l'appel du Vietnam à la France – la réponse se trouve dans la conclusion.

C'est le 25 octobre 1555, au château de Bruxelles, que Charles Quint, malade, renonce au trône d'Espagne et à son Empire. Empereur d'Allemagne, prince des Pays Bas, roi

d'Espagne sous le nom de Charles Ier, roi de Sicile sous le nom de Charles IV, héritier d'une patrie de l'Amérique latine, il parle plusieurs langues, bien sûr. Mais il maîtrise mal l'allemand et peu la langue anglaise. La scène de l'abdication est représentée par un tableau accroché dans un musée de Genève. Les historiens affirment que l'Empereur parle le français, langue maternelle enseignée par sa mère, Jeane La Folle L'Empereur s'exprime d'une voix faible, exposant les raisons de son abdication et demande pardon à ses ennemis des torts qu'il aurait pu leur faire puis il installe son fils, le futur Philippe II d'Espagne sur son trône. Les historiens prétendent aussi que l'Empereur aurait justifié l'emploi du français dans les termes suivants : "On parle italien aux femmes, on parle espagnol à Dieu, on parle allemand à son cheval, on parle français aux hommes". Certains historiens ajoutent que Charles Quint, d'une voix encore plus faible, aurait ajouté : "Où avez-vous vu que l'on parlât anglais..." mais ce point là reste controversé...

C'est parce qu'à la conférence de Fontainebleau, à celle de Genève, puis à celle de Paris, des hommes se sont parlé pour engager le destin de leur pays. Ces hommes là ne pouvaient le faire qu'avec la langue française.

Et les Vietnamiens s'en souviennent.

M. Pham Van Duc
Rédacteur en chef adjoint
Le Courrier du Vietnam

Les médias francophones au Vietnam et en Asie du Sud-Est (presse écrite)

Permettez-moi, tout d'abord, au nom de la rédaction du *Courrier du Vietnam quotidien,* premier quotidien de langue française au Vietnam depuis quarante ans, de vous adresser mes sentiments les meilleurs pour la réussite de ce séminaire.

Je voudrais ensuite profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous entretenir de notre journal dont la date de naissance est toute récente : le 10 octobre 1994.

Son nom est familier à bien des gens qui ont connu un tant soit peu la presse de langue étrangère vietnamienne dans les années 60. En effet, le premier *Courrier du Vietnam* est né dans le feu de la seconde guerre d'Indochine qui a duré jusqu'en 1975. Le journal, édité par le ministère des Affaires étrangères, a vécu jusqu'en mai 1989. C'est au début de 1993 que le gouvernement a décidé de confier à l'Agence vietnamienne d'information, connue sous le sigle anglais de VNA, de donner une nouvelle vie au Courrier. Ainsi depuis septembre 1993, il renoue avec le passé mais sous une forme nouvelle : hebdomadaire, format tabloïd, 12 pages, dont 4 en couleurs.

L'année suivante, si la direction de VNA a décidé de sortir un quotidien en français, ce n'est pas par concurrence mais plutôt pour répondre aux circonstances.

"Pourquoi un quotidien en français alors que l'anglophonie domine le paysage linguistique vietnamien ?" m'a-t-on demandé il y a quelques mois alors que le quotidien n'était qu'un projet.

A mon interlocuteur, j'ai fait une petite mise au point : *"Non, ce n'est pas l'anglais qui domine, mais le vietnamien !"* Je vous raconte cette anecdote parce que beaucoup de nos amis saisissent mal l'approche de ce problème.

Les vicissitudes de l'Histoire ont donné à notre peuple une population pluraliste sur le plan linguistique : nous n'avons pas seulement des francophones ou des anglophones, un nombre important de nos compatriotes parlent aussi le russe, le chinois, le japonais, le coréen, l'espagnol, l'allemand, le hongrois, le finlandais. La politique d'ouverture de notre pays exige un commerce linguistique plus étendu. Les uns se ruent vers l'anglais,

clef qui ouvre la porte aux carrières diplomatiques, commerciales et technologiques. Mais dans le "village planétaire" d'aujourd'hui, peut-on simplement se contenter d'échanger des produits matériels ou du savoir-faire technologique ? Non, bien sûr, seule une interpénétration culturelle authentique permet de bâtir des fondements durables des relations entre les peuples. L'ambition de notre journal est justement de contribuer à renouer les liens culturels qui ont existé entre notre pays et la Francophonie en général.

Il s'agit d'un renouement puisque l'Histoire, malgré des hauts et des bas, nous a donné l'occasion de nous connaître – la culture vietnamienne et la culture francophone, française en particulier – et d'assister à une interpénétration mutuellement profitable. Dans le domaine médiatique, nous n'oublions pas que les premiers journalistes au Vietnam furent des francophones. Parmi eux il y a des noms prestigieux comme Ho Chi Minh, Pham Van Dông, Vo Nguyên Giap... Nos confrères de l'UIJPLF ont eu d'ailleurs l'occasion de s'en rendre compte lors de leur récent congrès à Hanoï.

Notre journal se donne donc une double vocation : faire connaître notre pays, notre culture aux étrangers francophones et en même temps faire connaître aux Vietnamiens francophones le monde extérieur.

Tâche immense dont nous n'avons pas mesuré toutes les difficultés, aussi bien sur le plan professionnel que technique. Notre journal, c'est une équipe rédactionnelle de huit journalistes-rédacteurs plus deux maquettistes et six techniciens. Les rédacteurs étaient essentiellement au départ des traducteurs plus ou moins confirmés, formés sur le tas. Ils ont été choisis parmi le personnel de VNA sur la base de leurs connaissances du français. Aucun d'entre nous n'a reçu une formation spécifique pour travailler dans un quotidien, et encore moins dans un quotidien francophone. Une autre difficulté d'ordre rédactionnel, c'est l'absence d'une documentation appropriée, y compris des ouvrages de référence en français. Pouvez-vous imaginer que parfois toute l'équipe est mobilisée pour chercher une photo d'illustration d'un article de tête en... feuilletant les revues.

Sur le plan technique, nos difficultés se rencontrent surtout dans l'impression, en particulier dans la photocomposition : le matériel étant rudimentaire par rapport aux technologies pointues.

Toutefois, l'enthousiasme et la volonté de bien faire, nous n'en manquons pas.

Dans ce contexte, nous avons bénéficié de l'aide de l'AUPELF-UREF et de l'ambassade de France à Hanoï, lesquelles en vertu des accords, nous fournissent un soutien matériel et humain appréciable. Sur le plan matériel, ils nous accordent une enveloppe suffisante pour nous équiper en ordinateurs et autres matériels de bureau, et pour compenser nos pertes sous forme d'abonnements de soutien. Sur le plan humain, ils mettent à notre disposition des coopérants permanents et occasionnels pour améliorer l'écriture journalistique et la mise en page.

Certes, la coopération entre l'AUPELF-UREF et l'Agence Vietnamienne d'information ne s'arrête pas là, suite aux derniers entretiens entre notre directeur général M. Dô Phuong, et le directeur général de l'AUPELF-UREF, M. Michel Guillou.

La mission de la rédaction du *Courrier du Vietnam* quotidien consiste donc à mériter cette confiance que l'AUPELF-UREF place en nous et à faire de mieux en mieux afin que le français soit vraiment le véhicule de l'amitié et de la compréhension entre le Vietnam et les autres pays de l'espace francophone.

Tel est en quelques mots, notre journal.

Pierre-Bernard Lafont
Directeur d'études
École Pratique des Hautes Études, France

État des lieux des médias en français au Vietnam

On ne peut vraiment être francophone que si on dispose de journaux et de magazines en langue française, que si on a la possibilité d'écouter des émissions radiophoniques en français et que si on a accès à des programmes télévisés parlant français.

Or, quelle est aujourd'hui la situation des médias en français au Vietnam ?

Avant de se pencher sur ceux-ci, il faut d'abord noter que depuis environ deux ans, la presse paraissant au Vietnam fait l'objet de convoitises de la part d'un certain nombre de groupes suisses, australiens et thaïlandais. La prise de contrôle de quatre titres – deux en vietnamien et deux en anglais – par un même groupe de presse au cours de l'année écoulée, est là pour en témoigner. Or, jusqu'à la fin octobre de cette année, aucun grand groupe de presse français ne s'était encore manifesté sur le territoire vietnamien, bien que deux d'entre eux aient été approchés.

Mais venons-en tout de suite à la presse en français. Ses titres sont au nombre de trois : deux hebdomadaires et un quotidien.

L'un de ces hebdomadaires, qui a pour nom *Saigon-Eco,* paraît à Ho Chi Minh Ville. Il est coédité par des Vietnamiens et une petite société française. Il fournit de nombreuses informations, surtout économiques, intéressant le Vietnam.

Le second hebdomadaire, *Vietnam Scoop,* paraît à Hanoï. Il est copublié par le comité d'État aux Investissements et par une société franco-belge. Comme le précédent, il accorde une place privilégiée à l'économie et a aussi un tirage assez conséquent.

Ces deux hebdomadaires sont pour une grande part lus en Europe souvent d'ailleurs par des Vietnamiens qui veulent rester au fait des réalités du pays. On peut donc se demander si, plutôt qu'à une clientèle locale, ils ne sont pas destinés à des lecteurs étrangers ou vivant hors du Vietnam.

Un troisième hebdomadaire, le *Courrier du Vietnam,* qui était un bulletin d'informations générales publié par l'Agence vietnamienne d'Information vient d'être transformé en quotidien de langue française. Ce journal a reçu de la France une aide

importante au titre de contribution à sa transformation. Aide sur le plan financier avec une enveloppe de 500 000 francs, dont 400 000 versés par l'AUPELF, et aide sur le plan technique, puisqu'un secrétaire de rédaction doit accompagner son démarrage en restant environ trois mois sur place, après quoi il sera remplacé par un journaliste coopérant. Il est de plus prévu la formation de jeunes journalistes vietnamiens par l'École supérieure de Journalisme de Lille. L'apparition de ce journal suscite cependant une réflexion. Lorsqu'on transforme un hebdomadaire en quotidien, cela signifie qu'il existe un volume important de lecteurs potentiels. Or, je me suis laissé dire qu'on n'envisageait qu'un tirage de 3000 exemplaires par jour. Ce qui est tout de même peu, pour un quotidien. Mais y a-t-il possibilité de trouver sur place plus de lecteurs ? On peut se le demander vu l'actuel petit nombre de francophones vietnamiens.

En fait, ce journal ne peut espérer augmenter ses ventes, pour le moment, qu'en diffusant à l'étranger, c'est-à-dire auprès de certains organismes francophones et surtout des *Viêt-kiêu,* à qui on doit pour une grande part les bons chiffres du tirage des deux hebdomadaires dont on a précédemment parlé. La direction du *Courrier du Vietnam* se trouvera donc dans peu de temps devant un choix. Soit opter pour un journal d'abord destiné à la diaspora vietnamienne vivant en France, en Belgique, en Suisse et au Canada. Soit décider de publier un média destiné avant tout aux francophones vivant au Vietnam, donc vendre à bas prix. Du choix qu'elle fera dépendront le tirage futur de ce titre, ses équilibres financiers, mais aussi sa vocation à aider ou non au développement de la Francophonie dans le pays. Une autre solution sera peut-être choisie. Comme, par exemple, distribuer ce journal à un prix modique sur le territoire national afin de fournir aux francophones un outil d'information et de communication, et en même temps le diffuser à l'étranger à un prix beaucoup plus élevé ; ce qui allierait impératifs économiques et développement culturel.

Je m'arrêterai là en ce qui concerne la presse et je m'abstiendrai de parler des journaux publiés en France. Car le prix auquel ils doivent être vendus au Vietnam est beaucoup trop élevé pour le salaire moyen des nationaux. C'est ainsi par exemple que *L'Événement du Jeudi* – qui est le moins cher de tous – porte sur sa couverture, comme prix de vente au Vietnam : 4 dollars U.S. (40 000 dong).

Si on se tourne maintenant vers la radio, on constate qu'il existe une coopération entre la France et le Vietnam qui est essentiellement axée sur la formation, en collaboration avec *La voix du Vietnam.* Un programme éducatif portant sur l'enseignement du français peut être écouté sur les ondes moyennes de la radiodiffusion nationale, et un projet régional "Bienvenue au club" est mis en place.

Pour ce qui est des émissions de la radio française à destination du Vietnam, on note que Radio-France International – hormis ses deux heures d'émission journalière en vietnamien – émet journellement en français par le biais de son "service mondial". Ces

émissions en français ne sont vraiment audibles que si on possède un récepteur ondes courtes qui couvre les bandes de radiodiffusion de 4 MHz à 25 MHz (de 75 mètres à 11 mètres), ou au moins de 6 MHz à 21 MHz (de 49 mètres à 13 mètres). Le *Courrier Technique* de RFI recommande aussi d'éviter les récepteurs n'ayant pas la bande des 13 mètres, et ajoute que les récepteurs radiocassettes sont peu performants en ondes courtes. Or, ce sont justement ces récepteurs que possèdent la plupart des auditeurs en Asie. D'autre part, le même *Courrier Technique* insiste sur le fait que les récepteurs OC doivent réunir trois qualités : sélectivité, sensibilité et stabilité ; la "double conversion" *(dual conversion)* étant une garantie de sélectivité et de performance. Or, seuls les récepteurs sophistiqués, c'est-à-dire vendus chers, répondent à ces exigences. Il y a donc peu de chances qu'un auditeur vietnamien moyen puisse s'équiper avec le matériel conseillé, car il est trop onéreux.

On est toujours étonné devant autant d'exigences techniques, car ce n'est pas aux auditeurs de s'équiper à grand frais pour recevoir une radio, mais c'est à elle de s'adapter aux récepteurs en circulation dans le pays qu'elle veut toucher.

Actuellement, RFI abandonne en certains endroits les ondes courtes au profit de la FM. Cela a été le cas à Phnom Penh. Espérons qu'ici, cette radio sera plus audible lorsque l'émetteur qui doit couvrir la région aura été construit.

En ce qui concerne la télévision, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la coopération franco-vietnamienne et on peut constater le succès du journal en français sur l'ensemble du territoire.

On remarque cependant une non-présence de TV5 dans cette région du monde. Cette chaîne francophone qui se nourrit des émissions de télévision produites par la France, la Belgique, la Suisse, le Canada, le Québec et l'Ontario, est diffusée par satellite à destination de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique du Nord et du Sud. Mais elle ne couvre pas, comme elle le devrait, l'Asie orientale. Ce qui est assez regrettable.

Actuellement, au Vietnam, le nombre des francophones est peu important. Or, si on veut tenter de renverser la tendance, il ne suffira pas d'offrir à la jeunesse les moyens d'accéder à notre langue. Il faudra d'abord que les jeunes trouvent un intérêt à devenir francophones.

Cet avantage, des médias de langue française peuvent l'offrir. En effet, la jeunesse cherche surtout à développer ses connaissances et à compléter sa formation. Or, certains médias sont liés par accords avec l'AUPELF-UREF pour produire et diffuser de tels programmes. On citera entre autres l'émission mensuelle *Connaissance de la science* qui est diffusée sur TV5, ou encore l'émission *Université de nuit* qui, toujours sur TV5, permet une nuit par semaine d'enregistrer des émissions d'appui au 3e cycle. On mentionnera aussi toutes les émissions de soutien pédagogique et de formation multimédia.

Enfin, on ne saurait oublier Canal France International (CFI), qui émet par satellite en continu, pour fournir aux télévisions qui le veulent des programmes en français aussi bien culturels qu'éducatifs ou autres.

Les médias francophones ont donc les moyens de retenir l'attention des jeunes Vietnamiens. Encore faudrait-il qu'ils soient tous opérationnels en Asie du Sud-Est et que rien n'empêche leur utilisation.

Madeleine de Langalerie-Robin
Chargée de mission auprès du Président de TV5

Les médias francophones au Vietnam et en Asie du Sud-Est (audiovisuel)

Je voudrais conforter ce que viens de dire Monsieur Lafont à propos de TV5. En 1995, TV5 qui jusqu'à présent couvrait le monde sauf l'Asie, couvrira l'Asie à partir du mois de janvier, avec le satellite asiatique "Apstar 2" ou "Asiasat 2" ; vous pourrez commencer à recevoir TV5 en Asie, l'empreinte (la zone de couverture) étant l'Inde, l'Asie du Sud-Est, la Chine Continentale et le Japon. Nous avons fort à faire dans cette zone mais nous avons déjà commencé à travailler puisque Singapour nous reprendra à partir de juin prochain, puisque le Cambodge nous reprendra à partir de janvier prochain, puisque nous sommes en pourparlers avec les réseaux de Taïwan et de Hong Kong. Nous avançons doucement en Asie, libre au Vietnam de reprendre le signal s'il le désire.

Par ailleurs, nous avons des programmes que nous montons en commun avec RFI, notamment sur l'enseignement du français, et à la fin de mon exposé je laisserai Monsieur Sainteny vous en parler.

Je crois qu'il faut apporter une précision : à partir de janvier 1995, les organismes équipés de paraboles pourront nous recevoir, c'est-à-dire que les hôtels par exemple, pourront probablement recevoir TV5 et le mettre à la disposition de leur client. Le problème qui se posera pour le Vietnam à partir de janvier, sera de savoir si il peut, ou si il veut, retransmettre sur son réseau hertzien, puisque le Vietnam n'est pas câblé, les émissions de TV5 qui ne seront reçues que par les paraboles. On peut dire déjà que les centres culturels, les hôtels, les universités par exemple, pourraient recevoir TV5 si il y existe une parabole, mais par contre tant qu'il n'y aura pas de transmission sur le réseau hertzien ou sur un réseau câblé, le grand public ne pourra pas avoir accès à TV5. Au Cambodge, TV5 passe sur le réseau hertzien 24h/24h, avec un agencement de grilles qui permettra de compenser le décalage horaire à partir de mars 1995. Ensuite, il y aura un module spécifique Asie qui sera diffusé sur toute la région dès 1995.

Philippe Sainteny
Directeur des programmes de Radio France International

Je n'avais prévu que de parler de l'aspect éducatif de notre activité, mais l'intervention de Monsieur Lafont m'oblige à faire une petite mise au point sur la diffusion de RFI. Son constat est lucide ; il met en lumière ce qui a été très longtemps l'insuffisance de RFI en terme de diffusion dans cette partie du monde. Cela dit c'est un peu un constat du passé car les choses vont vite en matière de diffusion et je voudrais faire apparaître trois points. Premièrement, nous avons passé des accords récents avec certaines républiques de l'ex-Union Soviétique, qui nous permettent depuis le Kazakhstan de "tirer" avec une bien meilleure qualité sur cette partie du monde. Il y a actuellement une fréquence que je recommande, dans les 25 mètres, la 12.045 que j'ai écoutée ce matin entre 6 et 8 heures avec mon petit poste, d'une façon assez confortable dans mon hôtel, et c'est tout de même déjà une amélioration.

Le deuxième point et c'est de loin le plus important, pour qui veut bien s'intéresser à nos programmes en langue française, est la décision prise récemment par les autorités politiques de notre pays, à l'occasion d'une dernière réunion qu'on appelle le CAEF (Conseil de l'Audiovisuel Extérieur Français), de construire enfin ce centre émetteur-relais en Thaïlande. Cela fait 14 ans qu'on attend un centre émetteur-relais en Asie du Sud-Est, enfin cela va se faire. Il est évident qu'à partir de cet instant, on pourra non seulement avoir un confort d'écoute incomparable avec celui qui existe actuellement mais en même temps faire des programmes spécifiques et des programmes beaucoup plus adaptés à la demande régionale, et cela est très important.

Troisième point : nous sommes comme d'autres sur le satellite et certains peuvent effectivement capter RFI, 24h sur 24. Enfin, nous sommes aujourd'hui relayé en FM, c'est-à-dire avec le plus grand confort d'écoute possible dans 50 villes dans le monde, y compris une ville qui est proche d'ici, Phnom Penh où RFI 24h/24 peut être entendue, dans le plus grand confort possible. La FM (modulation de fréquence) c'est cela, alors rien n'interdit de rêver à ce qu'un jour RFI puisse se faire entendre en FM à Hanoï et à Ho Chi Minh Ville, je pense que cela se négociera et que nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vais terminer simplement en disant que notre triple vocation comme tous les grands moyens de communication de base, est d'informer, de distraire, d'éduquer, que nous avons beaucoup accentué depuis quelques temps les émissions sur la langue française, non pas en langue française, mais sur la langue française en essayant de tenir compte de la

diversité de nos auditoires francophones dans le monde entier. Il y a des francophones confirmés, il y a des francophones faux débutants, il y a des francophones rudimentaires – je ne sais pas si cette classification de journalistes retiendra l'agrément de tous les spécialistes de la langue française qui sont ici –, mais enfin disons en simplifiant qu'il existe ces trois niveaux, et pour le niveau 2 et 3, c'est-à-dire faux débutants et rudimentaires, nous accentuons beaucoup l'action dans le domaine du français de spécialité et notamment du français des affaires. J'ai apporté ici, un exemplaire de cette série d'une trentaine d'émissions que nous avons consacré au français des affaires dont une émission sur la bourse.

Mais nous souhaiterions aller plus loin, nous souhaiterions marier dans un seul programme une double ambition, apprentissage du français et initiation à la vie de l'économie et cela, dans nos émissions en langues étrangères, c'est-à-dire, que nous essayons de faire venir à la Francophonie, à la langue française, des auditeurs francophiles qui nous écoutent en langues étrangères. Or, s'ils nous écoutent, cela prouve qu'ils ont un intérêt pour notre pays et pour notre langue ; et je ne crois pas du tout à l'opposition entre la langue française et les langues étrangères, je crois qu'elle a au contraire un effet de passerelle tout à fait intéressant et qu'il serait dommage de les opposer.

Enfin, pour augmenter encore l'impact de tout cela, il faut prolonger hors antenne ; la radio c'est bien, mais c'est éphémère et de toute façon c'est un moyen modeste, cela ne remplacera jamais le maître d'école. Et il faut au-delà de l'antenne, avec nos partenaires qui sont le CNDP, le CNED, les Éditions Le Robert, la Délégation Générale à la Langue Française et je l'espère bientôt, Hachette, prolonger en éditant des manuels, en éditant des coffrets cassettes qui permettent à l'auditeur de s'appuyer sur quelque chose et de rendre durable la trace éphémère que peut être une émission de radio consacrée à la langue française aussi pédagogique soit-elle. C'est pour cela que nous avons un projet très avancé avec le ministère des Affaires étrangères et TV5, pourquoi pas avec CFI d'ailleurs, d'une adaptation télévisuelle de notre cours de français "Dites-moi tout", qui est repris dans beaucoup de pays. L'équipe de l'Ambassade de France à Hanoï en a fait elle-même une adaptation en vietnamien qui a été diffusée sur les antennes vietnamiennes ; nous avons l'ambition de faire cela également en télévision avec TV5 et CFI.

Marc Moingeon
Directeur de Hachette Livres Éducation
France

Les enjeux de l'édition francophone au Vietnam

Le développement d'un espace francophone intéresse l'éditeur dont le rôle est de contribuer à la mise en forme ainsi qu'à la diffusion des œuvres de l'esprit. Il est l'un des vecteurs de la circulation des idées et, de plus en plus souvent, on le retrouvera imbriqué dans les activités de vecteurs concurrents : télévision, radio, électronique, au sein d'ensembles dits de communication.

A partir d'exemples tirés de la réalité économique et pour en rester au seul domaine de l'édition des livres, il peut être intéressant d'établir une typologie des modes opératoires qui s'offrent à l'éditeur ayant fait le pari de l'espace francophone, puis d'évoquer les conditions qui doivent être réunies pour que soit possible la mise en œuvre de ces modes opératoires.

L'EXPORTATION

La circulation des livres est fluide si le pays d'origine et le pays de destination bénéficient de niveaux de vie équivalents. S'il y a distorsion, le pays exportateur doit mettre en œuvre des programmes de subvention pour permettre l'exportation de ses livres et le pays de destination contingentera ses importations en privilégiant les livres dont la présence est cruciale pour son développement (livres techniques, ouvrages de recherche, ouvrages médicaux). Il réservera l'importation à des livres dont la production locale pour des raisons de coût ou pour des raisons de droit n'est pas envisageable.

LA CESSION DE DROIT

L'éditeur détenteur de droits peut céder à un confrère le droit de traduire, parfois d'adapter un ouvrage de son fonds. Il peut également céder le droit de publier à l'identique. Il procédera ainsi dans les cas où il est convaincu que la disparité des niveaux

de vie entre le pays d'origine et le pays destinataire interdit ou rend très difficile la formule de l'exportation.

C'est un accord de ce type que nous avons passé avec les Éditions du Monde pour l'édition au Vietnam du Dictionnaire Hachette. L'ACCT a facilité cet accord en finançant la duplication d'un jeu de typons (films offset) qui a permis au partenaire vietnamien de mettre sur le marché un ouvrage à un prix de vente 5 fois inférieur au prix français : 20 FF au lieu de 100 FF, ce dernier prix rendant quasiment impossible l'entrée sur le marché vietnamien. Dans ce cas, l'éditeur détenteur des droits est rémunéré par une redevance proportionnelle calculée sur le prix de vente local.

FORMULE MIXTE

On peut imaginer que l'éditeur exportateur envoie au destinataire un tirage facturé au prix coûtant industriel, l'éditeur destinataire payant une redevance proportionnelle sur les exemplaires vendus. Cette formule se pratique pour les ouvrages dont les frais éditoriaux sont élevés (beaux livres) et doivent être amortis sur plusieurs éditions.

C'est une formule de ce type qui a été mise au point entre Hatier et la Maison des Éditions Scolaires grâce à l'aide financière du ministère français des Affaires étrangères et qui a permis l'édition de la méthode d'apprentissage du français "Tieng Phap".

Dans un premier temps, les manuels, réalisés par une équipe de pédagogues vietnamiens avec la collaboration du CIEP de Sèvres, ont été édités en France puis expédiés au Vietnam pour y être distribués par la Maison des Éditions Scolaires. Les films ont ensuite été cédés au partenaire vietnamien qui a pu, grâce aux ventes effectuées sur les ouvrages reçus, financer les réimpressions ultérieures de ces manuels. Nous en sommes aujourd'hui au 6ème manuel.

LES PARTENARIATS ÉDITORIAUX : LA COÉDITION

Il peut s'agir de projets ponctuels pour lesquels les deux partenaires investissent en commun, se répartissent les rôles en fonction de leurs savoir-faire et de leurs coûts et partagent les bénéfices (ou les pertes) d'exploitation du projet. Deux partenaires peuvent envisager, à travers une coédition, une association concernant la réalisation d'ouvrages sans que cette association ait obligatoirement un caractère définitif (tous les ouvrages édités par une maison rentreraient dans ce cadre) ou exclusif (une maison d'édition ne pourrait travailler qu'avec un seul partenaire). Ainsi, en Côte-d'Ivoire, les Éditions Hatier travaillent depuis de nombreuses années avec leur partenaire CEDA pour l'édition d'ouvrages scolaires destinés à l'enseignement primaire ivoirien ; Hachette de son côté coéditant avec ce même partenaire un ouvrage pour l'enseignement secondaire.

Si l'importance et le nombre de projets le justifient, les deux partenaires pourront être conduits à créer une société commune, dont ils peuvent se partager le capital au prorata des apports respectifs et en fonction des lois en vigueur dans le pays.

C'est une opération de ce type à laquelle notre société participe en République de Côte-d'Ivoire : aux côtés de l'État ivoirien et de capitaux privés ivoiriens, Hachette-Edicef détient 29 % du capital des Nouvelles Éditions Ivoiriennes et a passé avec cette société un accord d'assistance technique qui permet à la société ivoirienne de s'appuyer sur notre groupe en matière de gestion et de savoir-faire éditorial.

Dans l'édition, comme dans d'autres domaines, "Affaires et Francophonie" ne se limite pas à affaires en français, même si la langue française peut apparaître comme une carte d'entrée importante.

L'expérience menée par Hatier en Égypte peut, de ce point de vue, servir d'exemple. La création, avec un partenaire égyptien, d'une maison d'édition "Dar El Nashr", a eu pour fondement une méthode d'apprentissage du français réalisée à la demande du ministère égyptien de l'Éducation.

Aujourd'hui, si cette maison continue à publier des ouvrages d'apprentissage du français, l'essentiel de son activité est orienté vers la production de manuels scolaires en arabe, production qui a fait l'objet d'un transfert de savoir-faire éditorial au bénéfice du partenaire égyptien.

On voit que la palette des modes opératoires est large, ce qui permet à des partenaires de démarrer modestement en apprenant à se connaître et d'envisager s'ils le souhaitent une montée en puissance de leur partenariat.

Les conditions de la réussite de ces partenariats me paraissent pouvoir être recensées ainsi :

- que chaque partenaire détienne des atouts décisifs (savoir-faire, détention de droits, connaissance des marchés),
- que les responsables parlent un langage commun en termes de gestion des affaires,
- que le droit d'auteur soit reconnu et protégé dans les pays où se développent les partenariats.

Chacun de ces points pourra être développé et illustré d'exemples.

Paul Marcel
Directeur de la Maison des Étudiants de l'Asie du Sud-Est
Cité Internationale Universitaire de Paris
Secrétaire général honoraire de l'Alliance internationale des anciens résidents de la CIUP

Propositions pour renforcer l'usage du français

Très heureux de participer au colloque organisé par l'AUPELF-UREF, j'ai l'honneur de vous adresser le salut de la Cité Internationale Universitaire de Paris, cité qui accueille 5 500 résidents de plus de 120 nationalités et qui sans doute suit avec grand intérêt nos travaux. Permettez-moi aussi de dire quelques mots en vietnamien avant d'aborder le sujet que j'ai à vous soumettre.

"Tôi rât hân hanh duoc kinh chào quy bà, quy ông có mát ó hôi nghi chua hôm nay, và xin chúc các quy vi duoc van su may man và tôt dep".

Afin de contribuer au développement de l'enseignement du français et au renforcement de son usage au Vietnam, nous nous permettons de présenter quelques propositions destinées à soutenir les travaux et les projets actuellement en cours de réalisation. Elles concernent principalement :

- le personnel enseignant, les méthodes pédagogiques
- l'utilisation du matériel pédagogique.
- la promotion du français dans la vie quotidienne.

L'insuffisance en nombre du personnel enseignant le français (animateurs, moniteurs, instituteurs, professeurs du primaire, du secondaire et du supérieur) pourrait être atténuée par :

- le recrutement des Vietnamiens francophones des générations qui ont acquis la langue française avant les années 50 et qui pourraient devenir animateurs des cercles francophones, moniteurs, instituteurs, professeurs, après avoir obtenu un diplôme d'État.
- le recours aux services des volontaires étrangers (enseignants, étudiants francophones accueillis au Vietnam pour dispenser l'enseignement du français pendant les grandes vacances) ces volontaires ayant satisfait à un test de capacité pédagogique dont le programme comporte des épreuves de langue et de civilisation vietnamiennes, dans leurs pays respectifs. Ces volontaires coopéreront avec des "binômes" vietnamiens apprenant le français.

Des moyens matériels, on insistera sur l'utilisation des appareils audiovisuels. Il s'agirait donc :

• de recenser le matériel existant, de leurs possibilités techniques actuelles et les performances des futurs appareils

• d'élaborer des méthodes pédagogiques utilisant les performances techniques de ces appareils (cassettes, cassettes vidéo, films pédagogiques).

• de développer davantage la presse francophone dans le pays (journaux français dans les cercles, clubs, établissements francophones).

• de diffuser (en fonction de la demande) des cours de français par les émissions radiophoniques et télévisées.

• de former, de recycler les enseignants qui auront à appliquer l'enseignement audiovisuel.

L'investissement financier au profit de l'enseignement audiovisuel est certes onéreux mais, à moyen et à long terme, cet investissement peut se révéler avantageux car il économise le temps de formation des enseignants et des élèves.

Dans la vie quotidienne, "la familiarisation", "l'imprégnation" peuvent aider à faire découvrir, connaître, à promouvoir une langue, en l'occurrence le français :

• par la publicité (pancartes publicitaires vietnamien-français sur les routes, dans la rue, dans les marchés)

• par l'existence des menus, des règlements bilingues vietnamien-français dans les restaurants, hôtels, magasins, lieux publics...

• par la création des cours accélérés de conversation courante, particulièrement pour les habitants des sites touristiques et des concours dotés de prix pour les élèves inscrits à ces cours.

• par l'installation des kiosques du "Tourisme français", dans les sites touristiques, avec dépliants bilingues, comprenant des mots et phrases simples.

• par la multiplication des bibliothèques et éventuellement l'organisation des bibliothèques itinérantes.

• par la création d'un corps de traducteurs bilingues.

• par l'octroi d'un plus grand nombre de bourses.

• par l'augmentation des classes et établissements d'enseignement francophones.

• par l'initiation au français dès la maternelle par les chansonnettes.

• par des jumelages entre classes, établissements, des pays francophones et ceux du Vietnam.

• par l'édition de vade-mecum ou de manuels simples, pratiques comportant des mots de base et des phrases courantes, de BD, de lexiques spécialisés avec le vocabulaire, le jargon des différentes disciplines techniques, scientifiques ou professionnelles.

• par l'implantation des cercles francophones, des "Maisons de la France" dans les grandes villes pour promouvoir la "Connaissance de la France" (Reconstitution d'un village français, costumes, gastronomie, artisanat régionaux).

• par la création des villages de vacances au Vietnam et dans les pays francophones destinés aux élèves, étudiants vietnamiens, francophones et ceux de toutes nationalités.

Certes, il est plus aisé d'émettre des propositions que de les réaliser, car il faut réunir les conditions et les moyens nécessaires.

Qu'il me soit permis cependant d'adresser mes remerciements aux amis et collègues qui ont bien voulu m'aider, par leurs suggestions, à présenter ces propositions. Je pense à M. Lê ba Thao, président de l'Association des Géographes du Vietnam, aux poètes Nguyên xuân Sanh et Tê Hanh, à M. Nguyen thê Huu, Recteur de l'ENS de Huê, à M. Lê van Gioang, directeur du Cenlet de Huê ; à M. Huynh thê Cuôc, Président de l'Université libre de Langues et Informatique de Saigon, à M. Triêu quôc Manh, Bâtonnier au Barreau de Ho Chi Minh Ville, à M. Hoang huu Dan, éminent traducteur, à M. Bui huu Lân, M. Huynh van Tri, tous fidèles et efficaces promoteurs de la Francophonie.

Le colloque "Affaires, Entreprises et Francophonie" organisé par l'AUPELF-UREF nous permet à tous de réfléchir sur la question, et sans doute d'y apporter des solutions constructives. En l'occurrence, nous pouvons penser qu'à présent, le développement de la Francophonie est en fonction de l'importance des affaires et des entreprises francophones existant au Vietnam et que le développement des affaires et des entreprises francophones dans le pays dépend aussi de la place que la langue française y occupe.

La récente visite officielle du Président de la République française au Vietnam, visite qui a marqué d'une manière solennelle la reprise des relations entre nos deux pays, a été un événement important attendu et bien accueilli, car n'oublions pas que le Vietnam et la France, pays de tradition millénaire, ont parcouru une histoire commune au cours de laquelle malgré tout, leurs cultures se sont mutuellement enrichies. On peut penser que la grande culture vietnamienne a su alors intégrer dans sa richesse la fécondité de la littérature française, l'esprit cartésien, les arts, les valeurs de 89, par l'intermédiaire de la langue française, et qu'elle comprend depuis une part remarquable de francité.

Pour preuves, j'ai eu le grande satisfaction, le grand plaisir de recevoir lors de mon dernier passage à Hanoï en juillet dernier le troisième tome de l'*Anthologie de la Poésie française* préparée par mes amis les poètes Nguyên xuân Sanh et Tê Hanh, éditée en mai 94 avec le concours de l'Ambassade de France à Hanoï, de rencontrer des guides vietnamiens attachés à la littérature française ; l'un d'entre eux nous récitait avec bonheur les alexandrins de Victor Hugo... de constater que nos collègues ou amis vietnamiens sont toujours heureux de parler de la France, de sa culture... de voir toujours des ouvrages français traduits en vietnamien et des œuvres vietnamiennes traduites en français, qu'il existe des traducteurs remarquables comme le Professeur Hoang huu Dan...

Cependant pour que l'osmose entre les civilisations vietnamienne, française, et celles des pays francophones puisse devenir efficace, nous avons aussi à promouvoir davantage la connaissance du Vietnam (langue et civilisation) dans les pays francophones.

Puissent les échanges qui vont se développer désormais, favorisés par les affinités de nos deux civilisations et grâce au concours des hommes de bonne volonté, enrichir encore nos cultures, les cultures des pays du réseau des pays francophones, celles de tous les pays, et ce, pour servir les hommes et l'humanisme.

M. Huynh The Cuoc
Président de l'Université de Langues et d'Informatique de Ho Chi Minh Ville

Pour l'essor d'un espace francophone au Vietnam

En tant qu'un des promoteurs inlassables de la Francophonie et auteur de nombreux projets importants au profit de la Francophonie déjà mis en place au Vietnam Asie-Pacifique, je me réjouis de l'évolution de la Francophonie au Vietnam tant dans le secondaire que dans le supérieur pendant ces dernières années.

Durant l'année scolaire 90-91, trois provinces du Sud (Dong Nai, Tay Ninh, Dong Thap) où le français n'était pas enseigné en 1989, ont créé de nouvelles classes. De nouvelles classes de français ont également ouvert leurs portes dans neuf autres provinces (Khanh Hoa, Lam Dong, Long An, Ho Chi Minh Ville, Tien Giang, Ben Tre, Cuu Long, An Giang, Hau Giang) dispensant déjà des cours de français.

On recense chaque année dans tout le pays quelques 700 étudiants dans les établissement supérieurs d'enseignement du français. À l'Université de Langues et d'Informatique de Ho Chi Minh Ville qui a vu le jour en 1992, près de 100 étudiants se destinant à l'enseignement ou à la gestion suivent régulièrement des cours de français spécialisé.

Mais depuis que le Vietnam s'ouvre, on assiste également à une concurrence entre l'anglais, le français et le chinois qui a pris la place du russe, en déclin après la chute de l'Union Soviétique. Le développement de la région Asie-Pacifique amènera forcément le développement de l'anglais (langue de commerce, des affaires de la région) et du chinois (montée de la puissance économique de la Chine et des pays de l'Asie du Sud-Est ayant le chinois en partage).

Face à cette réalité objective, il est nécessaire de maintenir une place pour le français, pas seulement comme langue étrangère mais comme langue véhicule dans tous les rapports économique, culturel, diplomatique, scientifique... entre la France et le Vietnam, dans la vie quotidienne comme dans les activités universitaires.

Il peut se maintenir dans la région grâce au Vietnam et par le Vietnam dans les conditions suivantes :

a. développement des échanges économiques avec les pays francophones.
b. développement des échanges culturels et scientifiques.

L'enseignement du français doit tenir compte à la fois du public scolaire et du public d'adultes très diversifiés : public d'hommes d'affaires mais aussi de chercheurs scientifiques pour les échanges et le transfert de technologie.

Pour ce faire, il faut :

Pour le public scolaire ;

• améliorer la formation des enseignants de Français langue étrangère, leur faire mieux maîtriser la langue qu'ils enseignent mais aussi les rendre plus polyvalents, c'est-à-dire aptes à enseigner à plusieurs niveaux, à des publics diversifiés ;
• procéder au recyclage complet des enseignants en poste (la plupart ayant été formés dans des conditions difficiles de guerre et d'après-guerre par un système de cours par correspondance ou de formation alternée) ;
• développer et consolider l'enseignement du FLE non seulement dans les classes bilingues mais aussi dans des classes "normales" pour maintenir le FLE comme enseignement de masse.

Pour le public d'adultes ;

• développer des cours de français adaptés à chaque type de public ;
• développer la traduction des ouvrages techniques, scientifiques, littéraires dans les deux langues.

Avant tout, il faut développer la présence économique de la France au Vietnam (investissement) mais aussi culturelle (journaux, films, activités théâtrales et artistiques...).

Tant que la France reste derrière les pays investisseurs ayant l'anglais et le chinois en partage, le français ne peut pas devenir langue seconde au Vietnam.

Que les investisseurs français et francophones fassent de très grands efforts car l'enseignement du français et la diffusion de la culture et de la civilisation françaises ne se développent qu'en fonction des relations de coopération économique, culturelle, entre la France et le Vietnam, entre les pays francophones et ce pays. Les investisseurs francophones bénéficieront par contre d'un atout incontestable découlant de la Francophonie.

Que l'ACCT, l'AUPELF-UREF, le ministère français de la Culture et de la Francophonie, eux aussi, déploient davantage leurs efforts en accordant une aide efficace aux établissements scolaires ou universitaires qui œuvrent vraiment pour le succès de la Francophonie au Vietnam.

Si ces efforts sont harmonieusement concertés, je l'espère, la Francophonie parviendra sans aucun doute au faîte escompté.

M. Ly Chanh Trung
Président du Cercle francophone d'Information culturelle et scientifique de Ho Chi Minh Ville

C'est pour moi une grande joie d'avoir contribué à la naissance de ce cercle et un grand honneur d'en assumer la présidence, selon le vœu de nos deux organisations tutélaires : l'Association d'amitié Vietnam-France et l'Union des sociétés scientifiques et techniques de Ho Chi Minh Ville, ci-devant Saigon.

Comme vous venez d'entendre, le Cercle francophone d'information culturelle et scientifique veut apporter sa part au maintien, au développement et au perfectionnement de la Francophonie dans cette ville – qui fut la première ville francophone dans le Sud-Est asiatique – et ce faisant, contribuer au renforcement de l'amitié entre les peuples français et vietnamien.

À l'heure où la France revient en force au Vietnam et où se précise la candidature du Vietnam à l'organisation du sommet des pays francophones de 1997, la naissance de ce cercle répond certainement à un besoin pressant et profond.

Dans le court terme, il s'agit de former à toute allure des gens sachant parler suffisamment le français pour servir d'interprètes, de guides touristiques ou d'employés de bureau. Le développement de la Francophonie à ce niveau dépendra essentiellement de la volonté des autorités françaises et vietnamiennes comme de la capacité des entreprises françaises de fournir du travail aux francophones, à Ho Chi Minh Ville et dans tout le Vietnam.

Mais dans le long terme, il faut penser dès maintenant à la promotion d'une nouvelle génération de francophones de haut niveau, capable de débattre avec d'autres francophones du monde et dans tous les domaines. Cela ne peut se faire que si l'on commence à apprendre le français comme une langue de culture, porteuse de valeurs à la fois françaises et humaines, c'est-à-dire universelles. À ce niveau, l'apprentissage demande un environnement culturel français ou du moins, francophone.

Un environnement culturel français ne peut se trouver qu'en France. Ici, dans ce cercle, nous allons tenter de créer, en miniature et par intermittence, un environnement francophone en organisant des activités qui se dérouleront complètement en français. Ce cercle est donc ouvert à tous les francophones résidant à Ho Chi Minh Ville sans distinction de nationalité, mais nous y invitons en particulier les jeunes intellectuels dotés déjà d'un certain degré de connaissance du français et désirant perfectionner leur Francophonie dans les domaines touchant leur spécialité.

Ce n'est pas dans un esprit nostalgique que nous allons faire ce travail. Car il ne s'agit pas de ressusciter un passé mort et enterré, mais de revivifier tout ce qui demeure valable dans ce lourd héritage que l'histoire nous a légué pour y puiser la force nécessaire à notre lancée vers l'avenir.

Or la Francophonie, comme la langue française, demeure un élément important de cet héritage, d'autant plus important qu'il a fait le point entre nos traditions et la modernité, cette modernité qui malheureusement semble ne plus savoir où elle va à mesure qu'elle s'éloigne des valeurs essentielles qui lui ont servi de fondement, de moteur et de fin.

C'est pour cette raison que, plus qu'un simple outil de communication, la Francophonie doit être conçue comme une invitation au dialogue entre francophones de tous les pays, sur les problèmes que nous pose la modernité, dans le cadre d'un système de référence commun. Ce système de référence, me semble-t-il, ne saurait être que les valeurs qui ont surgi de la Révolution française dont nous allons célébrer, dans quelques jours, le 205e anniversaire. Ces valeurs sont devenues le patrimoine commun de tous les francophones comme de la majorité des hommes vivant sur cette terre. En cette fin de siècle si féconde en bouleversements comme en désillusions et si lourde de menaces, la Francophonie constitue l'une des meilleures garanties d'un avenir humain de la modernité.

Notre cercle convie donc tous les francophones à ce dialogue, qu'ils résident à Ho Chi Minh Ville ou ailleurs. Notre réussite dépend, pour l'essentiel, de la volonté des francophones de cette ville – qui sont nombreux, de faire quelque chose pour la Francophonie qui est plus grande que la langue française, car elle porte, comme en filigrane, ces trois mots toujours fascinants parce que toujours actuels et toujours vrais, vrais comme l'immense espoir, sans cesse déçu et sans cesse recommencé, de tous les pauvres, les humiliés et les offensés de cette terre, ces trois mots toujours inscrits au fronton des bâtiments publics de la République française : Liberté, Égalité, Fraternité.

M. Hoang Huu Dan
Traducteur littéraire
Ho Chi Minh Ville, Vietnam

Il n'est pas difficile de voir que les activités francophones, que ce soit d'un particulier, d'une région ou d'un pays, soient essentiellement et dès l'origine motivées par une attraction quasi naturelle, à caractère intellectuel et esthétique, pour la civilisation, la culture française, qu'il suffit d'approcher une fois pour l'aimer. C'est ce qui explique pourquoi chez nous, quand on demande à un intellectuel comment il trouve la langue française en comparaison des autres langues étrangères, il répond presque spontanément : le français est beau et profond. C'est vrai, c'est l'avis de tout le monde. Nous ne le considérons pas comme un simple moyen de communication, une simple langue d'affaires, mais comme un moyen d'échange culturel, de compréhension et de communion spirituelle, une langue littéraire, poétique par excellence.

SITUATION DE LA FRANCOPHONIE AU VIETNAM

Les intellectuels vietnamiens d'avant la Révolution de 1945 étaient, dans l'ensemble, plus ou moins profondément influencés par la culture française, dont les principes essentiels sont, au fond, les mêmes que ceux de la culture traditionnelle du Vietnam, à savoir la liberté, l'égalité et la fraternité. Ces principes ont été à la base de notre longue lutte pour l'indépendance nationale et le sont actuellement dans notre œuvre d'édification du pays et de coopération pacifique avec les autres peuples.

C'est à partir de cette empreinte de la culture française dans l'âme vietnamienne que les activités de Francophonie avaient continué et continuent encore de progresser presque sans interruption – sauf peut-être pendant les plus dures années de guerre.

Dans le domaine de l'enseignement, le Gouvernement a, de sa propre initiative, créé dans les grandes villes Hanoï, Huê, Ho Chi Minh Ville, des Facultés supérieures de Langues étrangères, où le français a toujours figuré aux premiers rangs du programme.

Le département de Français de l'École normale supérieure d'Ho Chi Minh Ville forme chaque année une trentaine de professeurs licenciés pour les lycées et collèges. Celui de l'École normale supérieure de Langues étrangères de Hanoï (Cau Giay), compte en 1994 : étudiants de la 1re année : 44, 2e: 200, 3e: 110, 4e: 107, 5e: 96

L'École supérieure de Langues étrangères de Hanoï (Thanh Xuan) donne chaque année des résultats satisfaisants :

1989 : 25 diplômés (licence) ; 1990 : 36 ; 1991 : 36 ; 1992 : 19 ; 1993 : 63 ; plus 212 étudiants du "secteur ouvert".

À Ho Chi Minh Ville, l'École semi-officielle de Langues étrangères et d'Informatique de Saigon (45, Ngo Duc Ke, 1er District) reçoit, cette année, une quarantaine d'étudiants ayant passé avec succès le concours d'admission à la 1re année (universitaire).

Depuis 1979, chaque année, il y a 10-15 licenciés en français qui obtiennent des bourses d'études post-universitaires en France.

En dehors des établissements susmentionnés, il y a encore 15 Écoles supérieures (Université générale de Hanoï, Huê et Ho Chi Minh Ville, École supérieure de Commerce extérieur, École supérieure des Finances, École supérieure d'Économie, École supérieure des Droits, de Médecine et de Pharmacie, d'Architecture, d'Agriculture, Université Polytechnique...) où le français est enseigné comme langue étrangère, obligatoire, aux étudiants.

L'enseignement du français est compris aussi dans le programme de l'enseignement secondaire, et même de l'enseignement primaire, pour les écoles, surtout urbaines.

Voici les chiffres les plus récents concernant l'enseignement du français langue étrangère dans les écoles primaires, les collèges et les lycées de Ho Chi Minh Ville :

- Écoles bilingues français-vietnamien :
  4 Écoles primaires et 3 collèges avec 34 classes et 1 037 élèves
- Établissements où le français est enseigné comme langue étrangère :
  une trentaine d'écoles primaires et de collèges avec 81 classes et 2 934 élèves
  23 lycées avec 89 classes et 3 201 élèves
- Nombre total des professeurs de français :
  des lycées : 50 ; des écoles primaires et collèges : 55
  Ces chiffres ne sont pas stables.

Dans les écoles bilingues, le nombre des élèves qui apprennent le français à tendance à augmenter, tandis que dans les collèges et lycées, à baisser.

En dehors des Universités et des Écoles, il existe encore de nombreux centres de Langues étrangères où le français est enseigné aux jeunes et aux adultes, parmi lesquels il faut citer en premier lieu l'IDECAF (Institut d'Échange culturel avec la France), qui a actuellement 68 classes de français général avec 2 600 élèves et 35 professeurs (dont un français), plus plusieurs classes de français professionnel (français juridique, français commercial...). 50-70 % de candidats du 1er niveau et 30-40 % des candidats du 2e niveau ont réussi aux examens. Les certificats et diplômes délivrés par l'IDECAF sont reconnus par le ministère de la Francophonie.

Il y a aussi le Centre franco-vietnamien de formation à la gestion, le Centre régional de Francophonie Asie-Pacifique (CRF) qui a organisé, en 1993, deux stages de perfectionnement pour 70 enseignants de collèges et de lycées, et en 1994, 4 stages de

formation-recyclage de courte durée et un colloque régional francophone sur la didactique des mathématiques.

Motivation

Mais les chiffres ne disent rien si l'on ne connaît les pensées secrètes cachées derrière ces chiffres, je veux dire les raisons qui motivent l'étude du français.

Il y a certes, dans tous les temps, des personnes qui apprennent le français ou qui continuent de l'apprendre dans le but d'améliorer leurs connaissances et de pousser leurs études toujours plus avant.

Mais, d'une façon générale, l'étude du français, pour les adultes comme pour la plupart des étudiants de facultés, est motivée principalement par le désir de trouver un emploi rémunérateur dans le tourisme, ou dans les compagnies étrangères, où la connaissance du français est la première condition requise pour se faire accepter.

Pour les lycéens, c'est différent. Si l'on met à part quelques-uns, très doués, dont les parents avaient reçu une certaine formation française, le reste apprend le français tout simplement parce que la langue étrangère (français, anglais, russe) est une matière d'examen obligatoire dans les examens de fin d'études secondaires.

On peut voir très bien par là que, chez nous, où l'on est en pleine étape de construction de l'infrastructure, tout doit s'orienter vers des résultats positifs et immédiats, tout en jetant des bases préparatoires solides pour l'édification d'un avenir meilleur. La Francophonie doit être comprise dans les deux sens : élément de l'infrastructure et élément de la superstructure.

Notre colloque "Affaires, Entreprises et Francophonie" vient donc très à temps.

L'enseignement du français, tel qu'il est actuellement, est une activité nécessaire, un apport de valeur à la Francophonie. Il faudra, coûte que coûte, le faire progresser en qualité comme en quantité.

Toutefois, sous certains aspects, l'avenir de la Francophonie dépendra pour beaucoup du développement quantitatif et qualificatif du réseau des écoles et des établissements bilingues depuis la maternelle jusqu'aux universités, mais avant tout et essentiellement du développement de l'économie française au Vietnam.

LES PROBLÈMES DE LA FRANCOPHONIE

Pour répondre aux demandes des parents d'élèves qui veulent faire entrer leurs enfants dans les écoles bilingues vietnamien-français, et créer des conditions favorables à un rapide développement de la Francophonie, le ministère de l'Éducation et de la Formation a adopté un Projet d'Implantation expérimentale d'un enseignement bilingue vietnamien-français

dans les écoles générales vietnamiennes, réalisé en l'espace de 12 ans, de 1994 à 2006.

Voilà ce qui est en train de se faire et serait à faire dans le domaine de l'enseignement.

Dans le domaine de la traduction, on se heurte aussi à des difficultés : les jeunes qui ont une certaine connaissance en français cherchent à se faire guides touristiques, interprètes, traducteurs de contrats d'affaires, de marketing, mais devenir traducteurs littéraires, on n'en trouve pas.

Même à choisir des candidats pour leur attribuer des bourses de Traducteur littéraire, on trouve non moins de difficulté. La raison : ils manquent de compétence et de passion littéraires, et surtout parce que la traduction littéraire n'est nullement rémunératrice. Ce qui fait que l' "équipe" des traducteurs compétents comprend, presque exclusivement, des professeurs, des écrivains, des poètes de la vieille génération, qui avaient reçu une culture littéraire dans les anciens collèges et lycées français, et qui sont, plus que les jeunes, conscients de la nécessité d'une coopération culturelle entre les peuples, dont la traduction littéraire est un des moyens les plus efficaces.

Une autre raison : alors que le tirage des œuvres littéraires ne dépasse pas le chiffre de 2 000 exemplaires (maximum), les revues et magazines de tous genres, qui ne contiennent, pour la plupart du temps, que des articles "sensationnels" traduits en hâte des revues, journaux étrangers, ont des tirages énormes : 50 000, 100 000, 120 000 exemplaires, trois fois par mois. On les trouve vendus dans tous les coins des rues.

Pour relever la traduction littéraire et lui donner un nouvel élan, j'ai quelques suggestions :

Organiser, sous le patronage de l'Ambassade de France à Hanoï, du Consulat général de France à Ho Chi Minh Ville, et du ministère des Affaires étrangères vietnamien, des Cellules de traduction, chargées de :

- regrouper les traducteurs compétents,
- installer pour chaque groupe de traducteurs (littéraires, scientifiques, didactiques...), des ateliers de travail avec le matériel nécessaire ;
- sélectionner des œuvres à traduire ;
- subventionner la publication des traductions réalisées par les membres de la Cellule.

Organiser une structure de traduction littéraire mixte, de grande envergure, comprenant des traducteurs français de France et des traducteurs vietnamiens du Vietnam (ou de traducteurs d'un pays francophone), ayant pour tâche de :

- traduire des œuvres littéraires françaises en vietnamien et vice-versa ;
- former au fur et à mesure – mais sans tarder – une nouvelle génération de traducteurs littéraires pour que le travail ne soit jamais interrompu.

Ce projet a été rédigé, depuis 1991, par le professeur Michel Fournie, Directeur des Études vietnamiennes et Vice-président de l'Inalco, après de longs mois de travail en commun entre lui et moi.

J'ai traduit "Le Président et le Prophète" de Jean-Luc Raharimahan (Madagascar) ; j'ai lu et je compte traduire Jelloun (Maroc), dès que j'aurai achevé ma traduction de Marcel Pagnol et des Poèmes d'Amour de Nguyen Binh (Vietnam) en français.

Je profite de ce colloque pour dire tout haut mon vif désir de voir apparaître, dans un jour très prochain, une Littérature francophone multinationale où chaque œuvre garde son caractère national caractéristique à travers un français clair, simple, à la portée de tout le monde, et une Maison d'Édition francophone, destinée à imprimer et à diffuser, dans tous les pays francophones, des œuvres littéraires de chaque pays.

Puisse mon souhait être aussi le vôtre et devenir réalité !

Puisse la Francophonie reprendre son magnifique envol dans le plus proche avenir !

Michel Combal

Ancien ambassadeur de France au Vietnam de 1978 à 1982
Directeur de la délégation de l'AUPELF-UREF
chargée des relations avec l'Union Européenne

Les exposés présentés au cours de la session de la Table ronde n°2, "Réalité et Présence de la Francophonie", tous de qualité, ont constitué autant d'éclairages différents mais complémentaires des sujets traités. Ils permettent de prendre une conscience plus complète de cette Francophonie dont le Vietnam a hérité de son passé et qui doit constituer pour son avenir un atout et une garantie d'indépendance et de liberté. Ils peuvent être regroupés sous quatre rubriques principales : Histoire et actualité de la Francophonie, Enseignement du français au Vietnam et dans les pays de la zone, Médias et édition en français – problèmes et perspectives d'avenir –, Renforcement de l'usage du français dans la vie quotidienne.

Tandis que le Professeur Nguyen The Anh rappelait l'ancienneté d'un dialogue culturel de trois siècles, le Professeur Condominas parlait de "rencontre de cultures", n'hésitant pas à relever que depuis le "renouveau", la période coloniale elle-même était perçue comme une phase privilégiée de ce phénomène qui avait déterminé une véritable "connivence culturelle".

M. Nguyen Van Cung exposant l'état des relations du Vietnam avec les pays francophones confirmait une telle réalité. La Francophonie dans sa définition contemporaine est bien tournée vers l'avenir ce qui doit rassurer M. de Hartingh qui a justement condamné les risques d'un passéisme, d'une nostalgie qui fermeraient les voies du futur à ce patrimoine du Vietnam contemporain.

C'est un véritable état des lieux de l'enseignement du français qui a été dressé ensuite par plusieurs orateurs vietnamiens, cambodgiens, thaïlandais et français. En effet, il s'est agi non seulement du Vietnam mais aussi de ses voisins ; de tous les niveaux de l'enseignement avec un accent mis sur les instituts de technologie et le français dans les formations supérieures. Madame Tran Kim Lan – Directeur adjoint au Département des relations internationales du Ministère Vietnamien de l'Éducation et de la Formation – n'a pas manqué de souligner l'importance de l'ouverture des classes bilingues en 1992 à Ho Chi Minh Ville, puis à Hanoï en 1993, filière francophone due à l'initiative de l'AUPELF-UREF et de l'ACCT dans le cadre d'une Francophonie multilatérale. 150 classes fonctionneront à Hanoï, à Ho Chi Minh Ville et 13 autres villes à la rentrée de 1995. 500 classes devraient fonctionner en 1997, de plus trois lycées bilingues devraient être ouverts dans l'avenir.

L'exemple du français, langue du Droit, a été développé par M. Jacquin-Pentillon, membre du Conseil d'État. La coopération bilatérale qui se développe en vue de l'enrichissement de la législation civile et commerciale est un instrument privilégié de la consolidation de la langue. De même, la contribution du Conseil d'État à la création d'un ensemble de juridictions administratives a été exposée par l'orateur qui a montré comment l'option vietnamienne en faveur d'un droit écrit et d'une tradition du contentieux administratif, inspirés par l'exemple français constituaient les éléments majeurs du renforcement de l'usage du français par l'implantation de structures judiciaires, de règles juridiques nouvelles et par la formation en français de magistrats vietnamiens, que de telles innovations impliquent.

Présents dans le Vietnam d'aujourd'hui, mais encore insuffisamment, les "Médias en français", revêtent une importance toute particulière. "Pour relancer la Francophonie parmi les jeunes, il ne suffit pas de leur offrir les moyens d'accéder à la langue. Il faudra d'abord qu'ils trouvent un avantage à devenir francophones" note le Professeur Lafont dans son état des lieux des médias en français au Vietnam.

Deux hebdomadaires et un quotidien sont dénombrés. Ce dernier, le *Courrier du Vietnam* aidé financièrement (principalement par l'AUPELF-UREF) et aussi techniquement, envisage un tirage de 3 000 exemplaires par jour. Mais quelle politique de prix retenir ? Quel choix retenir entre le marché constitué par les émigrés et le marché interne dont les capacités d'achat sont si différentes ? Quant à la radio – RFI – elle est difficilement audible en raison des médiocres capacités de réception des auditeurs locaux, en ce qui concerne au moins les ondes courtes.

Pour ce qui est de la télévision, des progrès ont été effectués en raison du succès du journal en français sur l'ensemble du territoire grâce au développement de la coopération franco-vietnamienne. Un espace plus large peut être occupé par TV5 notamment avec ses émissions "Connaissance de la science" et "Université de nuit". Un rôle plus important peut être joué par Canal France International qui fournit par satellite des programmes en français aux télévisions nationales.

Une série d'interventions en termes très concrets, de l'Attaché audiovisuel de l'ambassade de France et des représentants au colloque de RFI et de TV5 a montré quelques voies de développement. M. Sainteny – Directeur des programmes de RFI – a signalé les accords conclus en vue de l'établissement de relais au Kazakhstan et en Thailande et les perspectives d'émission en FM. Il a par ailleurs été montré que TV5 recherchait une couverture plus complète du continent asiatique.

Les problèmes posés par l'édition de livre ont été analysés par M. Moingeon – Directeur de la branche Éducation de *Hachettes Livres*. Ils découlent de deux difficultés nées de la grande inégalité des niveaux de vie et donc des capacités d'achat au Vietnam et sur les autres marchés francophones, mais aussi des lacunes de la législation vietnamienne

en ce qui concerne les droits d'auteurs. L'exportation n'est possible qu'accompagnée de subventions. Quant à l'édition sur place à bas coûts, elle suppose la cession de droits d'auteurs. Quelques formules mixtes peuvent toutefois être imaginées, des partenariats éditoriaux pourraient être mis au point.

La Francophonie doit être vécue dans le quotidien. Cet aboutissement de toutes les actions d'enseignement, de diffusion, est le signe même de l'enracinement de la langue. Dans une sorte de conclusion générale, M. Marcel s'est attaché à lancer des idées, des projets de nature à accélérer les progrès dans ce domaine. Il a évoqué la possibilité de recruter des enseignants supplémentaires en ayant recours à des volontaires étrangers. L'entrée du français sur les lieux de travail, dans la vie économique, la publicité, le français dans les loisirs, le tourisme, la multiplication des cours accélérés, de bibliothèques, l'implantation de cercles francophones, la gestion de "Maisons de France", autant d'actions de nature à favoriser cette familiarisation des milieux, des âges les plus divers à la pratique de la langue française, autant de suggestions propres à assurer concrètement le "suivi" du colloque.

Troisième table ronde

La Francophonie, atout ou handicap économique

Présidents

Monsieur Gérard Ngo
Avocat au Barreau de Paris

Monsieur Michel Saillard
Inspecteur général de Gaz de France

Rapporteur

Monsieur Pierre Guidoni
Ancien Ambassadeur de France

Gérard V. L. Ngo
Avocat au Barreau de Paris
Mandel, Ngo & Associés

La Francophonie, atout ou handicap économique

L'aspect que je voudrais traiter devant vous aujourd'hui constitue une approche moderne de la Francophonie. C'est celle de son rapport avec le monde des affaires.

La langue française est ce qui unit les francophones. Elle les unit dans leur diversité géographique, culturelle, religieuse et philosophique. Mais, cet aspect fondamental ne doit pas être séparé de l'activité des hommes, de leurs moyens d'existence, d'échange et de l'évolution contemporaine des relations économiques.

Je sais qu'on a, dans la culture française, toujours des hésitations à parler d'économie et de commerce. Je crois que c'est un tort. En effet, si la Francophonie ne s'étend pas à l'activité économique, la Francophonie mourra et le français deviendra alors une langue morte dont on admirera la valeur littéraire sans l'utiliser dans les échanges entre les hommes. Il faut donc ajouter à l'édifice déjà construit, une vision moderne de la Francophonie. Il est donc important de démontrer que la Francophonie peut être également un bon investissement économique pour les Vietnamiens et pour les Français.

En tant que praticien du droit des affaires, il me semble que la Francophonie ne pèse pas encore d'un poids suffisant dans la vie économique du Vietnam.

Dès 1945, et jusqu'à une période relativement récente, la situation de la Francophonie n'a cessé de se dégrader au Vietnam en général, et dans le monde des affaires en particulier, en raison des tourmentes qu'a traversées ce pays qui ont relégué l'économie au second plan et de ses options économiques tournées essentiellement vers l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est, ce qui a conduit à l'essor du russe.

La politique d'ouverture préconisée à partir de 1986/1987, qui s'est concrétisée par un code des investissements qui est le plus libéral des pays socialistes, a permis le retour des investissements en provenance des pays à économie de marché dont la France, la Suisse, le Canada, la Belgique et autres nations de langue française. Toutefois, le poids de la Francophonie dans le monde des affaires demeure encore limité ; il est en réalité proportionnel au poids des entreprises francophones au Vietnam.

Or, si on se réfère à la liste des dix premiers partenaires économiques du Vietnam, à savoir, Taïwan, Hong Kong, Singapour, la Corée, le Japon, la France, l'Australie, la Hollande, la Grande Bretagne et la Malaisie, force est de constater qu'à part la France, tous les autres pays utilisent l'anglais comme langue des affaires. L'environnement juridique et réglementaire laisse peu de place au français puisque des textes aussi fondamentaux que la Loi sur les investissements, sur la fiscalité, le droit de la terre, de la faillite s'ils font l'objet d'une traduction officielle en anglais n'ont pas encore leur équivalent en français.

L'essentiel de la presse économique est actuellement en langue anglaise.

Parmi les experts du Comité d'État à la Coopération et à l'Investissement comme ceux des grands ministères, dont l'avis est nécessaire pour obtenir une autorisation d'investissements, peu nombreux sont ceux qui parlent notre langue.

Les entreprises francophones elles-mêmes n'ont pas encore conscience de la nécessité d'imposer le français comme langue de travail.

Il est vrai que ces entreprises ne sont plus à proprement parler des entreprises françaises mais de véritables multinationales. Toutefois, pourquoi ne pas négocier et rédiger les contrats en français lorsque notre partenaire vietnamien maîtrise notre langue ?

Il est à craindre que la situation ne devienne irrémédiablement compromise pour la communauté francophone des affaires si, demain, le Vietnam opte pour l'application uniforme du plan comptable anglo-saxon, l'adoption de concepts juridiques plus spécifiquement anglo-saxons (le "trust" ou les contrats "BOT") ou encore pour une organisation judiciaire de type anglo-saxon.

Ce constat, même s'il n'est guère brillant, ne doit pas remettre en cause notre conviction qu'il existe un avenir certain pour un développement de la Francophonie au Vietnam par le biais des relations commerciales. D'une part parce que c'est l'intérêt du Vietnam et d'autre part, parce que c'est l'intérêt de l'ensemble de la communauté francophone des affaires et enfin, parce qu'il existe des moyens à mettre en œuvre, qui j'en suis convaincu, emporteront l'adhésion tant des Vietnamiens que des Français.

Les pays francophones représentent une population d'environ 150 millions de personnes en dehors du Vietnam. C'est un ensemble varié qui s'étend sur les 5 continents, recouvrant des pays très divers.

La solidarité linguistique qui doit s'affirmer et se développer entre pays francophones permettra de trouver à la fois des complémentarités et des synergies.

Actuellement contrairement à l'idée reçue, le nombre d'États francophones augmente : outre le Vietnam, des pays comme la Bulgarie et la Roumanie y ont adhéré récemment.

Enfin, au Québec, les dernières élections ont mené au pouvoir un parti qui a comme programme, l'indépendance de la province, et l'entrée du nouvel État dans l'ensemble francophone.

La Francophonie est aussi un lien entre les pays latins : l'Amérique latine, les pays méditerranéens, pas seulement européens, utilisent la langue française. Une certaine communauté de pensée, y compris dans le monde des affaires existe entre eux.

Parmi les pays francophones, on trouve de grandes complémentarités économiques : pays à haut niveau de vie comme la France, le Québec, la Suisse ou la Belgique, pays producteurs de matières premières comme beaucoup de pays africains, pays riches en matières premières, à forte potentialité économique, dotés d'une population importante et d'une main-d'œuvre susceptible de maîtriser rapidement les technologies modernes, comme le Vietnam. La Francophonie est d'abord le rassemblement autour du français comme vecteur de communication. Mais cette langue véhicule beaucoup de notions, de modes de pensées, de systèmes juridiques, de pratiques commerciales communes.

La Francophonie est une ouverture sur la technologie francophone. La technologie francophone, notamment dans les domaines aéronautique, spatial, de l'informatique, des télécommunications, de l'énergie nucléaire et du transport ferroviaire, n'a rien à envier à la technologie anglo-saxonne.

L'accès à la technologie francophone doit être facilité pour des pays comme le Vietnam dont le potentiel de développement est important. Dans un pays comme le Vietnam où la solidarité familiale est forte, la Francophonie peut être aussi une solidarité économique fondée sur la confiance. Elle constitue une grande famille, mais une famille ouverte, fondée sur l'égalité et le respect mutuel de ses membres.

La Francophonie est une ouverture sur le marché européen. L'Union Européenne est aujourd'hui la première puissance commerciale mondiale. Elle utilise largement la langue française pour les travaux de la Commission. La Grande Bretagne entrée plus tard, en 1972, n'a pu obtenir que l'anglais supplante le français dans les travaux quotidiens de la Commission. Beaucoup de textes fondateurs ont été pensés et transcrits, d'abord en français. Aujourd'hui, les pays de l'Union sont non seulement les plus grands commerçants, mais ils sont en outre les principaux débouchés possibles pour l'expansion commerciale du Vietnam que nous souhaitons tous. Le marché nord-américain se ferme, le marché japonais n'a jamais été réellement ouvert.

L'Union Européenne va devenir plus sélective, moins perméable aux produits des pays en développement. Elle donnera toujours un peu plus à ceux qui ont des titres à faire valoir. La Francophonie en est un. A cet égard, je rappellerai les récentes décisions de fermeture des frontières de l'Union Européenne à certains produits venant de Chine populaire alors que, depuis longtemps déjà, la Chine avait eu des relations privilégiées avec l'Europe. Enfin, l'Union Européenne a des fonds de coopération. Elle peut les débloquer par une approche francophone.

La Francophonie renforcera l'indépendance du Vietnam. A côté des liens évidents que nul ne cherche à contester avec le monde économique anglo-saxon et avec le monde

économique chinois, il me semble que le Vietnam devrait faire une place au monde économique francophone car, c'est pour lui la garantie d'échapper à la toute puissance économique chinoise ou américaine. La famille francophone n'est pas dominée par un géant. Le Vietnam en est un des éléments les plus peuplés, les plus dynamiques, les plus riches en potentialité. Il doit en être un des moteurs. Il n'y a pas de chef dans la communauté francophone. Il n'y a que des égaux et c'est toute la différence avec le monde anglo-saxon.

La communauté francophone des affaires est consciente de l'enjeu économique que représente le Vietnam. Les entreprises françaises et plus généralement francophones ont conscience que l'Asie du Sud-Est est aujourd'hui la région où la croissance sera la plus forte au cours des prochaines années. Le Vietnam est l'un des derniers pays où elles pourront rivaliser avantageusement avec les entreprises du monde anglo-saxon. C'est la raison pour laquelle les entreprises françaises sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à envisager des investissements dans ce pays. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire.

Les entreprises françaises, les grands groupes notamment doivent investir sur la Francophonie, c'est-à-dire sur les pays francophones et donc sur le Vietnam. Elles sont aidées par la puissance publique. Le ministre de l'Économie s'est rendu au Vietnam cette année. Le ministre de l'Industrie est venu deux fois. Les crédits inscrits au protocole ont été multipliés par cinq en cinq ans. Ils sont bien inférieurs à ceux d'autres pays, mais ils sont déjà significatifs.

Les partisans de la Francophonie ne doivent pas désespérer du monde des affaires. On peut être francophone, conscient d'appartenir à un ensemble solidaire et être un bon homme d'affaires. En tant qu'avocat, je vois venir tant à notre bureau de Hanoï qu'à notre bureau de Paris de nombreuses entreprises françaises désireuses d'investir ou ayant investi au Vietnam. Elles y réussissent bien et génèrent ce courant d'affaires et d'échange entre pays francophones que nous souhaitons tous mais qu'il convient encore de développer. Pour cela, il faut que les entreprises francophones soient plus nombreuses encore, qu'elles essayent, dans toute la mesure du possible, de ne pas renoncer à l'usage de notre langue dans leur travail de négociation, de communication, à l'intérieur du groupe auquel certaines appartiennent, qu'elles déposent, à côté du texte en vietnamien, leurs demandes d'investissement en français auprès du CECI puisque celles-ci peuvent être rédigées aussi bien en français qu'en anglais, que l'Université et le Barreau puissent prendre une place encore plus importante dans l'élaboration des lois toujours plus nombreuses dans le domaine des affaires, et que les conférences sur le droit français des affaires se multiplient et qu'elles puissent faire l'objet de publications en vietnamien et en français.

Le séminaire donné par notre cabinet à l'Institut Ho Chi Minh de Hanoï l'année dernière a donné lieu à une publication déjà épuisée. Il est important encore une fois que

l'uniformisation des règles comptables qui est inévitable, l'organisation judiciaire du Vietnam et les nouveaux textes dans le domaine du droit des affaires n'aboutissent pas à l'adoption pure et simple du plan comptable anglo-saxon, de concepts de Common Law et de l'organisation judiciaire américaine, et que les textes législatifs et réglementaires fassent l'objet d'une traduction officielle en langue française. Le CECI, le Ministère de la Justice ont demandé à plusieurs reprises à notre bureau s'il n'était pas possible qu'il puisse, comme nos confrères australiens pour l'anglais, assumer la traduction officielle, en langue française du code des investissements du Vietnam. Il faut de plus multiplier les stages professionnels dans les entreprises et cabinets d'avocats en France : notre cabinet avait obtenu il y a trois ans deux bourses de l'ACTIM pour financer un stage de six mois à notre cabinet pour deux juristes vietnamiens. Malheureusement, cette opération n'a pu être renouvelée. Enfin la presse économique en langue française doit se renforcer. Le CECI nous avait proposé, il y a quelques années, d'assurer l'édition française de "Vietnam Investment Review". Il faut que puisse être examinée attentivement la possibilité de créer un institut de droit des affaires et de gestion dont l'objet serait la formation d'étudiants vietnamiens susceptibles d'intégrer les entreprises vietnamiennes, l'administration vietnamienne des finances et du commerce, les entreprises à capitaux étrangers et donc les entreprises francophones. A cet égard, les Vietnamiens ont semble-t-il envisagé la possibilité de mettre en place un tel institut dans l'enceinte de l'école la plus prestigieuse du Vietnam.

Pour conclure, je voudrais dire qu'au delà des simples relations commerciales et financières, au delà des échanges de biens et de services, il y a les contacts et les échanges entre les hommes. Il y a la formation des hommes, d'abord technique, puis plus générale.

La Francophonie économique rejoint en fait la Francophonie culturelle qui assure dans le monde d'aujourd'hui, la permanence de liens historiques, au delà des vicissitudes de l'instant et des exigences des échanges économiques mondiaux.

Michel Saillard
Inspecteur général de Gaz de France

Notre table ronde à pour objet de répondre à une question fondamentale : la Francophonie est-elle un atout ou un handicap économique ? Ce n'est pas une tâche facile en raison même de la subjectivité dont elle est empreinte.

J'aborderai cette question par une approche au niveau de l'entreprise et de ses produits. Fidèle à ma mentalité d'ingénieur, je traiterai plus particulièrement des relations de la Francophonie avec la science, la technique et la formation qui sont le fondement de l'entreprise, de ses produits et de sa stratégie de développement à long terme.

Après avoir rappelé quelques données élémentaires de base, nous pourrions examiner les relations entre l'espace francophone et la technologie, puis évoquer les retombées sur l'entreprise tant en ce qui concerne ses produits que ses méthodes de développement à l'exportation. Enfin, nous pourrions conclure par quelques suggestions susceptibles de favoriser le développement de la Francophonie au profit de l'entreprise.

Il me semble d'abord nécessaire de rappeler quelques notions élémentaires qui peuvent servir de base à notre propos. Science, Technique et Culture sont indissociables. "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme" a dit fort justement Rabelais. On pourrait ajouter que "Science et Technologie sans culture sont la négation de l'humanisme". Sans un fort contexte culturel, la Science et la Technologie sont désincarnées. Leur finalité est floue, leur but imprécis. Le point de vue humain y est absent et leur portée s'en trouve fatalement réduite. D'autre part, la technologie et la langue dans laquelle elle a été conçue sont étroitement liées : formulation, application, enseignement des techniques sont indissociablement liés à la langue dans laquelle elles ont été mises au point, expérimentées et diffusées. La transposition de la technologie dans une autre langue est souvent imparfaite et c'est alors une tâche délicate que de la transférer aux autres pays.

Certes, les techniques modernes de communication devraient faciliter l'accès généralisé à toutes les bases de données formulées en plusieurs langues. De même, il existe des dictionnaires techniques multilingues, dans plusieurs branches de l'industrie, définissant en 4 ou 5 langues les mots et les concepts techniques. Parfois complexes, ces concepts ne peuvent souvent s'exprimer par un seul terme précis mais par une périphrases ou même parfois par tout un développement explicatif.

C'est le cas, par exemple, du dictionnaire multilingue que le Conseil Mondial de l'Énergie a récemment publié et qui constitue un réel progrès dans ce domaine.

Ces méthodes permettent une plus grande pénétration de la technologie et autorisent

ainsi la pluralité linguistique, mais, il n'en demeure pas moins qu'un procédé technique est beaucoup plus assimilable et productif lorsqu'il est enseigné, pratiqué dans la langue dans laquelle il a été conçu, expérimenté et mis au point.

Il faut percevoir le monde francophone comme un espace polyculturel qui comporte en commun non seulement la langue mais d'autres domaines communs comme celui de la technologie. L'espace francophone recèle en effet de très importants gisements technologiques. Ce sont d'abord toutes les techniques conçues et mises au point en France. On citera bien sûr les plus célèbres comme le TGV, l'industrie nucléaire, les vaccins Pasteur ou le Minitel, mais il y a également les procédés innovants et les nombreuses applications industrielles qui se sont répandues dans le monde par le canal des laboratoires, des organismes d'études et des entreprises petites ou grandes. Il s'agit également de techniques innovantes développées en Europe grâce à la coopération de plusieurs pays (par exemple, la France, l'Allemagne et l'Angleterre). C'est le cas de l'Airbus ou d'Ariane Espace. L'Europe technologique s'est ainsi développée grâce à la mise en commun de moyens de recherche, par l'assimilation et la diffusion de techniques performantes par les entreprises originaires de différents membres de l'Union Européenne.

Enfin, le Canada francophone utilise constamment de nombreuses techniques américaines qui ont été assimilées, adaptées, voire transformées, au point de devenir tout à fait canadiennes. C'est le cas du secteur de l'énergie et notamment des techniques concernant le pétrole et le gaz naturel. Là encore, la Francophonie peut être le véhicule de ces techniques, certes conçues initialement par des Américains, mais transposées, adaptées et complétées en français par les Canadiens. Cet ensemble scientifique et technologique francophone est donc très vaste, très diversifié et très riche. Il est, en outre, doté de réseaux francophones qui en permettent une diffusion très étendue (cas de l'UREF bien sûr, ou de l'IEPF) et qui ne demandent qu'à se développer.

Dans un autre ordre d'idée, on met souvent en relief que le monde francophone comprend des "disparités Nord-Sud" qui peuvent entraîner des conséquences très importantes. Les degrés de développement des pays francophones sont très différents et malheureusement les fossés qui les séparent ont tendance à s'approfondir -c'est le cas de l'Afrique-. Ces disparités très fortes entraînent nécessairement un accroissement des échanges économiques et du soutien financier indispensable au rattrapage du retard. Mais on a bien souvent constaté que l'aide bilatérale octroyée sans une concertation suffisante, sans un accompagnement suffisant de formation technique manquait souvent son objectif de développement et même pouvait parfois aggraver la situation. Plus que jamais, les échanges scientifiques et techniques sont indispensables en préalable et en accompagnement de l'aide économique.

Dans le monde entier, on peut remarquer que les transferts technologiques sont bien souvent contrariés ou limités par la disparité des langues et par la différence de culture qui

empêchent une bonne adaptation des techniques aux données et aux habitudes des pays qui les reçoivent. L'assimilation de la technologie en provenance d'un pays développé par celui qui la reçoit requiert donc une certaine osmose de leurs cultures. Cet écueil est évidemment facile à éviter dans l'espace francophone en raison même de l'ensemble culturel qu'il constitue. Il devient donc ainsi un terrain d'élection pour mettre au point des méthodes performantes de transfert de technologie susceptibles d'être transposées dans d'autres espaces culturels. En ce qui concerne plus particulièrement l'entreprise qui souhaite développer son activité sur d'autres marchés, ou lancer des produits nouveaux, la Francophonie peut constituer un atout supplémentaire. Au plan de la stratégie, une voie efficace du développement international est de trouver des partenaires valables pour attacher de nouveaux marchés extérieurs. Ces partenariats sont souvent constitués entre entreprises européennes, mais aussi par association avec des entreprises extérieures qui sont établies dans le marché convoité, ou à son voisinage. Par exemple, pour se développer dans le grand marché du Sud-Est asiatique qui est en pleine expansion, une entreprise européenne aura tendance à s'associer avec des entreprises asiatiques : japonaises, coréennes, thaïlandaises ou vietnamiennes par exemple.

La collaboration au sein de ces partenariats est évidemment facilitée par la communauté de langage, même si les marchés convoités pratiquent d'autres langues. Les concepts, les produits, les contrats, la gestion générale de l'association sont mieux compris et le travail en commun plus efficace. Réciproquement, la coopération avec l'entreprise associée sur les marchés européens s'en trouvera considérablement favorisée. D'autre part, au plan des produits, la préférence francophone est un facteur favorable. Les produits conçus dans l'espace culturel francophone et pour ses propres besoins ont une certaine originalité par rapport aux produits du reste du monde. Les produits industriels, eux, sont évidemment liés à la technologie donc "tirés" par celle-ci. Ce qui a été dit sur les relations entre la Francophonie et la technologie s'applique donc aux produits industriels ou aux équipements industriels et d'infrastructure. Il convient cependant d'insister sur la nécessité impérieuse d'une formation poussée et adaptée des personnels qui seront chargés de les utiliser ou de les exploiter.

Les produits de consommation sont, en général, conçus en fonction des habitudes ou des souhaits des pays de l'espace francophone. La fabrication, le marketing, la publicité de ces produits seront plus efficacement conduits par des entreprises francophones que par des entreprises extérieures ou multinationales. Même pour pénétrer sur des marchés anglophones fatalement saturés de produits anglo-saxons et de publicité anglophone, l'originalité francophone de l'entreprise qui diffusera ces produits peut être un atout. A ce sujet, il serait intéressant d'analyser et de suivre le développement d'une entreprise comme Danone qui est partie à la conquête du monde avec des produits bien français. Enfin, le succès des industries de luxe françaises à l'étranger n'est plus à démontrer.

Je voulais soumettre à vos réflexions ces quelques remarques favorables à la Francophonie. Francophonie et Technologie sont deux notions qui interfèrent et qui peuvent entraîner des synergies appréciables dans certains secteurs économiques. L'exportation des techniques conçues et développées en français véhicule évidemment le français. Mais on a vu que la Francophonie permet aux pays en voie de développement un accès privilégié aux technologies qui y sont pratiquées, qu'elles soient d'origine française, européennes ou du continent américain, et ceci grâce à des méthodes pratiquées et rodées dans l'espace francophone lui-même.

Les partenariats entre entreprises francophones constituent d'autre part, une voie de développement très féconde. Les produits de ces mêmes entreprises proposés sur les marchés mondiaux témoignent bien souvent d'une originalité dans leur conception, leur présentation et leur qualité qui sont de nature à leur assurer un grand succès. Mais il convient de faire plus. Le mouvement de la Francophonie doit bien entendu poursuivre son action militante et développer les différents services qu'il peut apporter. Je pense plus particulièrement aux réseaux d'information et de concertation qu'il développe en faveur des acteurs économiques et notamment de l'entreprise.

La formation est le domaine à développer sur une plus grande échelle, essentiellement dans le domaine technologique qui est le plus porteur. Que ce soit au niveau des Grandes Écoles d'Ingénieurs, de l'Université ou de l'Entreprise, l'effort devra porter non seulement sur le nombre de places ou de stages offerts, mais aussi sur la mise en œuvre d'une formation permanente et approfondie des formateurs qui constituent le relais indispensable dans de nombreuses branches industrielles.

Enfin, la coopération entre les entreprises de l'espace francophone devrait être intensifiée, surtout au niveau des PME-PMI qui n'ont pas toujours les moyens matériels et relationnels pour réaliser leurs ambitions internationales. Ces différentes remarques montrent bien que les liens crées par le langage commun constituent un avantage important, un "plus" pour les acteurs économiques de l'espace francophone, sans diminuer en rien les positions qu'ils peuvent détenir dans leurs autres activités internationales et qu'ils ne doivent en aucun cas limiter.

La Francophonie est donc, à mon sens, un véritable atout au plan économique.

Pierre Guidoni
Ancien Ambassadeur de France

La "non-Francophonie"

Depuis plusieurs années, une campagne de presse insistante, en particulier dans l'Asie du Sud-Est, cherche à accréditer l'idée selon laquelle l'usage du français serait un obstacle aux relations économiques internationales, et un handicap pour le développement économique et commercial des pays qui feraient le choix de la Francophonie. Ne pas choisir l'anglais, et l'anglais seul, à l'exclusion de toute autre langue, ce serait prendre le risque de s'isoler des autres pays de la région, et, au delà, se couper du monde. C'est l'inverse qui est vrai. Il n'est pas difficile de démontrer que les pays qui refusent l'usage du français, se ferment à la Francophonie, choisissent un mode de relation avec l'extérieur – avec la réalité du monde tel qu'il est – qui les handicape, et les handicapera de plus en plus, du point de vue économique, commercial, industriel et technologique, bref, du point de vue de l'entreprise, et du marché.

La non-Francophonie est un obstacle à la pénétration des marchés français et francophones. Ne pas connaître, et ne pas utiliser le français, c'est se rendre plus difficile la pénétration du marché français, mais aussi de ceux des pays francophones, développés (Canada, Belgique, Suisse) mais aussi en voie de développement (Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Pacifique et Caraïbes). Ne pas connaître et ne pas utiliser le français, c'est se couper de sources d'investissement qui sont importantes, immédiatement disponibles, et qui se mobilisent de façon préférentielle dans les pays ayant en commun l'usage du français.

Les investissements à l'étranger de la France et des pays francophones développés participent à une stratégie économique et financière de dimension mondiale. C'est la "préférence francophone".

La non-Francophonie est un obstacle aux relations avec l'Union Européenne.

Ne pas connaître et ne pas utiliser le français, c'est rendre plus difficiles les relations avec l'Union Européenne. L'Union Européenne est le premier exportateur, le premier importateur, et le premier investisseur mondial. Ne pas connaître et ne pas utiliser le

français, c'est se priver, vis-à-vis de l'Union Européenne, d'un avantage relatif par rapport aux autres pays de la région. Le Vietnam peut avoir besoin d'un avocat dans l'Union Européenne, l'Asie du Sud-Est peut avoir besoin d'un avocat auprès de l'Union Européenne. Ce rôle n'est rempli par personne. Il suppose l'usage du français.

Les stratégies d'exclusion comme choisir – implicitement – les USA seuls, c'est se couper de l'Europe et cela entraîne inévitablement des inconvénients politiques, mais surtout économiques et commerciaux. C'est ce que signifie le choix exclusif de l'anglais.

La non-Francophonie, c'est le choix implicite d'un modèle économique et idéologique.

La langue n'est pas neutre : elle est le vecteur d'une vision du monde. En matière économique, l'anglophonie suppose et entraîne l'adhésion aux principes qui sont ceux des USA et des pays les plus proches de leur système (Royaume-Uni, Australie) : libéralisme, libre échange, privatisation, hostilité à l'intervention de l'État dans la vie économique. Le français donne accès (formation, écoles, universités, livres, presse) à une conception différente : l'économie mixte.

La non-Francophonie ne permet de communiquer qu'avec une seule des grandes cultures occidentales, ce qui n'est pas sans conséquences en matière de comportements, de modes de vie, d'habitudes de consommation.

Utiliser le français, c'est donner à la population d'autres horizons, lui permettre de choisir entre plusieurs modèles.

L'usage du français, surtout dans une zone où la plupart des pays n'utilisent que l'anglais pour leurs relations internationales, n'est pas un handicap, c'est un atout. Ce sont au contraire les pays non-francophones qui souffrent d'un handicap dans la compétition économique internationale. C'est une chance pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge de pouvoir, s'ils le veulent, avoir cette carte dans leur jeu.

Michel Bassi

Directeur général de la Société Française de Production
Vice-Président du Comité français des Expositions et Conventions

Le CFEC

La première journée d'échanges nous a permis de mesurer la ferme volonté politique de donner à cette Francophonie sa vraie dimension. L'assemblée des participants a pris acte, avec satisfaction, de cette volonté commune d'enrichir la Francophonie en développant, après l'échange culturel, les relations économiques. On a pu constater que dans la délégation française, de nombreuses entreprises ont manifesté un vif intérêt de rencontrer leurs homologues vietnamiens. Et déjà des contacts ont été pris. Le Comité Français des Expositions et Conventions, conformément à sa vocation, peut apporter sa contribution technique et son savoir-faire à cette entreprise. Organisme d'utilité publique, créé en 1885 pour développer les échanges économiques, il a déjà œuvré dans le passé au Vietnam. Je rappelle qu'il avait organisé avec succès la grande exposition d'Hanoï du 16 novembre 1902 au 15 février 1903, où participaient plus de 4 000 exposants.

Il nous apparaît aujourd'hui que dans la perspective du Sommet des chefs d'État francophones qui se tiendrait au Vietnam, il serait économiquement et politiquement intéressant et opportun de montrer concrètement la volonté de la France de donner une dimension économique à la Francophonie ainsi comprise, en recevant à Paris les entreprises et les entrepreneurs vietnamiens pour qu'ils rencontrent leurs homologues français afin d'aboutir à des contrats. Plusieurs approches sont possibles. Nos grandes entreprises nationales présentes ici pourraient naturellement s'associer et parrainer les entreprises vietnamiennes désireuses de nouer des liens avec les entreprises françaises. Notre souci est d'enclencher une véritable réflexion préalable avec les autorités des deux pays pour que les échanges portent sur les besoins réels des économies respectives. Le succès de ces rencontres ne sera assuré que par un travail de sélection préalable très poussé. Le CFEC qui à une vocation nationale et internationale travaillerait en étroite coopération avec les organisations professionnelles patronales, les chambres de commerce, les Régions et toutes autres structures partageant cette initiative. Ces rencontres d'affaires -nos amis anglophones diraient "business to business"- pourraient prendre la forme d'une

manifestation intitulée "les trois jours du Vietnam" à Paris. Et pour fixer les idées, on pourrait se donner comme date d'organisation les premiers mois de 1996.

Nous sommes naturellement à la disposition de l'AUPELF et des Autorités françaises pour très vite se mettre au travail, c'est-à-dire constituer un comité de réflexion et d'organisation.

Dominique Nguyen-Huynh Canh
Directeur du Pôle logistique CIC-Paris
Président du Club Perspectives France-Vietnam

Banque francophone et économie vietnamienne : quelles synergies ?

L'Asie du Sud-Est est une région à forte croissance économique. Comme l'a souligné Maître Ngo, en introduction de cette table ronde, les entreprises françaises et plus généralement francophones, ont conscience que l'Asie du Sud-Est constitue la région du Monde où la croissance économique sera la plus forte au cours des prochaines années. Les analyses menées par les institutions financières internationales le confirment clairement, qu'il s'agisse du FMI, de la Banque Mondiale ou de la BAD Dans cette perspective, la situation du Vietnam, qui nous accueille aujourd'hui, est toute particulière. Particulière pour son double contraste. Contraste d'une part, entre le niveau de vie de ses habitants, de loin le plus faible de la région, à peine 250 dollars américains en 1993 pour chaque habitant, et l'importance de ses richesses potentielles, agriculture, minerais, charbon, pétrole off-shore et de sa main-d'œuvre, jeune, travailleuse et surtout astucieuse. Contraste d'autre part, entre l'accélération du décollage économique du pays et l'attitude encore réservée, à des nuances près, mais sans doute justifiée, des établissements bancaires francophones implantés au Vietnam.

Sur ce dernier point, faudrait-il nous rappeler la préférence accordée par les autorités vietnamiennes à la banque française dès l'ouverture économique ? En 1991, en effet, sur les six établissements étrangers autorisés à créer des filiales dans le pays, quatre étaient français : Indosuez, BFCE, Crédit Lyonnais et BNP. Depuis, la liste s'est naturellement allongée, mais surtout au profit des pays de la région ou du monde anglo-saxon. Dans ce contexte, quelle synergie pourrions-nous susciter dans la relation "banque francophone et économie vietnamienne" ? Comme vous le savez, un des métiers de base de la banque consiste à traiter de l'information financière, quelle qu'en soit la langue utilisée. Dans le monde francophone, les informations que nous collectons et que nous restituons ensuite à notre clientèle entreprises, grandes, moyennes ou petites, sont, à l'état brut, établies en langue française. C'est à la demande expresse de nos clients que nous traduisons l'information dans la langue de leur choix. Impératif, commercial oblige !

S'agissant du Vietnam, le milieu d'affaires francophone est significatif : près de 500 entreprises de langue française y travaillent, dont 400 entreprises françaises. Grands groupes ou PME/PMI, y investissent environ 700 millions de dollars américains en 1993, sans compter par ailleurs les 250 000 touristes français venus visiter le pays qui, de loin, sont les plus nombreux. Dans ces conditions, il me paraît paradoxal que, renseignements pris auprès des banques francophones implantées ici, même la correspondance qu'elles entretiennent avec leurs clients francophones, s'effectue exclusivement en langue anglaise. Je suis convaincu, comme d'ailleurs certains de mes confrères que la banque francophone peut promouvoir davantage le rayonnement de la langue française dans les relations d'affaires locales, sans pour autant renier la langue anglaise, couramment pratiquée ici. Encore faut-il, pour cela, accroître notre présence dans l'activité économique du Vietnam, sous certaines conditions bien entendu ! A l'heure où nous nous réunissons, la plupart des grands réseaux bancaires francophones, France, Canada, Belgique, Suisse, sont déjà installés dans le pays, sous forme de bureaux de représentation, de filiales créées ex-nihilo ou de cabinets de conseil. Ces réseaux bancaires, dont le professionnalisme est aujourd'hui bien reconnu par les entreprises locales comme par les autorités vietnamiennes, pourraient participer encore plus activement au financement de la croissance économique du Vietnam.

En effet, de réelles opportunités d'investissement restent à saisir, en particulier dans les trois domaines prioritaires suivant : les infrastructures, au sens le plus large, c'est-à-dire les voies de communication, l'énergie électrique, les télécommunications, les services urbains. Bien sûr, la France y est déjà présente à travers de grands groupes comme Alcatel, RVI, Aéroports de Paris, Générale des Eaux, Lyonnaise des Eaux, et j'en oublie certainement, mais dont la taille contraste avec le nombre de projets pris en charge. Les secteurs agricoles et agro-alimentaires dans lesquels la coopération franco-vietnamienne, pour l'instant limitée à la production d'aliment pour le bétail, ou de glutamate, pourrait davantage s'intensifier. Ainsi en est-il de l'exploitation des produits de la mer, ou des possibilités d'ingénierie dans le machinisme agricole ou l'agronomie.

Les services, vaste secteur, prometteur, à défricher. En dehors du tourisme, dont le marché est en plein essor, de la santé, dont les besoins sont à la hauteur des longues années de guerre et de privation, et pour laquelle œuvrent activement trois groupes français, Elf-Sanofi, Rhône-Poulenc et Roussel-Uclaf, nous pourrions poursuivre notre participation dans deux autres domaines : la mise sur pied d'un système bancaire, financier et d'assurance efficace et bien réglementé, capable d'augmenter et d'orienter les flux d'argent vers les secteurs productifs. Et enfin, et surtout, la formation. La volonté, clairement exprimée, du Vietnam de jouer un rôle actif dans l'économie de l'Asie du Sud-Est passe nécessairement par la résorption rapide de son déficit de compétences, tant en matière de l'enseignement général et technique que dans les différents domaines d'expertises :

juridique, comptable, financier, médical, gestion d'entreprises, technologies avancées. Là-dessus, la Francophonie devrait trouver son terrain de prédilection. Voilà autant de secteurs d'activité qui peuvent rencontrer un écho favorable dans la banque francophone, s'il est vrai qu'elle entend participer activement au décollage économique du Vietnam. Toutefois, ne nous y trompons pas, c'est une condition nécessaire au développement de la langue française dans le pays. Elle n'est cependant pas suffisante.

Le français est une langue seconde, après l'anglais. En fait, n'oublions pas que parler anglais ici permet d'obtenir un emploi, beaucoup plus facilement que parler français. Mais cela ne décourage pas les jeunes Vietnamiens désireux d'apprendre le français comme langue seconde. Le succès remporté par les cours dispensés à l'Alliance Française, et récemment par les cours de français enseignés dans les lycées publics, illustre clairement que la Francophonie n'est pas au Vietnam un vain mot. Pour qu'elle s'y développe davantage, deux conditions au moins, à mon avis, devraient être remplies. Quelles sont les conditions de réussite ? Première condition : une participation plus nette du monde francophone des entreprises, et en particulier des banques, à la vie économique et culturelle du pays. D'abord, l'offre d'apprentissage, et surtout l'offre d'emploi, qui confère à la Francophonie une réalité économique et sociale. Ensuite, le financement des actions de formation générale ou professionnelle, permettant de créer des pépinières d'encadrement compétent et maîtrisant la langue française. Sur ce point, on ne soulignera jamais assez le poids de la jeunesse vietnamienne – un Vietnamien sur deux a moins de 20 ans –, par nature très réceptive à la maîtrise des langues étrangères. Enfin, n'ayons plus honte de pratiquer le français entre nous, au Vietnam, et aussi avec nos partenaires locaux. Deuxième condition, symétrique de la première : un engagement résolu des autorités vietnamiennes dans la politique d'ouverture économique, sans lequel il est impossible d'investir financièrement sur le long terme. A cet égard, demeurent d'actualité la création d'un véritable cadre juridique, comptable et fiscal, permettant de favoriser la gestion des opérations commerciales et financières, tant à l'intérieur du pays qu'en termes d'échanges avec l'étranger (sur ce point précis, l'assistance technique française pourrait être renforcée), l'allégement des freins administratifs, de façon à augmenter la rapidité de la concrétisation de projets de financement ou de coopération bilatérale, l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée aux pays francophones dans les domaines de la formation et de l'assistance technique.

Pour conclure, je dirais qu'entre la banque francophone et l'économie vietnamienne, il y a eu une longue histoire d'amour. La banque Indosuez, ici présente, peut en témoigner. Histoire d'amour ponctuée de scènes de ménage pour déboucher aujourd'hui sur un mariage de raison. Or, comme dans tout mariage de raison, il y a des droits et des devoirs réciproques qu'il est utile de mettre au service d'une part, du développement économique vietnamien, d'autre part, de la Francophonie dont le Vietnam, faut-il le rappeler, est membre à part entière.

Daniel Tapin
Avocat d'affaires, Ernst & Young

Le droit francophone : atout ou handicap pour l'entreprise dans la négociation d'un contrat

Le droit francophone : atout ou handicap pour l'entreprise dans la négociation d'un contrat. C'est un sujet quelque peu délicat à traiter pour un praticien de droit francophone, dans la mesure où, bien sûr, on aurait plutôt une approche subjective, mais la raison effectivement de ce caractère délicat tourne autour de deux questions essentielles, objectives ; existe-t-il un droit francophone, il est vrai que la Francophonie est traversée d'un certain nombre de courants qui font que l'on puisse se poser la question. Cependant si on prend la majorité des états qui ont adopté un système juridique, il est clair qu'on peut affirmer qu'il existe un corps de règles, qui constitue en quelque sorte un droit partagé dans la Francophonie. C'est pour l'essentiel, un système de droit écrit, inspiré du droit romain et un système de droit qui est souvent codifié.

A la question de savoir également, de quel type de contrats devait-on parler, je pense qu'il faudrait se replacer dans le contexte qui est celui qui prévaut aujourd'hui au Vietnam, c'est-à-dire un contexte de pays en transition, en développement et le praticien de droit que je suis et d'autres praticiens qui travaillent dans ce type d'environnement, répondent qu'il s'agisse de contrats de droit commun, internationaux ou non, ou de contrats spéciaux, tels que les contrats de coopération, d'entreprises voire des contrats administratifs, puisque nous sommes souvent amenés à aborder des problèmes de concessions de service public, en la matière, que l'approche doit être globale. Les raisons subjectives du caractère délicat du sujet, viennent du fait que je suis un juriste de droit francophone. Je ne suis pas un théoricien du droit, mais un praticien et donc le propos ou l'avis que je vais donner, est un avis de praticien, un avis de quelqu'un, qui au jour le jour travaille dans un environnement comparable à celui qui prévaut au Vietnam. L'alternative juridique, fondamentalement la règle de droit, constitue la règle du jeu ; on écrit la règle de droit pour établir ces relations, codifier ces relations. Il existe deux grands systèmes juridiques qui prévalent en droit moderne aujourd'hui. La Common Law, dans laquelle les parties choisissent et définissent la règle du jeu qui s'appliquera à leur relation, en

tenant compte, bien sûr d'un certain nombre d'usages et d'un certain nombre de principes fondamentaux ; c'est comme le disait un précédent interlocuteur, un système de droit interdictif qui a pour vocation d'éviter des conflits et qui suppose une intervention régulière du juge pour réguler, effectivement ces relations. Et puis, il y a le système que l'on va appeler le droit francophone, système de droit continental dans lequel les parties insèreront leurs relations dans un cadre de règles préétablies qui leur permettra effectivement de qualifier leur relation et qui leur indiquera quels sont leurs droits et quelles sont leurs obligations. C'est un système de droit inspiré car il a vocation à prescrire, inspiré, parce qu'il tend à l'universalité, mais aussi à l'unification, à l'unification des relations, à l'unification de l'interprétation des relations existantes. Il a également une vocation à intégrer une morale dans la relation des affaires et enfin il est là pour suppléer souvent aux carences des relations qu'il s'agisse des relations commerciales ou non, qu'on put avoir les parties. En d'autres termes, vous n'êtes pas obligés de prévoir tous les cas de figures lorsque vous êtes dans un système, tel que ce système, puisque le droit supplée, en partie, aux situations que vous n'avez pas prévues et vous vous placez d'emblée dans une règle. Voilà quels sont, très schématiquement présentés, les deux systèmes en présence, et il est clair que dans ces deux systèmes, les circonstances de la négociation des contrats, les techniques juridiques utilisées et l'attitude du juge seront sensiblement différentes, selon qu'on a adopté un système de Common Law ou un système de droit francophone.

On ne peut parler de droit qu'en le rapprochant d'un contexte et je crois que le contexte est extrêmement important, qu'il faut le caractériser. La règle juridique n'assure de fonction véritable que par rapport à une situation et il est évident que cette règle est différente selon que les parties traitent sur un pied d'égalité, ou selon que la règle traite de relations dans une activité économique. Si l'on essaye de caractériser ce contexte, notamment par rapport à la situation qui prévaut au Vietnam, on peut dire que le Vietnam est dans une période de transition économique, supportée par une forte croissance, et on constate que dans ce type de contexte, les équilibres existants sont régulièrement malmenés voir rompus, et que la rapidité de l'évolution économique ne permet pas toujours de trouver de nouveaux équilibres et lorsque ceux-ci sont trouvés, ils demeurent fragiles. Il est important d'avoir un cadre qui permet de réguler en quelque sorte et de normaliser les relations qui existent dans ce type de contexte. Il est évident aussi que les rôles joués par les agents économiques sont modifiés, aussi bien dans leur fonction, que dans leur droit et leur responsabilité. Le statut d'un salarié va sensiblement évoluer selon qu'il sera dans un régime d'économie planifiée, ou dans un régime d'économie libérale. Enfin, ces modifications, si elles sont opérées sans information pertinente, risquent de se heurter à un refus, provoqué par la peur de l'inconnu, parce que les gens ne savent pas quel recours ils vont pouvoir mettre en œuvre, de quelles garanties ils vont pouvoir bénéficier et ils n'auront pas d'indications sur les incitations, ou au contraire la pénalisation de leur comportement.

Nous estimons, nous praticiens que, dans un tel contexte, il apparaît nécessaire que soit mis en place un corps de règles simples, souples d'adaptation et qui sur le plan institutionnel et réglementaire assurent des fonctions normatives, des fonctions d'orientation et permettent de sécuriser les relations économiques, sociales et financières qui existent ou qui seront créées dans le cadre du droit des affaires. Il est important pour ce faire, d'adopter une démarche cohérente et réfléchie qui englobe toutes les facettes de l'activité économique, dans la mise en œuvre de ces ressources humaines, mais aussi financières, dans la mise en œuvre des investissements industriels de la création d'infrastructures, de la fourniture d'énergie. L'interdépendance de cet ensemble, parce qu'il est évidemment interdépendant, suppose que ce corps de règles soit gouverné par les mêmes principes, pour éviter que des vides juridiques existent, voire des contradictions, entre les dispositions applicables dans un cadre et celles prévalant dans un autre. Dans ce contexte il ne fait aucun doute, que le cadre conceptuel global qui sous-tend les systèmes juridiques francophones auxquels on peut apporter un enrichissement de l'expérience acquise par les juristes francophones dans les pays en transition ou dans les pays en développement, fait du système de droit francophone sous réserve d'une prise en compte des conditions et contingences du pays – il ne s'agit pas de transposer la règle, mais d'en prendre les principes et d'essayer de l'adapter au milieu qui prévaut-, un outil privilégié du développement économique.

Christian Lechervy
Maître de conférences à l'IEP de Paris
Délégation aux Affaires stratégiques,
Ministère de la Défense

Pour un pôle économique francophone et moderne dans l'Asie du Sud-Est

La montée en puissance de l'espace économique asiatique modifie radicalement les équilibres mondiaux du pouvoir économique. La Banque mondiale estime, en effet, que d'ici l'an 2000, la moitié de la croissance mondiale viendra de la seule Asie orientale et du Sud-Est. 400 millions d'Asiatiques auront ainsi un revenu disponible moyen aussi élevé que celui des Européens ou des Américains. Autrement dit, dans cette région où la croissance économique est reine, le Fonds Monétaire International s'attend à ce que le produit national brut augmente encore de 44 % entre 1990 et 1995. Dans cet espace économique dynamique, le nombre de pays francophones est limité – Laos, Cambodge, Vietnam, États du Pacifique Sud et territoire d'Outre-Mer de Polynésie et de Nouvelle Calédonie –, et, naturellement, composé de pays parmi les moins avancés, souvent mal intégrés aux structures de coordination régionale. Ce double handicap doit inciter les instances francophones à mettre sur pied une stratégie régionale en aidant les pays francophones à mieux s'insérer dans leur espace économique "naturel", il y va de notre intérêt et du leur. En rien, cette politique francophone ne vise à créer une nouvelle fracture, à isoler cet espace asiatique original de ses voisins.

Cet argument devra être rappelé avec force puisque certains de nos concurrents économiques se font un malin plaisir de traduire notre politique francophone comme un avatar de notre passé colonial, refusant ainsi la modernité, pour dire les choses clairement, à l'Indochine, ce qui n'est plus de mise et ne relève plus que du commentaire historique sur la période coloniale ou des guerres de libération. En 1995, une nouvelle page de l'histoire s'ouvrira, selon toute vraisemblance, quand le Vietnam rejoindra l'ASEAN lors du sommet de Brunei. Certes, le Vietnam ne deviendra pas du jour au lendemain un nouveau pays industriel, mais il pourra s'insérer dans une sphère économique et financière qui voit ses échanges intra-régionaux s'intensifier chaque jour un peu plus.

Cette nouvelle donne économique et géostratégique doit nous motiver à construire demain une politique francophone pour l'ASEAN, voire pour l'APEC. Le succès d'une

telle entreprise peut nous apparaître d'autant plus aléatoire que les 26 pays de l'ensemble régional évoluent depuis des décennies dans la sphère linguistique anglophone au point que les regroupements économiques régionaux ne nous sont connus que sous leur sigle anglophone, EAEC, PECC, APEC, ASEAN. En aucun cas, il n'y a une volonté de substitution ou de juxtaposition d'institutions mais, au contraire, une volonté de reconnaître la place de ces structures asiatiques dans le processus de mondialisation du politique. Une politique francophone en Asie du Sud-Est doit donc répondre simultanément à trois objectifs : faciliter l'insertion régionale des États francophones, fonder un dialogue politique entre les structures francophones et les regroupements des nations asiatiques, encourager l'intensification des échanges commerciaux.

En limitant, aujourd'hui, notre propos au troisième objectif, gardons néanmoins en mémoire que le succès de la Francophonie dans l'exploitation des débouchés commerciaux en Asie dépendra pour une large part des décisions que prendra ou ne prendra pas le secteur privé. Mais pour atteindre ses objectifs, la Francophonie doit adopter des stratégies plus volontaristes démontrant que l'Asie et/ou ses sous-ensembles constituent un pôle d'intérêt. Elle doit mettre l'accent sur une utilisation renforcée et de plus en plus ciblée de la coopération économique afin d'encourager le commerce et les investissements. Or, ces actions peuvent en grande partie être réalisées avec les ressources financières actuellement disponibles. Mais pour être efficientes, ces actions doivent s'inscrire dans le cadre institutionnel fixé par les pays asiatiques eux-mêmes, l'ASEAN, l'APEC et leurs groupes de travail ; et répondre aux attentes des politiques de développement.

Il faut répondre aux attentes des entreprises françaises et/ou européennes car lorsqu'elles s'intéressent aux marchés asiatiques, elles arrivent dans un espace économique fortement concurrentiel mais pas nécessairement "vampirisé" par la langue anglaise. Certes l'information, la presse économique et financière est quasi-exclusivement rédigée dans la langue de Shakespeare mais, dans cet espace culturel pluriel, la langue des affaires peut être également, on l'oublie parfois un peu vite, le mandarin, le cantonais ou le tamoul. Si l'anglais est un atout indéniable face aux administrations locales, ce n'est en rien une condition sine qua non pour réussir. Pour les entreprises, une politique francophone n'est pas une fin en soi. Il convient, en conséquence, que la Francophonie économique soit un accompagnement des besoins des entreprises souhaitant partir à l'assaut de ces marchés. Paradoxalement, il sera plus facile d'utiliser les PME/PMI comme vecteur de la Francophonie que les grands groupes industriels et financiers. Or, aujourd'hui, c'est au tour de ces petites et moyennes entreprises de découvrir les marchés asiatiques. Pour aider, cette pénétration industrielle, le rôle majeur de la puissance publique est d'asseoir l'image de modernité des technologies développées par les pays francophones, en premier lieu par la France et le Canada.

En Asie du Sud-Est, la France a un réel problème d'image. Frileux dans l'expression de leur puissance économique nationale, les Français, comme par pudeur, mettent d'abord en avance la richesse culturelle de leur passé millénaire. Ce discours permet certes de comparer le passé de la France à celui de la Chine mais il n'est en rien un discours d'avenir. Or, tous les pays de la région, en 1994, ont la formidable faculté de se projeter dans le moyen terme. Dans cette partie du monde, on est déjà mentalement dans le XXI[e] siècle, même si les critères sociaux voire même économiques reflètent encore souvent la situation d'un développement économique comparable à celui de l'Europe d'avant guerre. Dans des pays où l'Europe est perçue comme un modèle du passé et sur la voie du déclin, donc du mépris, il convient de redresser l'image de notre modernité. Sans complexe, ni sentiment de supériorité, il est donc indispensable de valoriser toute la richesse de notre potentiel industriel et financier. Affirmer, tête haute, par exemple, notre appartenance au G7. Autrement dit, pour aider les entrepreneurs francophones venant s'installer dans cette région, c'est l'image de notre modernité qu'il nous faut apprendre à projeter. Montrer que les technologies développées par nos entreprises ne se cantonnent pas seulement à quelques secteurs d'excellence, T.G.V., Airbus, industries de luxe... A ceux qui nient cette capacité industrielle, on répond trop souvent Concorde, Ariane... bref des produits de prestige inaccessibles au partenariat industriel de la plupart des hommes d'affaires locaux. Cette politique de l'image, cette politique de prestige fait fi un peu vite de nos potentialités industrielles et scientifiques réelles. Pour démontrer la densité du réseau industriel des PME/PMI francophones, l'État a certes une responsabilité mais les organisations professionnelles tout autant.

Au-delà de cette politique de l'information sur la richesse du tissu industriel francophone, il nous faudra apprendre à connaître la richesse du tissu industriel des pays du Sud-Est asiatique. N'oublions pas dans cette logique que dans chaque pays de la région, il y a des francophones ; la totalité de ceux-ci ne sont pas seulement réunis au Cambodge, au Laos et au Vietnam. Cette attention est d'autant plus importante qu'elle offrira des débouchés professionnels aux Sud-Coréens, aux Taïwanais, aux Singapouriens, aux Thaïlandais formés dans nos universités, nos écoles de commerce ou d'ingénieurs. Souvent ces anciens élèves ont le sentiment d'être abandonnés à leur sort après avoir été formés en France. Cette intégration dans un monde des affaires francophones est d'autant plus importante que les pays de ces ressortissants asiatiques sont en même temps les premiers investisseurs dans chacun des États de la région. L'emploi de ces compétences facilitera d'autant l'appréhension de ces marchés et la constitution de joint-ventures. L'objectif commercial des entreprises francophones n'est pas tant d'ouvrir les marchés européens, africains ou du Moyen Orient que de répondre à l'intégration économique asiatique. Aujourd'hui, les entrepreneurs asiatiques cherchent avant tout à renforcer et développer leurs propres marchés puisque c'est là que se construira l'essentiel de la croissance mondiale.

Cette réalité macro-économique doit, encore une fois, nous inciter à développer des moyens d'information et de formation à vocation régionale. Si nous souhaitons favoriser la mise sur pied d'une école des affaires dans un des pays de la région, alors celle-ci doit avoir pour objectif d'y accueillir, dès sa création, des étudiants, des hommes d'affaires des pays voisins. C'est souvent dans des lieux de formation que se forment les réseaux de relation future. Dès lors, ne réfléchissons pas sur l'état réel ou supposé de la Francophonie dans tel ou tel pays mais sur les capacités de chacun à fournir des relais intellectuels et financiers au développement des affaires. Pour être crédible, cette stratégie devra en conséquence dispenser les lieux de formation en divers points de la sous-région sud-est asiatique. De la même manière, cela supposera une plus grande complémentarité entre les postes d'expansion économique francophone des pays de l'ASEAN. Il ne s'agit donc plus de proposer une seule stratégie d'affaires par pays de résidence mais de tenir compte des spécialisations qui se font jour dans chacun des pays. Dans cette logique, nous devrons tenir compte du développement des triangles de croissance qui associent, sur un territoire limité, les stratégies industrielles de deux ou trois États, Singapour, Indonésie-Malaisie, Philippines. Pour intégrer ces stratégies croisées, il faudra être d'autant plus attentif aux capacités francophones des nouveaux pays industriels, Singapour, Taïwan, Corée du Sud. En effet ce sont ces mêmes pays qui seront, avec le Japon et les États-Unis, les moteurs du développement des trois marchés en voie d'ouverture économique, Chine Populaire, Myanmar, Vietnam. Or si le Vietnam, par exemple, peut espérer rattraper son retard sur ses voisins, il restera encore quelques années, voire quelques décennies un "parent pauvre". Cette réalité ne veut pas dire que l'on sous-estime le dynamisme du peuple vietnamien, ni méprise ou conteste le bien-fondé des stratégies choisies par des gouvernants mais les grandes tendances macro-économiques font que, dans le prochain quart de siècle, le Vietnam sera une puissance régionale d'importance moyenne au milieu de géants économiques. Le marché vietnamien restera trop longtemps étroit pour que les entreprises francophones y circonscrivent leurs intérêts et ceci en dépit de l'engouement actuel. N'oublions pas en effet quelques données économiques de base ! Sous des hypothèses très optimistes de croissance "à la coréenne" et d'un accroissement démographique de 2 % par an, le Vietnam aura un revenu par tête de 400 dollars U.S. en 2002, de 1 000 dollars U.S. en 2015 et de 1 600 dollars U.S. en 2022. Autrement dit, le revenu par tête d'un Vietnamien, dans plus d'un quart de siècle, est celui d'un Thaïlandais aujourd'hui. Cette dimension de la puissance économique doit être prise en compte dans notre stratégie de soutien au déploiement des sociétés francophones en Asie. En d'autres termes, une des voies du succès des entreprises francophones sera de tenir compte de cette répartition de la puissance économique et financière régionale, entre la Thaïlande et l'Indonésie au sein de l'ASEAN ; entre les économies chinoises, une Corée réunifiée et le Japon en Asie du Nord-Est. Chacun de ces acteurs pouvant disposer d'un poids

économique identique d'ici 25 ans. On comprend, dès lors, que la méthode que nous emprunterons pour soutenir les entreprises francophones obtiendra un véritable succès, voire l'adhésion de leurs dirigeants, si seulement on tient compte de cette adaptation aux réalités des marchés.

De toute relation avec les "Grandes puissances", les pays d'Asie attendent non seulement l'accès à la puissance économique, marchés, technologies, capitaux, mais également une meilleure insertion dans l'espace politique international. Leur objectif politique quotidien n'est pas tant de réduire leur niveau de pauvreté qu'accéder à leur tour à la puissance dans toutes ses dimensions. L'Asie orientale et du Sud-Est ne se voie-t-elle pas d'abord comme l'avenir de l'humanité ! En d'autres termes, il convient de souligner que l'accès à l'espace francophone est une ouverture au monde. Pour les autres pays de l'ex-Indochine française, cela signifie que le français est certes une "langue de circonstance" mais qu'il n'enferme en rien ses locuteurs dans un espace géographique étriqué ou passéiste. La Francophonie en "Indochine" n'est donc en rien un instrument d'exclusion de l'espace régional naturel des trois États qui la composent. En d'autres termes, le français n'est donc pas, comme certains peuvent le laisser penser, un obstacle à l'insertion de l'Indochine dans l'ASEAN, voire dans l'APEC. Ce message doit être souligné avec force à nos partenaires vietnamiens ; le français a pour objectif de répondre à leurs besoins pour leur politique de développement. La Francophonie n'est ni une mise à l'écart de la modernité, ni une exclusion géographique. Pour démontrer la validité de cette démarche, il faut rappeler qu'il existe également en Asie des pôles francophones en dehors de l'espace indochinois. Cette réalité doit se vivre au quotidien et dans le symbole des lieux de formation que nous allons mettre en place, ce n'est ni un reniement de l'Histoire, ni un rejet du modèle politique de nos partenaires traditionnels. Dans le domaine de la gestion des entreprises, pourquoi ne pas imaginer un (des) centre (s) de formation pour les fonctionnaires et pour les hommes d'affaires francophones en Thaïlande, à Singapour ou à Taïwan ? Rapprocher les lieux de formation des entreprises installées dans la région. Éviter de concentrer les moyens "symboliques" de notre modernité en un seul pays !

Toutefois, cette insertion économique se réalise dans un espace géographique limité. Certes, la Francophonie doit être un moyen supplémentaire d'accéder aux marchés européens et plus largement, notamment par un accès préférentiel aux pays en développement d'Asie mais, n'oublions pas, avant tout, que l'évolution économique régionale se caractérise par une accélération des échanges intra-régionaux. Notre intérêt bien compris est donc de nous inscrire dans cette dynamique. Autrement dit, la coopération économique francophone doit servir à l'expansion des marchés des pays qui se réforment et se modernisent d'abord et ensuite à favoriser l'insertion de ceux-ci dans la dynamique régionale. Des entreprises vietnamiennes peuvent certainement avoir l'ambition de conquérir des marchés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord mais leur

espace de conquête et de réussite, se trouve à n'en pas douter en Asie-Pacifique. Il y a donc fort à parier que les pays d'Asie francophone se trouvent prendre le chemin des autres pays des bords du Pacifique à l'heure où l'Union Européenne et les entreprises françaises en font leur priorité.

Pour favoriser l'accès à la modernité économique, la coopération bilatérale propose une réflexion sur la modernisation de l'État : aménagement du territoire, une aide aux réformes des structures administratives locales, du budget, de l'impôt, la modernisation des entreprises, une coopération dans le domaine de formation à la gestion, à l'informatique, et le développement des services, la collecte d'une meilleure information macro et micro-économique. Tous ces domaines de coopération sont et seront, par nature, très sensibles politiquement. En conséquence, à mesure que se développent et s'intensifient les échanges économiques francophones, il nous faudra en France, au Canada, développer la "vietnamiennophonie, la malayophonie, la thaïophonie" de nos agents économiques. Pour bien comprendre et admettre que cette coopération se fonde sur des rapports d'égalité et de partenariat, il nous faut admettre que nous devons également nous perfectionner dans l'approche culturelle de ces marchés et des économies du Sud-Est asiatique. Ainsi, pourquoi ne pas créer une École Française d'Extrême-Orient des affaires ? Cela donnerait un sens à un orientalisme rénové et compléterait les domaines d'excellence de nos instituts de recherches historiques et d'enseignement linguistique, EFEO, CNRS, INALCO, et offrirait encore plus de facilités aux étudiants choisissant de se spécialiser sur cette partie du monde. Ce développement de l'asianaphonie permettra dans le même temps d'adapter la Francophonie économique à chacun des sous-ensembles régionaux et garantira une relation économique durable. La puissance européenne en Asie n'est pas attendue, car, bien souvent, les dirigeants politiques est/asiatiques du monde des affaires, n'imaginent plus aujourd'hui l'apport qu'ils peuvent en attendre. Cette "asianisation" de notre stratégie économique par l'emploi des langues autochtones et des investissements croisés sera la source d'une légitimité refondée et l'espoir d'une relation durable. Cette dimension originale de notre coopération économique rassurera sur nos intentions réelles en rappelant que nos objectifs ne sont pas seulement mercantiles même si la Res Economica fait bien partie, aujourd'hui, d'une dimension politique de la présence française à travers le monde.

François Froment-Meurice
Conseiller d'État
Ancien député européen

La construction européenne, la Francophonie et le Vietnam

Je vais essayer très brièvement de répondre à deux questions. Premièrement, pourquoi et comment le Vietnam est-il concerné par le processus de construction de l'Union Européenne et deuxièmement en quoi la Francophonie peut-elle constituer un atout dans les relations entre le Vietnam et l'Union Européenne ?

La première partie de mon exposé sera essentiellement destinée à nos amis vietnamiens présents dans cette salle tant est connu aujourd'hui le processus de construction de l'Union Européenne par les responsables français. Je rappelle brièvement que la construction européenne a été fondée autour d'un axe franco-allemand rendu fondamentalement nécessaire par le passé et les perspectives de reconstruction d'une Europe dévastée par la guerre. La construction progressive du marché commun, s'est faite autour de l'agriculture, la libération progressive des échanges commerciaux et de services, et a abouti à un passage lent mais finalement achevé vers la logique de ce que nous appelons aujourd'hui le marché unique. Le marché unique a réussi à se réaliser au 1er janvier 1993, date à laquelle est entrée en vigueur une libre circulation quasi totale des marchandises, une harmonisation des régimes de TVA, d'un certain nombre de contrôles, de règles techniques, de politique de normalisation.

Il a réussi également dans le domaine des mouvements de capitaux et de l'épargne, à aller assez loin dans le domaine de la libéralisation des mouvements de capitaux, de la fiscalité, des fusions-acquisitions, de l'élimination des doubles impositions ; il a très largement fait disparaître des frontières en ce qui concerne les mouvements de marchandises et de services, mais il lui reste bien entendu beaucoup à réaliser et notamment dans le domaine des mouvements de personnes, car s'il a en effet permis, à la fois à travers la reconnaissance mutuelle des diplômes, le droit de résidence, la liberté d'installation, la libération progressive d'un grand nombre d'activités, s'il a donc permis les échanges de personnes, il n'a pas encore totalement supprimé les régimes de contrôle. Il lui reste à réaliser encore l'ouverture d'un grand nombre de marchés réglementés par

des éléments à caractère législatif contraignant, comme le marché des télécommunications, le marché des assurances, la libéralisation totale du transport aérien, et comme vous le savez, ces régimes sont en voie d'harmonisation, celle-ci d'ailleurs ne se faisant pas sans douleur. Le marché unique est donc parvenu aujourd'hui à un point d'achèvement relativement grand et les perspectives de la construction européenne dans les prochaines années sont plus intéressantes encore. Je rappelle brièvement que le traité de l'Union Européenne comporte trois piliers ; je laisserai de côté celui de la politique étrangère et de sécurité commune, pour m'intéresser plus particulièrement à l'union économique et monétaire dont la logique s'impose progressivement aux états membres qui sont capables de la supporter et la France en fait partie.

Quoiqu'on en pense et quoiqu'on puisse le cas échéant en dire, cette logique conduira relativement rapidement à l'échelle de l'histoire de nos pays, à la constitution d'un espace monétaire unifié. Parallèlement, la construction européenne se poursuit dans le domaine de la libre circulation des personnes, la coopération en matière de justice et de police et dans d'autres domaines aussi fondamentaux que la culture tout en s'élargissant, et c'est un point fondamental, à de nouveaux pays membres : l'Autriche, les trois pays nordiques – deux sur trois nous ont déjà rejoints, cela porte les effectifs de l'Union Européenne à 15 pays. Parallèlement ces perspectives d'élargissement à l'Europe Centrale et Orientale nous contraignent à faire face à une nouvelle donne institutionnelle qui va mobiliser les énergies de nos gouvernements pendant les deux années qui viennent.

Voilà en quelques mots, l'arrière plan, le paysage de la construction communautaire. Le régime des échanges – c'est un point fondamental entre le Vietnam et les pays membres de l'Union Européenne qui constitue le plus vaste ensemble intégré de la planète et le plus riche –, le régime des échanges commerciaux stricto sensu est fixé, par l'Union Européenne. Je voudrais rappeler que les États membres n'ont aujourd'hui plus aucune compétence en matière douanière et que même les clauses de sauvegarde sont aujourd'hui des clauses communautaires. Il ne faut pas se faire d'illusion comme le disait Maître Ngo, l'Union Européenne va devenir plus sélective, moins perméable aux produits des pays tiers et elle donnera toujours un peu plus à ceux qui ont des titres à faire valoir, la Francophonie en est un et non des moindres.

L'Union Européenne développe par ailleurs, des programmes d'aides communautaires au Vietnam, qui ont atteint plus de 30 millions d'écus, c'est-à-dire plus de 200 millions de francs en 1993 ; elle développe également des programmes importants de rapatriement d'un certain nombre de Vietnamiens qui avaient quitté le Vietnam et qui reviennent et enfin des programmes également importants que vous connaissez pour certains d'entre vous, d'assistance technique pour la transition vers l'économie de marché. Ce sont des programmes qui ont fait la preuve de leur efficacité.

En quoi, et c'est le deuxième point, la Francophonie peut-elle être un atout pour le

Vietnam dans ses relations avec l'Union Européenne ? Il faut pour le comprendre se pencher sur le processus de décision au sein de l'Union Européenne.

L'Union Européenne a des institutions très originales, dont une, la Commission Européenne l'est tout particulièrement puisqu'il s'agit d'un collège de personnalités nommées pour cinq ans, les grands pays en nomment deux, les petits en nomment un et la commission dirige le travail quotidien de l'Union Européenne. La commission fonctionne très largement en français, non pas seulement parce que son président est depuis dix ans, un Français, Jacques Delors, ou un francophone – Monsieur Santer, le prochain président qui prendra ses fonctions au mois de janvier – mais aussi parce que dans les directions générales de la commission, le système de la nomination des directeurs généraux, le régime de ce qu'on peut appeler les strates géologiques des fonctionnaires, qui se sont déposées au fur et à mesure des adhésions, avantage des états fondateurs, et la Grande-Bretagne qui n'est entrée que plus tard en 1972, n'a jamais pu obtenir que l'anglais supplante le français dans les travaux quotidiens de la commission.

Il y a une autre raison dont je ne suis pas particulièrement fier ; l'axe franco-allemand fonctionne en français, les Français ne parlant pas allemand, dans le travail quotidien des institutions communautaires lorsque les Français et les Allemands ont besoin d'un dialogue constant, ce dialogue se déroule la plupart du temps en français. Le secrétariat du Conseil des ministres est également très largement un organisme qui travaille en français, pour non seulement des raisons historiques, mais des raisons également juridiques auxquelles je voudrais consacrer quelques minutes. Seul le français traduit correctement, le droit écrit, univoque et prescriptif, c'est-à-dire unilatéral, en usage dans le système juridique de l'Union Européenne. Certes, l'anglais traduirait sans doute mieux un droit coutumier et négocié de type interdictif, et non pas prescriptif, mais ce système juridique n'existe pas ou très peu dans l'Union Européenne et celle-ci est largement dominée par les concepts et les mécanismes juridiques français. La question des Droits de l'Homme qui a soulevé dans un proche passé des difficultés dans les relations entre l'Union Européenne et le Vietnam, est une question très largement incompréhensible si on recourt au concept du droit anglo-saxon. Il est nécessaire, lorsque l'on est dans la situation de ne pas être membre de l'Union Européenne, d'avoir dans la place, si je puis dire un avocat, et il est clair que le bloc francophone, France, Belgique, Luxembourg est à même de parler efficacement pour le Vietnam et de défendre ses intérêts à l'intérieur de l'Union Européenne et je crois qu'il le fait depuis quelques temps avec efficacité.

Je voudrais enfin rappeler que lorsque le Vietnam traite avec l'Union Européenne, il ne traite pas seulement avec ses pays membres ce qui est déjà très important, pour son commerce extérieur, mais aussi avec les 69 pays signataires des Accords de Lomé et pays A.C.P., Afrique, Caraïbes, Pacifique. La convention de Lomé est le seul programme d'aide dans le monde à être négocié ; il est aussi le premier par l'importance des

concessions que font des pays dit riches : accès illimité au marché européen pour les produits industriels sans exception, dotation de 70 milliards de francs, essentiellement sous forme de subventions sur une période de cinq ans, garantie pour les exportations en produits de base et en matières premières, les systèmes Stabex et Sysmin qui sont d'une importance vitale pour ces pays. C'est un point, qui notamment dans cette région du monde, ne doit pas être oublié : le groupe des pays A.C.P. qui est très largement francophone, constitué de 69 pays liés à l'Union Européenne par le système de Lomé, représente un atout fondamental de la Francophonie et je voudrais terminer en faisant une brève observation.

Au Parlement Européen, la commission de la coopération qui gère les Accords de Lomé, est une commission qui est dirigée par des Français, je ne sais pas trop pourquoi, mais c'est ainsi : le président Bernard Kouchner est un socialiste, et les deux vice-présidents sont respectivement un centriste, Monsieur Bernard Stasi, et un communiste, Monsieur Francis Wurtz, et la composition de la commission de la coopération est très largement française.

En conclusion, je crois qu'on peut dire, premièrement que le Vietnam a besoin de l'Union Européenne et deuxièmement que la Francophonie est le meilleur atout du Vietnam dans ses relations avec l'Union Européenne.

Alain Metton

Membre de l'Institut Universitaire de France
Directeur du Groupe de recherche CNRS - Commerce
Vice-Président de l'Union géographique nationale

Espaces et populations francophones, des marchés en expansion, une présence culturelle

Lorsqu'on parle de Francophonie, on évoque à la fois une aire linguistique – celle du français, une communauté politique – celle des 47 pays ayant le français en partage, un espace économique en cours de construction mais on affirme aussi la spécificité culturelle de valeurs véhiculées par l'usage du français et ayant une portée universelle dépassant largement la pratique et même la connaissance d'une langue. S'il est vrai qu'aucune de ces entités linguistique, politique, économique, culturelle, ne peut se concevoir isolément, ces notions recouvrent en fait des phénomènes de dimension et de nature bien différentes quant aux populations et aux espaces concernés, aux richesses économiques ou culturelles à développer. Elles correspondent à une communauté aux liens pratiques ou affectifs plus ou moins étroits, présente dans le monde entier, détentrice d'un immense potentiel économique encore largement à mettre en valeur et porteuse d'avenir par cette qualité culturelle si originale dans le contexte géopolitique et géo-économique de notre temps.

L'espace francophone, l'un des espaces linguistiques les plus vastes de la planète recèle un immense potentiel de richesses naturelles encore partiellement vierges d'exploitation et des populations qui représentent les plus fortes croissances démographiques à l'horizon des prochaines décennies.

Il est certes difficile de définir un espace de la Francophonie. Si l'on s'en tient à une définition très restrictive correspondant à l'usage quotidien du français, il y a un peu plus de 100 millions de francophones de par le monde dont les deux tiers en Europe (pour l'essentiel France, Belgique, Suisse, Luxembourg) où il convient d'ailleurs de remarquer que la langue française est la plus utilisée dans la Communauté européenne après l'allemand mais devant l'anglais. Le tiers restant de cette population parlant quotidiennement le français se localise en Afrique (Afrique du Nord et Afrique du Centre et de l'Ouest), mais aussi en Amérique, au Québec et dans les Caraïbes et se disperse en Asie pour l'essentiel dans les différents départements et territoires appartenant à la France d'Outre-mer. À côté de cet espace d'usage courant du français, il est aussi nécessaire de

prendre en compte cent autres millions d'individus qui ont une bonne pratique du français mais un usage occasionnel, comme dans nombre de pays d'Afrique où l'on pratique simultanément une langue traditionnelle dans la vie familiale et le français dans les relations professionnelles et administratives. Au total, une bonne pratique du français concerne environ 200 millions de personnes, ce qui n'est certes guère par rapport à l'anglais, au chinois et un peu plus faible que l'espagnol mais n'est pas négligeable, surtout dans certains continents tels que l'Europe et surtout l'Afrique. Déjà, on remarquera que dans cette nouvelle acception de la Francophonie, l'Europe n'est plus qu'un élément dans un espace francophone qui s'étend beaucoup plus largement en Afrique.

Mais la Francophonie ne se limite plus aujourd'hui au simple usage d'une langue par certaines populations plus ou moins dispersées à l'intérieur d'un pays et pratiquant concurremment d'autres langues. L'espace francophone est le seul espace linguistique multinational à être défini et organisé dans le monde au niveau des États définissant une politique en faveur du français et dessinant un espace privilégié de la Francophonie. En effet, les États "ayant le français en partage" sont actuellement au nombre de quarante-sept et représentent à peu près 500 millions d'individus, présents sur tous les continents, avec les plus larges effectifs en Afrique et dans le monde arabe qui en sont les centres de gravité avec près de 300 millions de personnes ; l'Europe n'est plus que seconde, l'Asie précède l'Amérique. Cette communauté politique francophone ne cesse de s'étendre avec récemment l'adhésion de nombreux pays asiatiques et d'Europe Centrale. Tel qu'il se dessine aujourd'hui, cet espace où le français est privilégié est le troisième ensemble économique du monde après l'anglais et le chinois devant l'espagnol, l'arabe et le russe même si les comparaisons sont délicates puisqu'il n'existe pas pour ces autres espaces linguistiques d'organisation multinationale équivalente.

Il faut de plus ajouter que le français devient ainsi une clé d'accès à de larges espaces continentaux. En Europe, par exemple, la diversité des langues fait que le français est la langue officielle de quatre États de la Communauté européenne, qu'une grande partie des institutions européennes, que cela soit à Bruxelles ou à Strasbourg fonctionne dans des régions où on s'exprime en français et que le français est ainsi la langue la plus usitée au sein des organismes de la Communauté.

Le français est aussi la clé d'accès à presque toute l'Afrique excepté l'Afrique orientale et australe. En effet, les divers pays d'Afrique ont pour langues officielles à la fois des langues traditionnelles d'accès difficile et d'usage très local et le français y joue, de ce fait, le rôle d'un véritable trait d'union étendu même dans le monde arabe. On observera même que certains puissants pays africains comme le Nigeria avec près de 100 millions d'individus de langue anglaise sont enclavés au sein de pays francophones et que l'usage du français y devient hautement souhaitable pour traiter des affaires avec les pays voisins francophones. D'ailleurs, la plupart des institutions à vocation interafricaine, y compris

l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) reconnaissent le français comme langue officielle aux côtés de l'anglais et de l'arabe.

Or, si ce vaste espace des pays ayant le français en partage, ne comprend encore qu'un demi milliard d'individus, il connaît une croissance rapide et une mutation accélérée.

Sur le plan démographique, alors que partout dans le monde, on révise à la baisse les taux de croissance démographique, la natalité a baissé moins qu'ailleurs dans le monde francophone, tout particulièrement africain. Même si une décélération se dessine aujourd'hui, c'est un accroissement de 200 à 300 millions d'individus que connaîtra inéluctablement cet espace de la Francophonie dans le prochain quart de siècle, devenant l'un des plus peuplés des grands espaces économiques mondiaux. Il est de plus assuré d'une structure par âges parmi la plus jeune qui soit au monde avec tout ce que cela peut certes poser comme problèmes d'éducation et de scolarisation, mais aussi tous les avantages que cela peut représenter pour une mise en valeur économique dynamique.

Les transformations économiques de cet espace de la Francophonie risquent également d'être considérables, et répéter au cours des prochaines décennies ce que l'on observe aujourd'hui en Amérique latine et sur la façade asiatique du Pacifique.

D'une part, quelles que soient les politiques menées ici et là, il est inévitable que les taux d'urbanisation aujourd'hui parmi les plus faibles du monde, croissent de façon importante, amenant une nouvelle répartition des hommes dans l'espace et conduisant à de nouveaux besoins. L'urbanisation n'est certes pas un remède à tous les maux mais il en résultera un accroissement des besoins non satisfaits par autosubsistance dans les campagnes et une augmentation de la demande urbaine avec la plus grande réceptivité des villes à la consommation de produits et services modernes.

D'autre part, accompagnant cette transformation des rapports villes-campagnes, il est difficile de ne pas envisager un transfert économique d'un secteur agricole souvent encore aujourd'hui dominant vers une industrialisation, ne serait-ce que celle correspondant à la mise en place d'infrastructures énergétiques et relationnelles (routes, voies ferrées, métros ou tramways des villes, télécommunications), plus encore un énorme accroissement des services en des pays possédant déjà un précieux savoir-faire issu de l'artisanat et du commerce informel : véritable pépinière d'entreprises pour peu que les conditions économiques s'améliorent et que soit sérieusement mis en valeur l'immense potentiel touristique.

Le principal handicap de cet espace francophone reste le contraste des niveaux de vie entre 300 dollars par habitant et par an dans certains pays africains et plus de 30 000 en Suisse. Espérons que les valeurs de solidarité que véhicule la Francophonie favoriseront un "rattrapage" qui peut faire de cet espace économique francophone l'un des plus grands marchés du monde. Il faut dès maintenant ne pas laisser inoccupés ces marchés provisoirement encore protégés d'une trop vive concurrence internationale.

Il faut toutefois remarquer que ces irritants contrastes économiques actuels s'accompagnent d'une réelle diversité des aptitudes qui peut être un facteur favorable de coopération économique. L'espace de la Francophonie va du tropique sud aux hautes latitudes, des pays chauds aux pays froids, des fortes densités humaines aux quasi déserts. C'est souligner toute la diversité des situations et des besoins qui peuvent être mis à profit comme champs de nouvelles ressources aussi bien agricoles qu'industrielles ou touristiques ou comme marchés d'écoulement de produits, des plus élémentaires aux plus sophistiqués. Ceci, loin de constituer un handicap, représente plutôt un atout pour l'ingéniosité et la compétence de nos entreprises qui ne sont pas obligées de ne s'attaquer qu'aux marchés très convoités et très concurrentiels où la technologie américaine tient la dragée haute. Il y a peut-être là une voie originale à trouver pour la Francophonie des affaires, fondée sur ces contrastes ou ces complémentarités à mettre en valeur. De fait, alors que la plupart des grands espaces économiques mondiaux sont marqués par les ressemblances entre pays associés, l'espace de la Francophonie fournit plutôt un abrégé de la diversité planétaire et c'est une chance à saisir pour des entreprises qui sauront innover et se démarquer de leur concurrents en respectant la spécificité des milieux d'exercice.

Enfin, il ne faut pas oublier que plus que tout autre entité de quelque nature que ce soit, le monde de la Francophonie est riche de son espace : vingt millions de kilomètres carrés soit près d'un sixième des terres émergées avec un immense potentiel de richesses inexploitées, voire inexplorées. De la mise en valeur énergétique des rivières aux ressources du sous-sol, à celles de la nature et du soleil, du Québec au Zaïre et au Sahara, il s'agit encore largement de pays neufs dont l'ampleur et la diversité permettent les plus larges espoirs, de la même façon que Tocqueville, dés la fin du XVIII[e] siècle, prédisait un grand avenir à l'Amérique et la Russie, riches de leur espace.

Autant qu'un domaine économique aux fortes potentialités, la Francophonie représente également un champ culturel de portée universelle dépassant le cadre des 47 pays ayant le français en partage dont la qualité, la diversité et le prestige viennent renforcer les atouts économiques.

Partageant avec l'anglais, le rôle de langue de communication internationale, le français est largement présent dans toutes les institutions internationales à l'ONU, plus encore à l'UNESCO dont le siège est à Paris et où, naturellement, dans des domaines proches des sciences humaines et sociales, les prises de parole en français sont à peine moins nombreuses que celles effectuées en anglais.

Sur le plan scientifique international, le Conseil des Unions Scientifiques Internationales a son siège à Paris et sur 22 Unions Internationales, 8 sont présidées par des francophones.

Sur le plan artistique, il n'est pas besoin de rappeler l'attrait de Paris dans les Arts et Lettres. Il faut ajouter que cette aire scientifique et culturelle francophone est soutenue

par une politique active tant au niveau de l'enseignement supérieur (AUPELF-UREF) que pour l'enseignement aux divers niveaux, y compris primaire, d'une langue qui est première ou deuxième langue obligatoire ou langue optionnelle dans la plupart des pays du monde.

Enfin, une politique sans doute encore à développer de soutien par les médias – journaux, livres, émissions télévisées – étend autant la pratique du français que la diffusion des valeurs de la Francophonie.

En fait, cette communauté culturelle francophone repose sur le partage de certaines valeurs : le modernisme sans doute mais aussi des valeurs plus philosophiques – liberté, démocratie, solidarité, pluralité qui peuvent ici et là revêtir des formes diverses mais avec des similarités certaines. Ce sont ces valeurs culturelles véhiculées par le français qui, tout autant que ses qualités d'usage linguistique, le font choisir dans presque tous les pays comme langue seconde et signe de reconnaissance d'une élite. Qu'il s'agisse de l'Europe centrale ou de l'Amérique latine, l'usage aisé ou, du moins, la familiarité avec la langue française reste encore un signe distinctif d'une qualité d'éducation.

C'est un atout économique non négligeable dans des pays où les responsables politiques et économiques ont été élevés dans la sympathie pour la culture française et où les décideurs d'aujourd'hui pourtant davantage formés à l'anglais partagent du moins une image du goût français, même s'il doit tenir dans des images stéréotypées mais incontournables de produits de luxe et de qualité ludique de vie.

Sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la sympathie profonde pour les idées humanitaires, de l'admiration pour le patrimoine artistique, du français appris en langue seconde comme un "plus" dans l'éducation ou des images factices mais attrayantes de la vie parisienne, la francophilie est une des données les plus répandues de par le monde. Géographe et grand voyageur, j'ai toujours été agréablement surpris de cet immense capital d'intérêt et de sympathie dont dispose d'emblée celui qui parle français et il ne faut pas oublier que Paris reste la destination de voyage la plus souhaitée au monde. L'une des principales richesses de la Francophonie est bien celle d'être appréciée au-delà de son pré-carré.

Depuis longtemps déjà, la culture francophone est une culture plurielle qui encourage le développement des langues traditionnelles, contribue à préserver les spécificités locales et facilite les mélanges fructueux des richesses de civilisation. Elle apparaît un des remparts à la standardisation de notre temps. Sans doute, est-ce bien le rôle d'un outil de culture que de privilégier la diversité par rapport aux très puissantes forces d'uniformisation issues des logiques économiques et politiques contemporaines. C'est aussi un terrible défi que de souhaiter à travers la seule communication préserver l'originalité des patrimoines. Les valeurs culturelles ne peuvent, sous peine de devenir surannées, être longtemps tenues à l'écart du monde moderne et des besoins actuels de

l'économie et de la société. Les valeurs de la Francophonie ne sauraient ainsi se passer d'un support économique et d'un projet politique, pour constituer toujours un palliatif, un recours, un échappatoire qui, dans quelque figuration que ce soit, permet de tempérer les contraintes et dominances économiques et politiques du moment et du lieu.

Espaces et populations ayant en partage entièrement, occasionnellement ou partiellement le français constituent un ensemble original de par le monde. Alors que les grands blocs sont habituellement d'essence économique ou politique, le culturel est le ciment d'une Francophonie qui se veut diversité et respect des originalités. La Francophonie ne saurait toutefois prétendre résister aux prodigieux mouvements d'alignement ou d'uniformisation culturelle qui procèdent de la mondialisation des échanges sans affirmer qu'elle peut être aussi une réalité économique fondée sur un choix délibéré et non contraint où l'immensité des richesses, l'importance des populations, la diversité des aptitudes constituent autant de chances pour un développement économique et culturel sous des formes harmonieuses qui sont peut-être à inventer.

Pierre-Mary Buès
Délégué général de l'AVIMS
Atelier audiovisuel d'informations médico-sociales et scientifiques

Les affaires sociales, la santé publique, la Francophonie et les nouveaux outils d'information

Notre intervention orale, en langue française, préparée en compagnie des responsables du colloque, et des différents intervenants de la Table Ronde, aura pour souci premier :
• l'équilibre des messages à développer au cours des deux journées, d'une part.
• la description détaillée des thèmes et des réflexions des interventions elles-mêmes, d'autre part. Toute intervention orale de cette nature doit s'appuyer sur un support conducteur relevant de l'écrit. Il nous est apparu opportun et utile de développer la rédaction des points retenus par l'organisateur du colloque. Cette rédaction couchée sur le papier restera à la disposition des participants et pourra apparaître sur les comptes-rendus destinés aux différents partenaires concernés. Ce qui est écrit doit être dit : néanmoins, l'intervenant-auteur de la présente note ne se limiterait pas à la seule lecture à haute voix de ce document dactylographié. Cette retranscription anticipée des sujets phares abordés, est divulguée pour être lue et relue afin de revenir à tête reposée sur ce qui aura été dit, ce qui devait être développé lors de la rencontre à laquelle nous assistions, ou à laquelle le lecteur de ce document n'aurait pas pu se rendre ce jour-là !

Il s'agit pour la Francophonie, en général, et pour nous, francophones aujourd'hui en particulier – d'observer les missions des Affaires Sociales et de Santé Publique qui favorisent des secteurs d'activités et qui nécessitent la mise en place de services. Nous retiendrons des services qui permettent :
• de favoriser des emplois,
• de diversifier les activités,
• et de créer des produits en matière de Santé Publique.

On peut évaluer trois secteurs :
• les secteurs d'urgence
• les secteurs en voie de développement
• les secteurs à concevoir et à créer.

LES SECTEURS D'URGENCE

Nous pouvons agir sur deux axes :
- l'action sanitaire
- l'hygiène publique

L'action sanitaire

Les coopérations multilatérales interviennent depuis de nombreuses années auprès des populations par l'apport de médicaments, de vivres, de matériels de soins en partenariat avec des Associations, des entreprises de transport, des laboratoires, des médecins, pharmaciens, chercheurs ou techniciens. Ces actions que l'on pourrait appeler "Nord/Sud" méritent une grande considération parce qu'elles sont salutaires et exemplaires, mais elles s'avèrent insuffisantes puisque confrontées à une énorme demande.

Cette demande (y compris en Europe) exige des moyens techniques et financiers importants. L'action sanitaire nécessite un programme d'urgence qui doit être mis en place entre deux ou plusieurs pays partenaires.

Nous écartons, à juste titre, les opérations relevant de la Défense ou des Organisations Internationales (ONU) qui s'exercent dans des contextes différents.

Nous aurons pour souci la création bilatérale d'un Comité composé de représentants référencés et décisionnaires. Ce Comité devra construire le programme, suivre son application, sa réalisation et son évolution constante. L'organisation de la Santé Publique est sans nul doute le premier secteur de cohésion sociale. Nous ne devons pas nous arrêter à la simple gestion de la charité, mais nous devons, grâce à la dynamique de l'action humanitaire, mettre en place des moyens d'actions structurés en faveur de la protection sociale et de la dignité humaine. Notre première rencontre régionale peut considérer sur le terrain les actions d'urgence à mener au Vietnam en coopération avec l'État et les Entreprises.

Des actions d'urgence sont :
- des campagnes de vaccination
- des campagnes d'information médico-sociales
- des campagnes de dépistage

Si certaines initiatives sont en cours de réalisation, nous le répétons, les actions sont insuffisantes. Il nous faut insister sur de telles campagnes, surtout quand elles sont menées par des équipes francophones. Des associations, des entreprises et les équipes désignées encadrent l'action humanitaire. D'autres équipes doivent être constituées et favoriser la création d'emplois. Toute entreprise peut diversifier ses activités. L'entreprise est invitée à prendre part à la mise en place d'actions sanitaires.

Premier constat

L'évacuation sanitaire mérite une réflexion toute particulière. En ce qui concerne les populations isolées dans les montagnes ou les régions fluviales, les pistes étroites, boueuses et accidentées ne favorisent pas le rapatriement d'urgence vers les structures de soins situées dans les plaines, les grandes villes.

Outre le réseau routier à améliorer, les ambulances et les équipes soignantes de premier secours à multiplier, il n'est pas exclu d'envisager des services de secours et d'évacuation par hélicoptère. La Francophonie peut prendre une place prépondérante dans ces stratégies. Le corps médical du Vietnam, ses Chefs de service, sont assez souvent francophones. Les plus anciens ont fait leurs études en France, ou ont étudié au Vietnam, en français.

La Francophonie est un atout de communication en médecine et en pharmacie.

Les secteurs des Ponts et chaussées – balisages – formation des personnels – industrie de l'automobile et de l'aéronautique sont concernés par l'évacuation sanitaire.

Deuxième constat

• Les campagnes d'informations médico-sociales aident à la création de programmes bilingues – texte – entretien parlé – négociation de création de produits – campagnes multilatérales et bilatérales pour des sujets préoccupants comme le SIDA ou la toxicomanie.

• les campagnes de vaccination et de dépistage rassemblent les équipes de soins et les concepteurs de matériels utiles à ces campagnes (véhicules, dispensaires, outils, médicaments).

Ces échanges sur le terrain, précédés ou suivis par des écrits, préservent et favorisent la Francophonie.

"Même dans le cas d'une seconde langue, on apprend à parler en parlant."

Ces deux exemples pour argumenter le fait que : "Structurer l'action humanitaire devient un atout pour la Francophonie."

Informations

• Sommet Mondial contre le SIDA le 1er Décembre 94 à Paris - 42 pays (dont le Vietnam) prêts à signer la déclaration de Paris.

Président : le Professeur Bernard Debré - Ministre de la Coopération

• Projet de création de Maisons des Jeunes de la Santé à l'exemple des MJC - Maison des Jeunes et de la Culture.

Nous relèverons deux constats rapportés par des Missions françaises au Vietnam (un document vidéo de 10 minutes relate les travaux de "coopération et jumelage", AVIMS = 45 88 77 00).

L'hygiène publique

Si nous retenons la mise en place des égouts, de l'assainissement, des déchetteries, uniquement dans les secteurs urbains ou hospitaliers, les chantiers sont considérables.

Il n'est pas offensant de constater que ces perspectives doivent concerner en premier lieu les secteurs d'urgence. Les entreprises d'aménagement et d'équipement devront se pencher sur ces chapitres de la coopération relevant de l'hygiène publique. Une commission francophone doit être constituée et rapporter un plan d'action adapté à chaque pays partenaire. A ce jour, le handicap économique de la Francophonie ne peut se retrouver que dans la concurrence. En ce domaine, le premier atout se résume par la présence, l'initiative et l'investissement immédiat.

Il est urgent de ne plus attendre. Nous devons agir et convaincre les responsables d'entreprises de favoriser la coopération par des secteurs d'urgence comme l'action sanitaire et l'hygiène publique.

Nous nous y employons dès aujourd'hui.

Deuxième secteur évoqué dans cette première partie :

LES SECTEURS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

En matière de Santé Publique, la Francophonie doit agir principalement sur deux terrains :

- La médecine prédictive
- La recherche pharmaceutique

Secteurs en voie de développement, en effet :

- il y a déjà une présence de la médecine francophone dans les pays partenaires réunis par l'AUPELF-UREF,
- il y a déjà une présence de laboratoires francophones au Vietnam.

Afin de faciliter ces secteurs d'activités, nous proposons :

- La création de deux instituts :

Un institut de prévention en faveur de la santé publique – Un Fonds National de Prévention – Relation d'information sur les maladies et les soins – les recherches scientifiques et les campagnes à mener.

Un institut de recherche des traitements ,notamment sur les toxicomanies et le sida, fléaux auxquels nous sommes confrontés partout dans le monde.

Ces deux instituts auront pour tâche première :

- l'évaluation des besoins territoriaux
- les recherches de financements et de partenaires
- le contrôle des expérimentations et des soins
- les autorisations de mise sur le marché des médicaments

La recherche pharmaceutique peut, par exemple, travailler au traitement des toxicomanies et créer des produits de substitution adaptés au Vietnam. La Méthadone fait son apparition en France et ce produit de substitution coûteux est prescrit aux toxicomanes "européens" tout en ne faisant pas encore l'unanimité parmi les praticiens.

Ne faudrait-il pas, dans le cas du Vietnam, (où l'opium est un fait "culturel" pour les uns, de tradition exotique pour les autres) envisager que des équipes francophones viennent travailler avec les chercheurs vietnamiens et créent un produit de substitution adapté, prescrit, et moins onéreux ? Il est de notre devoir d'activer ce genre d'initiative.

Les acteurs de ces centres de prévention et de recherche pharmacologique doivent favoriser l'industrie pharmaceutique. Les Laboratoires doivent investir. Agissant en conscience dans leur évaluation, leur expérimentation, leur autorisation, ces acteurs se réclament, et font circuler les textes des Comités d'Éthique.

Ces textes devraient faire de la Francophonie la langue première. Un véritable dialogue s'installe dans la Francophonie elle-même.

Examinons enfin le troisième et dernier secteur abordé dans notre première partie :

LES SECTEURS À CONCEVOIR ET À RÉALISER

Ils concernent plus particulièrement la construction et l'équipement – les structures de soins hospitaliers et extra-hospitaliers :

- dispensaires
- hôpital de jour
- centres d'accueil – pour les patients
- pour les familles
- centres de formation paramédicaux

Les laboratoires de recherche, ou plutôt des stations d'observation de Santé Publique

- nutrition et biologie
- notons la relation Santé-Environnement (les effets de la Dioxine) (les séquelles psychologiques...)
- une médecine d'après-guerre bactériologique-biologique...
- un accompagnement, une réinsertion des populations traumatisées par les guerres, les bouleversements internes...

Toutes ces actions passent d'abord par le langage, et là, la Francophonie demeure un atout majeur pour les démarches et la rédaction des contrats.

Ces secteurs à concevoir et à réaliser couvrent un champ économique étendu. Ils favorisent la production industrielle sous tous ses aspects.

Les mises en place et la description des différents secteurs relevant des domaines des Affaires Sociales et de la Santé Publique ont été rapidement abordées dans notre première

partie. Les études proposées pourraient faire l'objet d'une prochaine rencontre traitant uniquement de ce sujet.

Dans notre deuxième partie, nous nous interrogerons sur :

"Les nouvelles Techniques au service de l'information médicale et scientifique"

La communication des enseignements, formations, recherches, est facilitée par les Autoroutes de l'information et la Télémédecine.

Nous aborderons la formation, l'expérimentation, les acteurs, les outils et nous nous pencherons surtout sur la nouvelle culture des contenus francophones à réveiller et à adopter pour demain.

LA FORMATION ET L'EXPÉRIMENTATION

Les secteurs de la formation et de l'enseignement sont des chapitres évidents à évoquer en matière de Francophonie. Les actions mises en place décrites par d'autres intervenants sont concluantes.

Nous retiendrons aujourd'hui que la formation médicale et scientifique ne doit pas se cantonner à des publications (généralement éditées en langue anglaise). La formation s'exerce aussi par des stages pratiques et par l'accès à des programmes d'étude sur différents supports : papier, audiovisuel, informatique.

La formation est un investissement à long terme. Les entreprises le savent et doivent là encore s'ouvrir à d'autres secteurs. Elles deviennent producteurs de programmes de formation. Si ces formations développent le savoir et la connaissance, elles favoriseront fatalement la Francophonie. De même pour la coopération amorcée en matière d'expérimentation. Il nous faut donc produire et créer des programmes bilingues – organiser et diriger des stages pratiques sur les deux territoires – instaurer une politique de formation non pas basée sur : "voilà ce qu'il faut faire" mais inviter nos partenaires à vérifier "ce que nous faisons".

La pratique favorise l'utilisation du langage parlé et se retranscrit dans les notes et les mémoires bilingues.

La Francophonie peut être présente dans les domaines théoriques et pratiques de la médecine, de la pharmacie, dans les structures de soins, et leurs différents services (techniques, administratifs, juridiques surtout).

Les producteurs de programmes de formation et d'expérimentation faciliteront la coopération qui suivra immédiatement. La langue ne sera plus un obstacle ou une excuse.

Et si, par habitude ou par obligation, les publications continuent à s'imprimer en anglais, le message pratique doit s'exercer en langue française. Tous les moyens de communication doivent être pensés, créés et produits en français et en vietnamien. Sur la même page, ou le même écran, les deux langues doivent être présentes.

Les outils

Nous remarquerons que les nouveaux outils de communication (informatique, électronique) sont multilingues. Un CD-I permet l'utilisation simultanée de seize langues différentes. Mais là, nous entendons ou lisons des langues différentes, nous ne les parlons pas. Certes, nous pouvons les répéter si le programme est conçu en ce sens. Ce multilinguisme est un atout, mais nous observons que les programmes de formation destinés aux rappels des procédures et des manipulations sont de plus en plus visuels et seulement visuels. Ils ne parlent plus ou ne font plus appel (quand ils sont performants) aux commentaires parlés ou écrits. L'audiovisuel dans ses nouvelles techniques se dirige vers l'image au détriment du texte. Atout extraordinaire de communication internationale, mais handicap à relever pour la Francophonie entre autre.

Les acteurs

Le producteur de programme de formation, sur un support d'édition électronique, a tendance pour des raisons économiques à sacrifier le langage ou l'écrit car les nouveaux outils lui permettent de donner à voir (images fixes ou animées), des séquences "parlantes", recherchées, mais qui se passent de commentaires.

Avant donc de promouvoir les nouveaux outils d'acheminement du savoir et de la connaissance, nous nous attacherons à inscrire l'importance du commentaire parlé ou écrit dans toute production de programme de formation.

"DE LA NOUVELLE CULTURE DES CONTENUS"

Le livre, le polycopié, la brochure, vont vers une numérisation du même document, et pourront être consultés à distance, sur un écran domestique relayé à des réseaux et des serveurs. La présence de l'écrit, de la langue, subsiste puisque, dans cette utilisation, on lit, on consulte, on apprend en décodant des chiffres et des lettres. Là, le rapport à la langue est entretenu. La culture francophone possède et peut mettre à la disposition des utilisateurs des quantités de volumes imprimés ou dactylographiés en leur temps (patrimoine). La principale demande à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est la consultation rapide en temps réel. C'est un nouveau service qui exige une post-production importante. Ce volume d'activités devrait relancer les secteurs de l'audiovisuel.

La mise en service des autoroutes de l'information, la création de produits relevant de l'édition électronique, la télédiffusion, télémédecine à distance, téléenseignement, doivent s'attacher à préserver la Francophonie dans ses contenus, à valoriser la culture de ses contenus, et, s'il est vrai que le CD-I, le CD-ROM exigent "beaucoup, beaucoup,

beaucoup de culture", comme le disait Monsieur le Ministre Jacques Toubon, l'enjeu culturel de la Francophonie est désormais dans les conceptions de produits "multimédia". La production visuelle et multilingue ne doit pas sacrifier à la mode. Elle doit considérer la Francophonie comme le lien majeur de ses trésors culturels et scientifiques dans toute conception de produit destiné à l'édition électronique.

Le chantier que nous devons étudier aujourd'hui dans les domaines de l'acheminement des connaissances médicales et scientifiques surtout – car nous l'avons constaté, ce sont des domaines porteurs – ce chantier, donc, a pour but premier : de faciliter la communication des contenus de programmes de formation et de veille d'expérimentation à distance. C'est possible aujourd'hui. Nous le constatons par notre déplacement physique (plus de dix heures d'avion – une journée de voyage), la distance et la communication sont sur le devant de la scène des préoccupations des entreprises.

Les nouvelles techniques d'acheminement en temps réel ne remplaceront pas tout à fait la pédagogie présentielle, mais de même que la télévision ne remplace pas le livre, il n'est pas inutile de rappeler qu'un bon film ou un documentaire évite de lire. Il s'agit de continuer à lire sa propre langue, même dans d'autres formes de langages, et c'est le fondement de la Culture des contenus. Il nous faut donc penser à la Francophonie en français.

En matière de soins, la présence du médecin ou de l'infirmier est à sauvegarder. Mais nous noterons qu'il est, en matière chirurgicale, par exemple, possible d'intervenir à distance, et que toute instruction peut être prodiguée à l'aide de ces nouveaux outils.

L'axiome "formation" évolue et le discours magistral – relayé depuis longtemps par le support visuel – peut aussi être entendu, transmis, à des milliers de kilomètres. On peut dialoguer à distance, et ce n'est pas nouveau, car l'interactivité se développe dans tous les secteurs des télécommunications, et les cerveaux électroniques mis en place, soucieux du langage formel, doivent nous interroger et nous répondre dans notre propre langue, sinon il nous faudra bien étudier la langue dans laquelle ils s'expriment déjà.

En conclusion, nous repousserons l'idée que la Francophonie puisse être un handicap économique.

Cependant, nous serons critiques par rapport aux acteurs et aux outils. La production, (donc l'adéquation de l'investissement homme-machine, nécessaire à la réalisation de produits) doit se construire, non plus sur des modèles classiques, mais à partir de nouveaux concepts. L'entreprise doit créer ses propres techniques d'expression et de communication :

- son ergonomie francophone ou vietnamienne,
- ses techniques de négociations : inventer ses propres dialogues, créer ses propres messages.

Arrêtons de communiquer parce qu'il faut un directeur de communication. Toutes les plaquettes se ressemblent, les conventions fonctionnent avec la même mise en scène, les

publicités parlent la même langue, les réunions sont identiques, mais les contenus sont riches et peuvent créer l'originalité parce qu'ils nous disent par eux-mêmes qu'ils passeront au travers des modes de la communication. Arrêtons de nous reposer sur les ressources humaines alors qu'il y a compression des personnels, des postes, des dégraissages ; arrêtons d'utiliser des fiches techniques, inventons notre propre logiciel ! La véritable culture d'entreprise se fonde sur la création et non pas sur des modèles de réussite.

Pourquoi cette entreprise a-t-elle réussi ? Parce qu'elle a su investir, dans la création, la production, et qu'elle en demeure l'auteur. Elle a inventé son patrimoine. Elle saura le faire fructifier. Ce n'est pas un système économique. C'est un concept abouti.

Ces nouveaux concepts sont à inventer en langue française. Un investissement nécessite une bonne communication, et celle-ci doit aussi se conceptualiser en français. Nous devons penser en français. Si la communication utilise l'image, elle doit aussi se soucier du son, de la langue (de la phonie), de l'écrit, du message utilisant des caractères qui donnent à lire de la franco-phonie (du sous-titre ≠ du doublage). La Francophonie serait un handicap économique si les acteurs des entreprises refusaient d'investir ou tout en investissant, négligeaient l'utilisation de la langue française.

Quant aux outils, nous l'avons compris, ils dépendent de l'utilisation qu'en font les acteurs – de la conception de production de ces acteurs. Or un programme ne se fait pas sans auteur. Ces auteurs doivent avoir pour mission de favoriser la Francophonie quand ils devront développer ces concepts nouveaux. Ces auteurs doivent avoir confiance en la Francophonie parce que rassurés par les entreprises partenaires des organismes de tutelle. C'est de cette nouvelle culture des contenus acheminés dont dépend le devenir de la Francophonie. L'édition électronique au service de l'information médico-sociale et scientifique nous le rappelle.

Nous devons nous faire entendre. La Francophonie bénéficie d'une culture étendue, et ce capital-culture favorise la coopération. La Francophonie s'avère un atout économique évident si nous considérons que l'entreprise est un acteur, les affaires sont le drame, l'acteur, élément premier du drame, doit porter la voix. L'acteur doit donner à entendre, et non plus seulement se donner à voir sur le théâtre des affaires. Il nous faut confier ces nouveaux concepts à des auteurs francophones. Les acteurs doivent produire de nouveaux auteurs, car l'acteur a besoin d'un texte pour interpréter le drame, non pas d'un modèle.

Nous terminerons notre communication en rappelant que les domaines des Affaires sociales, de la Santé publique, nécessitent une formation poussée et des informations constantes. Si la formation et l'information utilisent les nouveaux outils qui véhiculent des programmes francophones, beaucoup d'entreprises auront à faire. Les domaines du médico-social et de la recherche scientifique utilisent ces nouveaux outils. Nous pouvons répondre à ces attentes. L'AUPELF-UREF s'y emploie. Nous suivrons ses actions et ses

réalisations autour du globe et particulièrement les coopérations avec nos amis vietnamiens. Donnons-nous rendez-vous en 1997 avec trois axes :

- le marché sanitaire et médico-social
- le marché médical et scientifique
- le marché des outils de communication favorisant l'information, l'enseignement, la formation, l'expérimentation

"...et je hais ces cœurs pusillanimes, qui, pour trop prévoir les suites des choses, n'osent rien entreprendre."

Scapin, acte III, Scène 1, *Les fourberies de Scapin*, Molière, 1671

Dix questions pour aujourd'hui

1. En quoi une langue intervient-elle sur l'économie ?
2. En quoi la culture d'une langue intervient-elle dans les actions économiques ?
3. En quoi les outils de communication interviennent-ils dans la culture de la langue ?
4. En quoi des programmes de formation construisent-ils le devenir d'une langue ?
5. En quoi des programmes de formation utilisant la Francophonie favorisent-ils l'économie des entreprises francophones ?
6. Qu'est-ce que la Francophonie en 1994 ? en l'an 2000 ?
7. Y-a-t'il une Francophonie "économique" ?
   - Économie politique ou sciences économiques ?
   - Politique culturelle ou de communication ?
   - Culture de production ou production de culture ?
8. Francophonie : images ou sons ?

Avec quoi les nouvelles techniques de l'audiovisuel (du multimédia) favoriseront-elles la Francophonie ?

9. En quoi les contenus de l'édition électronique sont-ils culturels ?
10. En quoi un produit francophone est-il culturel ?

Ouvrages et publications recommandés :

La révolution technologique de la Grammatisation
Sylvain AUROUX, Philosophie et langage, MARDAGA, 94
Au delà du capitalisme
Peter DRUCKER, DUNOD, 93, Traduction de l'américain : Jacques Fontaine
Les mots et les choses
Michel FOUCAULT, Gallimard, 1966
Les autoroutes de l'information
Gérard THERY, Documentation Française, 1994
État de la Francophonie dans le monde
Documentation Française, Rapport, Ouvrage collectif, 1993
Les rapports commandés par M. le Ministre de la Culture et de la Francophonie
Multimédia. Enjeu culturel, oct. 94
De la propriété intellectuelle, Professeur Pierre Sirinelli
3, rue de Valois - 75042 - Paris Cedex 01

Gérard Rebreyend
Président de la Commission Coopération internationale du Conseil régional d'Ile-de-France

L'atout des collectivités locales

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je me retrouve aujourd'hui au Vietnam à la tête d'une délégation de 10 élus franciliens pour évoquer un sujet qui est au cœur de ce colloque "Entreprises et Francophonie". L'émotion est double, d'abord parce que cette présentation se fait notamment devant un public d'amis vietnamiens et que je commence a bien connaître ce pays pour y être venu à plusieurs reprises en qualité de Président de la Commission Coopération Internationale, que de plus je l'apprécie et envie son remarquable décollage économique. Ensuite parce que, si je suis élu de la Région Ile-de-France, je n'oublie pas que je fus précédemment chef d'entreprise et que le thème me paraît particulièrement bien choisi, comme caractéristique de la démarche qui doit animer un dirigeant de société dans sa prospection d'un pays qui nous est proche. Je remercie, au nom du Président de la Région Ile-de-France Michel Giraud, les organisateurs de ce colloque et tout particulièrement Monsieur Michel Guillou, Directeur Général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF, d'avoir pensé à inviter des représentants de la première région française.

Entreprises et Francophonie, deux thèmes en apparence distincts qui renvoient à un ordre de préoccupations différent. Le premier vise l'espace économique, le second renvoie au partage de valeurs plus subtiles dont le dénominateur commun est la langue avec tout ce qu'elle suppose d'art de vivre, de perception de la réalité, enfin de civilisation. Contradiction entre deux notions qui n'est toutefois qu'apparente. La promotion d'une langue et d'une culture à l'étranger, elle aussi, est le fruit d'un combat qui pour être pacifique et discret, n'en demeure pas moins ardent. Il y va de notre rayonnement international, de l'affirmation de notre présence dans les aires géographiques importantes, – le Vietnam en est une – et de notre avenir comme puissance reconnue sur le plan mondial. De plus, les entreprises peuvent dans certains cas, se servir des desseins de la politique francophone, et la Francophonie doit être un vecteur d'encouragement pour nos partenaires étrangers à privilégier les entreprises françaises.

Intervenant en fin de débat, je me dois d'évoquer un aspect qui n'a guère été développé jusqu'à maintenant : celui de la coopération décentralisée, c'est-à-dire des relations que nouent entre elles des collectivités territoriales et qui me paraissent une des solutions d'avenir. Première région de France, une des toutes premières d'Europe, la Région Ile-de-France a naturellement vocation à promouvoir une politique internationale. Avec un budget de plus de 13 milliards de francs, voté par les 209 élus qui composent son Assemblée Régionale, elle joue un rôle important dans l'aménagement – transport–, dans l'éducation – formation et lycée –, l'économie – aide au développement des entreprises, de l'environnement – et la culture. Avec près de 500 000 entreprises sur son territoire, la Région Ile-de-France joue un rôle incitateur auprès d'elles pour les aider à trouver des partenaires à l'étranger. 1/3 du PNB et 11 millions d'habitants, c'est ainsi que le Conseil Régional d'Ile-de-France est engagé dans une politique de coopération internationale auprès d'une vingtaine de métropoles à travers le monde. Des accords passés avec des instances locales permettent de donner un cadre à des actions qui s'inscrivent dans le prolongement des compétences régionales. C'est notamment le cas au Vietnam ou la Région est liée depuis 1989 au Comité Populaire de la Ville d'Hanoï par un accord de coopération.

Cet engagement réciproque correspondait à une nécessité quasi affective de reprendre contact avec une population connue pour être francophile (au moins pour les plus anciens) et traduisait le désir d'encourager les acteurs économiques franciliens à se positionner sur un marché riche en potentialités. C'est pourquoi depuis cinq ans, la Région Ile-de-France a financé un certain nombre d'opérations dans les domaines de l'urbanisme – mise en place du schéma d'aménagement touristique du Lac Tay et du schéma directeur de la Ville d'Hanoï –, de la santé – réhabilitation d'une dizaine de maternités à Hanoï et équipement de celles-ci –, de l'informatique – la Région a offert une vingtaine de micro-ordinateurs et des logiciels français à la ville d'Hanoï et a aidé à la constitution d'un réseau pilote –, de l'aide au développement des PME/PMI ; la Région Ile-de-France a, ne l'oublions pas, une forte vocation agricole, 50 % de ses terres sont cultivées, c'est pourquoi le Conseil Régional a souhaité s'associer en 1991 à Ho Chi Minh Ville, en 1993 à Hanoï aux premiers salons sur les agro-industries. Soixante entreprises étaient présentes l'an dernier dans la capitale pour présenter leurs savoir-faire aux décideurs vietnamiens du secteur. Le succès de cette opération nous encourage à participer au prochain salon prévu à Hanoï en mai 1995.

Enfin, au regard de la formation et de la Francophonie, la Région Ile-de-France finance le centre franco-vietnamien de formation à la gestion de Hanoï, ouvert par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et aide à la mise en place de l'École semi-publique des technologies informatiques qu'ouvrira la compagnie consulaire versaillaise. Les cours sont et seront donnés en français. Parallèlement, la Région Ile-de-France a

accueilli en stage à Paris, des cadres francophones de la municipalité pour les familiariser avec nos techniques de gestion urbaine, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'urbanisme. Enfin, la Région a financé l'édition d'un manuel d'économie, certes en langue vernaculaire, mais selon les concepts enseignés dans nos universités françaises.

En ce qui concerne la Francophonie stricto-sensu, l'Assemblée générale régionale a voté à deux reprises en 1991 et 1992, l'envoi de plusieurs milliers d'ouvrages : des livres représentatifs de notre patrimoine littéraire, des dictionnaires, des manuels pédagogiques et méthodes audiovisuelles ont été offerts aux 18 lycées de la capitale. L'une de nos surprises en visitant quelques classes francophones, fut de constater qu'elles étaient constituées, à une très forte majorité, de jeunes filles. S'il est vrai que la femme est l'avenir de l'homme, il y a tout à espérer de l'avenir de la Francophonie au Vietnam. Plus sérieusement, le lien entre Francophonie et affaires au sens large du terme est subtil. J'en ai évoqué les raisons dans mon introduction. Ce que nous recherchons en encourageant les manifestations économiques, c'est à favoriser un "affectio societatis" selon la terminologie propre aux juristes de la part de nos amis étrangers, vis-à-vis de notre pays, à travers ses entreprises et institutions publiques. De même en finançant des maternités, nous encourageons les médecins vietnamiens à traiter avec des entreprises françaises prestataires de services. De même, en matière d'urbanisme, nous jouons un rôle de fer de lance et d'initiateur à l'égard des groupes immobiliers et de tourisme français.

En définitive, l'important me paraît être le fort ancrage local, c'est lui qui conditionne le succès de notre coopération. D'autant, et j'en arrive à ma conclusion, que notre coopération se caractérise par un enracinement géographique clairement affirmé. La Région Ile-de-France n'a pas vocation, en effet, à se substituer à l'État pour des projets qui ne revêtiraient pas une dimension régionale. C'est de plus une exigence du temps présent : la constitution de pôles transnationaux de régulation des mécanismes économiques et sociaux que l'on observe en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, a pour corollaire l'émergence d'acteurs locaux, qu'il s'agisse des villes ou des régions et quelle que soit leur dénomination ou leur signature institutionnelle, le pouvoir local s'affirme. Il me paraît être le lieu géographique privilégié de mise en œuvre d'actions qu'un pouvoir d'État a des difficultés à appréhender et à financer. Comme le dit un proverbe asiatique : "On n'arrête pas le vent qui souffle sur la rizière". Et le fait régional est de ces vents, simple bise ou souffle plus prononcé, que l'on n'entravera pas. Cela est vrai de notre pays, cela pourrait l'être au Vietnam également. A terme, dans ce pays, notre expérience de la décentralisation pourrait être copiée et constituerait, alors, un facteur supplémentaire de rayonnement de la Francophonie.

M. Duong Van Dam
Avocat

Contribution pour un développement de la Francophonie au Vietnam

Je voudrais d'abord souligner à quel point je suis ému de m'adresser à vous, après les exposés que j'ai entendus. Je vois que, comme l'a rappelé Maître Ngo, la Francophonie est une grande famille, que son domaine s'étend à tous les champs d'activités, et que le Vietnam est convié à faire partie de cette famille. Vous le savez, depuis 1986, nous avons pris la décision d'adopter un nouveau cours, une ouverture sur le plan économique et politique. Alors, cette ouverture, je voudrais vous dire combien nous souhaitons qu'elle se fasse d'abord vers l'ensemble francophone où nous comptons tant d'amis. Je voudrais à ce propos, exprimer le vœu ardent que le sommet francophone de 1997, consacre l'entrée du Vietnam, et, avec lui, d'une partie de l'Asie, dans la Francophonie. Mais je voudrais aussi lancer un appel. Pour que la Francophonie soit une réalité au Vietnam, il faudra que la langue française soit à nouveau enseignée à tous les niveaux. Il faudra qu'elle soit naturellement enseignée, à côté du vietnamien, à l'école primaire, à l'école secondaire et bien sûr à l'université. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, il faudra nous y aider.

Il faut que le français devienne une des langues naturellement utilisées dans nos relations avec les autres pays, et dans les échanges. Nous aussi, comme l'a excellemment développé Maître Ngo, nous souhaitons une Francophonie forte et utile, une Francophonie présente sur les cinq continents et ouverte à l'ensemble des activités d'échange. Je partage son point de vue. Il faut que la Francophonie concerne le domaine de la pensée, de la culture, des sciences. Il faut aussi qu'elle concerne l'activité économique et commerciale. En nous intégrant à la Francophonie, nous entendons intégrer une communauté fondée sur l'amitié et l'échange, mais qui doit être aussi assise sur une communauté d'intérêt. Si nous ne comprenons pas cela, si les responsables de la Francophonie n'acceptent pas de la voir dans sa globalité et ne nous aident pas alors, nous serons repoussés vers le monde anglophone. La facilité peut parfois sembler être l'anglais : nos voisins immédiats parlent tous anglais dans les relations internationales, il ne faut pas l'oublier. Alors nous avons besoin d'être confortés et aidés pour rejoindre l'ensemble de la Francophonie.

Nous voulons aujourd'hui que l'ouverture du Vietnam utilise la Francophonie comme un de ses outils privilégiés. Outil non exclusif, bien évidemment, la langue vietnamienne est celle de notre culture, de nos racines. Les langues étrangères : chinois, anglais doivent aussi avoir leur place. La Francophonie, c'est à la fois l'utilisation d'une langue mais aussi celle de tout un système de culture, de valeurs, qui puisent dans la Révolution française les idéaux que chacun adapte selon son système politique, son histoire, mais qui rejoignent et unissent les pays qui s'en réclament. Mais je voudrais également lancer un message : le Vietnam a fait des efforts. Il a noué des relations avec le reste du monde, et réformé son économie pour la rapprocher de celle des autres pays. Il a besoin de cadres de l'administration et de l'appareil d'État pour imaginer mener à bien les réformes, mais aussi pour contrôler que ces réformes se fassent dans le respect du bien commun et des prérogatives de l'État.

Il a donc besoin de cadres économiques et commerciaux capables d'insuffler vie aux entreprises et de les mettre à même d'affronter la concurrence internationale. Il est important pour nous qu'une partie de ces cadres ait une formation commune pour se comprendre entre fonctionnaires et industriels. Il faut absolument qu'il y ait une symbiose entre les deux si nous voulons maintenir le nécessaire contrôle des pouvoirs publics sur l'évolution de l'économie vietnamienne. Aussi nous souhaiterions organiser dans le cadre de la Francophonie, cet enseignement nécessaire de nos cadres dirigeants. A cet égard, je voudrais obtenir votre soutien financier pour la création d'un Institut supérieur des affaires et de l'administration, dont le Ministère vietnamien de l'éducation et de la formation, m'a désigné comme responsable. Nous souhaitons en faire un des lieux de la Francophonie au Vietnam. La langue quotidienne restera la langue vietnamienne, l'anglais y sera également enseigné, mais le français y aura une place centrale étant la langue la plus utilisée pour ouvrir cette école sur le monde.

Nous voudrions aller vite, peut-être même inaugurer l'Institut avant la réunion du Sommet de la Francophonie au Vietnam afin qu'il constitue une réalisation concrète. Mais pour cela, il nous faut trouver un accord sur un projet, un dessein. Pour nous, dans le cadre de la Francophonie, cet Institut doit former ceux qui vont développer l'économie et ceux qui vont en organiser et contrôler le développement. Je crois beaucoup aux vertus de la formation, de l'éducation, et de l'ouverture. Nous pouvons apporter à la Francophonie une dimension asiatique qu'elle n'a plus aujourd'hui. Nous attendons d'elle qu'elle nous apporte le soutien, l'appui à la formation des étudiants au monde de demain.

Pierre Guidoni
Ancien Ambassadeur de France
Rapporteur de la Table ronde

Je dois dire que ma tâche me paraît peut être plus difficile que celle des rapporteurs des deux premières tables rondes, tant les interventions de cette matinée étaient à la fois variées et diversifiées et en même temps très concrètes avec beaucoup de suggestions pratiques, qui je l'espère, seront bien retenues dans les conclusions générales de notre colloque. Je me suis demandé comment rassembler tout cela d'une façon aussi cohérente et aussi compréhensible que possible ; il me semble qu'une des manières de poser le problème, peut-être inhabituelle mais en tout cas éclairante serait, au lieu de nous demander quels sont les avantages de la Francophonie – on pourrait en citer de nombreux sans jamais convaincre nos interlocuteurs – d'énumérer les handicaps dont doivent souffrir ceux qui font le choix de la non-Francophonie. Il suffit de lire la presse de la région, y compris la presse des pays voisins, pour mesurer la portée, l'insistance des campagnes de presse qui cherchent à accréditer l'idée selon laquelle l'usage du français serait un obstacle aux relations économiques internationales et un handicap pour le développement économique et commercial. Les pays qui feraient le choix de la Francophonie, se couperaient de leur environnement et ne pas choisir l'anglais et l'anglais seul, ce serait s'isoler, non seulement de ces voisins, mais aussi du reste du monde.

Or, ma conviction profonde, éclairée par toutes les interventions, est que, c'est l'inverse qui est vrai. Il n'est pas difficile de démontrer que les pays qui rejettent, qui refusent l'usage du français ou les pays qui tout en manifestant une adhésion de forme à la Francophonie n'en tirent pas toutes les conclusions au niveau de la vie quotidienne, choisissent un mode de relation avec l'extérieur qui les handicape et les handicapera de plus en plus, du point de vue, non pas, des grandes idées de la philosophie ou de la culture, mais du point de vue économique, commercial, industriel et technologique, bref, du point de vue de l'entreprise et du marché. J'aimerais que nos amis vietnamiens, khmers, laos, et d'ailleurs, l'ensemble des pays de cette région en soient plus profondément convaincus. La non-Francophonie est d'abord un obstacle pour la pénétration des marchés français et francophones ; ne pas utiliser le français, ne pas le connaître, en refuser l'usage, c'est bien entendu se rendre volontairement plus difficile, la pénétration du marché français mais aussi des pays francophones développés : Canada, Belgique, Suisse ; mais aussi des pays francophones en voie de développement : Afrique Sub-Saharienne, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Pacifique et Caraïbes. Et je crois que

nous devons à nos amis vietnamiens, khmers et laos beaucoup de franchise. Nous devons leur parler sans afficher cette modestie d'ailleurs toujours un peu feinte, toujours un peu soupçonnable, peut être pas entièrement sincère, qui est le propre des responsables français à l'étranger.

Le marché français représente 13 100 milliards de dollars de PNB : c'est la moitié du Japon, c'est entre le cinquième et le quart des États-Unis, c'est quatre fois la Chine, c'est aujourd'hui probablement – les statistiques ne sont pas très fiables –, au moins trois fois l'Union Soviétique, c'est l'équivalent de toute l'Amérique du Sud, Brésil et Mexique compris. Ce n'est pas tout à fait négligeable au niveau des échanges internationaux, et il faut avoir une idée juste de ce qu'est la répartition des forces économiques à l'échelle mondiale -ce n'est pas un hasard, si la France a pris l'initiative de créer le G7, le rassemblement des sept pays les plus riches du monde, dans lequel il y a deux pays francophones, la France et le Canada plus, comme le rappelait justement Monsieur Froment-Meurice, l'Union Européenne qui s'exprime, y compris dans ce cadre-là, en français. Lorsque nous parlons de Francophonie, il faut rappeler aussi, la réalité des pays francophones développés, le marché belge, le marché suisse, luxembourgeois, et le marché canadien – québécois extrêmement important au niveau international, qui est une des portes, des marchés d'Amérique du Nord. Enfin, je citerai pour mémoire, mais ce n'est pas sans importance, le cas des pays d'Europe centrale et orientale qui ont choisi prioritairement le français. La Roumanie, la Bulgarie sont des marchés émergeants avec lesquels d'ailleurs, le Vietnam a des rapports anciens et profonds, et nous devons nous féliciter qu'ils puissent aujourd'hui se continuer et se prolonger en français : rien ne serait plus absurde qu'un Vietnamien et un Roumain essayant de parler anglais pour se comprendre, alors qu'ils ont le français pour pouvoir communiquer aisément. Enfin, le marché des pays francophones en voie de développement. Un chiffre sur l'Afrique : le tiers, un peu plus du tiers en réalité, 36 % de l'économie africaine provient des pays ayant en partage l'usage du français ; ce n'est là non plus une réalité négligeable et je n'insiste pas sur la place importante dans l'économie bancaire et financière, du Proche Orient.

Ne pas connaître, ne pas comprendre, se refuser à utiliser le français, c'est aussi se couper volontairement ou involontairement, de sources d'investissements très importantes, immédiatement disponibles, qui se mobilisent de façon préférentielle dans les pays ayant en commun l'usage du français et je dirais très amicalement à nos amis, qu'on ne peut pas poser les questions à l'envers, parce que la logique des entreprises, la logique des affaires, n'est pas une logique culturelle ni une logique politique ; en réalité, on ne peut pas dire aux hommes d'affaires, si vous investissez chez nous, nous utiliserons le français, parce que ça leur est complètement indifférent. Ils peuvent très bien travailler en anglais ou dans n'importe quelle autre langue. L'inverse est vrai, ce sont les pays où on parle français, qui peuvent attirer, qui ont un atout supplémentaire pour attirer les

investissements, pour attirer les investisseurs en provenance de France et des autres pays francophones.

Or, je voudrais insister très rapidement sur deux éléments : le premier est que la France et les pays francophones développés, Belgique, Canada sont aujourd'hui au niveau international, une des principales sources d'investissement disponibles, car il y a un manque général au niveau de la planète de disponibilités financières. La France et ses associés francophones sont aujourd'hui l'une des principales sources d'investissements au niveau international ; personne ne peut se permettre de négliger cette réalité ; et à l'inverse, les entreprises Nord-Américaines ou Britanniques, Allemandes ont en général d'autres priorités. Elles ont en Amérique Latine des demandes très importantes, le développement du Mexique et des autres pays d'Amérique Latine ne va pas être une petite affaire, et cela va mobiliser pour longtemps les ressources et l'épargne des États-Unis. Et pour l'Asie, il n'est pas sûr que les investisseurs des États-Unis souhaitent aujourd'hui être prioritairement en Asie du Sud-Est et notamment au Vietnam, au Cambodge ou au Laos ; j'en dirais autant d'ailleurs des investisseurs japonais – on comprend bien qu'ils aient une stratégie mondiale, sans doute aussi cherchent-ils une rentabilité à court et à moyen terme plus rapide que ce n'est souvent le cas pour les investisseurs français, appuyés sur les investisseurs institutionnels et donc capables d'avoir une vision à plus long terme.

Je n'insisterai pas sur un aspect qui me paraît tout à fait essentiel, décisif qui est le rôle du français nécessaire dans les relations avec l'Union Européenne et par conséquent le handicap qu'on a à l'égard de l'Union Européenne, les pays qui refusent l'usage du français, qui refusent l'utilisation du français, qui choisissent l'anglais comme unique langue de communication internationale. Rappelons simplement, qu'il y a des réalités sans équivoque ; l'Union Européenne est le premier exportateur, le premier importateur et le premier investisseur au niveau mondial. Dans cette Union Européenne, le français joue un rôle de tout premier plan, la politique commerciale et commune et par conséquent les rapports entre les pays de cette région et l'Union Européenne passeront nécessairement par les institutions de Bruxelles et par le français et d'une certaine manière, on pourrait dire que, ne pas connaître ou ne pas utiliser le français, c'est se priver vis-à-vis de l'Union Européenne d'un avantage comparatif important par rapport aux autres pays de la région ; c'est une banalité de dire qu'il y a entre l'Asie du Sud-Est prise globalement et l'Union Européenne, parfois des incompréhensions ou des blocages et je ferais volontiers après Maître Ngo la théorie des avocats. Si le Vietnam, le Laos, le Cambodge, les pays d'Asie du Sud-Est peuvent avoir besoin d'un avocat dans l'Union Européenne, les pays de la Francophonie sont là pour jouer ce rôle et ils le jouent d'ailleurs déjà ; l'Asie du Sud-Est tout entière peut avoir besoin d'un avocat auprès de l'Union Européenne et ce sera le pays qui aura choisi l'usage du français qui sera le mieux placé pour jouer son rôle.

Contrairement à l'idée reçue, qui veut que pour avoir des relations dans le vaste monde, il faut utiliser une autre langue que le français, en réalité ce sont ceux qui seront capables de parler français qui seront les mieux placés pour négocier demain, y compris sur le plan commercial, sur le plan économique avec l'Union Européenne. Enfin dernier point, la non-Francophonie me parait impliquer – et je demande à nos amis vietnamiens d'y être très attentifs –, le choix implicite d'un modèle économique qui est aussi un modèle idéologique. Ne croyez pas que les langues soient neutres, ce n'est pas vrai ; le choix d'une langue, c'est aussi le choix d'un système de pensée, c'est aussi le choix d'un système juridique. Vous mesurez à quel point, dans les relations d'affaires, dans les relations économiques, le choix d'un système juridique peut être important ; une langue est le vecteur d'une vision du monde et en matière économique je ne suis pas certain, que le Vietnam, le Cambodge, le Laos peut-être d'autres pays de la région, souhaitent s'identifier totalement, entièrement au modèle économique proposé par notamment, les États-Unis et les pays les plus proches de leur système, le Royaume-Uni, l'Australie, soit le libéralisme, le libre échange, la privatisation, l'hostilité à toutes interventions de l'État dans la vie économique. C'est un modèle, mais nous pensons que le système juridique français, la définition même de l'entreprise en France, le rôle de l'État dans la prévision, à moyen et long terme, l'aménagement du territoire, reflètent une autre réalité, l'économie mixte. Il y a là des notions qui caractérisent la culture économique française, il y a là des éléments qui peuvent être très utiles dans cette région du monde, dans vos pays, encore faut-il avoir une langue ayant des mots pour exprimer ces réalités, encore faut-il ne s'être pas entièrement enfermés dans un autre système intellectuel et idéologique. Enfin, je dirai sans insister davantage que la non-Francophonie, le refus du français, ne permet de communiquer qu'avec une seule des grandes cultures occidentales, et ce n'est pas sans conséquence en matière de comportement de mode de vie, d'habitudes de consommation. Utiliser le français, c'est aussi se donner d'autres horizons, pouvoir choisir entre plusieurs modèles, garder d'une certaine façon sa liberté de choix.

Je conclurai là-dessus. Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée, disons que c'est certainement une des choses que partagent avec nous les peuples de cette région et de ce point de vue, comment ne pas être frappé par des anomalies, comment des entreprises peuvent-elles choisir de se banaliser, de n'avoir rien qui les distingue en mieux de leurs voisines et de leurs partenaires, comment peut-on vouloir attirer des touristes essentiellement francophones – la France et le monde francophone accessoirement, représentent aujourd'hui un des plus grands réservoirs de touristes de la planète et des touristes avec un bon niveau de revenu. Les touristes ont besoin de bonnes raisons pour choisir tel pays plutôt que tel autre – et 60 % de touristes francophones au Vietnam entièrement accueillis en anglais, ça ne durera pas car ils iront ailleurs. On pourrait ainsi énumérer d'autres éléments où le simple bon sens conduit à l'utilisation du français.

L'usage du français surtout dans une zone où d'autres pays ont choisi une autre langue pour leurs relations internationales, n'est pas un handicap, mais un atout. Ce sont au contraire les pays qui refusent l'usage du français qui souffriront d'un handicap dans la composition économique internationale.

Concluons simplement cette table ronde avant de conclure le colloque en général sur cette constatation simple : c'est une chance pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge de pouvoir, s'ils le veulent, avoir cette carte dans leur jeu, mais c'est à eux d'en décider.

Quatrième table ronde

Promouvoir la Francophonie économique

Présidents

Monsieur Dô Hûu Ngû
Vice-Président du Forum Francophone des Affaires vietnamien
Secrétaire général de l'Association industrielle de Ho Chi Minh Ville

Monsieur Bernard Attali
Président du Conseil de surveillance de la Banque Arjil (France)

Rapporteur

Monsieur Jacques J. P. Martin
Conseiller technique auprès du Directeur général, Recteur de l'AUPELF-UREF
Secrétaire général du colloque

M. Dô Hûu Ngû

Secrétaire général de l'Union des Associations industrielles et commerciales de Ho Chi Minh Ville

Promouvoir la Francophonie économique

Tout d'abord je vous remercie de me permettre de prendre la parole à l'occasion de cette réunion très importante sur la Francophonie économique. Aujourd'hui, je voudrais vous présenter quelques traits généraux sur l'état actuel du développement du secteur privé que représentent les petites et moyennes entreprises du Vietnam. Avec la rénovation économique du pays, on a assisté à une reprise d'activité assez rapide du secteur privé. Pour le Vietnam dans son entier, nous avons comptabilisé pour l'année 1993 plus de 4 000 unités économiques privées et trois formes juridiques principales d'entreprises : société par actions, société à responsabilité limitée et entreprise privée. Ho Chi Minh Ville compte à elle seule 2 563 unités, soit 64 % du nombre total des entreprises privées du pays.

En 1993, le secteur privé de Ho Chi Minh Ville a enregistré une augmentation de production industrielle de 20 % par rapport à 1992. Le volume total des marchandises a atteint 6 070 milliards de VND (dongs), soit 32 % de la valeur totale de la production industrielle de la ville. La main d'œuvre utilisée dans ce secteur s'élève à 500 000 personnes, soit 11 % de la population totale de la ville. La production brute domestique (PBD) de 1989 nous montre une prédominance nette du secteur privé de Ho Chi Minh Ville, 60 % et 40 % pour le secteur étatique. Ces pourcentages se maintiennent et varient très peu depuis. Toutefois, on note des fluctuations sensibles dans certains domaines d'activité : dans le commerce, le secteur privé représente 78 % du PBD, dans le transport des passagers 43 %, dans le transport des marchandises 11 %, dans la construction 50 %, dans l'agriculture sensiblement 100 %.

Mais dans l'industrie, il y a une variation inverse ; le secteur étatique occupe une part de plus en plus élevée et importante. En 1993, le secteur étatique avait produit 72 % de la production industrielle alors qu'en 1989 ce chiffre n'était que de 57 %. Les sociétés privées ne représentent que 1 % de la production industrielle. Bien que la politique du gouvernement soit de favoriser le développement du secteur privé, la réalité a prouvé le

contraire. La cause principale de cette situation est que l'investissement est faible dans le secteur privé et concentré surtout dans la construction d'habitations (maisons, villas), dans le domaine des services et de petites productions à caractère familial.

En ce qui concerne les investissements étrangers, les statistiques officielles ont enregistré plusieurs milliards de US$ avec un nombre considérable de projets. Les prévisions pour l'an 2000 s'avèrent aussi très prometteuses : 18 à 20 milliards de $. Cependant il faut avouer que le secteur non étatique bénéficie très peu (2 %) de cet apport de capitaux étrangers. A côté de cette insuffisance de capitaux, le secteur privé de l'industrie est encore entravé par d'autres difficultés à savoir, une technologie peu avancée et des équipements désuets, un manque d'information, cause principale de nombreux désastres, l'étroitesse de l'espace pour l'expansion future des ateliers, un environnement pour le développement encore peu favorable – systèmes de taxes, procédures administratives très complexes pour la création et le développement des entreprises -.

Pour aider les entreprises membres, notre Union a prévu les activités prioritaires suivantes : élaboration de plans d'actions avec cinq banques privées, membres de l'Association, dans le but de venir en aide aux entreprises membres qui s'avèrent faibles et démunies en capitaux pour la modernisation de leur équipement ; développement de l'établissement des zones industrielles dans le but de fournir aux entreprises membres l'espace nécessaire pour l'approvisionnement en matières premières et équipements ; assistance technique réservée aux entreprises membres qui s'avèrent faibles sur le plan professionnel.

Dans la réalisation de ces activités, je pense que l'aide du Forum Francophone sera précieuse pour notre Union des Associations industrielles et commerciales.

Bernard Attali
Président du Conseil de surveillance de la Banque ARJIL
France

Je commencerai en remerciant tout d'abord nos hôtes vietnamiens et M. Do Hûu Ngû, Vice-président du FFA et en vous disant ma satisfaction car en 1997 c'est ici que se tiendra le sommet de la Francophonie qui sera, je n'en doute pas, un grand succès.

Le titre de notre table ronde – Promouvoir la Francophonie économique – me va bien. On ne bâtit pas l'avenir sur un repli frileux. La Francophonie ne doit pas être défensive. Il est essentiel que la Francophonie ne soit pas une citadelle assiégée, une peau de chagrin, une ligne Maginot culturelle. Il s'agit au contraire d'une grande ambition. C'est dans ce sens qu'il faut à mon avis entendre l'exception culturelle. La langue française est une belle chose, jusque dans ses ambiguïtés. Être exceptionnel cela veut dire à la fois être hors norme mais en même temps être unique, doté de vertus spéciales, d'atouts spécifiques. C'est dans ce deuxième sens qu'il faut prendre le terme d'exception.

Cela étant nous devons éviter deux dangers : l'angélisme et les faux débats. L'angélisme, c'est croire que la langue française va l'emporter d'elle-même, dans un monde menacé par l'uniformisation. Non, rien ne se fera sans volonté politique. Hier, un orateur disait très justement : "Aucune langue ne peut vivre sous perfusion". Promouvoir la Francophonie économique suppose une volonté permanente de tous et chacun. Tous les acteurs de la vie économique sont impliqués. J'entendais hier un sceptique dire : "À quoi bon un colloque dans une ville qui n'a pas encore de lycée français ?". Je dis moi, en présentant mes félicitations à l'AUPELF-UREF que nous aurons un jour un lycée français à Ho Chi Minh Ville précisément parce que nous nous sommes réunis à plusieurs reprises pour en dire la nécessité. Un vieux proverbe de la campagne française dit les choses mieux que moi et illustre l'intérêt de rencontres comme la nôtre : "On est toujours plus intelligent quand on revient de la foire".

Évitons aussi les débats stériles. Faut-il développer l'enseignement de la langue française pour promouvoir la croissance économique ou promouvoir le développement des échanges francophones pour développer l'usage du français que nous avons en partage ? Notre objectif est-il économique – créer des emplois – ou culturel – promouvoir une langue commune ? Ce vieux débat relève du dilemme de l'œuf et de la poule et ne devrait pas nous arrêter trop longtemps.

Une seule chose est claire ; nous avons devant nous un vaste espace économique potentiel. Nous devons tout faire pour qu'il connaisse à la fois croissance et progrès. La

croissance, c'est-à-dire la création de richesses et d'emplois. Le progrès, au sens plus large, c'est en plus le développement de valeurs communes, de valeurs démocratiques. Nous ne pouvons oublier que la période la plus glorieuse de notre langue porte le beau nom de Siècle des lumières et qu'il fût la source de notre conception de la liberté.

Hier quelqu'un parlait d'alternative francophone. Pour ma part, je préfère la notion de préférence, car c'est une préférence francophone que nous devons essayer de faire prévaloir sur les cinq continents, dans un marché de 515 millions de personnes réparties sur 50 pays avec à la clé, une diaspora largement répandue dans le monde. Cet espace est déjà naturellement complémentaire : 14 % des échanges des pays francophones se font avec d'autres pays francophones. Un tiers du commerce extérieur des pays francophones du Sud se fait avec les pays francophones du Nord, certes à des niveaux très divers de développement : plus de la moitié des pays francophones font partie des pays les moins avancés sur le plan économique. Mais cette diversité est source de richesse. Il ne faut pas avoir peur de le dire : pour la construction d'un espace économique francophone, il y a et il doit y avoir une dimension de solidarité. Mais partage ne veut pas dire assistance. Il s'agit d'aider les acteurs économiques et financiers à s'assumer eux-mêmes, partout où des progrès restent à faire. C'est là notre contribution à l'indispensable dialogue Nord-Sud dont notre planète a un besoin vital.

Ceci me ramène à notre table ronde : promouvoir la Francophonie économique, c'est une fantastique aventure, c'est faire vivre et avancer un espace économique fondé non plus sur les contraintes de la géographie mais sur les réalités de l'histoire. Et quelle plus belle ambition pour la Francophonie que celle-ci : faire la démonstration que la volonté des hommes peut assurer la revanche de l'histoire sur la géographie.

Après avoir été trop long, je vais bien sûr demander aux différents orateurs qui me suivent d'être courts. C'est là le privilège du Président de séance. Nous allons organiser notre débat autour de quatre grands thèmes : l'existant – le rôle des opérateurs institutionnels dans l'aide aux investisseurs (DREE, FFA, COFACE) – ; nous prendrons ensuite quelques exemples concrets de réussite en particulier autour de l'aventure des jeux olympiques de la Francophonie ; nous évoquerons ensuite les outils à renforcer : la publicité, la formation, l'information (Actim), les moyens modernes de communication (multimédia). Viendront enfin les propositions pour aller de l'avant avec notamment deux idées à débattre : celle d'un label francophone et celle d'une agence de promotion de la Francophonie économique avec l'élaboration d'une charte de l'entreprise francophone.

J'invite d'ores et déjà la salle à poser des questions, voire à faire ses commentaires, après les exposés. L'idée pour cette quatrième table ronde est d'être aussi concret que possible. Rivarol l'a fait avant nous et avec talent. Nous n'avons pas à refaire aujourd'hui le discours sur l'universalité de la langue française. Il faut maintenant passer des discours aux actes.

Michel Drobniak
Conseiller commercial au poste d'expansion économique
Ambassade de France au Vietnam

Les actions de la Direction des relations économiques extérieures

Je vais vous présenter très rapidement l'action de la Direction des relations économiques extérieures françaises, dans cette partie du monde et spécifiquement au Vietnam. Je rappellerai en guise d'introduction que la Direction des relations économiques extérieures est une direction du Ministère des Finances et du Ministère de l'Industrie et que son rôle, un de ses rôles principaux, vise à la promotion et au soutien des exportations françaises et à l'internationalisation des entreprises françaises. Quels sont les moyens d'actions entrepris par cette direction en Asie auprès des ambassadeurs de France de chacun des pays concernés. Ce sont aujourd'hui trente-deux postes répartis sur l'ensemble de ce continent ; nous avons au Vietnam, deux postes, l'un principal à Hanoï et l'autre à Ho Chi Minh Ville, ce qui montre la priorité mise très nettement par notre direction sur ce pays puisqu'il est très rare dans les zones asiatiques de trouver des pays à postes multiples.

L'Asie est un pôle très important pour l'aide au développement accordée d'une façon générale par la France. En 1993, 40 % d'aides au développement sont allés sur cette zone, et le protocole financier proprement dit pour le Vietnam, accordé chaque année connaît une progression de 100 % depuis 1989, presque un doublement chaque année des crédits d'aides et des aides-protocoles qui sont accordés au Vietnam. Dans ce cadre, c'est le principal moyen financier dans les pays les moins développés. Il en existe beaucoup d'autres et certains orateurs par la suite comme mon collègue de la COFACE, pourront vous détailler des aides qui sont plus spécifiquement adaptées au soutien des exportations mais aussi à la garantie des investissements.

Il existe un certain nombre de garanties et d'assurances sur la plupart des risques que les entreprises rencontrent quand elles vont sur les marchés extérieurs. J'ai signalé tout à l'heure, en ce qui nous concerne en tant que service public et administration du Ministère des Finances et de l'Industrie, que nous représentions 20 % des effectifs, c'est notablement plus que ce que nous aurions si nous suivions simplement la répartition des exportations françaises dans le monde.

J'avais l'occasion de rappeler hier que l'Asie concentre environ aujourd'hui 7 % des exportations françaises ; l'administration a essayé d'aller au delà de ces pourcentages puisque la zone est en très fort développement. Les moyens financiers d'une façon générale sont distillés par le biais d'autres organismes dont certains également interviendront par la suite et notamment l'ACTIM. En terme de promotion collective, Monsieur Attali vous a parlé de foire en rappelant un vieux proverbe français et bien dans le domaine des foires et expositions, le centre français des manifestations à l'étranger et le centre français du commerce extérieur sont très actifs et réalisent à peu près la moitié de leurs actions sur la zone asiatique notamment sur le Vietnam, où il y a encore dix jours se tenait une foire à Hanoï sous pavillon français. Participation dans les foires internationales mais aussi organisation d'événements à label français, francophone, comme des expositions générales sur le thème *France* qui ont eu lieu cette année à Taïwan, mais aussi en Corée, en Malaisie. Il existe également des actions sectorielles qui ont été initiées par Monsieur Longuet, Ministre de l'Industrie de la République française, lors de ses missions successives en Asie en fin d'année 93, et début d'année 94, dans le domaine des télécommunications, dans le domaine de l'énergie. Je n'irai pas beaucoup plus loin dans ce descriptif car je me suis un peu éloigné du sujet de notre table ronde qui est la promotion de la Francophonie économique. Il est bien évident que lorsque l'on parle d'économie, seule compte la volonté d'aller vers un monde de libre-échange ou du moins dans un monde commercial de libres échanges.

Florian Rompré
Secrétaire général international du FFA

Le Forum francophone des Affaires et la promotion de la Francophonie économique

Le mandat du Forum francophone des affaires étant de promouvoir les échanges industriels, technologiques et commerciaux entre les opérateurs économiques de la Francophonie, nous avons choisi de mettre l'accent sur le développement du partenariat comme moyen d'assurer la réalisation de ce mandat et garantir la pérennité de son action. En effet, le FFA considère que c'est par l'entremise du partenariat qu'on peut le mieux effectuer les transferts de technologies, les investissements et assurer l'accès à de nouveaux marchés et ce, dans une perspective à long terme. Le premier des instruments que le FFA s'est donné, et de loin le plus important, est un réseau de comités nationaux dont vingt quatre fonctionnent actuellement dans autant de pays. Ce nombre devrait atteindre quarante pour le prochain Sommet de la Francophonie à l'automne 1995. Les comités nationaux sont les noyaux de base de notre fonctionnement ; ils constituent le lien entre les entreprises de la Francophonie. Pour alimenter ces comités et leur permettre de jouer leurs rôles auprès de leurs entreprises, un certain nombre d'outils ont été mis en place ou sont en train de l'être par le secrétariat international sous la direction du bureau international. Il y a d'abord eu en 1992, la création de l'observatoire économique, dont la fonction est de préparer et de publier des études de nature à seconder les activités du FFA et de ses membres. En deux ans l'observatoire à publier les documents suivants : La Francophonie en chiffre, un répertoire des programmes d'aides aux entreprises, un guide partenariat, également une série de monographies économiques de chaque pays de la Francophonie, intitulée Guide des affaires, dix de ces monographies sont parues à ce jour et une dizaine d'autres paraîtront d'ici un an, -ces documents sont diffusés notamment par les comités nationaux.

Le deuxième instrument d'envergure, dont la mise en œuvre est partiellement complétée et dont toutes les composantes seront mises à la disposition du réseau d'ici un an, est la banque d'informations des gens d'affaires, BIGA. Ce projet comprend trois volets : le premier, le fichier des entreprises contenant des informations pertinentes sur chaque entreprise adhérant au Forum Francophone des Affaires par l'entremise de son

comité national ; à terme, chaque comité sera doté de cette bande. Deuxième volet, la diffusion des pré-projets, projets et appels d'offres de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement : ce service existe depuis plus d'un an pour la Banque Mondiale et depuis six mois pour la BAD. Troisième volet, la bourse des projets qui traditionnellement se tenait à l'occasion des rencontres biennales. Cet événement se transforme en une activité régulière et constitue maintenant le cœur même du programme de partenariat.

La première phase du programme de partenariat en cours d'implantation, au secrétariat international, consiste à identifier des projets en provenance pour un bon nombre de nos comités nationaux, de les valider et de les diffuser dans tout le réseau, dans le but de rechercher des partenaires intéressés à s'y associer. Dans un deuxième temps, nous proposons de mettre sur pied un fonds d'aide à la création de partenariats qui pourrait prendre en charge une partie des coûts reliés à certaines démarches indispensables à la mise en place d'un partenariat tel que le seuil de viabilité, la formation. Dans le cadre de ce programme, nous prévoyons aussi d'établir des relations très étroites avec les divers organismes de financement multilatéraux qui s'intéressent notamment aux PME/PMI, afin de faciliter des recours par nos entreprises à leurs divers programmes, à titre d'hypothèses de travail.

Nous sommes également en train d'examiner la possibilité de constituer un fonds d'investissements qui pourrait contribuer au financement des entreprises issues des partenariats, afin de faciliter et d'accélérer les contacts entre opérateurs économiques de la Francophonie. Le secrétariat international a également entrepris une étude sur l'établissement d'un réseau de téléinformatique ou de télématique, appelé "réseau Transit international" qui offrira à sa clientèle des télécommunications efficaces à un moindre coût. Une étape expérimentale doit commencer incessamment avec un certain nombre d'entreprises, et de comités nationaux pour rôder le système, et si la phase expérimentale s'avère concluante nous rendrons les services disponibles à l'ensemble du réseau d'ici un an. Le Forum Francophone des Affaires comme vous l'a signalé le Président à la séance d'ouverture, est né à l'occasion du deuxième Sommet de la Francophonie tenu à Québec en 1987. Depuis il tient une grande rencontre internationale en marge de chaque sommet, Dakar 1989, Paris-La Rochelle 1991, Maurice 1993. Nous sommes en train de préparer le cinquième Forum qui se tiendra à Cotonou, au Bénin, en septembre 1995 : le thème retenu porte sur le partenariat et la valorisation des ressources agro-alimentaires et agro-industrielles pour un développement durable. Les invitations à participer seront distribuées aux opérateurs économiques de la Francophonie dès le printemps 1995. Nous espérons que vous serez nombreux à accepter l'invitation de ce cinquième Forum qui constitue une occasion unique de rencontres pour les opérateurs économiques de la Francophonie et un moment fort pour le développement du partenariat.

M. Lafage
Représentant de la COFACE en Asie

La COFACE en Asie

Je vais vous présenter rapidement la COFACE, parce que je pense que beaucoup d'entre vous la connaissent, vous rappeler qu'elle a été créée en 1946 et qu'elle exerce deux activités principales. Une activité, sur fonds publics, pour le compte du Ministère des Finances et qui concerne effectivement des procédures d'aides et de soutien aux exportations, les principales étant l'assurance-prospection que beaucoup d'entre vous ont utilisée ou vont utiliser, ou pensent utiliser, et qui sert à couvrir les dépenses commerciales engagées pour prospecter une zone géographique présentant des intérêts majeurs pour l'entreprise. Il est clair que la zone Asie est une zone favorisée, privilégiée dans l'étude des dossiers qui nous sont remis par les entreprises. La deuxième procédure d'aide, est une procédure beaucoup plus lourde. C'est une procédure de garantie des investissements, mais je dois vous préciser que cette garantie des investissements fonctionne exclusivement pour la couverture du risque politique sur des pays difficiles et qu'elle n'est pas forcément toujours acceptée, puisqu'il s'agit d'évaluer la qualité du projet et le degré de risque politique qu'on est prêt à prendre.

Ces deux activités sont des activités qui sont développées en partenariat avec la DREE et les décisions relèvent effectivement du Ministère ; la COFACE a surtout une activité d'études et de présentation des dossiers mais pas véritablement de décision. D'autre part, ce n'est pas une activité que nous souhaitons véritablement développer dans cette zone, car ce que nous souhaitons développer est une activité sur fonds propres, une activité d'assurance-crédit court terme, qui vise effectivement la couverture du risque de crédit que ce soit à titre commercial ou politique, sur des acheteurs privés ou publics de la zone et sur des opérations qui ne dépassent pas des durées de crédits de trois ans. Ce sont ces gammes de produits, que nous souhaitons développer dans la zone. Ces deux métiers n'ont pas été modifiés par l'acte de privatisation de la COFACE. Je rappelle pour ceux qui ne le savent pas encore, que la COFACE est privée depuis quatre mois, que le développement international de la COFACE, en particulier sa présence en Asie du Sud-

Est, n'a pas pour but de doubler le poste d'expansion économique, de remplacer le poste d'expansion économique, ou d'agir en collaboration avec le poste d'expansion économique pour les procédures publiques.

Elle a essentiellement vocation à commercialiser ses propres produits auprès de filiales françaises, ou francophones installées dans la région, ou auprès d'autres sociétés. Le dispositif COFACE en Asie du Sud-Est maintenant, est un dispositif un peu plus lourd, qui repose sur deux bureaux, un bureau à Singapour avec une compétence régionale sur l'ASEAN et les trois pays de l'ex-Indochine, et un bureau à Tokyo avec une compétence sur l'Asie du Nord-Est. Ces deux bureaux ont une vocation régionale de suivi de risques, de suivi de notre clientèle, de soutien à leur présence dans la région, de soutien en terme d'aides dans la sélection des risques. Notre activité à Singapour, va aussi viser à développer un réseau d'informations commerciales qui sera accessible "on line" pour tous nos clients, et en français pour le contenu du renseignement.

Je voudrais dire que cette présence COFACE a eu au moins un effet intéressant pour la présence française et francophone en Extrême Orient. Nous sommes à l'heure actuelle le seul assureur-crédit, non-anglophone, à être présent dans le comité régional des assureurs-crédits du bassin pacifique.

Pour conclure, je voudrais vous dire qu'à mon avis promouvoir la Francophonie, c'est tout simplement promouvoir l'excellence des entreprises francophones, pas simplement dans l'espace francophone, mais aussi dans un espace non-francophone, pour prouver que la Francophonie n'est pas simplement un atout qui est très plaisant pour nous francophones, mais n'est pas non plus un handicap pour les sociétés qui vont devoir commercer avec des pays non-francophones.

Gérard Kuster
Directeur du Centre international d'Information
Lyonnaise des Eaux

L'aide française au Vietnam a repris sérieusement en 1991, au moment où le pays commençait à sortir d'une longue période d'isolement sur la scène internationale. Le secteur Eau a tout de suite été identifié comme étant prioritaire pour bénéficier des financements français, compte tenu d'une part, de la réputation de leader dans ce domaine que détient la France et compte tenu d'autre part, des besoins grandissants de la population et du piètre état dans lequel se trouvent les installations de production et de distribution d'eau potable dans un grand nombre de villes.

Au départ, un certain nombre de villes ont été identifiées d'un commun accord avec les autorités vietnamiennes comme étant des villes-cibles sur lesquelles porteraient nos efforts pour remettre en état le système d'alimentation en eau potable "de A à Z" et ensuite l'étendre, plutôt que de prévoir des interventions "saupoudrées" un peu partout dans le pays mais ne traitant que quelques aspects spécifiques du problème à chaque fois.

Le Groupe Lyonnaise des Eaux a mis en place un représentant permanent au Vietnam en 1990. Dès l'origine, la Lyonnaise des Eaux a demandé à Safège, Ingénieur Conseil spécialisé dans le domaine de l'eau et de l'environnement, d'entreprendre des études suivant un schéma logique qui consistait d'abord à identifier les problèmes de base (études diagnostiques) et les programmes de réhabilitation à mettre en place le plus rapidement possible, et ensuite de préparer l'avenir en étudiant et chiffrant les programmes de renforcement de la capacité de moyens de production et d'extension des réseaux de distribution. Le cas de la Ville de Huê, membre de l'Association des Villes Francophones, illustre bien cette approche.

Le premier don d'étude sur protocole du gouvernement français a été accordé en 1991 pour faire l'étude diagnostique du réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Huê (population de 270 000 habitants). Cette étude a permis d'évaluer la performance du réseau actuel à travers une campagne de mesures de débits et de pressions sur le réseau existant et la construction d'un modèle informatique du réseau. Cela a permis par la suite d'établir un programme de réhabilitation et de définir les travaux nécessaires pour améliorer la qualité de desserte de la population. Cette première étude s'est déroulée au second semestre 1992 et 1993 – à noter que le délai administratif de mise en route d'un projet, une fois approuvé par les autorités françaises et vietnamiennes, se situe aux alentours de 15 à 18 mois -. L'année suivante (sur don 1992), l'effort a porté sur

l'établissement du Schéma Directeur Eau Potable permettant de définir (par phases) l'augmentation de la capacité de production et les extensions du réseau de distribution à prévoir jusqu'en 2010. Étant donné les montants des investissements prévus (150 MF pour la première phase à mettre en service en 1997) et l'impossibilité pour la France de tout financer par la suite, l'étude du Schéma Directeur a été préparée, en particulier en ce qui concerne les aspects économiques et financiers, suivant les approches adoptées par les bailleurs de fonds internationaux – notamment l'ADB (Banque Asiatique de Développement). Ainsi, il a été possible d'envisager des cofinancements ou des financements parallèles.

L'étude du Schéma Directeur a été terminée mi 1994. La prochaine série d'interventions des ingénieurs-conseil, financée sur don 1993 et devant démarrer avant la fin de cette année, aura un aspect beaucoup plus pratique, car elle comportera un programme de réduction de pertes sur le réseau avec la mise en place d'un quartier pilote. L'objectif est d'améliorer le rendement du réseau et ainsi augmenter les recettes de la compagnie des eaux, renforçant sa capacité d'auto-financement. Il est prévu également une assistance technique à la gestion de la compagnie des eaux, avec mise en place des méthodes de gestion modernes, comprenant notamment l'introduction de l'informatique.

Enfin la Lyonnaise des Eaux, sur financement propre, a mis en place un important programme national de formation des ingénieurs vietnamiens du Ministère de la Construction et du Ministère des Ressources Hydrauliques, dans le domaine de l'eau.

Denis Gauthier
Groupe DEGIMI, Canada

Le Canada et la Chine ont signé dernièrement à Pékin une quarantaine d'accords commerciaux d'une valeur totale de 8,6 milliards $ dont un mémorandum d'accords pour la construction de deux réacteurs nucléaires CANDU dans l'Est de la Chine. C'est cette intensité économique nouvelle que le Forum Francophone des Affaires tente de revitaliser dans cet immense espace francophone ou francophile. Voici en quelques lignes, les opérations que le Groupe Degimi a pu réaliser dernièrement. En premier lieu, une association concernant l'implantation d'une usine de recyclage de plastique au Sénégal avec Degimi Environnement Inc. du Canada. C'est un investissement de 814 540 000 FCFA. Ce projet a un impact majeur sur l'environnement en permettant le recyclage des emplois créés par la création de l'usine ; les activités nécessaires au ramassage et au transport créeront de nombreux emplois pour les femmes et les jeunes. La disponibilité de granulés de plastiques de qualité à coût moindre permettra la vente de toute la production de l'usine, soit 2 000 TM par année. Et ce, sans difficulté car le marché potentiel est de 8 000 TM par an.

Sur un autre plan, et toujours concernant le Sénégal, depuis quelques années le nettoyage du territoire de la Communauté urbaine de Dakar connaissait des lacunes notoires. Pour les résoudre, il était urgent d'imaginer et de mettre en œuvre une formule et des actions plus dynamiques. Le nouveau consortium formé de, Keur Khadim à Dakar et du groupe canadien fut choisi par la communauté urbaine de Dakar. Notre solution consistant à mettre en place un nouveau système de nettoiement et de collecte des ordures ménagères, a été acceptée. Ce système met en concurrence différentes sociétés concessionnaires pour la collecte et suscite la participation des jeunes, organisés en Groupement d'intérêt économique (GIE) de quartiers pour effectuer le balayage et le nettoyage. Le coût global des investissements du consortium sénégalo-canadien se chiffre à 4 529 588 406 FCFA. Cet apport crée de 5 000 à 10 000 emplois, accroît les échanges techniques et commerciaux, favorise l'assimilation d'un savoir-faire dans des techniques telles que la collecte des déchets domestiques, l'entretien préventif du matériel roulant et l'administration en général.

Enfin, comme dernier exemple de coopération industrielle, j'aimerais vous dire quelques mots au sujet d'une association, entre notre division Environnement du Groupe Degimi et le Groupe EMC Services, France. En France, EMC Services exploite

aujourd'hui huit incinérateurs de déchets industriels toxiques qui peuvent être solides ou liquides. Dans un premier temps, Degimi et EMC ont formé PEC-Australie pour servir le marché australien, puis PEC-Nouvelle-Zélande. Le partenariat PEC Limited, compagnie canadienne détenue par Degimi et EMC, a obtenu, par exemple, des contrats en Jamaïque pour la gestion des PCB de plusieurs compagnies. Dans le cadre de ses activités, PEC, sous la direction administrative de Degimi, est responsable des ententes contractuelles avec les clients locaux, de l'emballage des déchets, du transport terrestre et maritime, des assurances et de l'encaissement des comptes à recevoir. Les déchets sont transportés en France et sont détruits à l'usine de Saint-Vulbas, près de Lyon, en conformité avec les normes les plus strictes émises par le Ministère de l'Environnement et dûment suivies par un comité de vigilance formé par des représentants de la population locale. Un certificat de destruction est émis et transmis à chaque client. Ensemble, notre association France-Canada met en place les moyens et les hommes pour résoudre en toute sécurité et dans leur totalité, les problèmes posés par le PCB, principal composant du pyralène, liquide dangereux pour l'homme et son environnement. Voilà notre participation dans cet espace économique que nous cherchons à développer ensemble.

M. Quyêt Do-Boi
Société Viet Bice, Ho Chi Minh Ville

Le développement de la Francophonie est lié pour beaucoup au développement de la coopération, et la coopération est plus facile dans une communauté de langue. Et cette coopération sera harmonieuse lorsqu'elle couvrira tous les domaines : scientifique, technique, culturel et économique. La France bénéficie encore au Vietnam de sympathie : les séquelles de la guerre 46-54 sont pratiquement effacées, par contre, nombreuses sont encore les personnes surtout d'un certain âge, qui parlent français, et qui évoquent encore les souvenirs de la "belle époque". Dans les grandes villes, beaucoup de bâtiments laissés depuis la période coloniale, sont toujours bien conservés, bien entretenus, et souvent restaurés dans le même style. Pour la médecine et la pharmacie, la référence est toujours "Français". Beaucoup de cadres en activité actuellement sont formés en France, les premiers laboratoires pharmaceutiques étrangers sont français. La coopération médicale marche bien, par exemple, dans la formation des FFI (Faisant Fonction Interne). L'action de l'Institut Pasteur est très marquante (Unité de fabrication de BCG). La fondation de cardiologie Carpentier est connue dans tout le pays. Nombreux sont les cadres supérieurs ou hauts fonctionnaires formés en France ; quelques uns depuis l'époque coloniale, mais surtout pendant les deux guerres. Ils reviennent au pays depuis 1975. La communauté vietnamienne vivant en France possède un grand nombre de cadres de haut niveau, dans tous les domaines. Malgré une intégration très réussie dans le pays d'accueil, ils sont toujours prêts à tout faire pour consolider les liens entre la France et le Vietnam, et éventuellement faire le voyage au pays pour se rendre utiles.

A côté de ces aspects historico-sentimentaux, il y a d'autres raisons qui plaident en faveur du rapprochement franco-vietnamien : devant l'importance des investissements provenant des pays asiatiques, les occidentaux sont recherchés pour apporter un certain équilibre. Les pays occidentaux ont une plus vieille tradition démocratique, les rapports sont plus détendus. La technologie occidentale est supérieure dans beaucoup de domaines. Et parmi les occidentaux, les français sont plus proches des vietnamiens, non seulement pour les raisons évoquées plus haut, mais aussi par leur mentalité, élitiste, "bidouilleurs", "bon vivant". Notre premier voyage d'étude date du début de 1991, soit presque le début de l'ouverture au Vietnam. La décision de nous y installer a été prise rapidement. L'entreprise a été opérationnelle dès le début de 1992. Ce délai, a permis, la recherche des partenaires, du terrain, des locaux, des collaborateurs, leur formation, ainsi que toutes les

formalités administratives pour la création de l'entreprise. Nous avons confié la création de notre société à un cabinet d'ingénierie, une entreprise locale, pour toutes les démarches administratives, ce qui nous a énormément facilité la tâche. A l'époque, les choses étaient encore nouvelles, les délais étaient sûrement plus longs que maintenant.

Bien que la loi sur l'investissement étranger au Vietnam soit à l'heure actuelle, assez étoffée (le recueil de ces lois et décrets représente actuellement un livre de presque 5 cm de largeur, au lieu de 1 cm il y a 3 ans), beaucoup de zones d'ombre persistent, et l'investisseur a tout intérêt à demander les conseils d'un cabinet juridique, habitué à ce genre d'exercice. D'ailleurs au sujet des lacunes de ces lois, lors de la visite du Premier Ministre vietnamien au CNPF en Mai 1993, celui-ci a répondu. "Si la loi existe, on l'applique ; si elle n'existe pas, on négocie". Nous sommes abonnés sur place aux services d'un cabinet juridique pour les problèmes courants, et nous gardons dans notre carnet d'adresses, celle d'un cabinet français installé à Hanoï pour le cas où des problèmes plus graves se présenteraient.

L'administration vietnamienne souhaite voir se créer des entreprises mixtes qui transfèrent aux vietnamiens la majorité après leur avoir appris le métier. Les sociétés mixtes bénéficient donc de conditions très favorables. Il suffit de trouver de bons partenaires, en prenant bien soin de les choisir, et en prenant tous les renseignements nécessaires. Au Vietnam, il y a des Chambres de Commerce, les Postes d'Expansion Économiques du Consulat de France qui peuvent fournir ces renseignements. En France, il y a également le service économique et commercial de l'Ambassade du Vietnam. Au sein de l'Union Générale des Vietnamiens de France, il existe également un bureau de coopération qui peut aider les entrepreneurs français, surtout des PME, dans cette tâche. Nous signalons qu'un serveur Minitel, 3615 VIETNAMTEL peut apporter un certain nombre de réponses aux questions que posent celui qui ne connaît pas encore le pays, ainsi que, la mise à jour d'informations.

Il existe un manque de personnel technique, surtout dans les domaines manuels ; ainsi qu'également de secrétaires trilingues (français et anglais, et éventuellement chinois si l'on souhaite travailler avec les entreprises étrangères qui s'y sont installées). Le Vietnam forme actuellement et à toute vitesse ces secrétaires. Quant au personnel technique, plusieurs systèmes sont mis en place, proches de la formule IUT en France. Une partie du personnel technique est formée sur place. Il est d'ailleurs à souligner qu'il n'y a pas de discrimination sexiste au Vietnam.

Le problème de la diaspora vietnamienne à l'étranger, et notamment en France est dérivé du problème précédent, celui-ci est traité séparément à cause de ses spécificités : en France vit une diaspora vietnamienne très importante, dont une grande partie arrivée dans les années 50-60 est bien intégrée. Malgré tout, un grand nombre cherche à retourner travailler au Vietnam. Le problème est à peu près le même pour les autres communautés

vivant en Allemagne, Italie, Angleterre, Canada, et récemment aux États-Unis. De temps en temps, il y a des bruits qui courent, un tel Viêt Kiêu (c'est le nom qu'on donne au vietnamiens vivant à l'étranger) a trafiqué, un autre a été arrêté au Vietnam pour avoir fomenté un coup d'état. La réalité est que, comme dans toute communauté, il y a toujours quelques brebis galeuses, mais dans l'ensemble, ils présentent plusieurs atouts : en général, ils possèdent une double culture, d'où une double sensibilité, et dans une entreprise mixte, ils peuvent souvent jouer le rôle d'arbitre ou de médiateur. La possibilité de parler la langue du pays les rapproche de la masse des salariés. Par rapport aux cadres locaux, ils sont plus habitués aux méthodes de réflexion et de travail du monde occidental. Notre société est dirigée par un Viêt Kiêu, et nous en sommes satisfaits.

Actuellement les sociétés étrangères ne peuvent pas être propriétaires fonciers. Les Viêt Kiêu non plus, n'ont pas ce droit. Mais, les choses évoluent très vite. Les locaux commerciaux sont très chers à l'heure actuelle (par rapport au niveau de vie ici). Ceci est dû à la pénurie suite à une très longue période de guerre, mais les choses sont en train de changer également, en dehors des centres d'affaires qui poussent comme des champignons, des grands projets sont en cours d'élaboration tels que Technopole, zone industrielle. Nous avons des bureaux et locaux commerciaux au centre ville, et des locaux industriels en grande banlieue.

Le problème de la corruption, si on vous en parle, n'écoutez pas. Par ailleurs, et en règle générale, évitez également les "combines". Dans la plupart des cas, l'effet boomerang est assuré.

Alain Danet

Vice-Président du Comité olympique français
Président délégué du Comité d'organisation
des II^e Jeux de la Francophonie

Sport et Francophonie

"Sports et Francophonie", est tellement une réalité que le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de Québec en 1987, a décidé la création des Jeux de la Francophonie, destinés à se faire rassembler, tous les quatre ans, dans des épreuves à la fois culturelles et sportives, la jeunesse des pays composant l'espace francophone. Nous sommes tout à fait au cœur du débat dans la mesure où ces jeux gouvernementaux réunissant tous les pays sont à l'heure actuelle à leur deuxième édition, et méritent à mon avis de votre part une certaine attention, car je crois qu'ils sont porteurs d'avenir. Ces Jeux ont eu lieu la première fois dans un pays du Sud, au Maroc en 1989, devaient avoir lieu en 1993 à Paris, ont eu lieu à Paris cette année pour des questions d'organisation avec un léger retard, avec l'ensemble des pays de l'espace francophone, ce qui était déjà un grand succès, car avoir tout le monde à Paris pour cette manifestation tenait de l'exploit.

D'autre part, nous tenions à rassembler la jeunesse de tous les pays venant des cinq continents dans des lieux prestigieux, et c'est ainsi que nous avons pu faire une cérémonie d'ouverture dans la Cour Carré du Louvre et donner le meilleur stade, nos meilleurs musées et nos meilleurs emplacements pour le déroulement des manifestations. Les prochains Jeux auront lieux à Madagascar. C'est une manifestation qui regroupe 3 000 participants. En comparaison 3 000 participants, c'est deux fois le nombre des athlètes des Jeux Olympiques d'Hiver à Albertville. C'est une grosse organisation mais tout est mis en œuvre pour que ce soit réalisé de telle manière qu'alternativement le Nord et le Sud puissent les organiser. Deuxième point, qui est une évidence aujourd'hui dans le monde moderne, le sport est une véritable réalité économique, et je voudrais vous citer quelques chiffres. Si nous prenons en compte uniquement les deux grandes manifestations que tout le monde connaît, que sont les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de football, et pour ne parler que des Jeux Olympiques, je vais vous donner une idée de l'argent qui gravite autour de cet événement. Pour l'olympiade de 1992 à 1996, c'est-à-dire de Barcelone à Atlanta, avec les Jeux de Lillehammer au milieu, ce sont 2 milliards et demi de dollars représentant l'ensemble de

l'argent versé à la fois par les médias et par les partenaires économiques, pour environner cet événement, 2 milliards et demi de dollars représentant indiscutablement un intérêt considérable du monde économique pour le sport.

Hors, il faut savoir que les pays de l'espace francophone, représentent à l'heure actuelle un peu plus du quart de l'ensemble du monde olympique, et cela démontre, tout l'intérêt et toute l'importance que l'ensemble francophone a irrigué par ce partenariat, récolté par les cinq anneaux olympiques. Il s'agit de profiter de cette extraordinaire puissance que représente l'espace francophone, pour en tirer les conséquences les plus positives. Le sport c'est également les médias. Si nous prenons uniquement la télévision, les Jeux Olympiques à Barcelone ont regroupé 2 milliards 300 millions de téléspectateurs, soit 85 % des personnes qui ont un poste de télévision dans le monde, ont regardé les Jeux. Cela représentait 2 800 heures d'images. Face à ces deux réalités que sont d'une part l'économie, le sport et sa valeur économique, et d'autre part le sport et les médias, je dirais qu'au niveau des parrains c'est-à-dire au niveau de l'environnement directement économique, nous avons la chance de pouvoir soutenir les équipes de chacun des pays, et de participer aux événements, auxquels individuellement ou collectivement les pays concernés par l'espace francophone participent, que ce soient les jeux régionaux, comme les jeux Méditerranéens, les jeux de l'Océan Indien, les jeux Africains ou les Jeux Olympiques, et les Jeux de la Francophonie.

Je vais vous donner un exemple typique de ce qui s'est passé aux Jeux de Lillehammer ; nous nous sommes aperçus que l'usage du français était en perdition au moment de ces jeux d'hiver, et nous avons imaginé de nous rapprocher à la fois des comités d'organisation d'Atlanta en 1996, de Nagano en 1998 et de Sidney en 2000 en leur proposant une aide, mais pas une aide au niveau franco-français, pour leur imposer la langue, l'une des deux langues olympiques qu'est le français au moment des jeux, en leur démontrant au nom de l'espace francophone, les garanties que nous représentons.

Nous souhaitons que la Charte Olympique soit respectée. Ainsi les comités d'organisation ont accepté de notre part une aide massive de nos enseignants dans les pays où les jeux vont avoir lieu, la mise sur pied de séminaires de formation de professeurs de français, de manière à ce que l'ensemble des personnels et les dix ou quinze mille volontaires qui vont assurer la bonne tenue de ces Jeux, puissent parler français. Nous avons également les possibilités dans l'espace francophone d'unir nos efforts, en particulier dans tous les domaines des services, non seulement dans la préparation médicale mais aussi dans toutes les questions de logistique et de transport, et de transport aérien en particulier. La troisième voie que je pourrais préconiser, est l'harmonisation de notre politique en ce qui concerne la formation ; car dans les 94 % des fonds du Comité International Olympique reversés à l'ensemble du monde olympique, une grande partie va à la création de séminaires, à la réalisation de stages, à la formation d'entraîneurs et en

mettant en œuvre dans les 47 pays francophones, l'ensemble de nos ressources, nous pouvons faire énormément dans ce domaine.

A mon passage à Hanoï il y a quelques jours, j'ai rencontré Monsieur le Ministre des Sports du Vietnam, avec lequel nous avons longuement parlé d'une politique de collaboration, non seulement au niveau bilatéral France-Vietnam sur le plan à la fois de l'éducation et de la formation des professeurs, mais aussi sur la meilleure utilisation de l'ensemble des pays francophones en fonction des besoins spécifiques pour l'école, l'éducation, l'enseignement et le sport au Vietnam. C'est une occasion unique de renforcer la présence des entreprises francophones. Si on parle du vecteur de l'exportation de la Francophonie, le sport dans ce domaine est un vecteur unique. Il vient d'avoir lieu à Paris un grand séminaire à l'initiative du comité d'organisation des Jeux de Sidney en l'an 2000, pour faire appel aux grandes entreprises françaises et francophones, pour à la fois des constructions d'équipements et la mise au point d'un certain nombre de services lors des prochains Jeux Africains à Hararé en septembre prochain. Nous sommes en train de fournir les équipements, et dans le domaine des médias, l'organisation sera assurée par un diffuseur français.

Je pense que pour nos PME/PMI de l'espace francophone, c'est un marché parfaitement porteur grâce à l'image tout à fait positive du sport en général.

Enfin, dans l'action vis-à-vis des médias, je vous donne un dernier exemple. A l'heure actuelle, nous montons une station francophone de radios pendant les Jeux d'Atlanta pour l'ensemble des participants francophones, et je suis sûr que la presse peut être encore plus présente au moment des grandes manifestations olympiques. D'ailleurs, nous nous organisons avec Hachette Diffusion, pour avoir tous les journaux non seulement français mais aussi ceux des différents pays francophones.

A l'occasion des derniers Jeux de la Francophonie, la diffusion télévisuelle a été de plus de cent heures pendant les sept jours dans l'ensemble des pays francophones hors hexagone. Nous en sommes à la deuxième édition, la troisième aura lieu à Madagascar et je suis absolument convaincu que ces jeux sont porteurs d'espoir pour de nombreuses raisons. Ils sont à la fois culturels, sportifs et universels – ils recouvrent les cinq continents. Enfin parce qu'ils sont originaux et cette originalité doit permettre aux entreprises de l'ensemble francophone de se rapprocher de ces jeux d'une manière permanente, non seulement pour organiser l'événement mais pour en faire aussi une animation permanente.

Si nous parlons de Francophonie à tous les niveaux, nous parlons de combativité, de partage, d'universalité, mais aussi de courage, d'échanges, et je crois que le sport a toutes ces qualités et que le sport dans le monde de la Francophonie, est non seulement une réalité mais aussi un atout pour l'avenir.

Annick Rousset
Directrice de la communication
ACTIM, France

Promouvoir l'information technique des milieux professionnels en Francophonie

L'information technique des milieux professionnels en Francophonie, est depuis aujourd'hui plus de trente ans la mission de l'ACTIM : favoriser les échanges techniques et industriels dans le monde et participer ainsi au développement des relations économiques bilatérales et multilatérales. L'Agence a, par ses actions, tissé des liens avec un réseau de professionnels étrangers, francophones, francophiles, de par le monde, qui permettent aujourd'hui de faciliter les échanges, les collaborations, les partenariats entre entreprises. Comment favoriser les échanges techniques et industriels ? Par l'apport d'informations sur l'évolution des technologies dans des secteurs techniques bien spécifiques. L'ACTIM organise en France, à l'étranger, des rencontres qui permettent aux professionnels étrangers de s'informer sur les technologies de leur secteur d'activité et de rencontrer des entreprises françaises. En France, ce sont des programmes d'information technique à l'intention d'experts étrangers, d'une durée d'une à deux semaines. Ces programmes ACTIM présentent en France, à un groupe de spécialistes étrangers d'un même secteur professionnel, les techniques françaises les plus performantes de ce secteur. Ces opérations s'accompagnent de visites d'entreprises permettant aux industriels français de recevoir dans leur cadre professionnel des décideurs ou prescripteurs étrangers pour leur présenter leurs technologies. Destinées à un groupe plurinational ou uninational, elles comprennent des conférences-débats, des tables rondes, des visites sur sites à Paris et en province.

Ce type de programme peut également être établi de façon individuelle pour un spécialiste étranger désirant venir s'informer sur les techniques françaises de sa spécialité et engager des relations directes avec des professionnels français. Quelques exemples en 1994 : Asie – équipements aéroportuaires et traitement des eaux propres et usées dans l'industrie –, Vénézuéla – hydraulique urbaine et rurale –, Amérique Latine – télécommunications -. A l'étranger, ces rencontres prennent la forme de colloques. Les colloques ACTIM présentent dans un pays étranger les technologies les plus performantes de l'industrie française utilisables localement. Une équipe d'experts français

anime une série de conférences-débats et présente l'expérience, les techniques et le savoir-faire d'un secteur donné à un auditoire sélectionné de professionnels étrangers. Par exemple cette année : Vietnam – filières avicoles et porcines –, Argentine – technologies médicales françaises -. Ces actions sont appuyées par la remise aux experts étrangers, d'ouvrages, de revues techniques en langue française. Il faut en effet compléter et entretenir par l'envoi de documentation technique les premiers contacts établis. Chaque année, l'ACTIM répond à plus de 2 000 demandes individuelles de professionnels étrangers qui souhaitent recevoir un ouvrage ou une revue technique française.

Par l'animation du réseau des professionnels reçus en France, les liens privilégiés, qui ont été tissés et qui sont un premier pas vers des échanges, des coopérations économiques, doivent être entretenus. Un certain nombre d'associations et clubs ACTIM, se sont créés à travers le monde et mènent des activités qui leur permettent de garder une relation étroite avec la France et ses professionnels, de rapprocher l'offre et la demande et de favoriser le développement économique. Citons quelques associations francophones : Brésil, Bulgarie, Chili, Égypte, Guinée, Gabon, Israël, Japon, Pologne, Roumanie, Russie, Thaïlande, Tunisie, Turquie. Ces associations francophones organisent des visites d'entreprises locales, des conférences des séminaires techniques, des voyages d'étude en France et sont un lieu de rencontres privilégiées entre responsables d'entreprises. Ce réseau que l'ACTIM anime depuis Paris a aussi des liens directs, sans passer par la France, et on mesure tout le poids de la Francophonie qui rapproche, bien au delà de la France, ces communautés professionnelles ouvertes à des échanges techniques et économiques dans des pays bien différents.

Jean-François Minne
Président Directeur-Général de Cactus Communication

Au delà des produits, la publicité comme vecteur de la promotion de la Francophonie économique

La publicité francophone ne peut être un outil des entreprises que si la Francophonie a une réalité que la publicité peut contribuer à lui donner. Comment passer de l'exception culturelle à l'alternative culturelle ? Nous vous proposons d'analyser cette question sous deux angles. La publicité peut-elle être un outil commercial des entreprises francophones ? Quel est le rôle de la communication publicitaire francophone dans l'espace économique francophone ? La publicité, peut-elle être un vecteur de cohésion de la Francophonie ? La promotion de la Francophonie, et donc des valeurs francophones, doit-elle passer par une stratégie de communication du concept même de Francophonie ? Nous aborderons dans une première partie la communication publicitaire dans le cadre de la Francophonie puis dans une deuxième partie nous développerons une série de propositions pour faire mieux connaître la Francophonie.

Première analyse : la publicité peut-elle être un outil commercial des entreprises francophones ? Il est clair que la commercialisation des produits et des services ne s'embarrasse pas de contraintes politiques, aussi nobles soient-elles. Le seul critère est ici l'efficacité. En terme de communication commerciale, une entreprise doit s'adapter aux marchés sur lesquels elle intervient et se fondre, si besoin est, dans la culture locale. Permettez-moi d'illustrer ce propos par une stratégie d'un groupe de presse francophone, le Groupe Ringier, qui est présent au Vietnam avec plusieurs publications. Aucune n'est en français, les différents titres sont soit en anglais soit en vietnamien. Mais il existe certains arguments objectifs qui doivent intéresser les entreprises, l'un est lié au fond, l'autre à la forme. Quant au fond, l'image de la Francophonie peut être un élément de différenciation. Prenons quelques exemples, je connais une chaîne de magasins de produits de maroquinerie qui a été créée en Chine continentale et qui a déposé la marque Versailles. Cette société a un bureau à Paris pour avoir la possibilité d'utiliser cette caution "Française" dans ses éléments de communication. Cet exemple montre bien, si besoin était, que dans le domaine de la mode et du luxe, l'aspect parisien est un levier essentiel de la communication.

Un des points d'appui de la Francophonie est un certain style de vie, une certaine qualité de vie. C'est vrai dans le domaine des parfums, de la mode et de ses accessoires, mais aussi dans le domaine alimentaire que ce soit l'art culinaire, le vin ou l'alcool, chacun sait que le premier marché du Cognac est Hong Kong. C'est aussi vrai dans le domaine artistique, littérature ou cinéma. Cette image "culturelle" qui colle à la peau dans les négociations industrielles et commerciales et qui est souvent connotée négativement peut-elle être retournée et utilisée positivement ? Je pense que oui. Aujourd'hui on parle de l'entreprise citoyenne, d'une entreprise qui prend en compte son environnement dans tous les sens de ce terme. La citoyenneté francophone peut être un outil d'implantation. Dernier exemple, les actions menées depuis bien des années par des organisations humanitaires francophones comme Médecins sans Frontières, Médecins du Monde sans oublier, la Croix Rouge, véhiculent dans le monde une certaine idée de solidarité, d'éthique, de responsabilité morale internationale, un humanisme qui peut être un vecteur de différenciation. Ces trois exemples, qualité de vie, citoyenneté et humanisme différencient l'image francophone du stéréotype anglo-saxon d'individualisme et d'efficacité immédiate.

Pour ce qui concerne la forme, le style publicitaire qualifié généralement de "latin" est universellement reconnu comme étant différent. Là encore la part de rêve, de plus value psychologique, dans un discours publicitaire métaphorique peut être analysée comme différenciant du discours anglo-saxon plus factuel, plus concret. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que la communication japonaise est plus proche de nous que des anglo-saxons. L'importance accordée par les japonais à la présentation, à l'habillage d'un cadeau est très supérieure à celle qui est accordée au cadeau lui-même. Dans ce domaine formel, la création il y a quelques années du Mondial de la Publicité Francophone, à l'initiative de nos cousins canadiens, est à souligner. A notre connaissance cette manifestation publicitaire francophone s'est tenue au Québec, en France et en Afrique mais jamais en Asie. Il faudrait que la prochaine édition de ce Mondial se fasse ici, au Vietnam.

Au-delà de sa vocation première qui est de primer les meilleures communications, cette réunion de publicitaires de langue française devrait se pencher sur les attributs et éléments constituant du particularisme francophone. Il faut faire prendre conscience aux annonceurs et aux publicitaires que, consciemment ou non, ils sont des émetteurs essentiels du message francophone. Sans prétendre être exhaustif sur ces sujets et acceptant dans le temps qui nous est imparti, d'ouvrir des pistes de travail, j'aimerais aborder quelques points complémentaires. Dans le capital commercial francophone, il existe des marques. Je voudrais ici citer quelques extraits du rapport qu'a fait le député Olivier Dassault à l'Assemblée Nationale en Juin 1994. "L'Asie : un défi et une chance pour l'exportation" :

"Les anciennes grandes marques françaises trouvent un second souffle pour promouvoir soit des produits courants encore commercialisés soit des produits nouveaux. La fidélité des vietnamiens aux grandes marques d'autrefois est remarquable. Cela fait le succès de La Vache qui Rit, du chocolat Meunier, de l'aspirine. Une étude de marché des anciennes marques françaises reste à faire pour mesurer leur impact sur les consommateurs vietnamiens d'aujourd'hui. Elle donnerait vraisemblablement une idée assez précise de celles qui pourraient le mieux soutenir de nouveaux produits à mettre sur le marché". Sur ce sujet, il semble que le lancement d'une eau minérale au Vietnam, dont la marque est "La Vie" (Nestlé Sources) soit un grand succès commercial.

La dernière idée que je souhaite vous soumettre dans cette partie concerne l'évolution de la communication publicitaire. Nous allons passer d'une communication où le consommateur est passif à un système où l'interactivité sera la règle. D'un système télévisuel "totalité" où l'émetteur du message est tout puissant à une renaissance par médias interposés de la communication inter-personnelle. C'est un projet essentiel pour la Francophonie qui doit y trouver une nouvelle opportunité de développement.

Deuxième analyse, la publicité non plus comme outil des entreprises mais comme vecteur de développement du concept même de Francophonie. En termes de communication, nous voyons bien le chemin à parcourir, nous parlons d'exception culturelle, mais je vais vous proposer d'oublier ce terme pour parler d'alternative culturelle. Nous devons aujourd'hui redonner au concept de Francophonie l'ambition qu'il mérite. Comme le martèle Michel Guillou : "La Francophonie d'avenir ne peut être que globale, éducative, médiatique et économique". Si nous avons cette ambition nous devons changer de vocabulaire, car on voit bien la timidité qu'il y a à parler d'exception culturelle. Sémantiquement, on évoque la marginalité acceptée, un ghetto, une stratégie défensive, un certain fatalisme, pour le moins une réticence. Je propose que la Francophonie, – après avoir fait de la résistance –, se donne les moyens de retrouver ses marques et de devenir par conséquent une véritable alternative culturelle.

L'objectif étant posé, il s'agit maintenant d'identifier les valeurs de notre communauté et leur pertinence dans le monde contemporain. Je ne vais pas tenter ici de répondre à cette question mais essayer de l'éclairer. Pour ce faire, je vais me référer à la "concurrence", c'est-à-dire à un futurologue des USA, John Naisbitt, qui, dans un de ses livres récents, (Megatrends), a défini les grandes tendances de la société actuelle. Première tendance, de la société industrielle à la société d'information : ce constat ne nous étonne pas. Mais il exprime simplement un fait pour ce qui est de la Francophonie ; si nous n'avons pas les systèmes d'information de langue française dont nous avons besoin nous disparaîtrons. Deuxième tendance, plus nous sommes environnés de technologie plus la réaction humaine est importante pour faire contrepoids sinon le système est rejeté. Un constat qui peut nous permettre de combler notre retard, pour passer, comme le dirait

Alvin Toefler, directement à la "3ème vague". Voilà aussi un sujet où de façon naturelle, nous avons une avance, -logiciels par exemple -. D'une économie nationale à une économie mondiale : les produits deviennent mondiaux et exportent un mode de vie. Où sont les concurrents de Coca-Cola, de Levi's ou de Mc Donald ? Quatrième tendance, du court terme à une vision à long terme. Là encore, nous avons une réflexion urgente à faire sur notre propre ambition pour la Francophonie. Que doit-elle, que veut-elle être demain ? Cinquième tendance, de la centralisation à la décentralisation. Une tendance naturelle et nécessaire pour les pays de langue française. L'écoute des partenaires de la France est le gage de la pérennité de cette ambition. Sixième tendance, de l'aide institutionnelle à la prise en charge personnelle. De la macro-économie à la micro-économie. C'est, pour ce qui nous concerne, le passage de l'aide au partenariat. Septième tendance, de la démocratie représentative à la démocratie participative. Existe-t-il, doit-il exister, une approche commune des questions politiques ? Huitième tendance, de la hiérarchie au "système de réseau". L'UREF en est un bon exemple et l'a même inscrit dans son nom : l'Université des Réseaux d'Expression Française. Neuvième tendance, recentrage du Nord vers le Sud. L'auteur parle, bien sûr, des États-Unis. Mais en terme de Francophonie, il faut y réfléchir : la majorité des francophones vivra après l'an 2000 dans les pays du Sud. Dixième tendance, du "A ou B" au système d'options multiples. C'est l'affirmation que l'anglophonie ne peut être la seule option. C'est bien que ce soit un américain qui l'affirme !

Comment faire la promotion de la Francophonie ? Quelques propositions. En développant les outils de communication de langue française. Le rôle de TV5 me parait essentiel et son développement doit être accéléré, en Asie en particulier. L'équivalent en radio doit être mis en place, dans le cadre d'une collaboration entre les états concernés. Le rôle de CFI doit être clarifié. Une chaîne francophone à vocation éducative doit être créée. A l'exemple de ce que font les canadiens depuis longtemps, exemple qu'enfin, le France va suivre dans quelques semaines. La vocation d'une telle chaîne étant l'accès au savoir, son objectif étant de favoriser la capacité d'adaptation de chacun, il me paraît prioritaire – sous réserve des adaptations nécessaires – qu'elle soit au plus vite disponible dans l'espace francophone. En édition, les groupes de langue française implantés à l'étranger ont un rôle essentiel. En matière de presse, un magazine comme Courrier International est exemplaire. Sa distribution dans tout l'espace francophone en ferait un outil incomparable, en mobilisant la diaspora francophone, dans le monde, et en apportant partout une aide éducative et en ouvrant nos écoles, universités, centres de formation, stages à un maximum d'étrangers, exemple, la création de l'IAE-Pékin, il y a 3 ans.

En activant les poches de résistance (comme l'Institut Français de Naples, "Le Grenoble", le "Parlé" napolitain est encore aujourd'hui truffé de mots français). En proposant à tous les pays des campagnes d'intérêt général (sur les thèmes écologie,

santé...), et en mettant à leur disposition des experts en communication. Peut-être en créant un Corps Franc sur le modèle du Peace Corps américain. En résumé, il s'agit de construire une stratégie de développement de la Francophonie, dont découlera une stratégie de communication, afin qu'une alternative culturelle soit disponible au XXI^{e}siècle. La publicité n'étant qu'un moyen d'expression, elle ne peut exister que si l'émetteur, en l'occurrence la Francophonie, existe.

Christian Vulliez
Directeur de l'Enseignement
à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Un préalable : l'apprentissage du français comme langue économique

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, active dans une circonscription élaborant le quart du PNB français et regroupant une part essentielle du dispositif exportateur du pays, a été très tôt confrontée à la problématique du français comme langue des affaires internationales. L'internationalisation de l'économie française a été favorisée par la mise en œuvre du marché commun à partir de la fin des années 50. Pour bon nombre d'entreprises, il fallait assurer un changement du cadre géographique de leurs activités hors métropole, passant de l'espace colonial, dans lequel l'usage du français facilitait les échanges, à un nouvel horizon spatial qui négligeait bien souvent l'apprentissage de notre langue comme idiome des échanges. Au cours de cette décennie de développement et d'ouverture, nos entreprises tentèrent leur chance sur de nouveaux marchés, tandis que notre pays devenait un objectif privilégié important pour de nombreux investisseurs désireux de profiter de notre forte croissance économique. Les responsables, de l'époque, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris avaient deux problèmes à résoudre : d'une part, favoriser l'apprentissage du français et des réalités du contexte socio-économique parmi les responsables étrangers élisant domicile en France, à la suite de l'implantation de nombreuses société étrangères dans notre pays et particulièrement en région parisienne ; d'autre part, développer un environnement favorable à l'épanouissement de nos entreprises dans des pays ne pratiquant pas notre langue ou méconnaissant son usage dans la vie des affaires.

Cette double préoccupation a donné naissance en 1958 à l'activité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris dans le domaine du français comme langue des affaires et des professions. Notre action s'est traduite par l'organisation d'examens de français des affaires pour étrangers, qu'ils résident en France ou à l'étranger, action menée dès son origine en collaboration avec l'Alliance Française et d'autres organismes publics chargés de la politique de notre langue. Notre expérience, déjà ancienne de près de 40 ans, nous a conduits à réfléchir à la problématique de notre langue comme langue des affaires

internationales. Les enseignements que nous en avons retirés sont le résultat d'une démarche pragmatique, à l'écoute des besoins et des difficultés de nos ressortissants et souvent menée dans une certaine solitude institutionnelle qui aurait même pu parfois être interprétée comme une forme de dédain de la part du dispositif officiel chargé de la diffusion de notre langue. Une langue n'exprime pas seulement des idées claires et distinctes. Tous ses mots, même les plus courants, sont porteurs de signes et de symboles qui vont bien au-delà de leur stricte définition et de leur exacte relation avec les choses.

Les études et enquêtes effectuées depuis de nombreuses années montrent que le mot "France" évoque, outre la richesse culturelle, un raffinement des mœurs et du goût, un classicisme immuable, qui feraient de notre pays une terre de tradition au sens le plus passéiste du terme. C'est ainsi que la France demeure, pour de très nombreux étrangers, le pays des fromages et des vins, de la haute couture et des parfums. Sans nier l'importance de cette réputation de qualité, transmise par des mots évocateurs, il faut déplorer qu'elle conduise à négliger les réussites de notre pays dans nombre de secteurs. Modifier ou transformer un imaginaire collectif, surtout lorsque de très nombreux peuples le cultivent, est une tâche longue et difficile. Encore faut-il éviter de le conforter par des expositions qui sollicitent l'image – toujours plus artificielle – de la "douce France" toute en abandonnant à nos concurrents, sans aucun souci du paradoxe, les mots qui expriment notre tradition de qualité. Ainsi, l'analyse des dépôts de marques européennes à l'Institut national de la propriété industrielle fait apparaître des noms à consonance française. Par exemple "Eau Vive", "Les Poupées", "Tours de Paris", "Laurent", servent à assurer aux produits allemands, hollandais ou espagnols une image proche de celle d'un produit français. Si l'on examine les domaines d'activité concernés, on retrouve l'alimentation – "Double Nature", "Fascination" – les cosmétiques et produits d'hygiène – "Cigale", "Paradis" –, la mode – "Petite Fleur" d'origine suédoise, "Pirouette" d'origine allemande, "Lingerie de Paris" d'origine japonaise –, moins fréquemment l'automobile – "Prairie" et "Vanette" pour des firmes japonaises – et rarement les produits industriels.

Il apparaît donc que, dans les secteurs traditionnels, l'Allemagne, le Japon puis les États-Unis utilisent de façon notable les mots français. A contrario, les Italiens ont privilégié leur propre langue pour donner à leurs produits une image originale. Il n'est que de comparer l'industrie du prêt-à-porter en France et en Italie pour constater la différence d'attitude entre des fabricants des deux pays. Alors que les fabricants italiens (Armani, Smalto, Missoni, Cerruti) cherchent à trouver et à imposer une spécificité, les fabricants français masquent souvent une originalité réelle derrière un nom passe-partout mais de consonance anglo-saxonne afin de donner l'apparence du modernisme : par exemple les vêtements de sport et de ville Mac Gregor, les chaussures Weston, les imperméables K. Way. Les produits français de la parfumerie et de la mode sont ainsi fortement concurrencés, non seulement par des producteurs qui ont cherché à imiter la spécificité

française, mais par les Italiens, dont l'identité, sur le plan des produits, ne saurait être confondue avec celle de la France. Alors que l'imitation semble condamner celui qui la pratique à être toujours inférieure à son modèle, trop de créateurs français s'affublent de patronymes étrangers (Italiens ou Américains) pour donner l'impression du "style" ou de la "modernité". Dans une société marchande qui se préoccupe beaucoup de la question de l'" image de marque" et qui vante l'excellence de ses messages publicitaires, il est surprenant que le choix de la dénomination des produits soit aussi peu réfléchi. A trop négliger ces données simples, notre pays risque de perdre des marchés ou de n'en point conquérir. Cette méconnaissance est d'autant plus regrettable que l'amélioration de l'image par le mot est l'effort le moins coûteux qui soit.

Se pose ainsi l'expression en français de l'activité de l'entreprise francophone. Le détour par la place et le rôle du français dans la vie économique permet de mieux saisir le degré d'appétence de notre langue. Étant responsable de la diffusion à travers le monde de trois examens de français des affaires (Certificat pratique, diplôme supérieur, diplôme approfondi) et de quatre examens de français des professions (Secrétariat en tourisme et hôtellerie, scientifique, technique et juridique), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris constitue un bon observatoire des motivations qui poussent chaque année près de 10 000 personnes dans le monde à travailler durement pour obtenir nos certificats. Nous sommes justement sur le point de lancer une vaste consultation à travers le monde, afin de mieux cerner les attentes de ce public vaste, dispersé, hétérogène qui constitue notre clientèle. Au-delà de la connaissance des motifs qui sous-tendent la démarche de nos candidats, nous espérons aussi pouvoir établir les causes de progrès ou de repli de l'apprentissage de notre langue comme langue des affaires, dans nombre de pays dans lesquels son évolution est erratique. Néanmoins, avant de disposer de ces données plus fines, nous disposons déjà d'informations suffisantes pour apporter plusieurs éléments au débat qui nous réunit ici.

L'apprenant, candidat à nos examens, recherche à trouver dans ces certifications un moyen pour enrichir son curriculum vitae et assurer à terme à sa carrière une évolution positive. Il entend ainsi faire montre de son implication et de son intérêt pour notre langue. Agissant ainsi, il pose à l'entreprise française ou francophone une redoutable question quant à la place et à l'importance du français en son sein. Face à ces milliers d'apprenants de notre langue, il importe de parler le langage de la clarté : l'évaluation de leur niveau en français constitue-t-il un critère favorisant leur recrutement ou leur fonction ? La maîtrise du français est-elle favorisée dans l'entreprise francophone, comme langue française d'une part entre ses multiples implantations à travers le monde et d'autre part vis-à-vis de l'environnement extérieur, qu'il soit totalement, partiellement ou aucunement francophone ? Il est indéniable que l'apprentissage du français des affaires constitue un élément fondamental dans l'affirmation d'une Francophonie économique. Il

fait partie de notre mission et nous veillons à innover sans cesse dans ce domaine pour répondre tant aux attentes de nos futurs candidats qu'aux exigences des entreprises qui les emploieront.

Néanmoins, il devient aussi urgent pour ces mêmes entreprises de réfléchir au problème de notre langue dans l'exercice de leurs activités : quel statut pour la langue du pays d'origine de l'entreprise ? Les solutions sont plurielles : langue de travail commune à tous les collaborateurs, quelque soit leur pays d'affectation ou d'origine, aux côtés des langues nationales parlées dans les différents pays d'implantation de l'entreprise. Usage réservé à certains secteurs fonctionnels ou géographiques, et adoption ainsi d'un multilinguisme de fait. Adoption d'une autre langue de travail commune, choisie selon un critère d'usage international dans le domaine d'activité de l'entreprise, avec maintien du français pour les actes que la loi impose dans cette langue. Les schémas peuvent ainsi varier, mais ils témoignent tous du rôle que doit jouer l'entreprise dans l'affirmation d'une Francophonie économique volontaire, dynamique et valorisante. La levée des ambiguïtés affectant l'usage de notre langue dans la vie des affaires peut se traduire par un essor considérable de son apprentissage et de son usage. C'est à cette tâche que continue d'œuvrer la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Leila Rezk
Directeur de Cabinet
du Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF

La formation du français et en français

À partir du moment où un pays fait le choix politique d'adhérer à la logique francophone tel que le Vietnam, nous avons tous, universitaires, politiques, représentants du secteur économique, une responsabilité précise. A nous de trouver une réponse pragmatique et rapide.

Nous savons que le développement économique passe d'abord par la formation des hommes et des femmes, qu'une Francophonie universitaire ou économique n'est pas possible sans Francophonie tout court. Nous, qui avons pris l'initiative de cette rencontre, nous pensons que la Francophonie doit être conçue dans le cadre d'une approche globale, celle des 3 E, et collective, donc multilatérale. Les 3 E, ce sont l'Éducation, l'Environnement socio-culturel, et l'Économie-Entreprises.

L'Éducation prend en compte la formation du français à partir des classes primaires et secondaires, qui incite à l'ouverture des filières en français de l'enseignement supérieur et à l'établissement, comme en témoigne ce colloque, d'un dialogue permanent avec les entreprises privées et les investisseurs de la région en vue d'une adéquation des formations aux besoins du marché. Cette démarche, nous la menons à la demande des autorités politiques et universitaires du pays.

Je parlerai plus particulièrement du Vietnam, car notre coopération avec les différents partenaires vietnamiens illustre bien l'approche globale dont je vous parlais plus haut. Nous négocions avec chaque pays les types d'actions et de coopération qui l'intéressent dans le respect total de son identité culturelle et de ses choix politiques.

L'objectif prioritaire est double. Préparer, à partir du primaire, un contingent suffisant d'étudiants susceptibles d'accéder aux filières francophones dans le supérieur (600 classes avant 1997). Faire en sorte que ces étudiants, à l'issue de leurs études supérieures trouvent des débouchés sur le marché du travail.

Sinon, pourquoi choisiraient-ils d'étudier en français, si cette langue ne leur apporte pas un "plus". À Hanoï, a été mis en place l'IFI – Institut francophone d'informatique

(3ème cycle). Pour le Cambodge, il existe l'ITC – Institut technologique du Cambodge –, qui dispense une formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs en français.

D'autre part, un effort particulier a été fait pour aider l'Agence Vietnamienne d'Information à lancer un quotidien en français *Le Courrier du Vietnam*, ainsi que des cours d'apprentissage du français pour les petits par la télévision vietnamienne.

Un effort a été également fait pour favoriser l'affichage bilingue avec l'aide de la coopération française.

Enfin, l'Économie, par laquelle nous espérons que ce colloque va aboutir à une coopération concrète entre nous. A l'instar de la convention signée ce matin entre le Comité d'affaires français au Vietnam et l'AUPELF-UREF afin de favoriser l'utilisation du français comme langue de travail dans les entreprises.

Car le multilatéral signifie clairement que la France n'est pas seule ni pour concevoir, ni pour mettre en œuvre, ni pour financer.

Jean-François Bernardin
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles

L'action de l'institution consulaire pour préserver le développement de la Francophonie

Je voudrais préciser qu'ayant la spécificité de pouvoir travailler sur le moyen terme, nous nous efforçons de faire des progrès dans trois directions principales. La première : aider à la création d'un réseau de chambres de commerce de statut français dans l'ensemble des pays francophones, l'enjeu de cette affaire est plus important qu'il peut y paraître en premier lieu. Je rappellerai que nous sommes des établissements publics percevant l'impôt mais gérés par des chefs d'entreprises élus qui sont en fait l'interface entre le fonctionnement des entreprises et l'intérêt général, c'est donc un outil utile pour ne pas dire indispensable notamment pour les pays qui avaient une économie étatisée.

Mais il y a un second enjeu. Nos amis anglo-saxons cherchent parallèlement à imposer leur propre modèle qui est extrêmement différent, puisqu'il s'agit en fait d'associations d'entreprises qui ont une certaine fonction mais qui n'ont pas la même que la nôtre. Concrètement, nous sommes les avocats auprès d'un certain nombre de gouvernements et chambres de commerce, pour défendre l'utilité de ces statuts, les aider à être appliqués, aider à la formation de formateurs. Sur un plan plus concret, nous nous efforçons de développer notre réseau. Cela est fait en Afrique francophone ; la Chambre de Paris en assure le secrétariat général, et nous gérons la conférence permanente des Chambres de commerce africaines francophones et françaises. Nous développons aussi des partenariats directs et bilatéraux avec les chambres ; en ce qui me concerne Versailles, avec la chambre de Tananarive, celle du Liban, celle du Laos, et nous signerons la semaine prochaine avec la Chambre Nationale de Commerce du Vietnam, un accord de partenariat.

Nous essayons de sécuriser les transactions des petites et moyennes entreprises qui ont des relations économiques avec les pays francophones. Nous avons, dans le cadre de la Chambre de Commerce, une cour d'arbitrage internationale présidée par l'ancien président de la Cour d'appel, et spécialisée dans la gestion des litiges inférieurs à 5 millions de francs, litiges qui sont finalement difficiles à résoudre pour les petites entreprises dans d'autres conditions. Nous essayons de monter avec eux des cours

d'arbitrage qui pourraient fonctionner en réseaux et permettraient ainsi de résoudre ce problème difficile de l'insécurité, sinon du droit, du moins de l'application du droit dans les relations économiques des petites et moyennes entreprises.

La troisième direction est celle de la formation professionnelle par alternance ; il se trouve que notre Chambre comme d'autres, mais plus particulièrement la nôtre, a une grande expérience de formation professionnelle par alternance. Nous avons 10 000 étudiants par alternance, plus de 20 000 stagiaires en formation professionnelle et nos écoles délivrent des diplômes d'ingénieurs. Ceci à amener un certain nombre de pays et de gouvernements francophones et de chambres de commerce de pays francophones à nous demander de les assister pour monter des centres de formation professionnelle par alternance. Je n'insiste pas sur l'enjeu vis-à-vis de la Francophonie, car Monsieur Vulliez l'a brillamment expliqué. Sur le fond, tout le monde perçoit bien l'enjeu de la formation professionnelle notamment au niveau des cadres et agents de maîtrise face à une société de plus en plus technique, enjeu majeur de nos sociétés au-delà de la formation des cadres supérieurs.

Concrètement, nous avons actuellement un certain nombre de centres en fonctionnement ou en gestation, au Tchad, au Sénégal, à Madagascar, au Liban, j'en oublie, et nous avons ce matin, avec le Vice-Président du Comité Populaire de Ho Chi Minh Ville remis les 150 premiers diplômes de notre école Lotus dans laquelle un petit millier d'étudiants se spécialisent dans différentes disciplines. La semaine prochaine, avec le Président du Comité Populaire d'Hanoï, nous inaugurerons les locaux provisoires d'une nouvelle école à Hanoï, et nous poserons la première pierre d'une école plus définitive.

Je voudrais simplement dire en terminant que la formation des cadres et des techniciens qui sont les armes nécessaires à nos pays pour gagner les batailles économiques, est plus importante qu'il n'y parait, en témoigne l'extraordinaire attention des gouvernements qui nous reçoivent et nous demandent notre intervention.

Je voudrais citer le propos d'un ministre de l'éducation nationale qui me recevait récemment, dans un autre pays francophone, et qui, de façon un petit peu simpliste pour ne pas dire simplificatrice, me disait : "chaque fois que j'ai un étudiant de plus qui entre à l'université, j'ai un problème de plus quand il en sort". Pour ma part, chaque fois que nous avons un étudiant qui entre dans un de nos centres de formation, nous avons un problème de moins quand il en sort.

Micheline Oerlemans
Directeur général adjoint du journal Le Point

La presse magazine de langue française Le CD Rom

Si les journaux se sont intéressés aux nouvelles technologies, c'est parce que la diffusion du français est une chose bien difficile dans des pays francophones au pouvoir d'achat assez faible. Aussi, le groupe auquel j'appartiens, a réfléchi à de nouveaux produits, en fournissant aux pays francophones des banques de données, de l'information, en proposant par fax ou par micro-informatique des journaux en temps réel pour des abonnés lointains, enfin en réfléchissant et en produisant des disques compacts sur l'actualité passée, sur le patrimoine culturel français ou francophone. Je vais vous faire une présentation très rapide d'un CD-Rom (DC-MEF) auquel je tiens particulièrement puisqu'il a été réalisé par un journaliste du Point, sur Léonard de Vinci, pour simplement vous expliquez ce que c'est qu'un CD Rom. Qu'est-ce qu'un CD-Rom ? Le CD-Rom permet sur un support laser, sur un disque de fournir toutes les informations sur un sujet donné, à travers l'image, le texte, des films, de la musique, pour appréhender un sujet, quelle que soit la façon dont on entre dans le sujet, quelque soit son souci d'interrogation.

Plusieurs CD-Rom existent déjà, notamment chez Hachette, où l'encyclopédie en 7 volumes a été mise sur un seul disque par la Société Axis, le Robert également en 7 volumes existe sur un seul disque, et le Musée du Louvre va bientôt être disponible. La visite du Louvre, toutes les œuvres du Louvre disponibles à la fin de l'année. Ces disques qui ne sont pas très chers à la vente, sont par contre très coûteux à mettre au point, mais vont permettre le rayonnement de la culture francophone, notamment dans les pays les moins riches, permettre l'enseignement, permettre la transmission de l'information.

Pour conclure, je voudrais m'engager au nom de mon groupe auprès des journalistes francophones de l'Asie du Sud-Est, pour leur dire que nous sommes déjà à leur disposition pour leur fournir des articles et que s'ils veulent coopérer avec nous, nous sommes tout à fait prêts. Enfin, je me permettrai de remettre à Monsieur Portiche, les CD-Rom que nous avons apportés ici pour qu'il les remette en notre nom à tous, au Gouvernement vietnamien.

M. Van Phuc Lê
APAVE, France

De la nécessité de la norme et de la certification jusqu'au label francophone

Les pays de l'Union Européenne ont mis en place, dans le cadre de la libre circulation des produits entre les états européens, des règles (directives) destinées à harmoniser le respect des exigences essentielles que doivent respecter les produits mis sur le marché. Le français est une des langues officielles utilisées pour la rédaction de ses règles. Les pays qui veulent exporter leurs produits vers l'Europe doivent mettre en œuvre des systèmes, des organisations, des laboratoires procédant à la vérification de produits ou d'entreprises, ensembles qui permettent de justifier du respect des règles imposées au niveau européen. La France a développé depuis quelques années, des collaborations avec des pays étrangers pour faciliter la transparence des échanges économiques sur des bases techniques équivalentes, de façon à éviter des actions de concurrence déloyale et à réduire les conflits et litiges entre états exportateurs et importateurs.

La démarche de certification adoptée par la France dans le cadre européen est conforme aux orientations internationales fixées par les instances chargées de l'harmonisation des normes. Entreprises francophones et vietnamiennes ont des intérêts communs car la certification permet aux entreprises de mieux "vendre" en justifiant de la conformité de leurs produits et en informant correctement les utilisateurs, les acheteurs-consommateurs peuvent "mieux acheter" en ayant des critères de choix, de comparaison, en ayant confiance aux garanties apportées par les fabricants (les notices et dossiers techniques rédigés en langage clair sont un gage de qualité). Ainsi les pouvoirs publics peuvent agir avec discernement et rigueur pour "surveiller le marché" et préserver l'intérêt des divers opérateurs économiques. La formation des intervenants dans le domaine du savoir-faire en matière de certification est un élément de compétitivité des entreprises. La confiance est indissociablement liée à la qualité et la confiance impose de bien se comprendre. La certification constitue la clé d'un nouvel essor économique pour les pays francophones incluant ceux d'Asie du Sud-Est. La langue française constitue pour nos pays l'outil indispensable pour atteindre cet essor économique de façon satisfaisante. Les

pays francophones pourront concentrer en priorité leurs aides au Vietnam dans le domaine de la normalisation et de la certification avec une ligne directrice tracée par le label francophone. Cette focalisation majeure, dans un cadre marketing international éprouvé, permettrait à des axes majeurs comme l'agro-alimentaire, le bâtiment, le tourisme, de devenir des secteurs d'excellence. Ce label deviendrait synonyme de qualité constante, de création d'emploi et d'ambassadeur de la Francophonie.

Le concept de "Label francophone" reposerait sur une reconnaissance officielle, par un organisme tiers, de la conformité d'une entreprise à un référentiel établi par l'Agence Francophone sur la base de critères tels que ceux définis ci-après et les critères linguistiques pourraient être reconnus par la délivrance de certificats aux entreprises répondant à des critères de Francophonie précis, tels que : l'une des langues parlées dans l'entreprise est le français, l'une des langues d'usage courant pour ses documentations internes de travail est le français, l'une des langues utilisées pour ses échanges commerciaux, c'est-à-dire comme langue contractuelle est le français, l'une des langues servant à diffuser l'image de l'entreprise, au travers, par exemple de sa documentation commerciale ou de ses messages publicitaires, est le français. Toutefois, pour éviter que ce label soit taxé, par d'autres nations, de label protectionniste, séparatiste, raciste, il serait bon de le délivrer à des entreprises utilisant plusieurs langues courantes dans leurs activités afin que l'usage du français ne soit pas exclusif de l'usage d'autres langues d'échanges telles qu'en particulier l'anglais. En outre, il conviendrait de fixer des critères techniques concernant les produits et/ou services commercialisés, critères qui garantiraient, entre autres, leur conformité à des référentiels communs établis et/ou reconnus par la communauté internationale francophone, tels que les normes françaises, les normes établies en français par un pays francophone et/ou multilingue utilisant, entre autres langues, le français, des références professionnelles collectives établies en français.

Le lancement de la labellisation pourrait permettre l'acceptation et le développement d'un tel label par les pays de langue française et par la collectivité internationale. Il convient de concevoir son lancement sur des sujets les moins sensibles possibles, mais d'importance capitale pour le développement économique des entreprises et des nations. Le choix des activités pourrait donc se porter sur des activités à forts échanges internationaux, telles que le commerce international (import-export), le tourisme, l'hôtellerie. Des activités significatives de l'approbation des compétences individuelles aux besoins de technicité de l'entreprise, telles que la formation professionnelle, l'inspection, la certification. Des activités significatives du développement économique qui sont souvent peu réglementées dans les pays à économie nouvelle, telles que les transports, le bâtiment, les travaux publics, l'agro-alimentaire. Il conviendra de faire l'inventaire des normes et/ou référentiels de langue française qui existent déjà et qui pourraient être utilisés, dans le cadre du "Label Francophone", pour mesurer les performances techniques des entreprises

francophones. Cet inventaire devra, bien entendu, être fait dans tous les pays ayant des normes et/ou référentiels de langue française et non pas seulement en France.

Pour définir plus concrètement ce que pourrait être la prise en compte de référentiels de langue française, nous pouvons raisonner, à titre d'exemple, sur la base des normes françaises établies pour régir les activités des organismes de formation et qui sont à l'avant garde de la normalisation en Europe et même, sans doute, dans le Monde. Ces normes sont au nombre de 6 et traitent chacune de : terminologie, NF X50 750-1 (norme homologuée) et NF X50 750-2 (norme expérimentale), des méthodes d'élaboration de projet de formation, NF X50 755 (norme expérimentale), de cahier des charges de la demande de formation, NF X50 756 (norme homologuée), de l'organisme de formation – le contenu de la plaquette commerciale, le cahier des charges de la demande de formation, NF X50 760 (norme homologuée) et du service de prestations de formation, NF X50 761 (norme homologuée).

Donc la mise en place de systèmes de certification de produits et d'entreprises au travers du label francophone, contribuera à la promotion de la Francophonie.

Alain Lénaud
Axis & Associés, France

Créer un label francophone et le promouvoir

En nous traçant les grandes lignes du label francophone, Monsieur Van Phuc Lê vient de nous expliquer que la valorisation de notre langue est un atout au profit de l'entreprise qui cherche à s'adapter aux contraintes du Marché au Vietnam. J'ajouterai, à condition que nous puissions transformer ces contraintes à l'avantage de l'Entreprise comme d'autres savent le faire. Sur ce point précis, le Recteur Guillou signalait dans son discours d'introduction, l'exemple du rêve américain et de la ruée vers l'Ouest, autant d'arguments et de slogans utilisés par les entreprises américaines pour mettre en valeur leurs produits. De notre côté, la mise en place d'un tel chantier pour mieux exploiter le capital de notre langue passe par une série d'outils de promotion du label. La publicité, indiscutablement, constitue le vecteur privilégié de la promotion du label et Jean-François Minne vient de nous expliquer tous les avantages que l'entreprise peut tirer des systèmes médiatiques où passe l'image. J'insisterai toutefois sur les campagnes de promotion qui doivent viser en priorité les consommateurs en les sensibilisant sur l'Art de Vivre francophone et ses valeurs communes à l'espace économique.

Nous devons également ne pas oublier les campagnes de promotion vers les industriels pour les sensibiliser sur les opportunités du marché. Dans la mesure où cet ensemble d'actions contribue à modifier le comportement de l'acheteur, il en ressort un "+" produit francophone. Dans ce cas, le label s'apparente à un atout de différenciation au profit de l'entreprise qui cherche à développer ses ventes. Les programmes de rencontres, second vecteur de promotion du label, créent et renforcent les liens entre les entreprises à la recherche de réseau dans l'espace économique francophone. Le présent colloque en est un exemple vivant. D'une manière générale, ces rencontres facilitent le repérage des besoins sectoriels de chacun des pays du monde francophone et incitent les industriels à y être présents. Les différents contacts et discussions entre participants du colloque d'Ho Chi Minh Ville pendant ces deux journées illustrent concrètement les résultats qui peuvent être tirés de réunions régionales. Une troisième action pour la promotion du label doit

permettre à l'entreprise de vendre plus facilement dans le pays-cible de l'espace francophone. Il faut, pour cela, que toutes les informations lui soient facilement accessibles et qu'elle puisse rapidement bénéficier d'outils pratiques comme, par exemple, les supports de traduction.

Le Président de la Société PROCONCO évoquait le développement des ventes de sachets de graines de semences après avoir pris la décision de faire figurer sur ces mêmes sachets le texte en français et en vietnamien. Sur ce chapitre de l'information, nous devons aussi nous attacher à rassembler les expériences réussies et/ou échecs développés autour du label. Dans un premier temps, pour satisfaire ces besoins d'informations auprès des entreprises candidates au label, je formule le vœu d'une revue périodique. Le label peut aussi être promu par des liens plus étroits entre l'université et l'entreprise, c'est un moyen qui s'ajoute aux trois premier cités. Pour mieux répondre aux besoins des filières porteuses et mises en valeur par le label, il y a lieu de créer des programmes spécifiques contribuant à plus d'efficacité de l'université vers les entreprises. Par ailleurs, les entreprises elles-mêmes doivent davantage s'intéresser aux travaux de l'université en participant plus spécialement à la recherche appliquée. La FIER, présidée par le Ministre Aurillac, est un outil qui peut faciliter ce rapprochement entre l'université et l'entreprise.

Enfin et surtout, la promotion du label passe par la présence d'entrepreneurs gagneurs. Ces entrepreneurs sont les ambassadeurs du label francophone et leur présence doit assurer continuellement l'adéquation du label avec les réalités économiques et celles du marché. Parmi ces gagneurs, signalons la réussite du Boulanger Lionel Poilâne qui vend son pain sur plusieurs continents en ayant su trouver autour du pain toute une symbolique de la qualité de vie, bel exemple de l'Art de vivre en France. Pour terminer, je signalerai le rôle du Forum Francophone des Affaires pour le développement des partenariats des entreprises francophones et plus particulièrement l'existence d'une bourse de projets et de programmes de promotion, liés à des fonds d'aides pour la mise en place de ces mêmes partenariats. Dans la mesure où au moins une partie de ces outils de promotion serait retenue et en priorité les campagnes de publicité, rapidement l'appartenance francophone apparaîtrait comme un élément de différenciation en faveur des produits labellisés et à côté du "made in" pourrait exister, avec un intérêt économique pour les entreprises, le "fabriqué à", image de cet Art de Vivre francophone capable de renforcer la confiance du consommateur et donc le développement de l'entreprise.

Jean-Yves Rossi
Directeur général de
l'Association permanente des Chambres de Métiers

L'artisanat en France a un poids économique conséquent : 850 000 entreprises, 10 % de la population active, 740 milliards de francs de chiffre d'affaires, 6 % à l'exportation. C'est le seul secteur créateur d'emplois nets au long des années de crise. En Europe, il compte 14,6 millions de petites et moyennes entreprises au sens large, c'est-à-dire, y compris les micro-entreprises (moins de 10 salariés). En revanche on ne dénombre que 13 000 unités de 500 salariés et plus (moins de 0,1 % du nombre total des entreprises). Ces PME emploient plus de 62 millions de salariés. Dans le monde, le tissu des petites entreprises fondées sur des traditions de métiers, est le terreau de l'organisation de la production et des échanges économiques. C'est aussi une phase quasi générale de la vie des entreprises.

L'artisanat est un mode de développement spécifique caractérisé par une forme de travail indépendant qui créé des produits personnalisés adaptés à la demande spécifique du consommateur et fabriqués à proximité de son domicile.

Cette conception "européenne continentale" – exprimable notamment en français et en allemand – repose sur quelques caractéristiques essentielles : l'organisation de ses structures professionnelles qui fédèrent les entreprises par métier et dans ce domaine (comme dans d'autres), il faut distinguer la tradition européenne continentale – où l'artisanat est structuré et organisé comme en Allemagne, Belgique, France, Italie – de la conception anglo-saxonne qui limite le "handycraft" aux "métiers d'art". La traduction en anglais des concepts et structures artisanales pose donc de réels problèmes. Autre caractéristique, l'artisanat est représenté par un réseau d'établissements publics, qui couvrent le territoire et offrent, selon des lois d'égalité d'accès et de neutralité, des services aux entreprises ressortissantes. Ces établissements sont gérés par des Assemblées élues, qui ont pour mission de représenter et défendre les intérêts généraux de ces entreprises. Ce réseau départemental des chambres de métiers, établissements publics de proximité apporte aux entreprises artisanales un appui et un soutien, notamment dans les domaines de la simplification des formalités administratives, des conseils en gestion et en comptabilité d'entreprise, à travers les centres de gestion. Le mode de formation privilégié des métiers est l'apprentissage qui combine l'acquisition de connaissances pratiques en entreprise à un enseignement théorique scolaire plus traditionnel. C'est la maîtrise d'une qualification transmise par des maîtres d'apprentissage dont la compétence est officiellement reconnue et qui est certifiée par un diplôme.

Le secteur des métiers est un vecteur d'échanges. Des échanges et une transmission de savoir-faire professionnels peuvent s'instaurer entre la France et l'Asie où déjà l'artisanat est très développé. L'Asie représente en outre pour la France un espace d'échanges ouvert et non limité pour ses entreprises qui peuvent acquérir des expériences, des compétences nouvelles, voire des marchés nouveaux.

Christian Formagne
Conseiller de la Direction générale
de la banque ARJIL, Paris

Une agence de promotion de la Francophonie économique

Le colloque a montré la vivacité et la réalité de la Francophonie. Il a aussi mis l'accent sur sa dimension économique et conduit à s'interroger sur l'opportunité d'aller plus loin. C'est à partir de ce constat qu'est née l'idée d'une Agence pour le Développement de la Francophonie Économique.

Un premier constat, c'est un vaste espace qui s'organise. En effet, c'est un espace culturel et politique en cours d'organisation par la mise en place progressive de structures spécifiques : en 1961, la création de l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF) puis de l'Université des Réseaux d'Expression Française en 1988 (UREF), en 1966, la création du Haut Conseil de la langue française remplacé en 1989 par le Conseil Supérieur de la langue française ainsi que la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) à Niamey en 1970 dont la charte fut signée par 21 pays, puis en 1984, la création d'une chaîne de télévision francophone (TV5) et enfin la création d'organismes de coordination, en général au niveau ministériel – Éducation, Justice, Jeunesse et Sports – et la création d'associations telles l'Association Internationale des Parlementaires de langue française ou l'Association des Journalistes de langue française.

En 1986, le premier sommet se réunit à Paris. C'est la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Puis ce sont les Sommets de Québec en 1987, en 1989 à Dakar, en 1991 à Paris : ils ont notamment précisé le rôle de l'ACCT et des organes politiques de la Francophonie (Conférence des Ministres des Affaires étrangères et Conseil Permanent de la Francophonie). C'est le début des réflexions et actions en faveur d'une Francophonie économique avec notamment la création du Forum Francophone des Affaires en 1989. Enfin en 1993, le Sommet de l'Ile Maurice : 47 Chefs d'État et de Gouvernement avec une évolution marquante, la primauté accordée au domaine politique et la création d'une Commission de réflexion sur l'avenir de "l'entreprise" francophone et sur le renforcement du rôle du Conseil Permanent de la

Francophonie. Mais c'est encore une Francophonie économique balbutiante. Il n'existe pas vraiment de préférence francophone en matière économique : 90 % des investissements bruts de la France se font en dehors des pays francophones. L'espace francophone n'est ni perçu, ni vécu comme une réalité économique : hétérogénéité, dispersion géographique. Seulement 24 % des exportations belgo-luxembourgeoises, 25 % des exportations françaises et 2 % des exportations canadiennes ont une destination francophone. Les flux Sud-Nord concernent essentiellement des richesses extraites du sous-sol, très souvent victimes des fluctuations des cours mondiaux et les échanges Sud-Sud sont encore faibles.

Depuis le Sommet de Québec en 1987, on assiste à l'émergence progressive de l'idée d'un espace économique francophone avec la création du Forum Francophone des Affaires qui se réunit en marge des sommets, et les mandats donnés à l'ACCT pour amorcer des réflexions sur le partenariat économique et promouvoir la coopération économique francophone.

L'espace francophone est un vaste espace économique potentiel : 500 millions de personnes dans 47 pays, avec une vaste diaspora francophone (libanais, vietnamiens, français, belges), 11 % du PNB mondial, 1/6ème des échanges mondiaux. On y trouve une complémentarité économique naturelle et l'existence d'un courant d'échanges : 14 % des échanges des pays francophones se font avec d'autres pays francophones, un tiers du commerce extérieur des pays francophones du Sud se fait avec les pays francophones du Nord, et une multiplicité de stades de développement : 4 pays parmi les plus développés, mais plus de la moitié des pays francophones parmi les pays les moins avancés. Il faut aussi souligner l'importance des mécanismes d'aides publiques au développement et le rôle en particulier de la CFD – Caisse Française de Développement – et de sa filiale Proparco : 50 % de l'aide aux pays francophones du Sud est apportée par les pays francophones du Nord. La Francophonie est une réalité culturelle, de plus en plus, politique qui se cherche encore au plan économique, alors que les potentialités existent.

Il faut maintenant aller plus loin dans le domaine économique et créer une Agence de Promotion de la Francophonie Économique destinée à donner à la Francophonie économique les moyens de ses ambitions. Pour contribuer au développement d'un espace économique francophone par des soutiens ponctuels à des opérations réalisées par des entreprises ou en faveur des entreprises francophones, il faudra, promouvoir un "Art de Vivre" et un style francophones au profit des entreprises francophones (promotion de l'image), promouvoir les avantages pour une entreprise d'un environnement culturel et linguistique francophone par des actions de publicité, de promotion utilisant notamment les technologies modernes (je vous ramène à la démonstration de Madame Oerlemans sur le multimédia), promouvoir le label francophone en aidant les entreprises à l'obtenir et en aidant à sa diffusion, promouvoir des réseaux notamment à partir des Chambres de

Commerce Nationales (comme les actions de la C.C.I. de Versailles dont a parlé Monsieur Bernardin), et en organisant des colloques ciblés, permettant aux entreprises francophones de mieux se connaître et s'informer mutuellement, mais aussi promouvoir des partenariats équilibrés entre des entreprises francophones complémentaires sur des projets précis. Ainsi, l'Agence pourrait être le gestionnaire des fonds d'aides et d'investissement souhaités par Monsieur Rompré, Secrétaire Général du Forum Francophone des Affaires.

L'Agence de Promotion de la Francophonie Économique pourrait être créée sous forme d'association et disposerait d'une structure légère. Son financement proviendrait de contributions sur services rendus (inscriptions à des colloques, ventes de produits et de services), de participations d'organismes divers (organismes patronaux, fondations) et de financements accordés dans le cadre du Fonds Multilatéral Unique avec un groupe de travail composé d'experts et de représentants d'entreprises francophones travaillant en liaison étroite avec les organismes et instances concernés, en particulier le Forum Francophone des Affaires, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, l'AUPELF-UREF, la Chambre Francophone des Affaires Économiques. Dès lors que la validité du projet et son insertion dans les structures existantes de la Francophonie auraient été approfondies et vérifiées, la création de l'Agence pourrait être proposée au Conseil Permanent de la Francophonie, puis adoptée par un prochain Sommet.

Mais deux écueils sont à éviter pour réussir, en plus de la persévérance nécessaire à tout projet : l'effet "mille feuilles" (multiplication inefficace d'organismes) et le blocage institutionnel (résistances à l'innovation). Cela étant, pourquoi ne pas rêver, mais avec les yeux bien ouverts : quelle joie pour moi si cette idée lancée ici à Ho Chi Minh Ville en 1994 voyait le jour au Sommet d'Hanoï en 1997 !...

Séance de clôture

Présentation du rapport général
Clôture officielle de la rencontre

Bernard Cassen
Journaliste au Monde diplomatique
Rapporteur général

A la fin des années 60, dans un roman célèbre, Norman Miller se demandait "pourquoi nous sommes au Vietnam", c'est la question que je pense, beaucoup d'entre vous, et entre nous, nous nous sommes posée. Je crois que, pour nous autres francophones des autres continents, nous avions le désir d'y être et pour nos amis vietnamiens, ils nous l'ont exprimé assez clairement à plusieurs reprises, parce que nous y sommes aujourd'hui les bienvenus. Pour ne pas verser dans l'angélisme, comme le disait Bernard Attali tout à l'heure, parce qu'il y a une réelle convergence d'intérêts et c'est seulement sur la base de convergence d'intérêts que l'on peut mener des grandes opérations. Il nous a été expliqué très clairement par nos interlocuteurs et amis vietnamiens, que pour le Vietnam, engagé dans une politique de renouveau depuis 7 ans, la Francophonie est une carte politique de plus, un outil dans sa palette diplomatique et politique, une manière de ne pas être enclavé dans un seul système, dans un seul réseau et, effectivement, le Vietnam, comme le Laos, comme le Cambodge, la Thaïlande, parce que ce sont des pays dont des représentants sont intervenus à cette tribune, appartient à une zone géographique, celle de l'ANSEA, sigle que je préfère à celui de ASEAN puisqu'il est officiel, en France, en tout cas et c'est une autre forme, un autre maillage, un autre réseau, pour son insertion à la fois dans la région et dans le monde.

Et en particulier, ceci a été souligné à plusieurs reprises, pour ses contacts avec l'Union Européenne au sein de laquelle les pays francophones, le Luxembourg, la Belgique et la France ont vocation à être les meilleurs porte-parole. Donc, du point de vue vietnamien les choses ont été exprimées très clairement avec une totale franchise.

De notre point vue francophone non-asiatique, il est évident aussi que nous y avons un intérêt. Le Vietnam et les pays limitrophes sont un indispensable point d'ancrage asiatique à cet ensemble que je ne sais s'il faut qualifier, pour l'instant encore, de géopolitique, un point d'ancrage dans une zone qui est celle qui connaît la plus forte croissance mondiale aujourd'hui et un ancrage avec un pays, je dois le dire, dont la tradition, dont l'histoire de résistance, la volonté farouche d'indépendance, qui lui ont valu, pendant ces années de lutte, l'admiration du monde entier font que c'est un atout important pour la Francophonie.

Et je dirai là, en tant que Français, que le désir du Vietnam de prendre toute sa place dans le mouvement francophone est aussi une façon de clouer le bec en France, à certains

qui considèrent que la Francophonie est encore marquée du sceau, de la tare du néocolonialisme. Je pense que le Vietnam ne peut certainement pas être soupçonner de donner dans le néocolonialisme. Donc, la présence du Vietnam dans le mouvement francophone est un énorme atout pour ce mouvement dans son ensemble. De surcroît, la présence du Vietnam légitime encore davantage l'ambition qu'a la communauté ou le mouvement francophone d'être une sorte de modèle réduit, réduit mais quand même avec une taille conséquente, des rapports Nord-Sud.

Si nous, francophones qui sommes à cheval sur le Nord riche et le Sud, moins riche et parfois très pauvre, sommes capables de donner l'exemple de solidarité entre nous, alors je crois que cet exemple, aura une valeur pour l'ensemble de la planète. A ceci j'ajoute, ça été dit par plusieurs intervenants qu'entre, sinon les francophones, du moins entre les français et les Vietnamiens, il y a aussi une vieille connivence, même une certaine complicité, malgré l'épisode colonial. Donc, il y a une véritable convergence d'intérêts.

Le deuxième point que je voulais souligner c'est que la présence forte du Vietnam, du Laos, du Cambodge dans le mouvement francophone, permet de mettre à l'épreuve, justement la flexibilité de la Francophonie. Il ne faut pas nous leurrer, la Francophonie est très minoritaire dans ces pays et elle est encore plus minoritaire dans la région. Donc il faut adapter notre mode d'agir, nos concepts à cette réalité-là. Ceci nous impose, en particulier, d'avoir une relation différente avec l'anglais de celle que nous aurions dans d'autres parties du monde. Nous ne pouvons pas raisonner au Vietnam comme nous raisonnerions, je ne sais pas, au Brésil par exemple. Et ceci donne une autre valeur au concept qui est celui de l'AUPELF-UREF de français comme langue seconde. Le français ne va pas de soit, ici. Sa présence requiert du volontarisme des deux côtés mais dans une perceptive d'intérêts communs. C'est seulement s'il y a intérêts communs que les choses peuvent marcher. Alors ce déficit démographique, en quelque sorte, ne peut être comblé que par un excédent économique et un accompagnement politique fort. Nos amis Vietnamiens nous l'ont dit, l'avenir du français, dans cette région du monde dépend pour une très grand part – et directement proportionnel – de la présence économique des entreprises françaises et plus largement des entreprises francophones.

Mais une présence raisonnée, une présence intelligente. Je dirais, comme certains d'entre vous l'on dit, une présence à la japonaise. Car aussi bien pour les entreprises francophones que pour le Vietnam, il s'agit là d'un jeu à sommes positives. Les uns et les autres nous y croyons et si nous savons jouer – Pierre Guidoni a parlé du coût de la non-francophonie et je crois qu'il a bien fait, en quelque sorte, d'inverser la charge de la preuve – nous voyons ce que nous pouvons gagner les uns et les autres mais nous voyons aussi ce que nous pouvons y perdre en ne jouant pas à ce jeu. Pour le Vietnam qui a fait souverainement ce choix politique de la Francophonie, et qui doit aussi en tirer toutes les

conséquences et je crois qu'ils les tirent. Certains intervenants ont dit que cela doit aussi se traduire par une politique linguistique spécifique, comme la traduction officielle en français de tous les textes réglementaires relatifs aux investissements, le choix du plan comptable, le choix du système juridique.

Du côté des entreprises francophones, il faut aussi assumer la Francophonie.

Non seulement ne pas en avoir honte, ne pas la banaliser mais se rendre compte, d'abord poser le problème : ce que beaucoup d'entreprises semble-t-il, n'ont pas fait jusqu'à présent car dans cette partie du monde, et ça nous a été clairement expliqué, la France, et d'une manière générale la Francophonie a une image technologique forte, par les exportations de matériels de transport ferroviaire, d'aéronautique, d'aérospatiale, de télédétection. Donc, il y a une sorte de griffe France, de griffe francophone qu'il faut exploiter, il y a un label de qualité, un label d'excellence et si les entreprises veulent jouer le jeu, tout simplement, si elles veulent faire mieux, elles doivent alors utiliser cela, aussi bien dans leur politique d'image que dans leur politique de communication interne et dans leur politique de communication externe. Bien entendu dans certains limites.

Nous ne sommes pas dans un univers totalement francophone, nous sommes dans un univers partiellement francophone où le français, en se propageant régulièrement au sein de l'entreprise, en dehors de l'entreprise, sans vouloir jamais entrer en lutte direct avec l'anglais, parce qu'il n'en sortira vainqueur, ajoute quelque chose. Cette politique linguistique des entreprises françaises doit comprendre bien entendu, en première ligne aussi, une politique de respect de la langue nationale. Il va de soit qu'au Vietnam on parle d'abord vietnamien, on ne parle pas anglais, on parle le vietnamien et comme on parle khmer au Cambodge, thaï en Thaïlande. Donc, il y a de la part des entreprises, pour une meilleure insertion, un volontarisme linguistique à mettre en œuvre.

Pour continuer à raisonner "à la japonaise", parce que imaginons une seconde que nos amis japonais aient les mêmes atouts que nous, francophones, avons dans cette région du monde, vous voyez tout de suite les conséquences qui en découleraient, nous pourrions rentrer chez nous. Ça signifie, notamment et certains l'ont déjà dit, une véritable politique de réseaux. Il faut jouer en quelque sorte la partie francophone, comme on parle de la partie française ou de la partie vietnamienne dans une négociation internationale. Cette partie francophone c'est quoi ; c'est d'abord de véritables réseaux entre entreprises francophones et c'est très difficile à faire. Nous savons tous très bien que, en général, je parle là pour les français, les français à l'extérieur passent plus de temps à se faire des croche-pieds qu'à s'entraider. Mais essayons de raisonner utile, de jouer un jeu à sommes positives entre entreprises francophones, d'abord.

Ensuite entre entreprises francophones et lieux de centre de formation et centres de recherches, il faut que cette synergie soit importante. Mais enfin aussi, ça été également dit, entre les entreprises francophones et les francophones, les individus francophones

dans d'autres entreprises, dans d'autres pays. Nous avons à former le capital que sont les anciens boursiers, les anciens stagiaires des pays francophones, qui sont souvent isolés dans les entreprises et que nous ne valorisons pas, que nous n'utilisons pas. Ce qui est étonnant c'est que cela ne se fasse pas déjà ; si nous étions Japonais, il y a longtemps que tout ceci serait en place. Ceci en quelque sorte a un autre mérite, c'est que cela met à l'épreuve le concept d'espace économique francophone dans ce que j'appellerais des conditions extrêmes comme on utilise cette expression pour l'espace. Parce qu'effectivement ici nous conjuguons toutes les difficultés. Si nous réussissons cette affaire dans cette région du monde, nous pourrons la réussir encore mieux dans d'autres régions et à cet égard, je dois dire, que la signature ce matin à cette tribune de document de la convention entre le comité d'affaires français au Vietnam et l'AUPELF-UREF va dans le bon sens.

Autre point qui a été soulevé qui me paraît important, c'est la nécessité d'un accompagnement institutionnel. Cet accompagnement parfois même a précédé le mouvement, c'est le cas pour les initiatives de l'AUPELF-UREF, des institutions multilatérales, des États, en particulier dans le domaine de la formation.

Il faut penser les centres de formation francophones dans cette région du monde comme un tout, et aboutir à des spécialisations de manière à ce que les apprenants puissent circuler dans la région et trouver les différents lieux de formation, au plus près d'ailleurs des besoins des entreprises.

Enfin, je dirai que ce qui me paraît nouveau pour moi qui suis un vieux routier des réunions francophones, est que celle-ci m'a donné l'impression d'une rencontre entre la dimension culturelle et la dimension économique, c'est à dire une Francophonie qui ne se situe pas uniquement à un niveau stratosphérique ou super-structurel mais qui va à la rencontre de la réalité. Cette initiative met à l'épreuve l'espace économique francophone et parmi les propositions qui ont été avancées, je ne vais pas toutes les énumérer car elles sont trop nombreuses, les plus importantes me paraissent être quand même ce concept lui-même, qui n'est pas totalement validé ; il reste à le valider. Le concept de préférence francophone, dont il faut bien se dire qu'il est assez contradictoire avec beaucoup de règles de l'OMC en particulier, le concept de label francophone, l'idée d'agent de promotion de la Francophonie économique et surtout la Charte de l'entreprise francophone dont on va parler dans un instant. Et pour conclure ce bref exposé, je dirai qu'il me paraît original que ce type de démarches, ce type d'interrogations émane d'universitaires et de chercheurs. L'AUPELF-UREF, est quand même avant tout l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche. On a suffisamment critiqué les universitaires et les chercheurs pour leur manque de liaison avec le monde de l'entreprise, leur ignorance des réalités économiques. Je crois qu'il convient quand même de souligner que cette initiative vient de ce milieu-là, et que c'est nous universitaires, c'est

nous chercheurs qui en quelque sorte posons le problème au monde économique, à la fois pour l'intérêt de la Francophonie et pour l'intérêt bien compris également de nos entreprises. Je pense que quand on parle d'université-entreprise, université-chercheur et bien on y est, on est dedans aujourd'hui.

Arthur Bodson
Recteur de l'Université de Liège, Belgique
Vice-Président de l'AUPELF-UREF
Rapporteur général

Les quatre "tables rondes" de ce colloque ont chacune donné lieu à une synthèse, parfois à un débat, en fin de séance. Ces synthèses furent bien faites. On dispensera donc les rapporteurs généraux de les synthétiser à leur tour. Monsieur Bernard Cassen et moi-même ayant reçu mission de nous partager le rapport général, nous nous limiterons chacun à vous livrer un point de vue global sur la rencontre. Qu'il me soit permis – la fonction de vice-président créant des devoirs – de regarder ces riches débats du point de vue de l'AUPELF-UREF, c'est-à-dire de l'Université sans murs, de l'Université en réseaux dont s'est dotée la Francophonie.

On pourrait d'abord s'étonner de notre démarche. L'économie, est-ce notre affaire ? Que diable allons-nous faire dans cette galère, cette jungle ?

On observera d'abord que, lorsque l'Université garde ou prend ses distances par rapport au monde économique ou à la recherche appliquée, on lui en fait reproche et l'on reparle de tour d'ivoire, de mandarinat et autres vieilles lunes. Quant à l'inverse, elle s'en occupe, on trouve qu'elle a mieux à faire, y compris, par exemple, ses étudiants, comme c'est le cas aujourd'hui dans mon pays. L'attitude de l'AUPELF-UREF me paraît sage : oublier ces débats théoriques, s'efforcer de rendre service à la Francophonie, de la faire exister davantage, bref, bien faire et laisser dire.

La réalité est que notre association universitaire a quelques bonnes raisons de remuer, d'exhumer cette question de la politique économique de la Francophonie et donc d'organiser ce colloque. La première est que les Sommets successifs, depuis Québec, se sont donné pour objectif la création d'un espace économique francophone. On l'a rappelé d'entrée de jeu et notre Directeur général-Recteur le répète avec énergie dans sa brochure sur l'avenir de la Francophonie, intitulée *La Francophonie a un avenir si...*, à laquelle je vous renvoie. Il est en effet du rôle de l'Université d'être citoyenne critique et de vérifier de temps à autre si les actes suivent les paroles, si les méthodes et les moyens sont adaptés aux objectifs. Ce n'est pas être négatif que faire cela ; c'est vouloir être tonique et positif.

Un opérateur tel que l'AUPELF-UREF est par nature et, en tout cas, jusqu'à présent, plein d'impatience. Il n'est pas que critique. Il veut aussi construire, c'est-à-dire participer à l'émergence grandissante de la Francophonie, notamment au plan économique. L'Université sait qu'elle peut apporter une contribution appréciable à cette construction. Elle le sait d'expérience. La moindre université n'a-t-elle pas développé aujourd'hui de

nombreuses collaborations avec les acteurs économiques ? La moindre entité politique réclame, pour sa prospérité, une université. Nos élus les plus modestes, les plus indifférents parfois à la science et à la culture, veulent dans leur circonscription une université, au moins un morceau d'université, comme ils veulent un stade, une autoroute ou un arrêt du TGV. Nous sommes donc à la fois preneurs et partenaires obligés. Comment l'être en Francophonie ? J'y reviendrai plus loin.

Critique et partenaire, l'Université est aussi un atout stratégique, par son enseignement et par sa recherche. Sans poids économique, les grands rassemblements, même les plus nobles, les plus généreux, les plus spiritualistes, sont bien impuissants à faire le bonheur des hommes sur cette terre. Il leur faut la force, la prospérité, la solidarité matérielle. Or – on l'a dit et répété souvent pendant ces deux jours – c'est la guerre. Oh ! plus la bonne vieille guerre massacrante, sanglante, j'allais dire vulgaire. Les peuples développés laissent cela aux gens mal élevés et se sont de toute manière dotés d'un arsenal largement dissuasif contre ces guerriers à l'ancienne. Non ! Aujourd'hui, la vraie guerre, celle des gens bien, est beaucoup plus propre, plus correcte : elle est économique. Elle est féroce mais elle ne verse pas le sang en direct. L'homme de base, ce n'est plus le para ou le GI (sauf en cas de nécessité absolue), c'est la producteur-consommateur. Donc, dans la cour des grands, celle où veut jouer la Francophonie, les armes sont la culture, la langue, l'information, la technologie, la force intellectuelle appuyée sur une force matérielle à base de recherche et de formation. La Francophonie universitaire est dans son rôle en apportant son savoir-faire à la Communauté qui la soutient. J'y reviendrai aussi. Voilà me semble-t-il, assez de raisons pour que nous organisions ce colloque. Venons-en au contenu.

Il faudra, je crois, quand nous disposerons des *Actes* du colloque, distinguer, trier, dans tout ce qui s'est dit, le particulier du général. Je m'explique. L'AUPELF-UREF aurait pu organiser cette rencontre ailleurs, avec le même intitulé : au Maghreb, en Afrique subsaharienne, au Canada, que sais-je encore ? Certaines choses dites ici l'auraient été ailleurs, d'autres pas. C'est normal. On n'échappe pas au temps et au lieu. En fait, il y a eu un colloque dans le colloque. Le grand, vous en connaissez le titre. Le petit pourrait s'intituler : *Relations économico-linguistiques (ou le contraire) entre la France et le Vietnam.* Était-il le petit ? Pour prendre une comparaison, il me semble qu'il a été le jaune et le blanc, le grand titre en étant la coquille. On me permettra de ne parler ici ni du blanc, ni du jaune, sinon pour remarquer que l'on a souvent parlé de la façon de mélanger du blanc au jaune et très peu de l'inverse.

En fait, l'AUPELF-UREF a procédé ici comme le fait souvent un chercheur, un universitaire. Il commence par un cas particulier, en examine un autre, d'autres encore, et finit par dégager des constantes, des comportements à adopter, des lignes stratégiques. Il faut voir ce colloque d'abord comme une première étude de cas. Elle devra être suivie d'autres études, ailleurs. Tout ce qui concerne le contexte particulier est utile. Cela servira

à ceux qui jouent dans ce contexte-là. Mais, à l'inverse, l'étude de ce cas est riche en idées générales. Il y aura donc, chaque fois que nous aborderons de tels sujets – et cela est lié à notre diversité et à notre dispersion – deux leçons à tirer de nos débats : ce qu'il faut faire ici et maintenant et ce qu'il faut faire partout et toujours. C'est dans cette deuxième réflexion que se définira l'action de l'AUPELF-UREF pour l'unité économique francophone et la spécificité de celle-ci.

Je reviens au sujet que j'avais annoncé. Pour l'AUPELF-UREF, au plan général, que tirer de cette rencontre ? Je diviserai la réponse en trois parties : notre Université sert déjà, elle doit mieux servir et ce colloque nous l'enseigne et précise les objectifs, elle doit poser de nouvelles questions. Nous servons déjà. Bon nombre d'intervenants ont insisté sur l'importance de la diffusion de la langue française, de son adaptation à la modernité, de sa présence dans les nouveaux moyens de communication, en particulier les inforoutes, de l'excellence scientifique et technologique, de l'approfondissement du droit. Toutes ces préoccupations, économiquement stratégiques, sont la base des programmes les plus importants de l'AUPELF-UREF. Le monde francophone des affaires et des entreprises a donc intérêt à mieux nous connaître, comme nous avons intérêt à mieux connaître ses objectifs et ses besoins. Mais pour l'essentiel, les points de rencontre sont, d'ores et déjà, nombreux. Je relève, parmi nos programmes fondamentaux et mobilisateurs : l'enseignement du français langue seconde, la défense et la modernisation de notre langue, les inforoutes francophones, le génie linguistique, le renforcement de l'espace scientifique et technologie, nos réseaux thématiques, nos réseaux institutionnels - par exemple le droit et la gestion. Qu'il me suffise de renvoyer nos partenaires du monde des affaires à notre documentation.

Nous pouvons mieux faire. Ce colloque peut faire naître des projets concrets en matière d'enseignement et de recherche. J'en relève quelques-uns qui me paraissent avoir dominé les débats. Nous devrions mieux sensibiliser nos jeunes à l'économie. Dans un domaine pourtant actuel et essentiel, nos écoles n'ont pas encore donné la place nécessaire à une initiation minimale. Il faudrait tout de même que nos jeunes sachent lire les pages économiques d'un grand quotidien. C'est loin d'être le cas. Nous devrions aussi mieux enseigner la Francophonie. On peut observer à son propos une attitude analogue à celle des Européens en train de "faire" l'Europe. Les programmes scolaires européens, de l'école élémentaire à l'Université, sont généralement muets sur ce que l'on déclare par ailleurs être notre premier objectif politique. Il en va de même de la Francophonie. Les Sommets devraient donner des missions aux écoles. Des banques de données économiques devraient être soit créées, soit davantage diffusées et analysées pour que nos pays se connaissent mieux de ce point de vue et puissent orienter plus précisément leurs politiques en la matière.

Je n'insisterai pas sur les informations et les formations juridiques que nous devrions échanger et organiser. En ce domaine, comme dans le domaine économique, nos facultés

universitaires pourraient jouer un grand rôle. On a vu aussi combien, en affaires, la Francophonie doit être non seulement solidaire, mais aussi ouverte aux autres mondes linguistiques, de l'intérieur comme de l'extérieur. Ici encore, l'enseignement supérieur doit donner aux futurs cadres l'esprit d'ouverture linguistique dont ils auront besoin dans leur travail. D'où l'importance des formations de traducteurs, d'interprètes, d'industriels de la langue, de spécialistes des autoroutes de l'information. Tout cela est possible, car notre potentiel universitaire est énorme ; c'est une chance exceptionnelle pour la Francophonie que de voir ce potentiel de plus de 250 institutions d'enseignement et de recherche rassemblé dans l'AUPELF-UREF. Il faut se servir non seulement de ce réseau général, mais aussi de l'Institut des Hautes Études Francophones de Chamarande, des réseaux thématiques, des réseaux institutionnels, du potentiel documentaire qui se développe.

Les nouvelles questions. Ici au Vietnam, se sont rencontrés deux pays dynamiques et engagés, la France et le Vietnam ; les autres étaient peu représentés. Ces deux ensembles représentatifs ont trouvé très vite un langage commun et des choses à faire ensemble. Mais n'y a-t-il pas, dans la Francophonie et au dehors, des forces contraires, plus puissantes encore que nos solidarités, contestataires ou ennemies, bref, contraires aux partenariats que nous voudrions construire ? J'en prends quelques exemples. Un peu partout dans le monde, des individus et, surtout, des groupes doutent de l'économisme triomphant de notre époque et sont prêts à le combattre. D'autres valeurs, d'autres appels, qui s'enracinent dans le cœur de l'homme, émergent dans la révolte des laissés-pour-compte, dans le scepticisme de la jeunesse, dans le succès des intégrismes, dans l'appel à un monde plus respectueux de l'environnement. L'Université ne peut oublier que ces refus se fondent sur des valeurs respectables et authentiques. Il faudra trouver la voie du dialogue.

La Francophonie se définit et même est définie par d'autres, comme particulièrement représentative de certaines valeurs universelles. Dans un monde livré au capitalisme parfois le plus sauvage, que combat avec talent mon co rapporteur, Monsieur Bernard Cassen, contribuerons-nous à faire de la terre une jungle ou saurons-nous rester ceux qui continuent à parler la langue des droits de l'homme et qui ne renient pas leurs valeurs les plus reconnues ? L'accueil reçu ici, au Sud, par nos hommes d'affaires, semble excellent. Le pays souhaite les avoir pour partenaires. Saurons-nous le traiter en vrai partenaire, lui et les autres pays du Sud, non seulement de l'Asie, mais aussi des autres régions du monde ? L'ensemble économique francophone, voulu par les Sommets, pèsera-t-il d'un poids suffisant face aux grands ensembles qui se construisent, Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique, Monde Méditerranéen ? Saurons-nous, nous qui sommes aussi pris dans ces ensembles, rester fidèles à la solidarité francophone ?

Nous avons donc beaucoup d'actions et de réflexions à mener ensemble. L'outil existe : la FIER – Fondation Internationale pour l'Éducation et la Recherche. C'est

l'endroit où l'Université et le monde des affaires francophones doivent se rencontrer, c'est l'interface idéale pour élaborer des politiques communes. C'est peut-être cette interface active que nous aurons créée à Ho Chi Minh Ville, en nous rendant compte des services que nous pouvons nous rendre, en proposant des programmes communs, en étant plus forts ensemble et donc mieux entendus par les Sommets. En conclusion, j'ai l'honneur et, pour un universitaire, c'est un plaisir qui se savoure, de vous lire le projet de Charte de l'entreprise francophone élaboré pendant ces assises. *(voir en annexe)*.

M. Boulieng Khamphoun

Directeur adjoint du Département de l'Industrie du ministère de l'Industrie du Laos
Représentant le Gouvernement et la délégation du Laos

Il m'est agréable d'adresser en tout premier, au nom du Laos, nos sincères et amicaux remerciements à l'AUPELF-UREF et au Gouvernement de la République socialiste du Vietnam pour l'invitation et pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dès notre arrivée.

Nous vivons actuellement une époque d'épanouissement de la Francophonie. La communauté francophone ainsi que l'AUPELF-UREF ont joué un rôle important dans certaines conférences internationales. Dans l'intérêt de la famille francophone, la communauté s'élargit de plus en plus. La solidarité francophone a exercé une influence considérable sur la situation politique, économique, linguistique, internationale et la communication. Nous pouvons rappeler qu'à la suite des cinq sommets, dont les deux derniers, celui de Chaillot et celui de Maurice ont connu une participation active de notre pays à toutes les activités de la Francophonie, notre position reflète l'attachement profond aux idéaux et aux nobles objectifs de la Francophonie. Dans cet esprit, notre gouvernement a décidé d'associer l'Université pédagogique de Vientiane, l'Institut national polytechnique et l'Université des sciences et de la santé, à l'AUPELF-UREF en qualité de membres de pleins droits.

Au cours des années écoulées, la coopération francophone au Laos a connu un développement très encourageant et cela grâce au déploiement efficace de nombreux programmes d'assistance sur la formation des enseignants laotiens de la langue française au Centre régional francophone, en Asie Pacifique, à Ho Chi Minh Ville, ainsi que la formation professionnelle des cadres laotiens aux différents remèdes économiques et scientifiques à l'École internationale de Bordeaux. Nous avons bénéficié de l'aide matérielle et financière pour le développement socio-économique en provenance des pays membres de la communauté francophone.

La République démocratique populaire Lao est un pays enclavé avec une population de 4,5 millions d'habitants. Son économie est au premier stade de développement caractérisé par la prééminence d'une agriculture de subsistance. Néanmoins, le pays est doté de riches ressources naturelles tels que le potentiel hydroélectrique, ses forêts et de nombreux minéraux. Depuis 1986, le Gouvernement Lao a appliqué, avec succès, de nouveaux mécanismes économiques visant à ouvrir largement notre économie aux forces du marché. Les entreprises publiques sont autorisées à opérer de façon autonome dans la

détermination de leur niveau de production, du volume de leur investissement, du nombre de leur personnel et des salariés. Très récemment, l'Assemblée nationale a approuvé une série de lois qui sont favorables aux investisseurs telles que la loi de la promotion et de la gestion des investissements étrangers, loi des entreprises, loi de la faillite, loi du travail. Le programme de développement socio-économique de la République démocratique populaire Lao, défini jusqu'à l'an 2000, a permis d'ouvrir librement la coopération bilatérale et multilatérale dans tous les secteurs avec les pays qui sont prêts à coopérer avec nous. Permettez-moi de citer quelques grands projets : le projet du développement hydroélectrique, le projet du développement de la communication, la télécommunication et la construction et le projet du développement du tourisme. Mais aussi le projet de la production de biens de consommation pour l'exportation et le projet de la formation des ressources humaines.

Pour cette raison, je voudrais inviter tous les entrepreneurs, les investisseurs francophones à venir coopérer pour nos intérêts communs, au Laos.

J'apprécie grandement le succès de cette rencontre qui a permis le renforcement de l'amitié, de la solidarité et de la coopération entre des pays membres de la communauté francophone. Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour vous souhaiter un grand succès.

M. Nouth Narang
Ministre de la Culture et des Beaux-Arts
du Gouvernement royal du Cambodge

Je suis très honoré que l'on m'ait confié la noble tâche de participer à la séance de clôture de ce séminaire "Affaires, Entreprises et Francophonie" et je tiens à remercier l'AUPELF-UREF qui a organisé cette réunion ainsi que tous les participants français, francophones et vietnamiens dont nous sommes les hôtes, laotiens et Cambodgiens, qui ont pour dénominateur commun la Francophonie, et qui travaillent ensemble pour qu'elle continue d'avoir une réalité tangible et de plus en plus ancrée dans la vie de nos populations. En effet, la Francophonie cambodgienne sous l'impulsion clairvoyante de Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk se "khmérise" pour en donner une identité différente, puisqu'elle s'écrit et se transmet dans la langue du peuple, le Khmer.

Au cours de ces deux jours nous nous sommes réunis pour aborder la Francophonie sous un angle spécialisé, celui des entreprises et des affaires. Toutefois, je me propose de rappeler que la Francophonie englobe une notion bien plus vaste que le seul usage de cette langue qui nous est chère à tous, le français. Je me propose également d'insister sur la nécessaire adaptation qu'elle doit faire pour continuer de constituer un point de référence essentiel des peuples, voire même un modèle universel.

Je commencerai mon intervention en reprenant les termes exprimés par le Président Léopold Sedar Senghor en 1966, à l'occasion d'un discours à l'université Laval de Québec : "Avant tout, pour nous, la Francophonie est culture". Bien que la Francophonie puisse paraître différente selon l'angle d'où on la regarde, je me joins au Président Senghor pour affirmer qu'elle ne doit pas être fondée sur le seul critère linguistique mais surtout et au delà sur celui de la culture. Que ce soit ici au Vietnam, au Laos, au Cambodge ou dans d'autres nations bercées par la Francophonie, il s'agit d'abord d'une manière d'être, de vivre, davantage que d'une manière de s'exprimer, d'un code de conduite, davantage qu'un simple code de communication.

Pour que l'état d'esprit commun, qui est l'essence de la Francophonie perdure à travers le temps et l'espace, elle doit faire face à un grand nombre de défis, auxquels il est impérieux qu'elle réponde.

Je voudrais maintenant insister sur quelques points précis au sujet de ces derniers qui me semblent, mériter notre attention.

Tout d'abord, il convient de rappeler que, fondée sur l'ensemble des valeurs intellectuelles et spirituelles d'une civilisation donnée, la Francophonie a besoin de faire

preuve de souplesse et de s'adapter à l'environnement de chacune d'entre elles pour y conserver sa place. Elle doit se fondre au génie de chaque peuple et nous avons le devoir, en contrepartie, de la concevoir comme un atout supplémentaire, une chance qu'il nous faut saisir.

En second lieu, la Francophonie doit s'adapter, et elle s'y emploie comme le prouve notre présence en ce lieu, au monde moderne. Une vision moderne de la culture implique les sciences et la technologie et cela, va de soi, l'économie.

Cependant, pour s'épanouir pleinement, la Francophonie économique, se doit d'assurer une dimension culturelle à l'ensemble des peuples qui la composent, se présenter comme un outil porteur de messages culturels. Pour contribuer à l'épanouissement des peuples et de l'Homme en général, elle peut constituer un vecteur idéal entre traditions et modernité. Symbolisant déjà pour nous, nations de la péninsule indochinoise, un modèle, elle aura la possibilité de devenir, si elle sait s'adapter dans le respect des autres cultures, une Civilisation de l'Universel.

D'autre part dans cette entreprise, la Francophonie est confrontée à de nouvelles influences, de nouvelles forces. Il convient absolument d'éviter de considérer ces nouvelles forces en présence comme des ennemis contre lesquels devrait être menée croisade, mais, bien au contraire, de se combiner avec elle. C'est en effet en faisant preuve d'ouverture et en évitant toute frilosité et tout conformisme que la Francophonie sera la mieux à même de séduire ses interlocuteurs.

Enfin, il convient d'insister sur le fait que l'une des conditions essentielles pour que la Francophonie soit une réussite, consiste à ne pas la cantonner à un groupe de quelques spécialistes mais la revêtir d'une dimension plus vaste en la rendant consciemment présente et pour qu'elle vienne à l'ensemble des populations.

Monsieur Michel Debré affirmait déjà en 1966 que "la France cherche à créer un état d'esprit commun au bénéfice du plus grand nombre". Pour qu'une telle volonté se concrétise encore davantage, il est donc souhaitable que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour que la Francophonie se popularise rapidement. Cela peut se traduire par le développement des différents jumelages interurbains ou universitaires et les échanges culturels entre les différentes communautés francophones. Surtout il serait appréciable de développer des initiatives tels que les Jeux de la Francophonie, par l'organisation de fêtes populaires qui sont les mieux à même pour tout un chacun de faire palper la réalité francophone.

Ainsi, et je pense qu'il s'agit là de notre vœu à tous, pour que la Francophonie entendue dans le sens que je viens d'évoquer, continue d'être notre référence commune et de se développer harmonieusement au sein des nations, elle doit revêtir une dimension de solidarité économique et se populariser. C'est là, le défi à relever pour assumer les actifs originaux de la culture et de la langue avec les moyens de la modernité. Bien sûr, il faudra

encore déployer nos efforts et faire preuve de patience pour qu'elle puisse rassembler, dans une aventure commune, les peuples aux aspirations et motivations variées, en fait pour former une unité dans la diversité et ne pas se réduire à une rencontre momentanée entre quelques peuples, suscitée par l'histoire contemporaine.

En conclusion, puisque la Francophonie asiatique se régénère ici, je voudrais vivement que cette dynamique engagée soit relancée en faveur surtout des plus faibles et des plus défavorisés, je veux dire le Cambodge, ce pays qui vient de sortir d'un long calvaire d'une vingtaine d'années, commence et se détermine dans son renouveau, par édifier son économie, sa société et dans ce sens, elle compte grandement sur la solidarité francophone. A partir de cette situation, la Francophonie ne peut que s'affirmer davantage.

Nous souhaitons donc vivement la présence rapide du monde des affaires, des entreprises françaises au Cambodge, et dans le sillage et dans la perspective de 1997, que de nombreuses activités se fassent au Cambodge comme au Laos.

M. Pham Minh Hac

Premier Vice-Ministre de l'Éducation et de la Formation
de la République socialiste du Vietnam

Au cours des deux journées de travail, notre colloque a soulevé plusieurs problèmes à résoudre ainsi que les nouveaux défis à relever, pour le développement de la Francophonie et de l'économie au Vietnam pour les décennies à venir. Notre colloque pose un jalon important dans le développement de coopérations multiformes. Je suis très heureux de constater que les idées et les proposition émises lors de cette réunion sont pertinentes, constructives pour ouvrir de nouvelles perspectives à la Francophonie. Des opinions précieuses, les discussions des différents partenaires constituent des bases d'orientation pour la coopération et l'investissement multilatéral et bilatéral au service de la paix, du bonheur, de la prospérité de nos peuples.

Le succès de ce colloque nous encourage pour accomplir nos tâches ; l'élargissement des relations culturelles, éducatives et économiques. Dans l'immédiat, nous devons établir davantage de projets de formation des cadres liés étroitement à la production des entreprises, de projets de création de nouvelles classes de français à tous les niveaux, de projets de création des entreprises de production et de commerce francophones. Ce sont des facteurs vitaux pour la Francophonie au Vietnam. C'est le moment opportun pour concrétiser les initiatives. Je souhaite que les conclusions du colloque soient étudiées et appliquées dans la propre réalité de chaque partenaire.

Au nom du Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam, je tiens à remercier l'AUPELF-UREF d'avoir bien organisé ce colloque et les organismes vietnamiens pour avoir créer des conditions favorables à l'organisation de ce colloque. J'exprime nos remerciements sincères à tous les participants pour leur contribution au succès de cette grande rencontre francophone. J'espère vous revoir à la prochaine conférence francophone au Vietnam. Je formule tous mes vœux de réussite aux peuples francophones.

Au nom du Président du colloque, je clos les débats de cette première rencontre régionale d'Ho Chi Minh Ville, "Affaires, Entreprises et Francophonie".

Annexes

Charte de l'entreprise francophone
Convention "Affaires et Francophonie"
Convention Vietcochamber/Aupelf-Uref
Partenariat et personnalités
La FIER
Revue de presse
Photographies
Liste des participants
Remerciements

Le colloque régional : "Affaires, Entreprises et Francophonie" réuni les 25 et 26 novembre 1994 à Ho Chi Minh Ville,

Désireux de répondre à la volonté des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, exprimée, notamment au Sommet de Québec en Septembre 1987, de développer un espace économique francophone,

Soucieux de respecter les langues, les cultures et les traditions des pays où sont implantées les entreprises francophones,

Conscient que la Francophonie est un atout original pour développer les échanges commerciaux, industriels, financiers, scientifiques et technologiques,

Considère que les entreprises francophones doivent utiliser pour leur développement les potentialités du monde francophone tant par leurs activités intérieures dans les pays où elles sont implantées que sur les marchés mondiaux,

Propose aux entreprises qui souhaitent jouer un rôle déterminant dans la Francophonie économique de conjuguer leurs efforts pour :

- Développer les échanges commerciaux, industriels, financiers, scientifiques et technologiques dans les pays et avec les entreprises francophones,
- Recruter de préférence des personnels francophones,
- Favoriser et promouvoir l'usage du français comme langue de travail dans les entreprises,
- Favoriser et promouvoir l'usage du français, conjointement avec les langues des pays où elles sont implantées dans la communication externe et, notamment dans la publicité écrite, orale ainsi que dans les supports accompagnant les services et les produits,
- Favoriser et promouvoir l'usage du français conjointement avec les langues des pays dans leurs relations d'affaires et notamment comme langue de travail dans les négociations commerciales et les actes juridiques,
- Soutenir le développement de l'enseignement du français et en français, à tous les niveaux et, participer activement à la mise en place des stages d'études pour les étudiants francophones,
- Contribuer activement à la reconnaissance par les pays francophones et à la promotion de normes de qualité commune,
- Contribuer à la définition et à la promotion d'un label francophone et d'un code de déontologie pour les entreprises francophones.

Convention "Affaires et Francophonie" Vietnam

Le Comité d'affaires français au Vietnam, CAFV
et l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, AUPELF-UREF.

CONSIDÉRANT

Que le vietnam a souligné son appartenance à la communauté francophone en adhérant au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage

Que le Vietnam accueillera en 1997 le VII[e] Sommet de la Francophonie

Qu'en conséquence, le Vietnam s'engage à promouvoir l'usage du français dans l'éducation et la vie publique,

Que les entreprises françaises ont marqué leur souhait de développer les échanges commerciaux, industriels, financiers, scientifiques et technologiques privilégiés avec le Vietnam,

Que la Francophonie est un atout original pour favoriser le développement de ces échanges.

Soucieux du respect de la langue, de la culture et des traditions vietnamiennes.

Article 1

Le Comité d'Affaires Français au Vietnam s'engage à conjuguer les efforts des entreprises pour que ces dernières :

- recrutent de préférence des personnels vietnamiens francophones,
- favorisent et promeuvent l'usage du français comme langue de travail dans les entreprises,
- favorisent et promeuvent l'usage du français comme langue de travail conjointement à celui du vietnamien, dans la communication externe et notamment dans la publicité écrite et orale dans les supports accompagnant les produits,
- favorisent et promeuvent l'usage du français conjointement à celui du vietnamien dans leurs relations d'affaires et notamment comme langue de travail dans les négociations et dans les actes juridiques,
- soutiennent l'effort de l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche pour développer l'enseignement du français à tous niveaux et en français.

Article 2

Le Comité d'affaires français du Vietnam et l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche s'engagent conjointement à ;

1. Mettre en œuvre les actions de formations destinées aux personnels vietnamiens en réponse aux besoins spécifiques des entreprises ;

2. Élaborer les outils destinés à satisfaire aux engagements indiqués ci-dessus ;

3. Contribuer à la définition et à la promotion d'un label francophone pour les entreprises ;

4. Contribuer à la définition, à la reconnaissance et à la promotion de normes de qualité ;

5. Se tenir mutuellement informés des actions visant à favoriser la promotion de la Francophonie au Vietnam.

Article 3

L'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche s'engage à mettre à la disposition des entreprises proposées par le Comité d'affaires français au Vietnam, les outils et les ressources existant dans le cadre des programmes engagés au Vietnam.

Article 4

La mise en place de ces actions pourra se faire dans le cadre de conventions entre l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche et le Comité d'affaires français au Vietnam ou de conventions spécifiques entre cette dernière et les entreprises.

Article 5

Afin d'assurer le suivi de la réalisation de la présente convention, l'Agence francophone et le Comité d'affaires français au Vietnam s'engagent à créer un comité de suivi qui se réunira deux fois par an.

Article 6

Elle prend effet pour trois ans à la date de sa signature.
Elle est renouvelable par tacite reconduction.
Elle peut être dénoncée par l'une des parties, avec un préavis de six mois.

Fait à Ho Chi Minh Ville, le 26 novembre 1994.

Le Président du CAFV
Jacques Marie

Le Directeur général, Recteur de l'Agence pour l'enseignement supérieur et la recherche
Michel Guillou

Convention Vietcochamber

Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie du Vietnam

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Vietnam, VIETCOCHAMBER
et l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche,
AUPELF-UREF

CONSIDÉRANT

Que le vietnam a souligné son appartenance à la communauté francophone en adhérant au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage

Que le Vietnam accueillera en 1997 le VII[e] Sommet de la Francophonie

Qu'en conséquence, le Vietnam s'engage à promouvoir l'usage du français dans l'éducation et la vie publique,

Que les entreprises françaises ont marqué leur souhait de développer les échanges commerciaux, industriels, financiers, scientifiques et technologiques privilégiés avec le Vietnam,

Que la Francophonie est un atout original pour favoriser le développement de ces échanges.

Voulant respecter la langue, la culture et les traditions vietnamiennes.

Article 1

VIETCOCHAMBER s'engage à conjuguer ses efforts et à convaincre ses membres pour qu'ils :

- recrutent de préférence des personnels vietnamiens francophones dans leur entreprise,
- favorisent et soutiennent l'usage du français comme langue de travail dans les entreprises,
- favorisent et encouragent l'usage du français comme langue de travail conjointement à celui du vietnamien, dans la communication externe et notamment dans la publicité écrite et orale dans les supports accompagnant les produits,
- favorisent et promeuvent l'usage du français conjointement à celui du vietnamien dans leurs relations d'affaires et notamment comme langue de travail dans les négociations et dans les actes juridiques,
- soutiennent l'effort de l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche pour développer l'enseignement du français et en français au Vietnam.

Article 2

VIETCOCHAMBER et l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche s'engagent conjointement à :

1. Mettre en œuvre les actions de formations destinées aux chefs d'entreprises vietnamiens et leurs personnels en réponse aux besoins spécifiques des entreprises ;
2. Élaborer les méthodes pédagogiques destinées à satisfaire aux engagements indiqués ci-dessus ;
3. Contribuer à la définition et à la promotion d'un label francophone pour les entreprises ;
4. Contribuer à la définition, à la reconnaissance et à la promotion de normes de qualité ;
5. Se tenir mutuellement informés des actions visant à favoriser la promotion de la Francophonie au Vietnam.

Article 3

L'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche s'engage à mettre à la disposition des entreprises proposées par VIETCOCHAMBER, les outils pédagogiques et les ressources (matérielles et humaines) existants dans le cadre des programmes engagés au Vietnam.

Article 4

La mise en place de ces actions pourra se faire dans le cadre de conventions entre l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche et VIETCOCHAMBER ou de conventions spécifiques entre cette dernière et les entreprises.

Article 5

Afin d'assurer le suivi de la réalisation de la présente convention, l'Agence francophone et VIETCOCHAMBER s'engagent à créer un comité de suivi qui se réunira deux fois par an.

Article 6

Le présent accord prend effet pour trois ans à la date de sa signature par les deux parties.
Il est renouvelable par tacite reconduction.
Il peut être dénoncé par l'une des parties, avec un préavis de six mois.

Fait à Hanoï, le 30 Novembre 1994.

Le Secrétaire général de	*Le Directeur général, Recteur de*
VIETCOCHAMBER	*l'Agence pour l'enseignement supérieur et la recherche*
Madame Pham Chi Lan	Michel Guillou

PARTENARIAT

Les partenaires de l'AUPELF-UREF
et du colloque "AFFAIRES, ENTREPRISES ET FRANCOPHONIE" :

LE PALAIS DE LA RÉUNIFICATION - HO CHI MINH VILLE
SAIGON TOURIST
AIR FRANCE
CRÉDIT LYONNAIS
B.G.I
MAIRIE DE PARIS
C.C.I. VERSAILLES
ÉLYSÉES INVESTISSEMENT
OPEN ASIA
CABINET D'INGENIERIE GUILLOU C.I.G.
BULL
AXIS & ASSOCIES
C.C.I. PARIS
GAZ DE FRANCE
APAVE

PATRONAGES

MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE
MINISTÈRE FRANÇAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MINISTÈRE VIETNAMIEN DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
MINISTÈRE VIETNAMIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MINISTÈRE CAMBODGIEN DE LA CULTURE ET DES BEAUX-ARTS
MINISTÈRE LAOTIEN DE LA CULTURE
PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE DU COMITÉ D'ÉTAT POUR LA COOPÉRATION ET LES INVESTISSEMENTS DU VIETNAM C.E.C.I

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VIETNAM
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LAOS
CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-THAÏLANDAISE
CHAMBRE FRANCOPHONE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
BUREAU INTERNATIONAL DU FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES

- Section vietnamienne
- Section canadienne
- Section belge
- Section française

UNION DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER, VIETNAM
ASSOCIATION VIETNAMIENNE POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION, A.V.I.
ASSOCIATION D'AMITIÉ FRANCE-VIETNAM
ASSOCIATION DES FRANÇAIS DU VIETNAM
I.M.A.C SERVICES ET CONSEILS HO CHI MINH VILLE

PERSONNALITÉS

PHAM MINH HAC	VIETNAM
ALAIN JUPPÉ	FRANCE
BERNARD ATTALI	FRANCE
TRAN QUANG CO	VIETNAM
MICHEL COMBAL	FRANCE
NGUYEN VAN CUNG	VIETNAM
DUONG VAN DAY	VIETNAM
MICHEL GERVAIS	CANADA
PIERRE GUIDONI	FRANCE
MICHEL GUILLOU	FRANCE
ANTOINE LOUIS HAREL	MAURICE
CWYN MORGAN	UNION EUROPÉENNE
NOUTH NARANG	CAMBODGE
NGUYEN NHAC	VIETNAM
JEAN-FRANCOIS NOUGAREDE	FRANCE
KHAMSIN THAVONG NHOUYVANISVONG	LAOS
MAURICE PORTICHE	FRANCE
THONGVANH PHAN RAJSAVONG	LAOS
LE BA THAO	VIETNAM
CHRISTIAN VALANTIN	SÉNÉGAL

DO NGOC TRINH	VIETNAM
TON NU THI NINH	VIETNAM
MICHEL AURILLAC	FRANCE
BEUNLIENG KAMPHOUN	LAOS
KHENESAMEUTH SENGMANY	LAOS
KHANTHALASY SAYAVONGSONE	LAOS
THENGKHAM PHOMMIXAY	LAOS
KHAMPAN SENGTONGKHAM	LAOS
ARTHUR BODSON	BELGIQUE

PERSONNALITÉS PRÉSENTES AU VIETNAM

PHAM CHANH TRUC
M. BUGUET
M. BARRATEAU
M. CHARROING
M. HUYNH THE CUOC
M. DUONG QUANG TRUNG
M. NGUYEN AN HOANG
M. NGUYEN QUY SON

MÉDIAS VIETNAMIENS PARTICIPANT AU COLLOQUE

Journaux

LAO DONG : Directeur, PHAM VAN NHAN
SAIGON GIAI PHONG : Directeur, VU TUAN VIET
TUOI TRE : Directeur, LE VAN NUOI
SAIGON ECO : Directeur, TRAN HUU QUANG
VIETNAM NEWS : Directeur, NGUYEN TIEN LE
SAIGON TIMES : Directeur, TRAN NGOC CHAU
THONG TAN XA VIETNAM : Directeur, LE QUANG NGHIA

Radio et Télévision

DAI PHAT THANH THANH PO : Directeur, NGUYEN HONG THANG
DAI TRUYEN HINH THANH PHO HO CHI MINH : Directeur, MAI XUAN HOA
DAI TRUYEN HINH VIETNAM : Reporter, MINH LY-THUY VAN

COMITE NATIONAL VIETNAMIEN DU FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES FFA VIETNAM

Président : Monsieur Tran Tri Kinh, Directeur général de la Société Technoimport, Membre du Conseil d'administration de la CCI du Vietnam
Adresse : 18 Trang Thi, Hanoï
Tél : 19.844.25.46.46

Vice-Présidents : Monsieur Do Huu Ngu, Secrétaire général de l'Association industrielle de Ho Chi Minh Ville
Membre du Bureau de Conseil de la CCI du Vietnam
Adresse : 51 Chuong Duong District n°1, Ho Chi Minh Ville
Tél : 19.848.29.33.89/29.02.43

Monsieur Le Ba, Directeur de l'Union des entreprises des machines forestières de Hanoï (Formach Corp)
Adresse : Thanh Tri, Hanoï
Tél : 19.844.26.39.29

Secrétaire général : Monsieur Le Ngoc Thi, Directeur du Bureau Europe de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Vietnam
Adresse : 33, Ba Trieu, Hanoï
Tél : 19.844.25.81.75

La FIER

Fondation Internationale pour l'Éducation et la Recherche
Associer l'entreprise à la recherche et à l'université
Fondation de l'AUPELF-UREF

La FIER finance dans le cadre d'un fonds de coopération des projets et actions acceptés par son Conseil d'administration et dont le but est de pérenniser, de valoriser et d'intensifier les actions de ses membres. Elle anime notamment des rencontres telles que celles du colloque "Affaires, Entreprises et Francophonie".

Sous la Présidence de Monsieur Michel Aurillac, ancien ministre, avocat au barreau de Paris, la FIER se veut un outil de dialogue et d'intérêt commun entre le monde de l'Entreprise et celui de l'Université. Elle assure la participation des entreprises adhérentes aux programmes développés par l'AUPELF-UREF dans l'espace francophone.

« Des représentants de quelque quatre cents entreprises françaises et de la longue chaîne d'organisations francophones ont donc animé des échanges sur les services que peut rendre le français aux milieux d'affaires et sur le rôle que pourrait un jour jouer cette langue dans l'Asie du "miracle économique", celle de l'Est, aux côtés des langues locales et de l'anglo-américain, véhicule dominant des échanges. »

Jean-Claude Pomonti, *Le Monde*, 20 décembre 1994

« Le colloque, "Affaires, Entreprises et Francophonie", s'est clôturé le 26 novembre à Ho Chi Minh Ville. Les délégués se sont séparés avec la conviction que l'idée d'un espace économique francophone envisagé depuis quelques années, a fait son chemin, lentement mais sûrement... L'objectif : tracer les voies susceptibles de promouvoir la Francophonie économique et dégager toutes les propositions possibles pour le renforcement des liens économiques entre les participants. »

Monsieur Pham Van Duc, *Le Courrier du Vietnam*, 29 novembre 1994

«... Alain Juppé, il y a deux semaines au colloque "Affaires, Entreprises et Francophonie" organisé à Saigon par l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche... s'est déclaré convaincu que le Vietnam peut constituer pour l'influence de la Francophonie, une sorte de tête de pont en Asie du Sud-Est. »

Max Jalade, *Le Méridional*, 18 décembre 1994

« La Francophonie n'est plus ce qu'elle était... Aujourd'hui, si la Francophonie est en recul, d'importants efforts sont pourtant prodigués. Afin de promouvoir la Francophonie économique, un colloque intitulé, "Affaires, Entreprises et Francophonie", auquel participeront des représentants du Point, sera organisé... à Ho Chi Minh Ville, les 25 et 26 novembre, à l'initiative de l'AUPELF-UREF. »

Le Point, 19 novembre 1994

« L'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche organise la première rencontre régionale, "Affaires, Entreprises et Francophonie"... »

Le MOCI, 6 octobre 1994

« Les 25 et 26 novembre 1994 prochain, l'AUPELF-UREF organise une première rencontre régionale à Ho Chi Minh Ville, pour promouvoir les échanges industriels et commerciaux entre les pays francophones... et convaincre les investisseurs potentiels que la Francophonie est un facteur d'ouverture. »

La Gazette, novembre 1994

« Cette rencontre régionale, la première en Asie du Sud-Est, avait pour objet d'étudier dans les divers aspects, l'intérêt pour le monde francophone des affaires et des entreprises de maintenir et de renforcer la Francophonie dans la péninsule indochinoise et d'évaluer les conditions et les moyens de promouvoir les échanges industriels et commerciaux... elle représente pour l'entreprise un atout incontestable. »

M. J, *Marchés tropicaux*, 9 décembre 1994

« Plus de 400 industriels, diplomates, chercheurs et enseignants se sont réunis à Ho Chi Minh Ville à l'initiative de l'AUPELF-UREF. Cette réunion a été l'occasion de riches échanges sur l'état des lieux, les mutations en cours et les perspectives de la Francophonie de demain. »

Le Mékong, décembre 1994

« Avec le soutien du ministère français de la Culture et de la Francophonie et du ministère vietnamien de l'Éducation et de la Formation du Vietnam, l'AUPELF-UREF a organisé le colloque "Affaires, Entreprises et Francophonie"... Cet ambitieux programme a réuni 400 participants... A travers les nombreuses interventions, la Francophonie est apparue comme un atout original susceptible d'aider les pays à se développer..., à accéder au progrès et à garder leur identité tout en s'ouvrant sur le monde extérieur."

Saigon Eco, 1er au 14 décembre 1994

« The Francophonie was also described as a powerful link between Vietnam and the European Union – *La Francophonie a aussi été présentée comme un lien puissant entre l'Union Européenne et le Vietnam. »*

Vietnam News, 29 novembre 1994

« La Francophonie doit pouvoir offrir aux entreprises des avantages significatifs pour leur permettre de mieux travailler. C'est à cette condition qu'un véritable espace économique francophone pourra se développer, en dépit des nombreuses difficultés... Parler français avec un vietnamien peut être un moyen d'éviter le "double prisme déformant" qu'implique l'utilisation de l'anglais, la langue véhiculaire des affaires.... La Francophonie doit s'organiser pour que sur la base du partenariat industriel et de coopération, les chefs

d'entreprises intègrent l'idée que l'espace francophone peut être un espace avantageux de travail et de profit. »

Valérie Gas, *MFI-RFI,* novembre 1994

« Now Hanoi wants to revive French - but despite enthusiastic support from Paris, it's an uphill fight. Desperate to end its international isolation, Vietnam three years ago joined the 47-nations league of French speaking lands. The group provides at least some help in offsetting the influence of such economic behemoths as America and Japan. Hanoi is proudly pushing forward with preparations to host the annual Francophone Summit in 1997...

French investors are backing oil exploration, heavy construction, light manucfaturing and other ventures in Vietnam to the tune of $721 million. France is Vietnam'leading non-Asian trading partners as well as its second largest aid donor (Japan is n°1). Out of France's $50 million in assistance to Vietnam this year, $14 million was earmarked for scientific, technical and cultural cooperation -meaning plenty of scholarships for Vietnamese to study in France. The Paris Government is also currently funding bilingual primary-school classes for 3,600 children in Vietnamese provinces. The goal is to expand the program fivefold within the next two years. The French have promised to open three fully accredited lycées by then, one each in Hanoi, Huê and Ho Chi Minh City (Saigon). The secondary schools are expected to graduate 100 fully bilingual students a year...

"To get a job with a French company". Serious francophiles may despise so commercial a motive, but it's one reason that French will probably remain a living language in Vietnam. As the Americans say, money talks. »

« Aujourd'hui, Hanoï veut faire revivre le français mais malgré un soutien enthousiaste de Paris, c'est un combat difficile. Souhaitant vivement mettre un terme à son isolement, le Vietnam a rejoint en 1991, les 47 pays membres de la Francophonie. Cette communauté lui apporte une aide qui compense l'influence des économies américaines et japonaises. Hanoï va fièrement de l'avant se préparant à accueillir le Sommet Francophone en 1997...

Les entreprises françaises investissent au Vietnam dans l'exploration pétrolière, le BTP, les produits manufacturés, entre autres pour un montant global de 721 millions de dollars. La France est le premier partenaire commercial non-asiatique du Vietnam ainsi que le deuxième grand pays à lui fournir une assistance après le Japon. Cette année, 50 millions de dollars ont été donnés au Vietnam dont 14 millions de dollars pour la coopération scientifique, technique et culturelle comprenant des bourses pour les vietnamiens afin de les aider à venir étudier en France. Le gouvernement français s'engage à ouvrir des écoles bilingues dans le primaire pour 3600 enfants dans 15 provinces. L'objectif étant durant les deux prochaines années de multiplier par cinq ce programme. La France a ainsi promis d'ouvrir trois lycées français, un à Hanoï, un à Huê et un à Ho Chi Minh Ville. Les écoles

secondaires espèrent voir sortir de leurs rangs une centaine d'étudiants parfaitement bilingues chaque année...

Parler le français c'est "la possibilité d'avoir un emploi dans une entreprise française". Les plus sérieux des francophiles dénigreraient un tel motif mais c'est la raison pour laquelle, le français restera probablement une langue vivante au Vietnam. Car, comme les Américains le disent, "l'argent est roi". »

Ron Moreau, *Newsweek*, 19 décembre 1994

Photographies

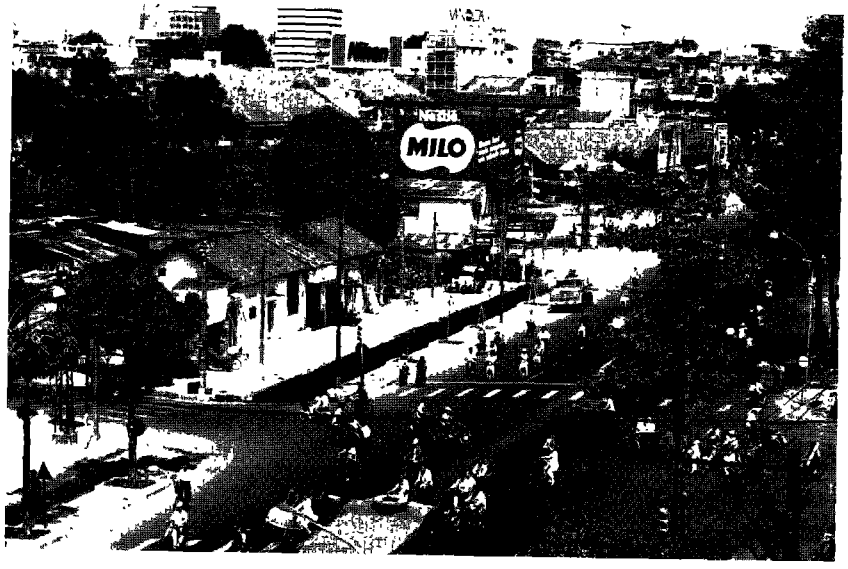

HO CHI MINH VILLE, VIETNAM

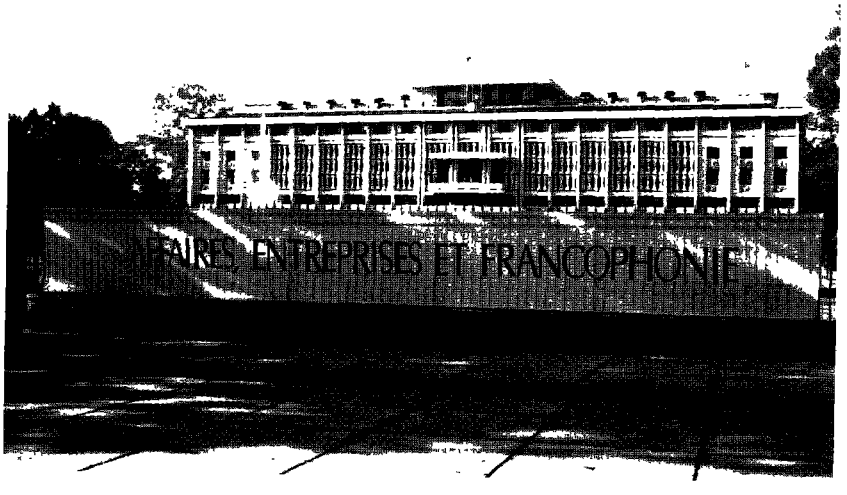

PALAIS DE LA RÉUNIFICATION, HO CHI MINH VILLE

ENTRÉE DU PALAIS DE LA RÉUNIFICATION

ARRIVÉE DE MONSIEUR JUPPÉ
ACCOMPAGNÉ DE MICHEL GERVAIS ET MICHEL GUILLOU

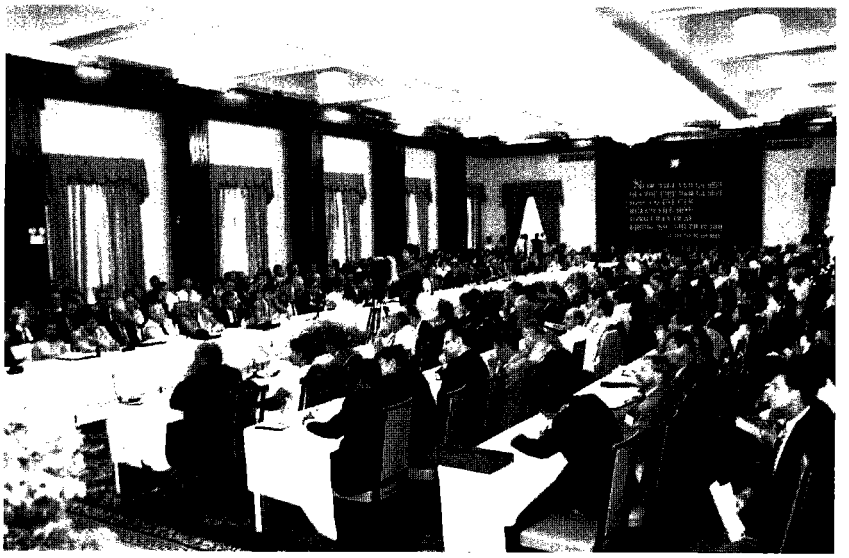

SALLE DE RÉUNION, PARTICIPANTS

SALLE DE RÉUNION, PARTICIPANTS

MICHEL GERVAIS
PRÉSIDENT DE L'AUPELF-UREF

MONSIEUR PHAM MINH HAC
PREMIER VICE-MINISTRE DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FORMATION DU VIETNAM

ANTOINE LOUIS HAREL
PRÉSIDENT DU BUREAU INTERNATIONAL DU FFA

MICHEL GUILLOU
DIRECTEUR GÉNÉRAL-RECTEUR DE L'AUPELF-UREF

MADAME TON NU THI NINH
DIRECTRICE POUR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
REPRÉSENTANT LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU VIETNAM

MADAME DO NGOC TRINH
VICE-PRÉSIDENTE DU CECI, HO CHI MINH VILLE

MONSIEUR ALAIN JUPPÉ
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MADAME NINH, MESSIEURS JUPPÉ ET GUILLOU

MONSIEUR DUONG VAN DAY

MONSIEUR MAURICE PORTICHE
CONSEILLER DU MINISTRE DE LA CULTURE ET LA FRANCOPHONIE
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE REPRÉSENTANT PERSONNEL
DE MONSIEUR JACQUES TOUBON

MONSIEUR DELALANDE
REPRÉSENTANT MONSIEUR JEAN-LOUIS ROY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACCT

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN
REPRÉSENTANT PERSONNEL DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU SÉNÉGAL, ABDOU DIOUF

LES PARTENAIRES DU COLLOQUE

LES PARTENAIRES DU COLLOQUE

INTERVENANTS DE LA PREMIÈRE TABLE RONDE

INTERVENANTS DE LA PREMIÈRE TABLE RONDE

MADAME TRAN KIM LAN

MESSIEURS LE BA THAO, AURILLAC ET CONDOMINAS
TABLE RONDE II

MONSIEUR PHAN VAN DUC
RÉDACTEUR EN CHEF DU *COURRIER INTERNATIONAL*, AVI

MESSIEURS DUONG VAN DAM, AVOCAT
ET GUIDONI, ANCIEN AMBASSADEUR DE FRANCE

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE CAFV ET L'AUPELF-UREF
MESSIEURS GUILLOU ET MARIE

MONSIEUR LE REPRÉSENTANT DU LAOS
ET MONSIEUR NOUTH NARANG, MINISTRE DE LA CULTURE ET DES BEAUX-ARTS
DU GOUVERNEMENT ROYAL DU CAMBODGE

CONFÉRENCE DE PRESSE
MADAME REZK, DIRECTEUR DE CABINET, MONSIEUR GUILLOU,
MADAME OERLEMANS, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DU JOURNAL *LE POINT*

TABLE RONDE III

MAÎTRE NGO

INTERVENANTS DE LA TABLE RONDE III

MONSIEUR BERNARD ATTALI

MADAME LEILA REZK
DIRECTEUR DE CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL-RECTEUR DE L'AUPELF-UREF
INTERVENANT À LA TABLE RONDE IV

LES INTERVENANTS DE LA TABLE RONDE IV

AEPU Martine		
ALBRAND M.	ALGECO	Directeur Export
AMMAN M.	GAN	Marketing Executive Asie
ANGELINO H.	INSTITUT POLYTECH. TOULOUSE	Président et Professeur d'Université
AOUST M.	CAMPENON	Délégué Asie
ATTALI Bernard	BANQUE ARJIL	Président
AURILLAC Michel	FIER, CABINET VAUVAN	Ancien Ministre
AUZAS Philippe	LEGI CONSEIL	Avocat
BACH M.	INDOVINA	
BANI M.	NESTLÉ	Directeur Asie
BARBE Marc	ÉLEC. EAUX/MADAGASCAR	
BARILARI M.	CONSEIL GÉNÉRAL ESSONNE	
BARETT M.	GRAS-SAVOYE	
BARTHELEMY Roland	MATRA COMMUNICATIONS	Directeur des Relations publiques
BASSI M.	COMITÉ FRANÇAIS EXPO. & CONV.	Vice Président
BATAILLE Marie-Michelle	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Conseiller régional
BATILLIOT Jacques		Éditeur
BAUBIAT Jean-Christophe	AMBASSADE DE FRANCE AU VIETNAM	Attaché audiovisuel
BAUDRY M.	TECSULT INTER	
BEAUDRY M.	EDUPLUS Inc.	Vice Président
BENAMOUR M.	SOLOG	PDG
BERNARDIN M.	CCI Versailles	Vice Président
BERTON M.	LE P'TIT BISTROT	
BESBES Mustapha	CITEF. ENIT TUNIS	Président
BESSIERE Nicole	COFACE	
BILLAUD M.	CAMPENON	Délégué Asie
BLANC Michel	LABORATOIRES WOLFF	Développement agricole
BLANC Suzanne	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Conseiller régional
BLANCHELANDE Jean-Pierre	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Conseiller régional
BODSON Arthur	UNIVERSITÉ LIÈGE	Recteur
BOHBOT David	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Conseiller Régional

BOISSON M	SANOFI	
BONNEFOIX M.	SAGA	
BONNIN Patricia	GROUPE RINGIER	Responsable
BONOS Gérard	RADIO CLASSIQUE	Rédacteur en Chef
BORTOLUSSI M.	E.N.S. CACHAN	Professeur, DrRelations Internationales
BOUCHARD M.	LEGRAND	
BOUQUEREL M.	FBA	
BOUVET H.	SOFEVI	Administrateur délégué
BOY C.	C3R	PDG
BRANCHE M.	CALBERSON	Secrétaire général
BRETONNET M.	UNIVERSITÉ METZ	Responsable Relat Internationales
BROQUE M.	CALBERSON	
BROUSSAUD M.	CALBERSON	
BRUGMA Thierry	TBC HALBART EXPRESS	Administrateur délégué
BRUNS M.	SCETA INTERNATIONAL	
BRUXELLE Eric	CREATIF	Directeur Commercial
BUES JM.	AVIMS	Délégué Général
BUI Maurice	BUI	
BUI QUANG DUC	VIETTRONIMEX	
BUI QUANG VINH	VINASUGAR	
BUI THO NGOC	SA & E	
BUI VU QUI	INTIMEX	
BY VAN TU	PETRO VIETNAM	Directeur Asie
CADE Isabelle	VIETNAM SCOOP	
CAILLEAUD DE CHAMP J.	STELLAFNOR International	Directeur Commercial
CANARD François	CANARD CONSULTANTS	Consultant
CAMPANA M.	SCETA INTERNATIONAL	
CASANOVA M.	A & S	Directeur
CASSEN Bernard	LE MONDE DIPLOMATIQUE	Professeur Paris 8
CAVAILLE Bernard	ITC	
CAVAILLE Bruno	CABINET CAVALLIE	Avocat
CAYE Ch.	ANCE	Direction du Développement
CHAREILLE	VANNIER	
CHARRON M.	FRIEDLANDER	Directeur Vietnam
CHASSE M	NHA BE SAPA	
CHAU HUE CAM	ALSIMEX	
CHRETIEN Michel	UNIVERSITÉ TECHNO. COMPIÈGNE	Responsable de projet
COLLET Marcel	SCETA INTERNATIONAL	

COMBAL Michel	Ancien Ambassadeur de France au Vietnam	Directeur/Délégation AUPELF-UREF-Bruxelles
CONDOMINAS Georges	EHESS	Directeur d'Études
CONINCKX Claude	HATIER INTERNATIONAL	Directeur Régional
CORAZZA Chiara	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Directeur Affaires Internationales
CORRAND Marcel	CORELEC	PDG
CO TRAN MONG HOANG	TRUNG TAM MONDIAL	
CO TRAN THI THIEN PHUC	BUU DIEN THANH PHO	
COTTEREAU Véronique	CIE GÉNÉRALE BATIMENTS CONST.	Juriste
COURT M.	GAN	
COUTANT P.	DÉVELOP. CONSEIL	Directeur Général
CRONE R.	CHAMBRE NOTAIRE DE PARIS	Notaire
DABOS M.	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	Conseiller auprès de Maître NGO
DAGASSAN Marie-Thérèse	AUPELF-UREF	
DANG VAN THIENG	TOCONTAP	
DANET Alain	CNJF	Président délégué
DANIEL Alain	SOREM	
DANTIN M.	SETRACO	
DAO BICH THAO	VUNGTAU PEARL ORIENT	
DAO HUY GIAM	GENERALEXIM	Directeur
DAO NAM HAI	MACHINO IMPORT	
DAOUDI EL IDRISSI A.	UNIVERSITÉ HASSAN II	Recteur
De CASTRIE Mme	FCC EXPERTS	PDG
De HARTINGH Bertrand	ÉCOLE FRANÇAISE D'E/O	
De LANGALERIE-ROBIN Mme	TV5	Chargée de mission
De PENGUILLY M.	DEVILLETTE	Président
De PIMODAN B.	ELEC. EAUX/MADAGASCAR	Président
De RUTY Ch.	AIDEXPORT	
DEBRAY M.	MAIRIE DE PARIS	
DELALANDE Philippe	ACCT	Directeur Bureau Asie Pacifique
DENIAU M.	CBC	Responsable Asie
DENIAU M.	EAU ÉLECTRICITE MADAGASCAR	
DESCORPS M	SANOFI	
DEVILLE Mme	LE POINT	Directrice de la Communication
DEXANT Hugues	CIC	Directeur du Groupe CIC
DINH GIA	CAMPENON BERNARD	
DINH XANG	DIXACO	
DISDET J. F	CABINET J. F DISDET	Ingénieur-Economiste de la construction
DKHISSI M.	UNIVERSITÉ AGADIR	Recteur

DOAN CONG	COMPOTECH INC.	
DOAN VIET DAITU	OPEN ASIA	
DO BOI QUYET	VIET BICE	Administrateur
DO DOAN HIEN	TY XAY DUNG SO 5	
DO HOANG HAI	FIDICO	
DO HUU NGU	MEKONGBANK	
DO HUU NGHIEM	SAKYNO	
DO LONG	BITA'S LTD	
DO NGOC KHAI	NAKYDACO	
DO NGOC TRINH		
DO THANH LONG	VISSAN	
DO VAN HOANG	SUNIMEX	
DONG THI BICH THUY	TRUNG TAM TIN HOC	
DONG VAN CHIEU	VINALAST	
DROBNIAK Michel	PEE - AMBASSADE DE FRANCE/VIETNAM	Conseiller
DUC DODON M.	OBER INVESTISSEMENTS	PDG
DUGOIN Xavier	CONSEIL GÉNÉRAL ESSONNE	Président
DUONG KY HIEU	IMEXCO	
DUONG MINH ANH LAN	TEXTIMEX	
DUONG NGOC MINH	SAGIMEXCO	
DUONG VAN DAM		Avocat
DUONG VAN DAY	CHAMBRE DE COMMERCE DU VIETNAM	Vice-Président
DUPIN Arnaud	ESTEM	Directeur
DUVAL René	UIJPLF	
EDEL M.	FEAL	
EL BAZIS M.	MANUROP	
EL HABIB LY Mohamadou	ISRA	Directeur
EVRARD Anne	UNIVERSITÉ LILLE	Chargé Mission Relat. Internationales
FALOCI Nitzia	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Conseiller régional
FARAUT M.	FRANCE CONVENTIONS	
FAURE M.	P & O GUL	
FAUVE M.	EDF	
FERNET Michel	PRESS CLUB	Vice Président
FIRINO-MARTELL M	FIRINO-MARTELL	
FIX Jean-Pascal	AVANTI	
FLEURY Alain	AMBASSADE DE FRANCE AU VIETNAM	Conseiller culturel
FORGES M.	LOSERT	
FORMAGNE Christian	BANQUE ARJIL	Conseiller de la Direction Générale

FORTEZA JC.	C3R	
FRACHON M.	BNP	
FROMENT-MEURICE M.	CONSEIL D'ÉTAT	Conseiller d'État
GALIVEL Mme	GALIVEL	Attachée de Presse
GARRISSON M.	AIR FRANCE	Directeur Vietnam
GAS Valérie	MFI/RFI	Journaliste
GAUTHIER Denis	DEGIMI (Canada)	Président
GAUTIER Claude	UNIVERSITÉ DE LILLE	
GAZEAUX M.	SAIGON SHYPYARD	
GENET François	SIGET CONSULTING	Consultant Commerce Extérieur
GEORGE Jean-Paul	COFRATECH/GAZ DE FRANCE	Directeur
GERVAIS Michel	UNIVERSITÉ LAVAL	Président AUPELF-UREF
GIAKOUMIS A.	SOLAIC	Vice Président Marketing
GIRERD Pascal	UNIVERSITÉ LILLE	Professeur
GOUAZE André	CIDMEF	Président
GROS Georges	UIJPLF	Secrétaire général
GUIDONI Pierre		Ancien Ambassadeur
GUIGUE Martial		Expert
GUILLEMOT M.	BFCE	
GUILLOU Michel	AUPELF-UREF	Directeur général-Recteur
GUSTINELLI M.	VIET BICE	Directeur
GUY DO M.	GRAS-SAVOYE	
GUYAUX Yves	GUYAUX S A.	Adminstrateur délégué
HAMELIN Marcel	UNIVERSITÉ OTTAWA	Recteur
HAMESSE Guy	ITS	
HAREL Antoine	FORUM FRANCOPHONE AFFAIRES	Président du Bureau International
HAUDEVILLE Bernard	ORLEANS	Professeur d'université
HA VAN NGHIA	MYKICO	
HECK Daniel	Ass. Rencontres NOTARIAT UNIVER.	Président, et Notaire
HELOU M	OUDART	
HERBERT Jacques	FEAL INTERNATIONAL	Directeur du Développement
HIRSCH M.	CFVG	
HOBADAM P.	ACCESS VIETNAM	Directeur
HOANG KIM THANH	DUOC PHAM VN	
HOANG VAN TU	DS BANK	
HOANG VI DAC	THAMYFA	
HOGAN	HOGAN	
HOLTZER Gérard	ERNST & YOUNG	

HONG HUAN M.	VSL INTERNATIONAL	Délégué Asie
HUBERT Jean-Paul	MINISTÈRE AFFAIRES ÉTRANGÈRES	Coordonnateur
HUYNH TR CHANH	DOMESCO	
HUYNH VAN TUU	INDOVINA BANK	
JACQUET Fredy	DÉLÉGATION GÉNÉRALE CFB	Conseiller
JACQUIN-PENTILLON Roger	CONSEIL D'ÉTAT	Conseiller
JADOT M.	CLIFFORD CHANCE	
JONQUOY Mme	MASAI	Directrice Générale
KACOU M.	ENSTP	Directeur
KARAZIWAN M.	ELKAUR	Président
KERJAN Liliane	UNIVERSITÉ RENNES II	Vice Présidente
KONG PHIRUM		
KORSAKOF	LA CAVE	
KUSTER Gérard	LYONNAISE DES EAUX	Directeur du Centre d'information
LAFAGE M.	COFACE	Singapour
LAFONT Pierre-Bernard	EPHE	Directeur d'Études
LALANNE M.	CFVG	
LAMBERT Lucile	FFA-BELGIQUE	
LAM XUAN THI	MARTIN 107	
LARAISON Y.	GIE OCÉANE	DirecteurGénéral
LE BA M.	FORMACH CORP	Directeur Général
LE BA THAO		Géographe
LE HEN M.	VEGECO	
LE HOA	GESECO	
LE HONG PHI	TOSECO	
LE MINH SANG	SFC	
LE NAM PHU	MARTIN 107	
LE NGOC THI	FFA - VIETNAM	Président
LE NGOC TRAC	BUU DIEN THANH PHO	
LE PHAN PHAT	SEAPRODEX	
LE QUANG NHUONG	VISSAN	
LE QUANG QUYEN	VIETNAM COTTON COMPANY	
LE THIEU HUNG	SAIGON TOURIST	
LE VAN PHUC	APAVE	Directeur Général
LECHARTIER M.	NHA BE SAPA	
LECHERVY Christian	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	Directeur Affaires Stratégiques
LEDORTZ M.	BULL	Responsable Asie
LE DREAU M.	DAN A. POLLACK HANOI	

LÉGER Jean-Marc	AUPELF-UREF	Secrétaire général honoraire
LEGRAND Sylviane	SERV DES AFFAIRES FRANCOPHONES	Chargée de mission
LENAUD Alain	AXIS	Directeur Général
LENORMAND Jean-Claude	BGI	
LEONARD M.	SAGA	
LEPLE M.	APLITEC	PDG
LIEVREMONT M.	E N.S. CACHAN	Professeur et Dr adjoint
LIROT M.	LEGRAND	DirecteurAsie
LOPEZ M.	YULL	
LOPRIANO Max		
LOURAU M.	GYMA	
LUONG BACH VAN	TT NGHIEN CUU CHAT DEO	
LY HON TRUNG	STEXIMCO	
LY MY NGUYET	SAIGA	
MAC KENZIE M.	EUREXCEL ASSOCIÉS	
MAILLAT Denis	UNIVERSITÉ NEUCHATEL	Recteur
MAIRE Pascal	BULLE D'AIR	Architecte
MALIVEL M.	N.M.S. ARCHITECTURE	Architecte
MARCEL Paul	CITÉ UNIVERSITAIRE	Dr Maison Étudiants Asie Sud Est
MARCUS Luc	CLE 128	PDG
MARIE Jacques	TOTAL, CAFV	Directeur Asie
MARILLET Pascal		Photographe
MARTIN Jacques J.P.	AUPELF-UREF	Secrétaire général du colloque
MARZOUKI Samir	COMITÉ REGIONAL TUNIS	Président
MAUDET M.	RENAULT	
MEGE Raymond	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Conseiller régional
MERLIN Jean-Marc	H20	
MERMET M.	SCETAVROUTE	
MESNIER M.	KOCH MANUTENTION	Responsable Asie Sud Est
METTON Alain	CNRS	Directeur G.R.A.C.
MICHALON M.	MASAI	Contrôleur de Gestion
MINNE François	CACTUS S.A.	PDG
MOINGEON M	HACHETTE LIVRES ÉDUCATION	Directeur
MOLINARI M.	ACCOR	Directeur Asie
MONNET M.	PEUGEOT	Délégué Asie
MONNOT M.	CFVG	
MOOTOOSAMY Karl	CPF	Conseiller
MORELLI Pierre	S I.R.	PDG

MORIETTE M.	EDF	Responsable Asie
MOSCONI M.	COMITÉ FRANÇAIS EXPO. & CONV.	Directeur Général Adjoint
MUYL Pierre-Alexandre		
NAHUM M.	ORDRE DES EXPERTS COMP	Président
NEVERS M.	CONSEIL GENERAL ESSONNE	
NEVEU M.	FFA	
NGO CHI TAM	FTDC	
NGO CONG DUC	VP BANK	
NGO Gérard	CABINET NGO	Avocat
NGO GIA THO	FIPEXIM	Directeur
NGO KHAC DINH	P & O GUL	
NGO TRI SAM	AGRIMEX	
NGO VAN PHUONG	THU DO	
NGO VIET VAN	USINE DE CONFECTION 40	Directrice
NGUYEN DANG QUANG	LAMSON CO	
NGUYEN DANG SAN	TY XAY DUNG SO 5	
NGUYEN DIEU HUNG	CUU LONG SEAPRO	
NGUYEN DUY CUONG	DUOC PHAM VN	
NGUYEN DUY LE	PHONG THUONG MAI	
NGUYEN DUY LO	VIETCOMBANK	
NGUYEN HA HIEU	VIETNAM TOURISM	Expert
NGUYEN HO	SEAFOOD PROCESSING	
NGUYEN HOANG PHUC	MTS	
NGUYEN HUU DU	BAO VIET	
NGUYEN HUYNH CAHN D.	CIC PARIS	Directeur de la Logistique
NGUYEN KIM THOA	MY PHAM SAIGON	
NGUYEN LIEM CHANH	MAHF	
NGUYEN MANH BACH	INDOVINA BANK	
NGUYEN MAURICE	CLIFFORD CHANCE	
NGUYEN MINH DUC	SAPHILES	
NGUYEN MONG HUNG	ASIA BANK	
NGUYEN NAM CUONG	BAO VIET	
NGUYEN NGUYET NGA	TOURINCO	Expert
NGUYEN NGOC DIEP	MFPF	
NGUYEN NGOC GIAO	UNIVERSITÉ HO CHI MINH VILLE	Recteur
NGUYEN NHAT HONG	EXIM BANK	
NGUYEN PHONG	BAO VIET	
NGUYEN PHUOC DAI	HIEP HOI LUAT GIA	

NGUYEN QUOC CHINH	NHUA BINH MINH	
NGUYEN Sophie	ROUSSEL UCLAF	
NGUYEN THAI BINH	VUNGTAU PEARL ORIENT	
NGUYEN THANH BINH	VIECO	
NGUYEN THANH DU	CONG NGHIEP CAO SU	
NGUYEN THANH TAO	SEAPRIMEXCO	
NGUYEN THE	TRUNG TAM THONG TIN KY THUAT	
NGUYEN THE ANH	EPHE	Directeur d'Études
NGUYEN THE HUU		
NGUYEN THI BOI QUYNH	HIEP HOI DU LICH	
NGUYEN THI NGA	NGOC HA SHOE COMPANY	Directrice
NGUYEN THI PHI PHUONG	VIET TRUNG	
NGUYEN THI PHUOC	ORATEX CO LTD	
NGUYEN THI THO	BONG BACH TUYET	
NGUYEN THI TU AHN	TRUNG TAM MONDIAL	
NGUYEN THI VI	MIKHATEX	
NGUYEN THO VIET NGA	HG PHARM	
NGUYEN TRAN HA	MARINE TRADING CENTER	Directeur adjoint
NGUYEN TRIM LAN		
NGUYEN TRONG M.	FRANCE LOISIRS	Responsable d'Études
NGUYEN VAN HOANG	GENERALEXIM	
NGUYEN VAN CUNG		
NGUYEN VAN KICH	CAFATEX	
NGUYEN VAN NGOAN	TANIMEX	
NGUYEN VAN THU	VINASUGAR	
NGUYEN VAN QUI	SEAPRODEX	
NGUYEN VAN SAU	HONG VIET	
NGUYEN VU TUAN	HIEP HOI LUAT GIA	
NGUYEN XUAN LAP	SAPHARCO	
NHO THAI KIEN	INTOURCO	
NICOL Marie-Josée	GROUPE SGP	Directeur associé
NOURRISSAT Hervé	CONSEIL NATIONAL ORDRE ARCHIT.	Vice Président
NOUTH NARANG		
OERLEMANS Mme	LE POINT	Directeur Général Adjoint
OLIVE Caroline	CFI	Vietnam
OLIVEIRA Moise	UNIVERSITÉ OMAR BONGO	
OLIVIER Jacques	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Conseiller régional
OLLIER Jacqueline.	CIE EST OUEST	Directeur général

OUDART M.	OUDART	
OUKRAT R.	SECCOM GARDES	Gérant
OURSET M.	CCI PARIS	
PASCUAL M.	SDV VIETNAM	
PASTOR Robert	ATLAS INTERNATIONAL	Directeur
PECCOUD Robert	MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION	Directeur
PENOUIL Marc	UNIVERSITÉ BORDEAUX I	Président
PERENOU Yves	CONFORTIQUE	Journaliste
PERETTI Serge	GÉNÉRALE FINANCIÈRE PARTICIPAT.	PDG
PEREY Erik	I E.I.F.	
PETIT Jacques	FÉDÉRATION NATION. EQUIP. ÉLECT.	Administrateur honoraire
PETIT Yves	SAVMAR	Directeur
PHAM Gia Khanh	COMPAGNIE GÉNÉRALE PLASTIQUES	Conseiller
PHAM TRUNG CHANH	DOMEXO	
PHAM QUANG HUY	OSC VIETNAM	
PHAM VAN DUC		
PHAN DINH DO	LEAPRODEXIM	
PHAN CHAU KHANH	RUU BINH TAY	
PHAN CONG HOAN	ARTEX HANOI	Directeur général
PHAN VIET DUNG	LISADO	
PHILIPPE Olivier	TV5	Journaliste
PICAMAL M.	GROUPE SGP	
PICOT M.	PREZIOSO	
PIERRE M.	ASSOCIATION MAIRES DE FRANCE	
PIETERSOONE M.	MAGIC RESORT	
PINOT M.	LE PIERROT GOURMAND	
PINTE Etienne	ASSEMBLÉE NATIONALE	Député
PINTO Y.	TRIBUNE DE LAUSANNE	Journaliste
PLANCHON E.	RHÔNE POULENC	Délégué Asie
PLOQUIN Mme	EDICEF	Rédactrice en chef adjointe
POCQUET M.	MAC 10	PDG
POLETTI Philippe	ORSAN	
POLLACK M.	DAN A. POLLACK HANOI	
POMONTI Jean-Claude	LE MONDE	Journaliste
PONTANIER M.	LABORATOIRES PIERRE FABRE	
POPOV Kantcho	UNIVERSITÉ TECHNOLOGIQUE SOFIA	Professeur
PORTICHE Maurice	MINISTÈRE CULTURE/FRANCOPHONIE	Conseiller
PRIESTLEY Pascal	TV5	Journaliste

PUERTOLAS M.	AGF	
PY Pierre	CIFRA	PDG
QUILLART M.	RAMOLINO	
QUITEREL M.	EUREKA	Délégué Asie
RABOURDIN M.	RABOURDIN	PDG, Président Club Export. Seine et Marne
RADIGUET Judith		Journaliste
RAMOLINO M.	CALAN RAMOLINO	Président
REBOURS J.	ICC	
REBREYEND Gérard	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Direction Relations Internationales
REVOL Olivier	Cabinet Psd G. D'Estaing	Préfet
REZK Leila	AUPELF-UREF	Directeur de Cabinet
RICHARD Jean-Luc	PROCONCO	
RINALDO M.	VOILES VIETNAM	
RINTZ M.	SDV VIETNAM	
RIVRON Alain	FEAL INTERNATIONAL	Président
ROMPRE Florian	FORUM FRANCOPHONE AFFAIRES	Secrétaire Général International
ROSIUS M.	AXIS	
ROSSI JY.	ACPM	Directeur Général
ROSTINI Nathalie	AUPELF-UREF	Chargée d'Études
ROULLOT M.	GAN	Dr Gestion Patrimoine
ROUSSET Annick	ACTIM	Directeur de la Communication
ROUZE J.	ROUZE CONSULTANTS	Consultant
ROY M.	MAGIC RESORT	
RUEST Paul	COLLÈGE UNIVERSITAIRE ST BONIFACE	Recteur
SADA Hugo	MFI	Rédacteur en chef
SAGUI M.	CONSEIL GÉNÉRAL ESSONNE	
SAILLARD M.	GAZ DE FRANCE	Inspecteur Général
SAINTENY Philippe	RFI	Directeur des programmes
SALBAING Ch.	SCP HUYGUE DE MAHENGE	Avocat
SALON Albert	MINISTÈRE DE LA COOPERATION	Chargé de mission
SANYALAKSIRI Yayai		
SARNELLI M		
SAVARY Pascal	PRESS CLUB CENTER VIETNAM	
SCHAWB Laurent		
SCHMAUS Guy	CONSEIL Ral ILE DE FRANCE	Président GPE
SEDDOH Komlavi Fofoli	MIN ÉDUCT NAT RECH SCIENT.	Ministre
SEGRETAIN Étienne	O.R.C.	Gérant
SEGUIN M.	PEUGEOT	

SERENNE Philippe	PROCONCO	
SERUSCLAT M.	EDF	
SOISSON M.	PREZIOSO	
STIVENARD M.	SALUSTRO	
STERN M.	CABINET STERN	
TA KHANH PHI	CHUONG DUONG	
TANG VAN HONG	GENOCOFOV	
TAPIN M.	HSD ERNST.	Avocat
THIEBAULT Jean Louis	UNIVERSITÉ LILLE	Professeur
THIPAINE M.	SET	
THOURET M	CAMPENON BERNARD	
TISOT M.	INP LORRAINE	Président
TOGNAZZI M.	SETRACO	
TON THAT UY		
TON TICH DUNG	NHA MAY THUY TINH KHANH HOI	
TORRENT Jacques	E.S.L. NETWORK	PDG, Ancien député de Genève
TRAM Mme	SOREM	Médecin, PDG
TRAN Docteur	BIOMERIEUX	
TRAN BA TUOC	CHOLIMEX	
TRAN HA NAM	SCITEC	
TRAN HA THU	CONTREXIM	Expert
TRAN HOANG NGUYEN	HIEP HOI SAIGON PLASTIC	
TRAN NGOC LAN	CENTRIMEX	
TRAN PE DELAHORE	EUREXCEL ASSOCIES	
TRAN QUANG NGOC	UY BAN HOP TAC DAU TU	
TRAN QUANG TIEN	VIDEMEX	Directeur
TRAN QUY PHONG	ANH TU	
TREMSAL Paul	SOFECOME EMBALLAGES INDUST.	Président
TRIVIN M.	OPEN ASIA	
TRO LY TONG	SAIGON TOURIST	
TRUONG GIA THE	VINALIMEX	
VACHER M.	FORUM FRANCOPHONE AFFAIRES	
VALANTIN Christian	CPF	Vice Président
VANNIER M.	VANNIER	
VENTURA M.	WEIL	
VERGEON M.	AIR FRANCE	
VIAL M.	VH INTERNATIONAL	
VIALARD M	SAGA	

VILLARD M.	LABORATOIRES PIERRE FABRE	
VIS M.	VPC	
VO HOANG SON	LEGAMEX	
VO MINH TAN	TECHNO AGRICULTURAL SUPPLYING	
VO NGOC BE	GARMEX SAIGON	
VO TAN PHAT	ANIMEX	
VO THAN THUY	HONG VIET	
VO THANH TUNG	ASC	
VO TRONG CUONG	MINEXPORT	
VO VAN HUE	AMEXCO	
VU HONG KUANG	ANGIANG	
VU KIM HANH		
VU THI NINH	WEC SAIGON	
VULLIEZ Ch.	CCI PARIS	Directeur Enseignement
VUU KHAI THANH	BITI'S LTD	
WERNERT Michel	AUDIT ET FINANCES	
WORONOFF Michel	UNIVERSITÉ FRANCHE COMTÉ	Président

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle comprend les personnes ayant participé au colloque, y compris celles n'ayant pu se déplacer jusqu'à Ho Chi Minh Ville. Nous prions les personnes ne figurant pas dans cette liste de bien vouloir nous excuser.

Remerciements

L'AUPELF-UREF remercie tout particulièrement Madame Ninh d'avoir participé aux deux journées de son colloque et cela au nom du ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam, Monsieur Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères de la République française de nous avoir rejoints à l'ouverture du colloque et Monsieur Maurice Portiche, conseiller auprès du ministre français de la Culture et de la Francophonie, d'avoir fait le voyage de Paris pour être avec nous, et représenter Monsieur Jacques Toubon.

L'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche remercie de leur aide et leur présence lors du colloque, l'Association vietnamienne d'informatique, les comités nationaux du FFA, les ambassades du Vietnam en France et de France au Vietnam, le Consulat général de France d'Ho Chi Minh Ville, Axis et associés chargé des relations avec les entreprises, Air Vietnam, Air France, transporteurs officiels du colloque, tous les participants et les intervenants, Open Asia et en particulier Madame Tran Thi Yuyet Nga, tous les partenaires, la presse écrite, la télévision, la chaîne n°2 vietnamienne, CFI et TV5, la radio, RFI et Radio classique, le journal *Le Point*, Saigon Tourist, le CAFV, ainsi que l'ACCT et en particulier son Directeur du Bureau Asie-Pacifique, Madame Nguyen Phuoc Daï, les comités populaires des villes de Hanoï et Ho Chi Minh Ville, le CVFG – Centre franco-vietnamien de formation à la gestion.

Editions Eric Koehler
pour l'AUPELF-UREF

Achevé d'imprimer en février 1995
sur les presses de l'imprimerie IBP
Fleury, France

Numéro d'impression : 6212

Universités francophones

Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche

Prospectives francophones est une série de la collection Universités francophones de l'AUPELF-UREF dans laquelle paraissent des ouvrages portant sur les problèmes de l'université, de la recherche, des langues, de la science dans la Francophonie d'aujourd'hui.

La première rencontre régionale "Affaires, Entreprises et Francophonie" s'est tenue les 25 et 26 novembre 1994 au Palais de la Réunification à Ho Chi Minh Ville. Elle était organisée par l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche et a regroupé plus de 400 participants, entrepreneurs, politiques, scientifiques et universitaires.

Quatre thématiques ont été abordées : *L'entreprise francophone ; Réalité et présence de la Francophonie ; La Francophonie, atout ou handicap économique* et *Promouvoir la Francophonie économique.*

Une Charte de l'entreprise francophone a été établie pour définir les engagements des entreprises dans la promotion de la Francophonie économique.

Cet ouvrage qui présente les interventions et réflexions des chefs d'entreprises et des politiques est une contribution majeure à la définition d'une Francophonie concrète, vivante, utile, perçue comme un projet global.

9 782920 021501

I.S.S.N. 0993-3948
Diffusion EDICEF
ou ELLIPSES selon pays

59/4654/6
Imprimé en France

Prix Europe, Amérique du Nord, Japon : 400 FF
Prix Afrique, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Haïti, Maghreb et Moyen-Orient : 50 FF